D A K A R 2016

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Dakar

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2016

Mars 2019

COMITE DE DIRECTION	
Directeur Général	Babacar NDIR
Directeur Général Adjoint	Allé Nar DIOP
Conseiller à l'Action Régionale	Mamadou DIENG
Président du Comité de Lecture et de Validation (CLV)	Seckène SENE

COMITE DE REDACTION	
Chef du Service Régional	Assane THIOUNE
Expert 1	Mariama FALL
Expert 2	Ababacar NDIAYE
Le point focal du siège qui a aidé à la rédaction de la SESR	Amadou Fall DIOUF
Agent 1	Marie Séga NDIAYE
Agent 2	Ndèye Awa MARONNE

COMITE DE LECTURE	
Amadou Fall DIOUF	**Ndeye Binta Diéme Coly**
Serge MANEL	**Mamadou AMOUZOU**
Idrissa DIAGNE	**Adjibou Oppa BARRY**
Mamadou BALDE	**Bintou Diack LY**
Oumar SENE	**Mamadou BAH**
Awa CISSOKO FAYE	**El Hadji Malick GUEYE**
MM. Ramlatou DIALLO	**Abdoulaye TALL**
Mady DANSOKO	**Momath CISSE**
Mamadou DIENG	**Mahmouth DIOUF**
Alain François DIATTA	**Mory DIOUSS**

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann – Bel-air – Cerf-volant – Dakar Sénégal. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Dakar
Adresse : CITE SAGEF VILLA n°54 – Dakar
Tél : 33 8205321 B.P. :116

SOMMAIRE

Table des matières

SOMMAIRE 3
LISTE DES TABLEAUX 4
LISTE DES GRAPHIQUES 12
SIGLES ET ABREVIATIONS 13
AVANT PROPOS 17
RESUME EXECUTIF 18
INTRODUCTION GENERALE 20
CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REGION 21
CHAPITRE II : DEMOGRAPHIE 29
CHAPITRE III – URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT 35
CHAPITRE IV : EDUCATION 40
CHAPITRE V : SANTE ET HYGIENE 77
CHAPITRE VI : ASSISTANCE 97
CHAPITRE VII : JUSTICE 105
CHAPITRE VIII: EAU ET ASSAINISSEMENT 116
CHAPITRE IX: AGRICULTURE 126
CHAPITRE X - ELEVAGE 135
CHAPITRE XI: PECHE 146
CHAPITRE XII – RESSOURCES NATURELLES 160
CHAPITRE XIII - ENVIRONNEMENT 171
CHAPITRE XIV- EMPLOI ET TRAVAIL 176
CHAPITRE XV – TRANSPORT 186
CHAPITRE XVI : MINES ET ENERGIE 199
CHAPITRE XVII – COMMERCE ET ARTISANAT 205
CHAPITRE XVIII – JEUNESSE ET SPORT 214
CHAPITRE XIX–TOURISME, CULTURE ET LOISIRS 224
CHAPITRE XX – POSTE, SDF ET BANQUES 235
CHAPITRE XXI -TELECOMMUNICATIONS ET MEDIA 250
CONCLUSION GENERALE 259
ANNEXES 261

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. 1 : Pluviométrie de la région de Dakar 25

Tableau 2. 1: Evolution de la population de la région de Dakar entre 2002 et 2016 . 30
Tableau 2. 2 : Répartition de la population de la région de Dakar selon le département, le milieu de résidence et le sexe 33

Tableau 3. 3 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire .. 38
Tableau 3. 1: Répartition de la population de la région de Dakar selon le département, le milieu de résidence et le sexe 261
Tableau 3. 2 : Evolution des lotissements et attribution de parcelles 263

Tableau 4. 1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type, par circonscription administrative 41
Tableau 4. 2 : Evolution des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et la circonscription administrative 42
Tableau 4. 3 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative 43
Tableau 4. 4 : Evolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative 44
Tableau 4. 5 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative 45
Tableau 4. 6 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative 46
Tableau 4. 7 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative 47
Tableau 4. 8 : Evolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative 48
Tableau 4. 9 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative 49
Tableau 4. 10 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut 50
Tableau 4. 11 : Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative 51
Tableau 4. 12 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative 52
Tableau 4. 13 : Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut, par circonscription administrative 53
Tableau 4. 14 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique 54

Tableau 4. 15 : Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Dakar selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative 55
Tableau 4. 16 : Evolution du nombre d'élèves de l'enseignement élémentaire par classe et du nombre d'élèves par enseignant selon le sexe, par circonscription administrative 56
Tableau 4. 17 : Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) selon le sexe, par circonscription administrative 57
Tableau 4. 18 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative 58
Tableau 4. 19 : Répartition des flux selon le niveau d'étude, par circonscription administrative 59
Tableau 4. 20 : Evolution du Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) selon le sexe, par circonscription administrative 60
Tableau 4. 21 : Evolution du taux de transition selon le cycle et le sexe, par circonscription administrative 62
Tableau 4. 24 : Evolution du nombre d'enseignants du moyen secondaire général selon le statut des établissements, par circonscription administrative 64
Tableau 4. 25 : Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique et le sexe 65
Tableau 4. 29 : Répartition des flux selon le niveau d'étude, par circonscription administrative 68
Tableau 4. 30 : Evolution du nombre d'admis au BFEM et au BAC selon le sexe, par circonscription administrative 69
Tableau 4. 31 : Nombre de structures d'ETFP selon le statut 70
Tableau 4. 33 : Répartition des effectifs du personnel enseignant de l'ETFP selon le statut, le sexe 71
Tableau 4. 34 : Répartition et évolution des effectifs d'élèves de l'ETFP selon le statut, le sexe 71
Tableau 4. 35 : Evolution des résultats du BAC technique durant les trois dernières années selon la série 72
Tableau 4. 36 : Evolution des résultats au concours pour l'obtention de diplômes de l'enseignement professionnel au cours des trois dernières années selon le diplôme 72
Tableau 4. 37 : Répartition et évolution du nombre d'établissements d'enseignement supérieur selon le type et le statut 74
Tableau 4. 38 : Répartition et évolution du nombre d'enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur selon le type et le statut 74
Tableau 4. 39 : Répartition et évolution du nombre d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur selon le type et le statut 75
Tableau 4. 40 : Répartition et évolution des effectifs d'étudiants de l'Université de Dakar selon la faculté (ou UFR) et le sexe 75
Tableau 4. 22 : Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et du nombre de Groupes Pédagogiques (GP) selon le cycle, le statut, par circonscription administrative 263
Tableau 4. 26 : Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative 264
Tableau 4. 23 : Répartition du personnel enseignant du moyen/secondaire général selon le corps, le statut des établissements et le sexe, par circonscription administrative 265

Tableau 4. 27 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative 266
Tableau 4. 28 : Evolution des TBS et de l'Indice de parité du moyen et du secondaire selon le sexe, par circonscription administrative 267
Tableau 4. 32 : Liste des structures publiques de formation professionnelle 268

Tableau 5. 1 : Répartition du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative 79
Tableau 5. 2 : Liste des EPSNH rattachés selon les domaines techniques de compétences 79
Tableau 5. 3 : Partenaires de la région et les domaines d'interventions 80
Tableau 5. 5 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations 81
Tableau 5. 6 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnel, le type de structure et le statut 82
Tableau 5. 7 : Répartition des effectifs personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture 83
Tableau 5. 10 : Evolution des Taux de couverture vaccinale et d'abandon selon l'antigène le district sanitaire et les objectifs fixés en années 2015 et 2016 85
Tableau 5. 11 : Evolution de la situation des Malades vus en Consultation Externe selon la catégorie de malades, par district 87
Tableau 5. 12 : Récapitulatif et évolution des efforts de lutte contre le paludisme 88
Tableau 5. 13 : Evolution des indicateurs VIH/sida 89
Tableau 5. 14 : Les résultats de la surveillance des maladies à potentiel épidémique, des maladies à éradiquer et des MAPI dans la région de Dakar selon le département et le district 90
Tableau 5. 15 : Les résultats des campagnes de supplémentations en vitamine A et de déparasitage menées dans la région de Dakar 91
Tableau 5. 16 : Evolution et répartition du nombre de concessions visitées 93
Tableau 5. 18 : Evolution et répartition des activités d'IEC menées selon la nature, par département 96
Tableau 5. 8 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts. 268
Tableau 5. 9 : Evolution du nombre d'accouchements suivant le type et le district. 270
Tableau 5. 17 : Evolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le département. 271

Tableau 6. 1 : Répartition du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS dans la région de Dakar selon le type de demande dans le cadre du programme national de réadaptation à base communautaire 99
Tableau 6. 2 : Programme enfance déshéritée 100
Tableau 6. 3 : Les initiatives locales pour les personnes nécessiteuses 101
Tableau 6. 4 : Programme d'appui aux personnes âgées (PAPA) 102

Tableau 7. 1 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative 107
Tableau 7. 2 : Répartition des détenus selon le sexe et le département en 2016 . 108
Tableau 7. 5 : Répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillée dans la région de Dakar en 2016 110
Tableau 7. 6 : Evolution des effectifs du personnel de l'éducation surveillée dans la région de Dakar selon la formation et le sexe, par circonscription administrative 111

Tableau 7. 7 : Evolution des effectifs du personnel de l'éducation surveillée selon la structure, par circonscription administrative 112
Tableau 7. 8 : Evolution des effectifs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe, par circonscription administrative 113
Tableau 7. 9 : Répartition et évolution des effectifs scolaires de l'éducation surveillée selon la structure et le sexe, par circonscription administrative 114

Tableau 8. 1 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative 119
Tableau 8. 2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative 121
Tableau 8. 3 : Répartition et évolution du nombre d'ouvrages hydrauliques selon la circonscription administrative 122
Tableau 8. 4 : Evolution des principaux indicateurs d'assainissement selon la circonscription administrative 125

Tableau 9. 2 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Dakar 128
Tableau 9. 3 : Répartition et évolution des Périmètres Intégrés Villageois (PIV) et des superficies traités selon la circonscription administrative 129
Tableau 9. 5 : Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative 130
Tableau 9. 6 : Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative 131
Tableau 9. 7 : Répartition et évolution de la production des cultures maraîchères (Tonnes) 132
Tableau 9. 8 : Répartition et évolution des cultures maraîchères destinées à l'exportation 132
Tableau 9. 9 : Répartition et évolution des cultures maraîchères destinées à l'importation 133
Tableau 9. 1 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Dakar 272
Tableau 9. 4 : Répartition et évolution des matériels et équipements agricoles mis en place dans la région 273

Tableau 10. 1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des Inspections de Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection 136
Tableau 10. 2 : Liste des autres intervenants 137
Tableau 10. 3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par circonscription administrative 138
Tableau 10. 4 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative 139
Tableau 10. 5 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Dakar selon les espèces, par circonscription administrative 140
Tableau 10. 7 : Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par circonscription administrative 142
Tableau 10. 8 : Evolution des résultats des campagnes de vaccination du bétail par circonscription administrative 143

Tableau 10. 9 : Répartition et évolution des résultats des campagnes de vaccination selon l'affection, par circonscription administrative..... 144
Tableau 10. 10 : Evolution des résultats des campagnes d'insémination artificielle (CIA) bovine par circonscription administrative..... 144

Tableau 11. 1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service..... 147
Tableau 11. 2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région..... 148
Tableau 11. 3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative..... 149
Tableau 11. 4 : Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par circonscription administrative..... 150
Tableau 11. 6 : Evolution de la production de la pêche artisanale selon le type de pêche, par circonscription administrative..... 151
Tableau 11. 7 : Evolution des quantités produites par la pêche artisanale selon l'espèce, par circonscription administrative..... 152
Tableau 11. 8 : Ventilation de la production artisanale(Tonnes) selon la destination et l'année, par circonscription administrative..... 153
Tableau 11. 9 : Ventilation de la production (tonnes) de la pêche artisanale selon l'espèce, l'année et la destination..... 153
Tableau 11. 10 : Répartition et évolution des quantités (tonne) et valeurs des produits transformés selon le type..... 154
Tableau 11. 12 : Répartition et évolution du nombre de bateaux de pêche industrielle selon le type..... 155
Tableau 11. 13 : Répartition et évolution des débarquements de la pêche industrielle selon le type de bateau de pêche..... 156
Tableau 11. 14 : Répartition et évolution des débarquements de la pêche industrielle selon l'espèce..... 157
Tableau 11. 15 : Evolution de la situation de la production aquacole dans la région de Dakar..... 159
Tableau 11. 5 : Evolution de l'armement de la pêche artisanale selon le type, par circonscription administrative..... 274
Tableau 11. 11 : Répartition et évolution des produits de la pêche artisanale selon la destination finale, par circonscription administrative..... 275

Tableau 12. 1 : Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service..... 161
Tableau 12. 2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région..... 162
Tableau 12. 3 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative..... 163
Tableau 12. 4 : Evolution du nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative..... 165
Tableau 12. 5 : Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative..... 166
Tableau 12. 6 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative..... 167
Tableau 12. 7 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par circonscription administrative..... 168

Tableau 12. 8 : Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce, par type de pépinières 168
Tableau 12. 9 : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative 169

Tableau 13. 1 : Evolution des ICPE selon la nature et la classe 173
Tableau 13. 2 : Evolution du nombre d'études d'impact environnemental réalisées par circonscription administrative 174

Tableau 14. 1 : Répartition de la population potentiellement active selon le sexe en 2016 176
Tableau 14. 2 : Taux de chômage (%) par région et par âge 177
Tableau 14. 3 : Evolution du nombre d'établissements ouverts dans la région selon l'activité principale 178
Tableau 14. 4 : Evolution des établissements ouverts selon le statut juridique, par circonscription administrative en 2016 179
Tableau 14. 5 : Nombre d'établissements fermés dans la région selon l'activité principale en 2016 179
Tableau 14. 6 : Répartition des établissements fermés de la région de Dakar selon la forme juridique en 2016 180
Tableau 14. 7 : Evolution du nombre de contrats de travail selon le type 181
Tableau 14. 8 : Evolution de la situation du nombre de conflits de travail 182
Tableau 14. 9 : Situation du nombre de conflits individuels de travail selon le secteur d'activité de l'établissement 183

Tableau 15. 1 : Projets en cours dans la région 187
Tableau 15. 2 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture, par circonscription administrative 188
Tableau 15. 3 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture et l'âge des véhicules 189
Tableau 15. 4 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon le type 190
Tableau 15. 5 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon l'état 190
Tableau 15. 6 : Evolution des opérations sans attribution de nouveau numéro 191
Tableau 15. 7 : Evolution du nombre d'inscrits et d'admis aux examens du code de la route et de la conduite selon le type de permis 191
Tableau 15. 8 : Evolution du trafic intérieur de passagers 196
Tableau 15. 9 : Evolution du trafic intérieur de marchandises 197
Tableau 15. 10 : Evolution du trafic international de passagers 197
Tableau 15. 11 : Evolution du trafic intérieur de marchandises 198

Tableau 16. 1 : Situation des carrières 200
Tableau 16. 2 : Evolution de la production des carrières selon le volume et la valeur 201
Tableau 16. 3 : Evolution du nombre d'abonnés selon le type d'abonnement, par circonscription administrative 202
Tableau 16. 4 : Evolution de la consommation d'énergie électrique selon le type d'abonnement, par circonscription administrative 203

Tableau 17. 1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative 206
Tableau 17. 2 : Evolution du nombre de commerçants selon le type, par circonscription administrative 207
Tableau 17. 3 : Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative 209
Tableau 17. 4 : Evolution des résultats de la vérification des instruments de mesure 210
Tableau 17. 5 : Evolution des recettes des résultats du contrôle 211
Tableau 17. 6 : Evolution du nombre de villages artisanaux par circonscription administrative 211
Tableau 17. 7 : Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique, par circonscription administrative 213

Tableau 18. 1 : Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par circonscription administrative 216
Tableau 18. 2 : Evolution du nombre d'associations de jeunes selon le type, par circonscription administrative 217
Tableau 18. 3 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région 218
Tableau 18. 4 : Evolution du nombre de stades selon le statut, par circonscription administrative 219
Tableau 18. 5 : Evolution du nombre d'associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative 220
Tableau 18. 6 : Evolution du nombre de licenciés selon la discipline et le sexe 222

Tableau 19. 1 : Evolution du nombre de réceptifs par circonscription administrative 224
Tableau 19. 2 : Evolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative 227
Tableau 19. 3 : Liste des sites historiques de la région, par département 228
Tableau 19. 4 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région de Dakar 230
Tableau 19. 5 : Répertoire des activités culturelles de la région en année 2016 232

Tableau 20. 1 : Evolution du nombre de bureaux de poste et de boites postales par circonscription administrative 236
Tableau 20. 2 : Evolution du nombre de bureaux de transferts d'argent autres que la poste selon la structure, par circonscription administrative 236
Tableau 20. 3 : Evolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative 237
Tableau 20. 4 : Evolution du montant des mandats émis par les structures de transfert d'argent autres que la poste selon la structure, par circonscription administrative 238
Tableau 20. 5 : Evolution du montant des mandats payés par la Poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative de 2015 à 2016 239
Tableau 20. 6 : Evolution du montant des mandats payés par les structures de transfert d'argent autres que la Poste selon la structure, par circonscription administrative. 239
Tableau 20. 7 : Evolution du montant des mandats émis et payés par la Poste selon la provenance et la destination, par circonscription administrative. 240

Tableau 20. 8 : Evolution du trafic postal selon la nature, par circonscription administrative. 241
Tableau 20. 9 : Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature, par circonscription administrative 242
Tableau 20. 11 : Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire 243
Tableau 20. 12 : Evolution des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence 244
Tableau 20. 13 : Evolution du montant de l'encours d'épargne et de l'encours de crédits (en millions de FCFA) 245
Tableau 20. 14 : Evolution de la production de crédits selon l'objet, le secteur d'activités et le milieu de résidence 246
Tableau 20. 15 : Evolution du nombre d'agences bancaires selon la structure mère, par circonscription administrative 247

Tableau 21. 1 : Evolution du nombre de localités (communes) desservies par les 3 opérateurs de télécom selon le type de service, par circonscription administrative. 251
Tableau 21. 2 : Evolution du nombre de localités (commune) couvertes par les chaines de télévision nationales et locales 255
Tableau 21. 3 : Evolution du nombre de localités (commune) couvertes par les chaines de radio nationales et locales 256
Tableau 21. 4 : Evolution du nombre de localités (commune) servies en journaux nationaux et locaux 257

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1. 1 : Découpage Administratif de la région de Dakar 27

Graphique 2. 1 : Pyramide des âges de la population de la région de Dakar en 2016 30
Graphique 2. 2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âge dans la région de Dakar en 2016 32
Graphique 2. 3 : Densités de population de la région de Dakar selon le département en 2016 33

Graphique 3. 1 : Evolution du taux d'urbanisation de la région de Dakar selon la circonscription administrative 36

Graphique 5. 1 : Taux de détection de la tuberculose selon le district 88
Graphique 5. 2 : Répartition des infractions commises lors des visites domiciliaires selon le type en 2016 93
Graphique 5. 3 : Répartition des infractions commises lors des visites de contrôle de la salubrité des ERP selon le type en 2016 94

Graphique 6. 1 : Répartition des sorties effectuées par le Groupement National des Sapeurs-Pompiers dans la région de Dakar selon la nature en année 2016 103

Graphique 11. 1 : Evolution du nombre d'infrastructures de production de poissons selon le type 157
Graphique 11. 2 : Evolution du nombre de producteurs ou promoteurs aquacoles selon le type 158

Graphique 14. 1 : Répartition des conflits collectifs selon le motif 184

Graphique 15. 1 : Structure du trafic global de marchandises du port de Dakar par type de conditionnement 194

Graphique 21. 1 : Evolution et Part de marché des opérateurs sur la téléphonie Mobile 252
Graphique 21. 2 : Evolution et part de marche des opérateurs sur la téléphonie fixe 252
Graphique 21. 3 : part de marche des opérateurs sur l'internet global 253
Graphique 21. 4 : part de marché des opérateurs sur clé internet 254

SIGLES ET ABREVIATIONS

Sigles et abréviations	Significations
AFD	Agence française de développement
AEMO	Action Educative en milieu Ouvert
AI	Aide infirmière
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APIX	Agence de Promotion des Investissements et des grands Travaux
ARTP	Autorité de régulation des télécommunications et des Postes
ARV	Anti Rétro Viraux
ASC	Association Sportive et Culturelle
ASC	Agent de Santé Communautaire
ASCODEV	Assistance and consulting for the development
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement en Afrique
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BCG	Bilié de Calmette et Guérin (Vaccin contre le Tuberculose)
BEI	Banque européenne d'Investissement
BID	Banque islamique de développement
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque mondiale
BOAD	Banque ouest africaine de développement
BREIPS	Bureau Régional de l'Education et de l'Information pour la Santé
BRH	Brigade régionale d'Hygiène
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CAP	Centre Anti Poison
CAP	Certificat d'Aptitude Pédagogique
CDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEC	Carte d'égalité de Chance
CEAP	Certificat Elémentaire d'Aptitude Pédagogique
CERER	Centre d'Etudes et de Recherches sur les Energies Renouvelables
CESTI	Centre d'Etude des Sciences et Techniques de l'Information
CETUD	Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar
CLAD	Centre de Linguistique Appliquée de Dakar
CNAO	Centre National d'Appareillage orthopédique
CNE	Caisse Nationale d'Epargne
CNTS	Centre National de Transfusion Sanguine
CPA	Centre de Premier Accueil
CPN	consultation prénatale
CPON	consultation postnatale

CPRS	Centre de Promotion et de Réinsertion Sociale
CSS	Caisse de Sécurité Sociale
CTA	combinaisons thérapeutiques à base d'Artémisinine
CTD	Centre Talibou Dabo
DCI	Direction du commerce intérieur
DGAS	Direction générale de l'action sociale
DRDR	Direction régionale du développement rural
DREEC	Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
DESPS	Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale
EBAD	Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes
ECV	Enfant Complètement Vacciné
EES	Etablissement d'Enseignement Supérieur
EIA	Etudes d'impact approfondi
EIE	Etudes d'impact environnemental
ENSETP	Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique et Professionnel
EPS	Etablissement Publique de Santé
ERP	Etablissement Recevant du Public
ESP	Ecole Supérieure Polytechnique
GATPA	Gestion active de la troisième période de l'accouchement
GIE	Groupement d'intérêt Economique
ICPE	Installations classées pour la protection de l'environnement
IDE	Infirmier d'Etat
IDEN	Inspection Départementale de l'Education Nationale
IEC	Information Education Communication
IFAN	Institut Fondamental d'Afrique Noire
IFEE	Institut de Français pour les Etudiants Etrangers
IHE	Institut des Hautes Études
INSEPS	Institut National Supérieur de l'Education Populaire et Sportive
IPDSR	Institut de formation et de recherche en Population Développement et Santé de la reproduction
IPS	Institut de Pédiatrie Sociale
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IREMPT	Institut de Recherches sur l'Enseignement de la Mathématique, de la Physique et de la Technologie
IRSV	Inspection Régionale des Services Vétérinaires
ISE	Institut des Sciences de l'Environnement
ISED	Institut de Santé et Développement
IST	Infection Sexuellement Transmissible
IUPA	Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture
LPSE	Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement
LPSH	Lettre de Politique Sectorielle de l'Habitat
MAPI	Manifestation Post vaccinale Indésirable Identifiée
MTN	Maladies Tropicales Négligées
NDF	Fonds de développement nordique

OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale pour la Santé
ONAS	Office National de l'assainissement du Sénégal
ONFP	Office National de Formation Professionnelle
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAD	Port Autonome de Dakar
PAPA	Programme d'appui à la promotion des Aînés
PAQPUD	Programme d'Assainissement des quartiers Péri-Urbains de Dakar
PED	Programme enfance déshéritée
PELT	Projet d'approvisionnement en Eau à long Terme
PENTA	Diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite, hépatite B
PEPAM	Programme Eau Potable Assainissement pour le Millénaire
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PFA	Paralysies Flasques Aigues
PIV	Périmètres Intégrés Villageois
PNLP	Programme national de lutte contre le paludisme
PNRBC	Programme National Réhabilitation à Base Communautaire
PRA	Pharmacie Régionale d'Approvisionnement
PUP	programme d'urgence de propreté
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
RR	Rougeole / Rubéole
SAMU	Service d'Assistance Médicale d'Urgence
SDE	Sénégalaise Des Eaux
SENELEC	Société Nationale d'Electricité du Sénégal
SFE	Sage-femme d'Etat
SICAP	Société Immobilière du Cap Vert
SIDA	Syndrome d'Immuno Déficience Acquise
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNH	Service National de l'Hygiène
SNHLM	Société Nationale des Habitations à loyer Modéré
SNIS	Service National de l'Information Sanitaire
SOGAS	Société de Gestion des Abattoirs du Sénégal
SONATEL	Société Nationale de Télécommunications
SONES	Société Nationale des Eaux du Sénégal
SRAS	Service Régional de l'Action Sociale
SRH	Service Régional d'Hygiène
SRP	Service régional de la pêche
SSN	Système Statistique National
TDR	tests de diagnostic rapide
UCG	l'unité de coordination de la gestion des déchets
UE	Union Européenne
VAD	Visite A Domicile
VAR	Vaccin Anti Rougeoleux
VAT	Vaccin Antitétanique

VIH	Virus Immuni déficience Humaine
VRD	Voirie, Réseaux et Divers

AVANT PROPOS

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) est chargée d'assurer la coordination technique des activités du système statistique national (SSN) et de réaliser elle-même des activités de production et de diffusion des données statistiques pour les besoins du gouvernement, des administrations publiques, du secteur privé, des partenaires au développement et du public (cf. décret 2005-436 du 23 mai 2005).

L'ANSD réalise régulièrement des publications parmi lesquelles les « Situations Economiques et Sociales (SES) » aux niveaux national et régional.

Les Situations Economiques et Sociales (SES) régionales, élaborées chaque année par les Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD) pour l'année N-1, figurent en bonne place parmi les produits phares de l'ANSD. Elles contiennent d'importantes d'informations utiles à la planification du développement économique et social régional et local et à la prise de décision au niveau décentralisé.

L'exercice d'analyse de la conjoncture qu'elles constituent n'a évidemment pas pour ambition l'exhaustivité, mais la présentation de manière synthétique des indicateurs essentiels de la dynamique socioéconomique régionale.

Chaque SES régionale essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale de la région concernée. Elle met surtout en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité au niveau régional.

Cette édition de la SES de Dakar a fait la compilation de 21 chapitres.

La publication des SES est précédée d'une validation régionale au cours de réunions du Comité Régional de Développement (CRD) présidé par le Gouverneur de la région.

Cette Edition de l'année 2016 est l'aboutissement d'un travail qui a nécessité la collaboration de l'ensemble des services déconcentrés, décentralisés et des autres partenaires qui évoluent au niveau régional.

Nous voudrions donc, à l'occasion de la publication du présent rapport, exprimer toute notre gratitude et toute notre reconnaissance aux sectoriels pour leurs collaborations durant tout le processus. Nous remercions vivement les autorités administratives de la région de Dakar qui ont appuyées le Service Régional tout le long de ce processus.

Assane THIOUNE

Chef du SRSD de Dakar

RESUME EXECUTIF

Avec une population de 3 429 371 habitants en 2016, la région de Dakar reste la plus peuplée du Sénégal. Cette population occupe 0,28% de la superficie totale du pays soit une densité de 6 056 hbts/km². C'est une région très urbanisée avec 96,47% de citadins et seulement 3,53% de ruraux. Sur le plan de l'éducation, région de Dakar accuse un retard par rapport aux objectifs fixés par la politique de l'éducation. Ainsi, beaucoup d'efforts restent nécessaires durant les prochaines années pour améliorer l'accès à tous les ordres d'enseignements. L'amélioration de la qualité des apprentissages devrait se traduire par le relèvement des taux de réussite aux examens nationaux qui sont jusqu'ici faibles. L'Université de Cheikh Anta Diop de Dakar a accueilli 81 305 étudiants en 2015 et 79 946 en 2016 soit une baisse de (0,84%). L'enseignement technique et de la formation professionnelle compte 192 établissements en 2015.

Sur le plan sanitaire, la région de Dakar dispose de 15 établissements publics. S'agissant des centres et postes de santé la région en capitalise 22 centres de santé et 130 postes de santé. Le personnel de santé de la région toute catégorie socio-professionnelle en service dans les districts et les établissements de santé, est estimé à 5482 agents dont 35,7% est constitué par le personnel de soins. La Région continue à être confrontée à un problème de couverture en personnel qualifié surtout en infirmier et en sage-femme.

Dans le sous-secteur justice, 3370 personnes ont été écrouées dans les établissements pénitentiaires de la région de Dakar soit une baisse de 8,22% par rapport à l'année 2015.
Dans la région, le nombre de mineurs en conflits avec la loi a enregistré une augmentation significative de 63% en 2016 par rapport à 2015.
Sur le plan hydraulique, Dakar dispose globalement des ressources en eau suffisantes pour l'alimentation de la population. C'est ainsi que la production passe de 110 627 388 m^3 à 113 429 508 m^3 entre 2015 et 2016 soit une augmentation de 3% en valeur relative. C'est la même tendance qui est observée au niveau de la consommation qui enregistre une augmentation de 3% en 2016 par rapport à l'année précédente. Malgré la bonne production en eau, la population reste confrontée souvent à des pénuries d'eau.

L'assainissement de la région demeure préoccupant. Il existe 35 stations d'eau pluviale dont les 35 stations sont abritées dans le département de Dakar et une à Rufisque ; 60 stations d'eau usée dont les 85% se trouvent dans le département de Dakar et 9 stations à Rufisque. Concernant les stations d'épurement et les stations de boue de vidange, la région en capitalise 6 situées à Dakar et 2 à Rufisque.
Sur le plan agricole, seule la partie rurale, située dans le département de Rufisque, offre les possibilités pour faire de l'agriculture. Les surfaces cultivables se réduisent considérablement au profit des habitations. Le maraichage est pratiqué dans la zone des *niayes*. De même que l'élevage n'est observé que dans des fermes. Cependant la région reste la première zone consommatrice des produits de l'élevage.
La région de Dakar est la troisième région de pêche du Sénégal notamment grâce à sa façade atlantique qui lui confère un microclimat marqué par l'influence de l'alizé maritime.

La situation environnementale de la région reste préoccupante. Les sources de nuisances et de pollution ne cessent d'augmenter. Le ramassage des ordures ménagères demeure un fardeau. Les inondations, l'extraction du sol marin, la coupe abusive des filaos protégeant le littoral sont autant de facteurs qui menacent l'équilibre environnemental de la région.

Selon les résultats de l'enquête nationale sur l'emploi au Sénégal de 2015, le taux de chômage dans la région de Dakar est de 16,8% pour la population âgée de 15 ans et plus, dépassant même la moyenne nationale qui se situe à 15,7%. Dakar tient le 6ème rang parmi les régions où le taux de chômage reste le plus élevé.

INTRODUCTION GENERALE

Dans leur ambition de promouvoir un développement économique et social durable pour atteindre l'émergence à l'horizon 2035, toutes les régions du Sénégal sont inscrites dans une dynamique de croissance. Dans un contexte marqué par l'adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le renseignement des indicateurs socio-économiques de la région de Dakar deviennent une nécessité impérieuse au Service régional de la Statistique et de la Démographie pour mieux orienter les acteurs administratifs et territoriaux dans leurs prises de décisions. Dakar, capitale du Sénégal qui couvre près de 40% des entreprises du Sénégal, soit un total de 160031 unités économiques avec le Recensement Général des Entreprises (RGE) en 2016 constitue l'une des locomotives de cette croissance. La région de Dakar concentre 51,7 % des 844 268 des travailleurs employés selon la même source.

Plusieurs programmes et projets de l'Etat du Sénégal tels que le Programme de modernisation des villes du Sénégal (PROMOVIL), le TER (le Train Express Régional), etc. sont entrain d'être exécutés au niveau régional pour valoriser ses potentialités territoriales mais aussi pour corriger les disparités d'accès aux services de base.

Ce présent document présente de façon descriptive la situation économique, sociale et environnementale de la région de Dakar durant l'année 2016.

Il met en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité. Cette Edition de l'année 2016 est l'aboutissement d'un travail qui a nécessité la collaboration de l'ensemble des services déconcentrés et des autres partenaires qui évoluent au niveau régional.

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REGION

INTRODUCTION

De par sa position géographique stratégique, la région de Dakar a une histoire très riche, corrélée à celle du Sénégal et de l'Afrique. Son climat est très agréable et favorable à toutes les activités économiques. C'est la région qui abrite la capitale administrative du Sénégal et une bonne partie du tissu industriel national.

Le présent chapitre fait une présentation physique de la région, donne l'historique du peuplement en passant par le type de relief, la faune et la flore, la climatologie et enfin les différentes activités économiques exercées dans la zone.

I.1 DONNEES PHYSIQUES

La région de Dakar est située dans la presqu'île du Cap Vert et s'étend sur une superficie de 550 km², soit 0,28 % du territoire national. Elle est comprise entre les 17° 10 et 17° 32 de longitude Ouest et les 14° 53 et 14° 35 de latitude Nord. Elle est limitée à l'Est par la région de Thiès et par l'Océan Atlantique dans ses parties Nord, Ouest et Sud. C'est une région qui est marquée par une histoire très riche sur le plan peuplement mais aussi administratif. Sa position géographique, son statut administratif et la diversité des activités économiques continuent à donner à Dakar plus d'atouts par rapport au reste du pays.

I.2 HISTORIQUE DU PEUPLEMENT

La presqu'île du Cap Vert a été habitée dans les zones occidentales, dès les temps paléolithiques (soit près de 100 000 ans avant Jésus-Christ) avant d'être occupée dans son entier, aux temps néolithiques.
En 1444, le navigateur portugais Denis DIAS découvre le Cap Vert, d'une étendue de 100 km2. En ce temps-là, la presqu'île était peuplée de Mandingues.
Entre 1580 et 1617, s'est déroulée l'installation des Lébous originaires du royaume du Tekkrour, au Nord Est du fleuve Sénégal.
Entre 1765 et 1766, le Gouverneur Poncet de la Rivière s'était fait céder les pointes de Daccard et Bin et même toute la Presqu'île jusqu'au ruisseau de Mbao et au village de Yoff exclus.

En 1845, Gorée devient le chef-lieu de la division navale des côtes occidentales d'Afrique.
Le 25 mai 1857, est officiellement fondée la Ville de Dakar par Pinet LAPRADE et le pavillon français est hissé.
En juin 1858, on assiste à l'Élaboration du 1er plan cadastral de Dakar.
En 1859, ce fut le début de construction d'un phare sur le mont le plus élevé des mamelles (cônes volcaniques du nord-ouest). Les travaux ont duré quatre ans.
En Juin 1862, on élabora un nouveau plan d'alignement de la ville car Dakar est " un véritable labyrinthe de rues et d'impasses, de tours et de détours " dont l'initiateur de ce cadastre est Pinet LAPRADE.
En 1872, La commune de Gorée est créée.
En 1875, Dakar devient centre d'arrondissement à la place de Gorée.
En 1876, intervient le nouveau plan cadastral de Dakar.
En 1878, Dakar compte environ 1600 habitants.
Le 17 Juin 1887, Dakar devient une commune distincte et moins dépendante de Gorée.
Le 9 Décembre 1887, Jean Alexandre est le premier Maire de Dakar.
En 1891, Gorée compte 2100 habitants, Dakar 8737.
En 1902, Dakar devient la capitale de l'Afrique Occidentale Française.
De 1903 à 1908, le gouverneur Général ROUME transforme Dakar par un très gros effort d'urbanisation.
En 1904, Dakar compte 18 500 habitants environ.
En 1910, Dakar est déjà le premier port du Sénégal.
En 1920, Blaise DIAGNE est élu Maire de Dakar, il le restera jusqu'en 1934, date de sa mort. C'est cette même année, que le cours secondaire est ouvert. Il est devenu en 1936 le lycée Van Vollenhoven (Gouverneur qui s'oppose au recrutement d'indigènes pour la Première Guerre mondiale).
En 1921, Dakar compte 32440 habitants dont 1661 Européens. C'est cette même année que les premières Libanais sont arrivés. Ils s'installent dans le petit et moyen commerce.
En 1926, Dakar compte 33 679 habitants dont 2 939 Européens, tandis que Gorée ne compte plus que 700 habitants.
En 1929, Gorée est rattachée à Dakar.
Le 2 Avril 1946, SENGHOR, député du Sénégal, réclame l'égalité des droits pour tous (populations colonisées comme métropolitaines).
En 1947, Dakar compte 135 000 habitants environ.
En 1950, Inauguration de l'Institut des Hautes Études (I.H.E) qui deviendra en 1957, l'université de Dakar.

Le 26 Août 1958, Le Général DE GAULLE, est accueilli par des manifestations réclamant l'indépendance du Sénégal.
Le 11 Juin 1958, le transfert de la capitale de Saint Louis vers Dakar est réalisé.
En 1960, Pose de la première pierre de la grande mosquée de Dakar
En 1962, Abbé Thiandoum est nommé archevêque de Dakar
En 1963, Les Jeux de l'amitié sont organisés à Dakar
En 1964, La Grande Mosquée de Dakar est édifiée.
En 1971, Visite à Dakar du président de la république française, Georges Pompidou
En 1973, Installation des tuyaux d'eau du lac de Guiers dans la région de Dakar
En juin 1978, Le siège de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est transféré de Paris à Dakar
En 1980, Amadou Clédor Sall élu maire de Dakar
En 1983, Création des mouvements ruraux de Sankalkam et de Sébikotane
En 2010, le Monument de la Renaissance africaine est inauguré pour le cinquantenaire de l'indépendance sénégalaise. Il s'agit de la plus grande statue au monde (hauteur de 52 mètres).

I.3 RELIEF ET TYPES DE SOL

Sur le plan géomorphologique, la région de Dakar peut être divisée en trois (3) grandes parties d'Ouest en Est :

- L'extrémité occidentale qui se divise elle–même en trois zones :

La zone Sud-est, d'altitude comprise entre 15 m et 40 m, est formée de coulées volcaniques et d'affleurements du substratum (limons, marnes et calcaires) recouvert au centre d'une cuirasse latéritique. Cette zone correspond aux quartiers du Plateau dans le département de Dakar ;

La zone centrale qui présente une altitude inférieure à 10m. Elle est constituée de sables reposant sur un substratum argilo calcaire avec quelques affleurements. Cette zone abrite les quartiers de la Médina et les quartiers de Fann Résidence, Fenêtre Mermoz, Point E et la zone industrielle ;
La partie Nord-Ouest qui correspond au second massif d'origine volcanique dont l'altitude moyenne est la plus élevée de la région (plus de 60m). Cette zone abrite les villages traditionnels de Ouakam, Ngor et Yoff ainsi que l'aéroport international de Dakar.

- La deuxième grande partie de la presqu'île du Cap Vert :

Elle comprend un ensemble de cordons dunaires reposant sur un substratum marneux et sur lesquels sont bâties les villes de Pikine et de Guédiawaye. Entre ces dunes, s'est établie une série de lacs asséchés et de bas-fonds très fertiles appelés « Niayes ». C'est le domaine de la culture maraîchère et de la floriculture. Les sables aquifères qui sont sous les sables superficiels abritent la nappe infra basaltique et la nappe de Thiaroye.

- La partie orientale de la région :

Elle comprend un ensemble de collines et de plateaux d'altitudes inférieures à 50 m. Elle abrite le territoire du département de Rufisque. Sa couverture géologique comprend une alternance de marnes et de calcaires dont les plus perméables, les calcaires paléocènes de Sébikotane, les sables et les grès du mæstrichien, renferment des nappes aquifères importantes. On y observe le prolongement des bas-fonds fertiles et des sols aptes au maraîchage et à l'arboriculture particulièrement dans la zone rurale.

I.4 VEGETATION ET FAUNE

Le couvert végétal de la région de Dakar a connu un grand changement au profit du bâti. Ce phénomène est plus marqué à l'extrême nord-ouest de la région, sur le littoral dans le département de Guédiawaye. La zone des Niayes de Pikine, qui était une zone de maraîchage par excellence, a évolué dans une très large mesure vers le bâti. Dans toute la partie périurbaine et rurale, les formations naturelles sont converties en zones de culture. Par conte au niveau des massifs classés (forets classées et périmètres de reboisement), bien qu'étant agressés, on peut noter les formations végétales. Les périmètres de reboisement sont des plantations mono-spécifiques de filao. Les essences exotiques ont pris la relève grâce aux plantations effectuées, qui concernent essentiellement Anacardium occidentale (Darcassou), Eucalyptus sp et Casuarina equisetifolia (Filao).

Les ressources fauniques sont quasi-inexistantes du fait de la dégradation du couvert végétal suite à l'accroissement considérable de la population et de l'urbanisation. Les quelques spécimens que l'on rencontre sont localisés dans la zone rurale du Département de Rufisque et dans la forêt de Mbao où ils sont confinés dans les reliques de végétation et autour des points d'eau existants. La faune répertoriée, se résume à de rares espèces constituées essentiellement de lézards, de gibier à poils tels : les singes, les chacals communs, de gibier à plumes tels : les canards à plumes et de gibier d'eau, les pigeons maillés et verts et les francolins.

I.5 DONNEES CLIMATOLOGIQUES

I.5.1 Pluviométrie

La pluviométrie est caractérisée par une durée relativement courte de l'hivernage, variant entre trois et quatre mois de juin à octobre. Elle est marquée, d'une part, par une inégale répartition dans le temps et dans l'espace et, d'autre part, par une faiblesse des quantités d'eau enregistrées. Il est important de souligner que la région de Dakar se situe entre les isohyètes 300 et 600 mm et les normes saisonnières (1930 – 1960 et 1951 – 1980) sont respectivement de 552,2 et 472,5 mm.

La pluviométrie enregistrée en 2015 est relativement bonne avec un cumul de 453 mm en 38 jours de pluies à Mbao (département Pikine), 523,3mm en 28 jours de pluies à Bambilor (département Rufisque) et 352,9 mm en 32 jours de pluies à Sébikotane (département Rufisque). La pluviométrie de l'année 2016est satisfaisante.

Tableau 1. 1 : Pluviométrie de la région de Dakar

PLUVIOMETRIE DAKAR											
Mois/Années	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**
Juin	7	-	1	3	24	2,5			-		-
Juillet	16,5	71	61,5	78	57	20	53	49	-	73,3	88,4
Août	121	71,5	165,5	251,5	148,5	142,5	314	293	98	193,2	123,3
Septembre	163	79	148,5	99	187	73,5	105,5	249,5	89	173,2	104,3
Octobre	36		17,5	50	30	4,5	-	18,5	-	12,5	0
Total	**343,5**	**221,5**	**394**	**481,5**	**446,5**	**243**	**472,5**	**610**	**187**	**452,2**	**316**

Source : Rapport annuel de l'inspection régionale des eaux et forêt de Dakar

I.5.2 Température et humidité

La température varie entre 17 et 25° C (degrés Celsius) de décembre à avril et de 27 à 30 ° C de mai à novembre. Le régime des vents est marqué par l'influence prédominante de l'alizé. Ce dernier est issu de l'anticyclone des Açores. Sa direction principale varie du Nord-Nord-ouest au Nord-Nord-est.

I.5.3 Vents

Dakar est caractérisée, pendant une bonne période de l'année, par un microclimat marqué par l'influence de l'alizé maritime, d'où l'existence d'une fraîcheur et d'une humidité quasi permanente et relativement forte de l'ordre de 25%. Toutefois, le harmattan, qui est un alizé continental saharien, se fait sentir faiblement en saison sèche et au fur et à mesure que l'on s'éloigne des côtes.

I.5.4 Insolation

L'insolation est un paramètre qui peut servir, entre autres, dans la quantification des

phénomènes de l'évapotranspiration. L'insolation est exprimée en heures et minutes. Les fortes valeurs d'insolation correspondent à des températures très élevées et les faibles valeurs à des températures basses et inversement. En général l'insolation moyenne varie de 7,1 h/j pendant la saison pluvieuse où le ciel est toujours nuageux à 8,8 h/j pendant la saison sèche où le ciel est bien dégagé.

I.6 DONNEES HYDROGRAPHIQUES

La région de Dakar dispose de ressources en eau. En plus du marigot qui longe le village de Kamb (Commune de Mbao) en passant par Keur Mbaye Fall, puis sous la RN1, pour se jeter dans la mer, il existe des mares et des zones dépressionnaires à inondation temporaire.

Dans la forêt classée de Mbao, l'on note l'existence d'un réseau de puits hérité du système de captage des eaux de pluies mis en place avant l'indépendance. Ce réseau n'est plus opérationnel, du fait de la diminution de la pluviométrie mais, aussi de l'absence de suivi et d'entretien.

On note aussi l'existence de certains lacs dont ceux de Ourouway et Thiourour dans le département de Guédiawaye, de Mbeubeuss dans le département de Pikine et du lac Retba, communément appelé lac rose dans le département de Rufisque.

I.7 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'organisation administrative de la région de Dakar a connu des mutations de plusieurs ordres depuis l'époque coloniale. Notamment avec le décret n° 2002-166 du 21 février 2002 fixant le ressort territorial et le chef de lieu des régions et des départements et le décret n° 2011-427 du 29 mars 2011, qui a été abrogé au profit du décret n° 2011- 706 qui a organisé et créé de nouvelles communes et communautés rurales dans le département de Rufisque.

Avec l'Acte-III de la décentralisation survenu en juin 2014, la région de Dakar est organisée administrativement en :

- Quatre départements : Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque ;
- Dix arrondissements : Almadies, Dakar- Plateau, Grand Dakar, Parcelles Assainies, Guédiawaye, Dagoudane Pikine, Niayes, Thiaroye, Rufisque et Sangalkam ;
- Cinquante communes (regroupant 43 anciennes communes d'arrondissements, 03 communes et 04 communautés rurales) ;
- Quatre villes : Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque ;
- Un Conseil départemental : Rufisque 4

C'est l'aboutissement d'un long processus de décentralisation (1972) qui s'est traduit par l'entrée en vigueur de l'Acte-III de la décentralisation en 2014 marquée

notamment par la communalisation universelle et l'érection des départements en collectivité locale.

Graphique 1. 1 : Découpage Administratif de la région de Dakar

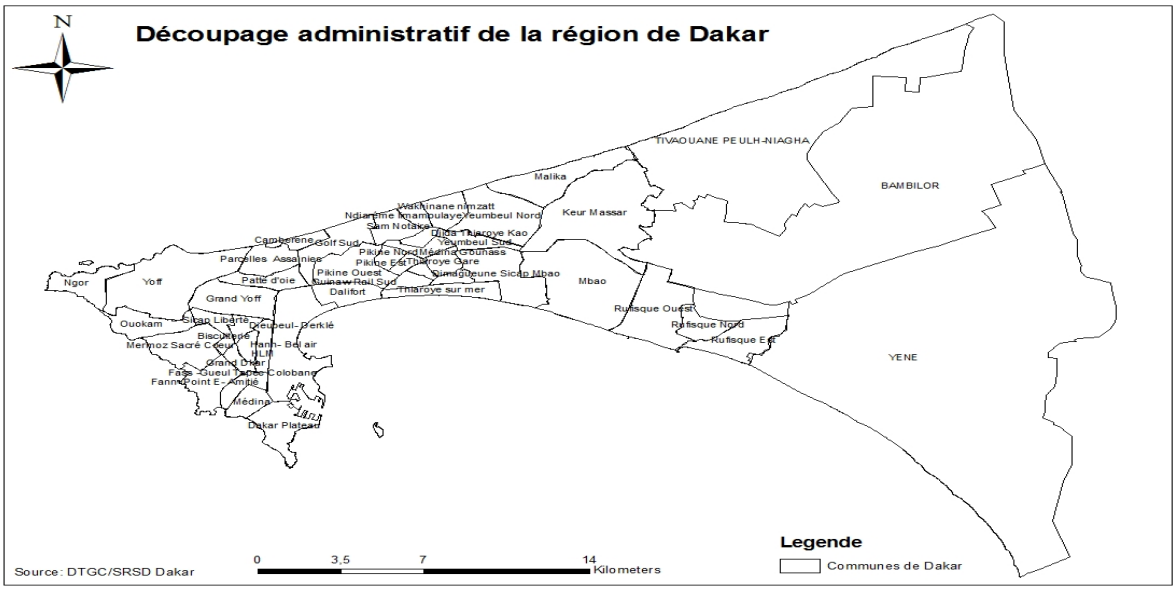

Source : DTGC/SRSD de Dakar

I.8 PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES

Environnement national

La région de Dakar est à la tête de toutes les autres régions du pays sur le plan démographique, économique et en termes d'équipements. En effet, elle concentre la quasi-totalité des infrastructures et plus du quart de la population nationale.

D'ailleurs, aucune autre région n'est en mesure de la concurrencer dans un secteur quelconque aussi bien du point de vue des activités qu'au plan des services publics, des équipements, de l'emploi ou des autres activités.

Depuis juin 1958, la région est devenue le siège du Gouvernement en devenant la capitale du pays, elle concentre de ce fait l'essentiel du tissu industriel, des établissements commerciaux ainsi que financiers.

Malgré la mise en œuvre de la politique nationale d'aménagement du territoire, ainsi que celle de développement régional et de décentralisation, la région de Dakar regroupe la plupart des emplois permanents du pays. La capacité polarisatrice de la région de Dakar a été et est encore favorisée par la faiblesse de la densité du réseau routier du pays. En outre, celui-ci favorise les liaisons verticales nécessaires à l'économie d'exportation. Ainsi, 75% des trajets intérieurs de marchandises ont pour origine ou pour destination Dakar ; ceci résulte du poids économique de la région. Cette situation est fortement renforcée par le tracé des réseaux routiers et des voies ferrées.

Aire d'influence de la région

Elle se définit comme étant la zone où les échanges de produits agricoles et halieutiques, en particulier, se déroulent sous le contrôle direct de la capitale.

Rufisque, dont une grande partie des habitants travaille quotidiennement à Dakar et dont la petite zone industrielle est en fait un prolongement de la grande zone industrielle dakaroise, peut être considérée comme un satellite de la capitale. Dans les environs de l'agglomération dakaroise, les activités des producteurs sont tournées vers la satisfaction des besoins des populations de la région (cas des maraîchers de Sangalkam, Sébikhotane, des pêcheurs de la Petite Côte jusqu'à Yenne).

La région de Thiès, et plus particulièrement les départements de Thiès et Mbour entretiennent avec la région de Dakar des relations quotidiennes, mais de natures différentes. Thiès est une région qui approvisionne Dakar en fruits et légumes mais aussi en produits halieutiques. Quant au département de Mbour, il approvisionne Dakar en produits halieutiques et reste une zone d'attraction pour le tourisme local, les rencontres et conférences nationales et internationales.

Les régions de Diourbel, Saint-Louis, Kaolack, Fatick et Louga approvisionnent la capitale en céréales et bétail. Il faudrait aussi signaler que, malgré les longues distances qui les séparent de la capitale, les régions de Kolda, Tambacounda et Ziguinchor ont tissé avec Dakar des relations privilégiées. Elles ravitaillent la capitale en charbon de bois, bois et autres produits forestiers.

Ainsi, la région de Dakar voit son influence s'étendre sur l'ensemble du pays, voire au-delà des frontières.

CONCLUSION

Malgré les recommandations du Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT), le déséquilibre économique et démographique entre les autres régions du Sénégal et Dakar persiste et s'agrandit. Cette situation n'est pas sans conséquence sur les fonctions urbaines que connait Dakar. En effet, le transport, l'assainissement, la santé, l'éducation, l'hydraulique etc. sont autant de secteurs qui souffrent de la pression démographique et offrent difficilement des services de qualité. Conscient de cette situation préoccupante, l'Etat du Sénégal est entrain d'élaborer des projets et programmes dans le cadre du PSE pour trouver des solutions adéquates.

CHAPITRE II : DEMOGRAPHIE

INTRODUCTION

Ce chapitre traite les questions démographiques portant sur la région de Dakar. Les données utilisées sont issues des dernières projections de la population de la région de Dakar réalisées en 2016, à partir des données du dernier Recensement Général de la Population de l'Habitat de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) de 2013. Les données se rapportent à la population résidente, c'est-à-dire les résidents présents et les résidents absents.

Ce chapitre est présenté en deux parties : (1) la première porte sur l'état et l'évolution de la population de la région de Dakar et (2) la seconde partie sur la structure par âge et sexe et sa répartition spatiale.

II.1 ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

II.2.1 Niveau et évolution de la population

Les dernières projections de population issues du dernier recensement national de la population (RGPHAE_IV), estiment la population résidente de la région de Dakar à 3 429 371 habitants en 2016 soit plus du quart de la population du Sénégal. Le taux d'accroissement annuel de la population entre deux recensements consécutifs passe de 4,4% entre 1976/1988 à 2,7% entre 1988/2002, puis à 3,4% entre les recensements de 2002 et de 2013. Cependant il existe des disparités selon les départements. En effet Rufisque dispose du taux d'accroissement moyen le plus élevé avec un niveau de 4,3% suivi de Pikine 3,1%, Dakar 2,5% et Guédiawaye 2,2%. Le temps de doublement de la population est de 21 ans pour la région de Dakar, 16 ans pour le département de Rufisque, 23 ans pour le département de Pikine, 28 ans pour le département de Dakar et 32 ans pour le département de Guédiawaye.

Tableau 2. 1: Evolution de la population de la région de Dakar entre 2002 et 2016

DESIGNATION	population en 2002	population en 2013	population en 2016	Taux d'accrois. Intercensitaire 2002/2013	doublement de la population en année
REGION DAKAR	2 168 314	3 137 196	3 429 370	3,4	21
DPT DAKAR	870 549	1 146 053	1 252 786	2,5	28
DPT GUEDIAWAYE	259 952	329 659	360 360	2,2	32
DPT PIKINE	766 903	1 170 791	1 279 829	3,1	23
DPT RUFISQUE	270 910	490 694	536 395	4,3	16

Source : ANSD DAKAR

II.1.2 Structure par âge et par sexe

II.1.2.1 - Analyse de la pyramide des âges

La pyramide des âges est la représentation graphique de la structure par âge et sexe d'une population. La pyramide des âges de la région de Dakar présente une base très large avec un sommet rétréci, caractéristique de celles des pays en développement. La base qui diminue progressivement entre les âges 0-5 ans et 14-19 ans, laisse également présager une forte mortalité infanto-juvénile et des effets de la migration, plus marquée chez les hommes. En effet, quel que soit le sexe, la pyramide montre une diminution de la population de 10-19 ans suivie d'une augmentation des populations de 20-29 ans.

La population de la région de Dakar est très jeune avec près de 43% âgés de moins de 20 ans et ceci quelque le soit le sexe (42,7% chez les jeunes de sexe féminin contre 42,6% chez ceux de sexe masculin). De plus, 6 personnes sur 10 vivants dans la région de Dakar, ont moins de 35 ans, ceci quel que soit le sexe (63,5% chez les jeunes de sexe féminin contre 62,7% chez ceux de sexe masculin).

Le sommet rétréci de la pyramide indique que les individus d'âges avancés représentent une faible proportion. En effet, les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 3,4% de la population régionale, avec une légère prédominance des femmes (3,3% pour les hommes contre 3,4% les femmes). Aussi, il est important de noter un déplacement des anciens immigrés qui, lorsqu'ils atteignent un âge avancé, ont tendance à retourner dans leurs régions d'origine.

Graphique 2. 1 : Pyramide des âges de la population de la région de Dakar en 2016

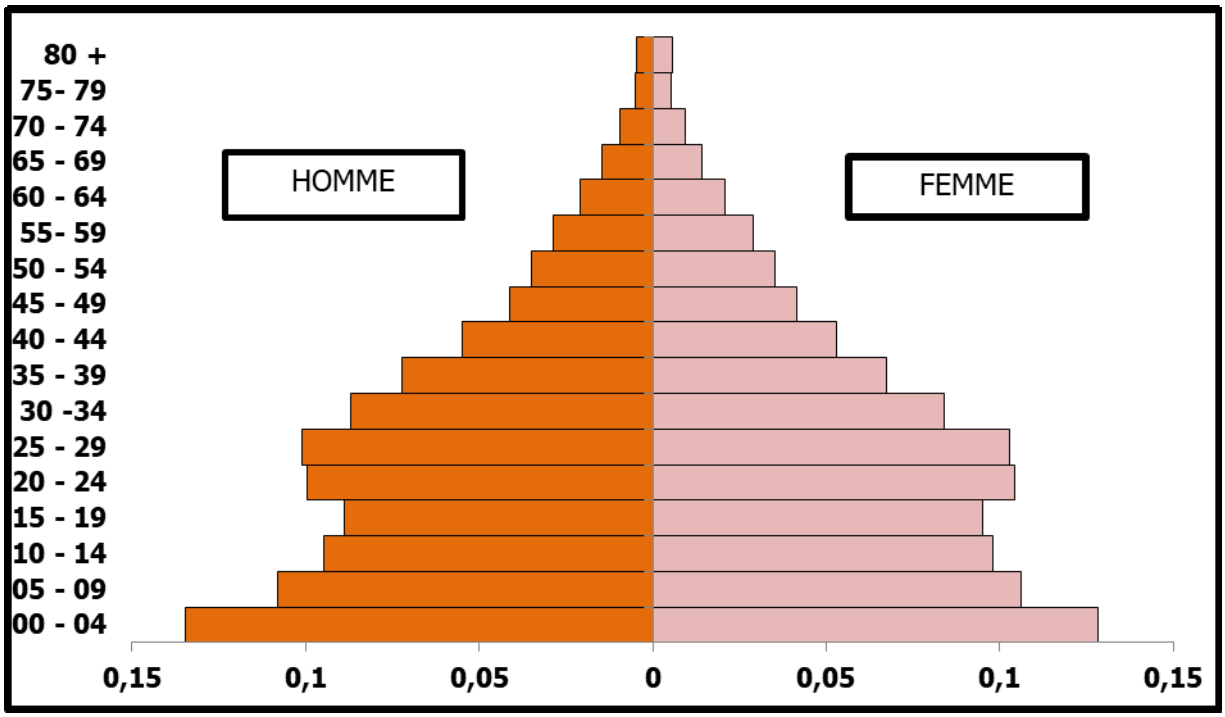

Source : ANSD. Projection de la population de la région de Dakar - 2013-2015

II.1.2.2 - Rapport de masculinité par groupe d'âges

Le rapport de masculinité représente, pour une population donnée, le nombre d'hommes pour 100 femmes. Ainsi, une valeur inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes, alors qu'une valeur supérieure à 100 indique que les hommes sont plus nombreux que les femmes.

La représentation graphique du rapport de masculinité de la région de Dakar, montre une courbe d'allure irrégulière, variant selon les groupes d'âge. En effet, les données révèlent qu'il nait plus de garçons que de filles (106%), cette tendance se maintient jusqu'à 0-9 ans (103%), avec une légère baisse.

Cette tendance s'inverse pour les groupes d'individus âgés de 10-14 ans, 15-19 ans et 20-24 ans, avec une prédominance des filles. La courbe devient stationnaire pour les personnes âgées de 25-29 ans, 45-49 ans et 50-54 ans, montrant autant d'hommes que de femmes (100%).

L'intensité du rapport de masculinité est plus forte pour les personnes âgées de 30 à 44 ans, montrant plus d'hommes que de femmes, avec une valeur maximale à 35-39 ans (109%). A partir de 60 ans, la prédominance des hommes sur les femmes diminue.

Les femmes prennent le dessus dans les intervalles de 40-44 ans, 55-59 ans et 75 ans et plus. Ce qui montre que la population Dakaroise n'échappe pas à la loi

naturelle de la prédominance féminine aux âges élevées, sous l'effet de l'espérance de vie plus élevée chez les femmes.

Graphique 2. 2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âge dans la région de Dakar en 2016

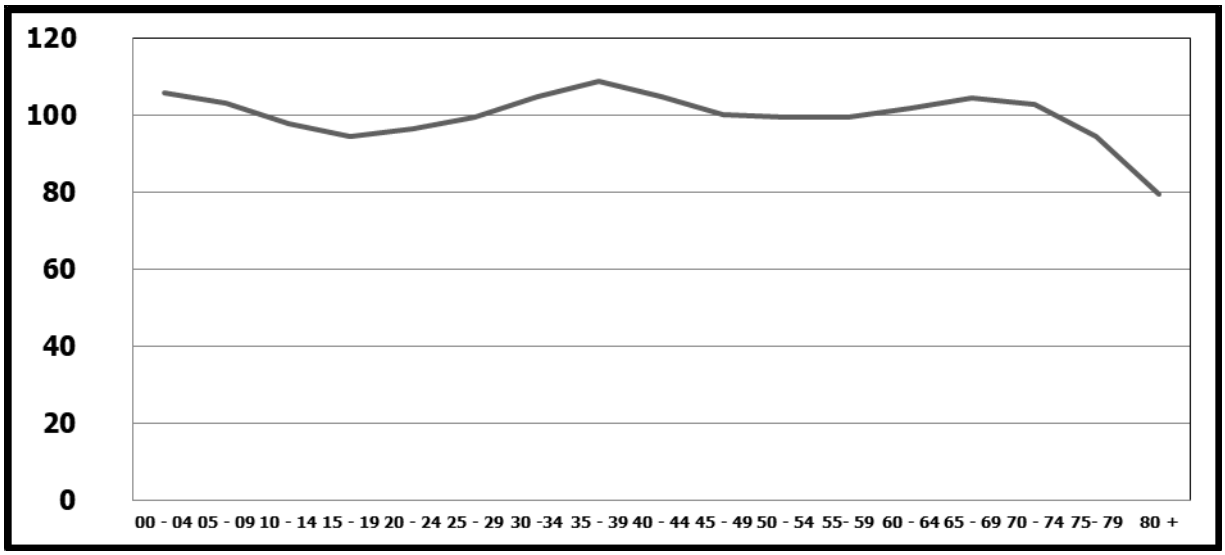

Source : ANSD. Projection de la population de la région de Dakar - 2013-2016

II.1.3 Répartition spatiale de la population et densité

II.1.3.1 Répartition spatiale

Dakar est la région la plus peuplée du Sénégal avec une population estimée à 3 429 371 habitants en 2016. Cette population occupe 0,28% de la superficie totale du pays. Cette forte concentration de la population dans cette région est due à divers facteurs tels que les migrations internes et internationales, son statut de capitale, la concentration des grandes industries, etc.

C'est une région très urbanisée avec 96,47% de citadins et seulement 3,53% de ruraux.

La répartition spatiale de la population selon le département, révèlent que le département de Pikine est le département le plus peuplé (37,32%) de la région. Il est suivi de près par le département de Dakar qui abrite 1 252 784 individus, soit 36,53%. Les départements de Rufisque et Guédiawaye arrivent très loin derrière, avec respectivement 536 396 (15,64%) et 360 361 (10,51%).

Tableau 2. 2 : Répartition de la population de la région de Dakar selon le département, le milieu de résidence et le sexe

Départements	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Dakar	631827	620957	1252784	-	-		631827	620957	1252784
Guédiawaye	178618	181743	360361	-	-		178618	181743	360361
Pikine	646945	632885	1279830	-	-		646945	632885	1279830
Rufisque	207626	207564	415190	61062	60144	121206	268688	267708	536396
Région Dakar	1665016	1643148	3308164	61062	60144	121206	1726078	1703293	3429371

Source : ANSD. Projection de la population de la région de Dakar - 2013-2016

II.1.3.2 Densités de population par département

La forte densité de population de la région de Dakar (6 056 hbts/km²) cache de fortes disparités entre les différents départements. En effet, sur une superficie de 18 km², le département de Guédiawaye abrite une population de 360 361 habitants, soit une densité de 20 020 hbts/km². Il est suivi par les départements de Dakar (15 858 habitants au km²) et de Pikine (15 800 hbts/km²). En revanche, le département de Rufisque a la plus faible densité de population de la région avec 1 412 habitants au km².

Graphique 2. 3 : Densités de population de la région de Dakar selon le département en 2016

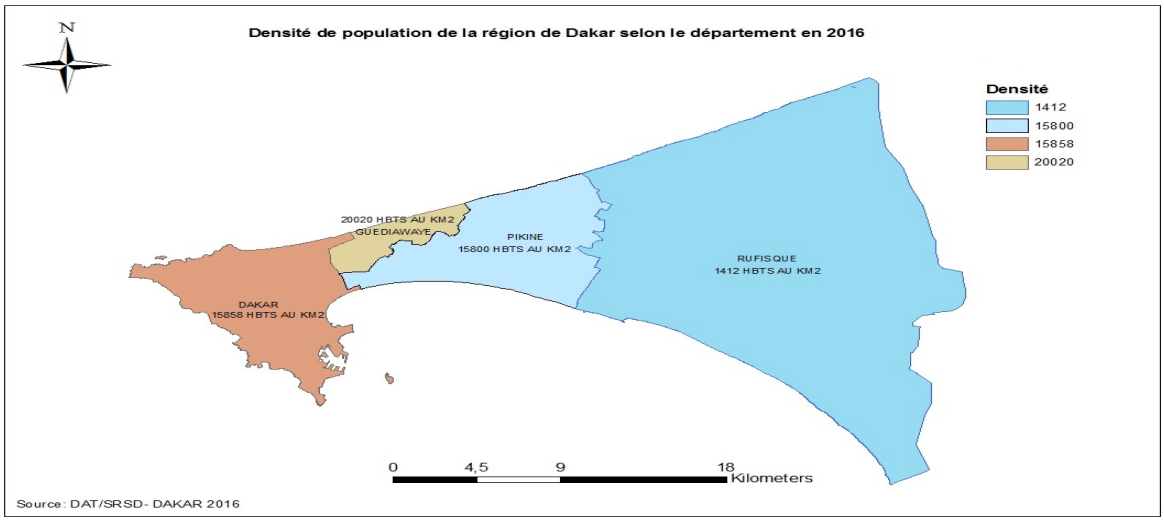

Source : *SRSD de Dakar*

CONCLUSION

Dakar est la région la plus peuplée du Sénégal avec une densité très forte, du fait des effets combinés de l'accroissement naturel de la population et de la migration.

Elle a une population jeune, en majorité masculine et qui vit dans sa quasi-totalité en milieu urbain. La population dakaroise est aussi inégalement répartie avec plus des trois quarts des habitants qui vivent dans les départements de Dakar et Pikine. Cependant, il est important de noter l'augmentation de la population de Rufisque qui est, entre autres, influencée par la disponibilité de réserves foncières, l'existence de l'autoroute à péage et du projet du Pôle Urbain de Diamniadio, etc.

CHAPITRE III – URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT

INTRODUCTION

La région de Dakar se caractérise par une urbanisation croissante et une croissance démographique élevée. Ainsi, l'effet combiné de cette croissance démographique et de l'exode rural a favorisé une forte concentration dans les zones urbaines et accru les besoins d'habitat, avec comme résultat immédiat, un déficit de l'offre en terrains aménagés pour la population et une recrudescence de quartiers spontanés et irréguliers.

Cependant, pour pallier à ces difficultés, l'État a entrepris une politique de promotions immobilières et foncières avec la collaboration des sociétés comme la SN hlm et la SICAP, pour favoriser la restructuration urbaine avec la mise en place d'un système de financement qui permet aux ménages les plus modestes notamment, d'accéder à une maison par l'épargne.

III.1 URBANISATION

III.1.1 Taux d'urbanisation

L'avancement rapide des espaces urbains est devenu un fait planétaire, ainsi on constate une croissance urbaine exponentielle à partir des années 1976 dans la région de Dakar qui est due à son rayonnement économique et à sa position géographique. C'est ainsi, Avec l'Acte III on considère que la région de Dakar est urbanisée à hauteur de 100% en 2016. Par contre en 2002 elle était urbanisée à 97,2% contre 2,8% de ruraux. C'est seulement le département de Rufisque qui abritait une zone rurale qui se trouvait dans les communautés rurales de Bambilor, Yène, etc.

Graphique 3. 1 : Evolution du taux d'urbanisation de la région de Dakar selon la circonscription administrative

	1976	1988	2002	2013	2015	2016
Dakar	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Guédiawaye	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Pikine	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Rufisque	77,30%	77,30%	77,30%	77,40%	77,40%	77,40%
Région	96,3%	96,5%	97,20%	96,50%	96,47%	96,47%

Source : Rapport RGPHAE ANSD

III.1.2 Répartition de la population urbaine

En 2016, la population urbaine de la région de Dakar se chiffre à 3 308 164 individus avec un taux d'urbanisation de 96,4%.Cette population urbaine est répartie dans les quatre villes : Dakar, Guédiawaye, Pikine et Rufisque qui sont subdivisées en communes. C'est ainsi qu'on constate que le département de Pikine est plus peuplé en population urbaine avec un effectif de 1 279 829 individus, il est suivi de celui de Dakar avec 1 252 786 personnes, viennent ensuite les départements de Rufisque et Guédiawaye avec respectivement 12,55% et 10,89% de la population urbaine.

Dans le département de Dakar c'est la commune de Grand Yoff qui est la plus peuplée avec 202 779 habitants, elle est suivie de la commune des parcelles assainies qui enregistre une population urbaine de 174 352 personnes.

Concernant le département de Guédiawaye, la commune de Golf Sud qui enregistre l'essentiel de la population urbaine du département. Par contre, celle de Médina Gounass capitalise l'effectif le faible en population urbaine.

Pour ce qui est du département de Rufisque, qui est le seul département de la région qui abrite une zone rurale, on constate que la commune de Rufisque (Centre) Nord est plus peuplée dans le département.

Par ailleurs, il est important de signaler que le nombre d'homme est légèrement supérieur à celui des femmes avec un effectif de 1 665 015 pour les hommes contre 1 643 148 pour les femmes, cette tendance est presque observée dans toutes les

localités de la zone urbaine de Dakar à l'exception des communes de Gorée, HLM, Sicap liberté, etc.

III.1.3 Les lotissements et distributions de parcelles

Le lotissement est une opération d'aménagement par laquelle le lotisseur acquiert une parcelle non viabilisée, réalise les travaux de voirie et réseaux divers nécessaires pour desservir les terrains et étend les réseaux publics pour les raccorder en eau, en électricité. Il assure éventuellement les équipements collectifs d'assainissement, les réseaux de télécommunication, ainsi que les équipements de défense contre l'incendie.

Le nombre de parcelles autorisées passe de 608 à 3212 parcelles entre 2015 et 2016 accusant une forte augmentation de 2604 nouvelles parcelles autorisées, soit multiplié par 5. Par ailleurs, on constate que le nombre de parcelles autorisées est plus élevé dans le département de Rufisque soit 94,27% de l'effectif global. Cela s'explique par la construction d'une ville nouvelle sur le pôle de Diamniadio, la construction de l'aéroport Blaise Diagne, et le chantier du train express régional(TER) etc. qui orientent la population vers ce site.

Les autres départements ont enregistré respectivement, 96 parcelles pour Dakar, Pikine 88 parcelles, et celui du département de Guédiawaye n'a pas enregistré aucune parcelle attribuée.

III.2 CONSTRUCTION ET HABITAT

III.2.1 Les autorisations de construire

La Division Régionale de l'Urbanisme de Dakar a enregistré 3 645 dossiers de demandes d'autorisation de construire (bâtiments particuliers et publics confondus) en 2016, soit 724 dossiers de plus qu'en 2015. Parmi ces demandes, seuls 70,86% ont reçu un avis favorable, ceci montre que certaines tranches de la population soit 29,14% n'accordent pas d'importance aux normes de constructions, vu les nombreux chantiers exécutés dans la région de Dakar.
La moitié des demandes enregistrées sont faites dans le département de Dakar soit 51%, vient après le département de Rufisque qui enregistre 29% des demandes de la région malgré sa position de ville en construction. Les autres départements enregistrent ensemble 20% des demandes.

En ce qui concerne la délivrance des autorisations de construction, on constate que c'est le département de Rufisque qui détient le taux de délivrance le plus important soit 85% des demandes sont autorisées, il est talonné par le département de Guédiawaye qui voit 73% des demandes autorisées. Les départements de Dakar et Pikine qui enregistrent les effectifs de délivrance les plus faibles soit 67% à Dakar et 57% à Pikine. Comparativement à l'année précédente, une hausse des autorisations de construire est observée presque dans tous les départements de la région plus particulièrement à Dakar (19,40%), Guédiawaye (13,70%), Rufisque (86,10%) cela peut être expliquée l'augmentation des demandes enregistrées. Par contre, dans le département de Pikine le nombre d'autorisations délivrées passe de de 386 à 298 accusant une baisse de 11,30% entre 2015 et 2016

Tableau 3. 1 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire

Circonscription administrative	Année	Demandes enregistrées	Autorisations délivrées	Variation %
Dakar	**2015**	1701	1050	-38,3%
	2016	1875	1254	-33,1%
	Variation %	10,2%	19,4%	89,9%
Guédiawaye	**2015**	188	131	-30,3%
	2016	205	149	-27,3%
	Variation %	9,0%	13,7%	52,0%
Pikine	**2015**	456	336	-26,3%
	2016	526	298	-43,3%
	Variation %	15,4%	-11,3%	-173,7%
Rufisque	**2015**	576	474	-17,7%
	2016	1039	882	-15,1%
	Variation %	80,4%	86,1%	7,1%
Région	**2015**	2921	1991	-31,8%
	2016	3645	2583	-29,1%
	Variation %	24,8%	29,7%	

Source : Service régional de l'urbanisme

III.2.2 Les réalisations de l'Etat en matière d'habitat social

Pourtant, pour prévenir l'occupation irrégulière et anticiper sur les taudis, les services de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ont eu recours depuis l'époque coloniale, à des aménageurs parapublics et privés (SNHLM, SICAP, SCATURBAM, etc.) puis à l'option d'aménagement concerté, cette première option excluant totalement les populations les plus démunies. Après une phase pilote de 10 ans dans le cadre du Projet « Appui à la Décentralisation et au Développement Urbain au Sénégal » (PADDUS), financé par la coopération française, la procédure « Zone d'Aménagement Concertée » (ZAC) est entrée dans sa phase opératoire avec une première expérience à Mbao/Gare, dans la région de Dakar. Aujourd'hui, un grand programme de ZAC est en cours sur l'initiative du Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, dans la banlieue de Dakar (Diamniadio).En ce qui concerne les réalisations de 2016 les données ne sont pas disponibles, mais des constructions sont en cours d'exécution dans la commune de Diamniadio et celle de Bambilor etc.

Conclusion

La région de Dakar est la plus urbanisée du Sénégal. Le rythme rapide d'urbanisation fait que les maigres réserves foncières et les zones de cultures ne cessent d'être transformées en zones d'habitation à un rythme inquiétant. La forte concentration de la population du pays dans la région de Dakar ainsi que son fort taux d'urbanisation ont des répercussions négatives sur les conditions de vie des ménages, même si la région concentre l'essentiel des activités économiques ainsi que des infrastructures sociales et culturelles du pays.

CHAPITRE IV : EDUCATION

INTRODUCTION

L'éducation joue un rôle important dans le développement économique et social d'un pays. Conscient de cela, après le Programme décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF) qui a permis de mettre en œuvre une réforme du système éducatif sénégalais, le gouvernement a signer une nouvelle Lettre de Politique générale pour le secteur de l'Éducation et la Formation, couvrant la période 2012-2025.

Cette nouvelle politique éducative a pour cadre d'opérationnalisation, le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF). Ce dernier vise à approfondir et à consolider les acquis du PDEF, mais aussi à réajuster les options éducatives par son articulation aux dynamiques observées au plan national et international. Cet engagement de l'Etat a pour but d'assurer la réalisation d'une scolarisation primaire universelle, un accès équitable entre filles et garçons, l'amélioration de la qualité du service éducatif et le renforcement du processus de décentralisation et de déconcentration de la gestion de l'éducation.
Ce chapitre porte dans un premier temps sur l'analyse du secteur de la petite enfance, de l'enseignement élémentaire, du moyen et secondaire. Ensuite, seront analysés, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle dans la région de Dakar.

IV.1 LA PETITE ENFANCE

Le développement de la petite enfance est une priorité nationale considérée, non seulement comme une réponse à un besoin social, mais aussi comme un investissement essentiel pour des ressources humaines de qualité. En effet, le Sénégal s'est doté d'une Politique Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE) dans laquelle toutes les structures préscolaires doivent développer une approche holistique et intégrée pour les enfants dès la naissance et jusqu'à 6 ans. Cependant la demande potentielle préscolaire est constituée des enfants âgés de 3 à 5 ans.

IV.1.1 Les infrastructures

Le réseau des structures de prise en charge de la Petite Enfance compte 909 établissements dans la région. Ce sous-secteur de l'enseignement est dominé par le privé qui regroupe un effectif de 854 établissements, le public ne compte que 55 établissements.

Les établissements d'accueil de la petite enfance que sont les cases communautaires, les cases des tout-petits, les écoles maternelles et les garderies sont repartis selon le statut et la circonscription administrative dans la région de Dakar. Les cases communautaires publiques ne sont présentes que dans le département de Dakar et une case communautaire privée à Rufisque. S'agissant les cases des tout-petits publique sont au nombre de 27 dans la région avec un effectif plus élevé à Rufisque, vient après le département de Dakar et à nombre égal pour Pikine et Guédiawaye. La région n'enregistre aucune case des tout-petits privés. Concernant, les écoles maternelles publiques on en dénombre 23 au niveau de la région dont 13 pour le département de Dakar, Rufisque(5) Guédiawaye (3) et Pikine (2).

Les écoles maternelles privées sont au nombre de 689.Le département de Dakar capitalise 43,68% des structures, Guédiawaye(18), Pikine (248) et Rufisque(122).

Tableau 4. 1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type, par circonscription administrative

Type d'établissement	Statut	Dakar	Guédiawaye	Pikine	Rufisque	Région de Dakar
Case communautaire	**Public**	3	0	2	0	5
	Privé	0	0	0	1	1
	Total	3	0	2	1	6
Case des Tout Petits	**Public**	8	4	4	11	27
	Privé	0	0	0	0	0
	Total	8	4	4	11	27
Ecole maternelle	**Public**	13	3	2	5	23
	Privé	301	18	248	122	689
	Total	314	21	250	127	712
Garderie d'enfants	**Public**	0	0	0	0	0
	Privé	30	94	20	20	164
	Total	30	94	20	20	164
Total	**Public**	24	7	8	16	55
	Privé	331	112	268	143	854
	Total	355	119	276	159	909

Source : Inspection d'académie de Dakar, Rufisque, Pikine/Guédiawaye

Le réseau des structures de prise en charge de la Petite Enfance est passé de 879 à 907 structures, soit un taux d'accroissement de 3,18%. Cette tendance haussière résulte de celle enregistrée dans les départements de Rufisque et Dakar, contrairement aux autres départements qui enregistrent des baisses de l'effectif des structures soit respectivement Guédiawaye (-3,3) Pikine(3,2)

Les écoles maternelles ont connu une hausses respective de 6%, cette évolution conforte, d'une part, l'engouement des populations et d'autre part, l'effort de l'Etat dans la mise en place des écoles maternelles contrairement aux garderies (-7,86%) qui ont connu une baisse de leur effectif. En ce qui concerne les cases des tout-petits, et les cases communautaires, elles restent stables entre 2015 et 2016

Tableau 4. 2 : Evolution des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et la circonscription administrative

Type d'établissement	Année	Dakar	Guédiawaye	Pikine	Rufisque	Région de Dakar
Case communautaire	2014 / 2015	3	0	0	1	4
	2015 / 2016	3	0	0	1	4
	Variation en %	-67	0	0	0	0
Case des Tout Petits	2014 / 2015	8	4	4	9	25
	2015 / 2016	6	4	4	11	25
	Variation en %	0	0	0	22	0
Ecole maternelle	2014 / 2015	303	12	257	100	672
	2015 / 2016	314	21	250	127	712
	Variation en %	3,63	75	-2,7	27	6
Garderie d'enfants	2014 / 2015	31	107	22	18	178
	2015 / 2016	30	94	20	20	164
	Variation en %	-3,22	-12,1	-9,1	11,1	-7,86
Total	2014 / 2015	345	123	283	128	879
	2015 / 2016	355	119	274	159	907
	Variation en	2,89	-3,3	-3,2	24,2	3,18

Source : Inspection d'académie de Dakar, Rufisque, Pikine/Guédiawaye

IV.1.2 Le personnel

Le personnel des établissements de la petite enfance compte 2942 agents pour la région de Dakar, la proportion de femmes est plus importante de celui des hommes soit 2201 femmes contre 741 hommes. Au niveau départemental la répartition du personnel enseignant de la petite enfance est inégale, avec une forte concentration

au niveau du département de Pikine qui regroupe 36,81% de l'effectif global soit 1083 personnes. Le département de Dakar suit avec seulement 28% tandis que le reste est réparti entre Rufisque et Guédiawaye avec respectivement 518 enseignants à Guédiawaye et 515 à Rufisque. Par ailleurs, on constate que la majorité du personnel exerce leurs activités dans les écoles maternelles.

Tableau 4. 3 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

Type d'établissement	Sexe	Dakar	Guédiawaye	Pikine	Rufisque	Région de Dakar
Case communautaire	**Hommes**	2	-	3	1	6
	Femmes	4	-	9	7	20
	Ensemble	6	-	12	8	26
Case des Tout Petits	**Hommes**	7	3	2	1	13
	Femmes	23	17	20	19	79
	Ensemble	30	20	22	20	92
Ecole maternelle	**Hommes**	276	15	77	92	460
	Femmes	434	62	395	309	1200
	Ensemble	710	77	472	401	1660
Garderie d'enfants	**Hommes**	28	64	125	45	262
	Femmes	52	357	452	41	902
	Ensemble	80	421	577	86	1164
Total	**Hommes**	313	82	207	139	741
	Femmes	513	436	876	376	2201
	Ensemble	2297	518	1083	515	2942

Source : Inspection d'académie de Dakar, Rufisque, Pikine/Guédiawaye

L'effectif du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance passe de 4 937 agents à 2 942 entre 2015 et 2016 accusant une baisse importante de 40,4%. Cette forte baisse est constatée dans les établissements de types cases des tout-petits, des écoles maternelles et des cases communautaires soit de 65,3% dans les cases communautaires, 44,6% au niveau cases des tout-petits, 58% dans les écoles maternelles. En ce qui concerne les garderies, l'effectif passe de 743 à 1164 agents résultant une hausse de 56,7%.

Par ailleurs, la baisse des effectifs du personnel enseignant de la petite enfance est observée dans tous départements à l'exception de celui de Pikine.

Tableau 4. 4 : Evolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative

Type d'établissement	Année	Dakar	Guédiawaye	Pikine	Rufisque	Région de Dakar
Case communautaire	**2014 / 2015**	59	6	5	5	75
	2015 / 2016	6	0	12	8	26
	Variation en %	-89,8	-100	140	60	-65,3
Case des Tout Petits	**2014 / 2015**	69	33	26	38	166
	2015 / 2016	30	20	22	20	92
	Variation en %	-56,5	-39,4	-15,4	-47,4	-44,6
Ecole maternelle	**2014 / 2015**	2604	60	947	342	3953
	2015 / 2016	710	77	472	401	1660
	Variation en %	-72,7	28,3	-50,2	17,3	-58,0
Garderie d'enfants	**2014 / 2015**	162	431	93	57	743
	2015 / 2016	80	421	577	86	1164
	Variation en %	-50,6	-2,3	520,4	50,9	56,7
Total	**2014 / 2015**	2894	530	1071	534	4937
	2015 / 2016	826	518	1083	515	2942
	Variation en %	-71,5	-2,3	1,1	-3,6	-40,4

Source : Inspection d'académie de Dakar, Rufisque, Pikine/Guédiawaye

Le personnel des établissements d'accueil de la petite enfance est composé de Directeur, d'éducateur, des assistants et d'autre personnel administratif.

Au niveau régional, on dénombre 638 Directeurs, 3202 éducateurs «craie en main», et 275 autres personnels administratifs.

S'agissant du nombre de Directeur au niveau départemental, on constate que le département de Dakar enregistre un effectif de 283 Directeurs, il suivi du département de Pikine qui capitalise à son tour 211 Directeurs, les départements de Rufisque et Guédiawaye accueillent respectivement : Rufisque (102 Directeurs), Guédiawaye (46). La majorité des éducateurs «craie en main» sont aussi dans le département de Dakar.

En ce qui concerne le diplôme, la plupart des Directeurs sont titulaires du BAC ou du BFEM. Ainsi, 4 Directeurs sur 10 sont titulaires du BAC, et les 38,87% de l'effectif global ont comme diplôme le BFEM, ceux qui sont diplômés de la maitrise et plus ne représentent que 5,17%.

D'autre part, on constate que la plupart des éducateurs "craie en main" dans les établissements d'accueil de la petite enfance sont titulaires du BFEM soit 65,49% de

l'effectif total, viennent en deuxième position ceux qui sont diplômés du BAC avec 18,71% de l'effectif, ensuite ceux qui ont comme diplôme le CFEE représente 8,24%. Par contre ceux qui sont les diplômés de la maitrise et plus, de la licence et du DEUG sont minoritaires.

Il est important de noter qu'une proportion non négligeable (5%) apparait sans diplôme académique.

S'agissant les autres personnes administratives ceux qui sont titulaires du BFEM sont majoritaires dans le système avec une proportion de 39%.

Tableau 4. 5 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative

Circonscription administrative / Fonction	Maitrise et +	Licence	DEUG	BAC	BFEM	CFEE	Sans diplôme	Total
Département de Dakar								
Directeur	21	27	14	113	90	9	9	283
Educateur " craie en main"	19	32	15	383	977	139	90	1655
Assistant								
Autre personnel administratif	4	1	0	27	61	17	65	175
Département de Guédiawaye								
Directeur	1	-	-	25	18		2	46
Educateur " craie en main"		1		31	326	14	30	402
Assistant	-	-	-	-	-	-	-	-
Autre personnel administratif	-	1		2	7	1	3	14
Département de Pikine								
Directeur	7	4	6	107	81	2	4	211
Educateur " craie en main"	1	3	2	125	532	83	14	760
Assistant	-	-	-	-	-	-	-	-
Autre personnel administratif	1	2		11	18	5	7	44
Département de Rufisque								
Directeur	4		3	35	59			102
Educateur " craie en main"	1	3	4	60	262	28	27	385
Assistant	-	-	-	-	-	-	-	-
Autre personnel administratif	1	1	0	4	20	6	10	42
Région de Dakar								
Directeur	33	31	20	280	248	11	15	638
Educateur " craie en main"	21	39	21	599	2097	264	161	3202
Assistant	-	-	-	-	-	-	-	-
Autre personnel administratif	6	5	0	44	106	29	85	275

Source : Inspection d'académie de Dakar, Rufisque, Pikine/Guédiawaye

Au niveau régional, Les enseignants sans diplômes académiques sont plus présents dans système éducatif de la petite enfance soit 80% de l'effectif global.

En ce qui concerne les diplômés du CEAP sont au nombre de 1529 personnes dont 768 dans le public et 761 au niveau du privé. Ceux qui sont diplômés du Certificat

d'Aptitude Pédagogique (CAP) enregistrent un effectif de 247 agents soit 2% de l'effectif global.

C'est dans le département de Dakar qu'on retrouve les taux de qualification les plus élevés des enseignants, soit 82,3% de l'effectif global du personnel diplômé du CAP ou du Certificat Elémentaire d'Aptitude Pédagogique(CEAP).

Par ailleurs, on constate que la plupart des enseignants sans diplôme exercent leurs activités dans le public.

Tableau 4. 6 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut établissement	CAP	CEAP	Sans diplôme	Total
Département de Dakar	**Public**	45	710	5593	6348
	Privé	46	661	753	1460
	Total	91	1371	6346	7808
Département de Guédiawaye	**Public**	15	20	13	48
	Privé	9	34	427	470
	Total	24	54	440	518
Département de Pikine	**Public**	23	18	6	47
	Privé	32	38	966	1036
	Total	55	56	972	1083
Département de Rufisque	**Public**	28	20	1	49
	Privé	49	28	454	531
	Total	77	48	455	580
Région de Dakar	**Public**	111	768	5613	6492
	Privé	136	761	2600	3497
	Total	247	1529	8213	9989

Source : Inspection d'académie de Dakar, Rufisque, Pikine/Guédiawaye

IV.1.3 Les effectifs

En 2016, les effectifs préscolarisés se chiffrent à 61 377 élèves au niveau de la région dont 31 608 filles et 31 608 garçons.

La répartition de l'effectif selon le département montre que 48% des enfants préscolarisés se trouvent dans le département de Dakar soit 29 974 enfants dont 15 180 garçons contre 14794 filles. Vient après le département de Pikine qui enregistre 24,4% des effectifs de la région, cela s'explique par le fait que les deux départements Dakar et Pikine qui abritent les parts les plus importantes de population de la région. Rufisque et Guédiawaye enregistrent respectivement 15,5% et 11,5% des populations préscolarisées de Dakar.

Par ailleurs, le tableau ci-dessous nous montre que les élèves de sexe féminin sont majoritaires au niveau des établissements de la petite enfance.

Tableau 4. 7 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

Type d'établissement	Sexe	Dakar	Guédiawaye	Pikine	Rufisque	Région de Dakar
Case communautaire	**Garçons**	115	-	72	51	238
	Filles	101	-	74	44	219
	Ensemble	216	-	146	95	457
Case des Tout Petits	**Garçons**	372	143	115	423	1053
	Filles	397	150	170	455	1172
	Ensemble	769	293	285	878	2225
Ecole maternelle	**Garçons**	12751	564	6150	3554	23019
	Filles	13091	645	6951	3849	24536
	Ensemble	25842	1209	13101	7403	47555
Garderie d'enfants	**Garçons**	1556	2680	687	536	5459
	Filles	1591	2711	761	618	5681
	Ensemble	3147	5391	1448	1154	11140
Total	**Garçons**	14794	3387	7024	4564	29769
	Filles	15180	3506	7956	4966	31608
	Ensemble	29974	6893	14980	9530	61377

Source : Inspection d'académie de Dakar, Rufisque, Pikine/Guédiawaye

Les effectifs des structures accueillant de la petite enfance ont progressé entre 2015 - 2016 en passant de 58 054 élèves à 61 377 soit une hausse de 5,7%. Au niveau de chaque type de structure, la même tendance est observée, à l'exception des cases communautaires et les garderies qui enregistrent une baisse leur effectif avec respectivement 31% au niveau des cases communautaires et 1,6% au niveau des garderies.

Au niveau départemental aussi une hausse des effectifs des apprenants est observée dans tous les départements de la région avec respectivement : Dakar (1,7%) Guédiawaye (1,5%), Pikine (6,6%), Rufisque (23%).

Tableau 4. 8 : Evolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative

Type d'établissement	Année	Dakar	Guédiawaye	Pikine	Rufisque	Région de Dakar
Case communautaire	**2014 / 2015**	429	65	76	90	660
	2015 / 2016	216	-	146	95	457
	Variation en %	-50%	-	92%	6%	-31%
Case des Tout Petits	**2014 / 2015**	747	262	223	565	1797
	2015 / 2016	769	293	285	878	2225
	Variation en %	2,9%	11,8%	27,8%	55,4%	23,8%
Ecole maternelle	**2014 / 2015**	25509	607	12135	5830	44081
	2015 / 2016	25842	1209	13101	7403	47555
	Variation en %	1,3%	99,2%	8,0%	27,0%	7,9%
Garderie d'enfants	**2014 / 2015**	2775	5855	1622	1074	11326
	2015 / 2016	3147	5391	1448	1154	11140
	Variation en %	13,4%	-7,9%	-10,7%	7,4%	-1,6%
Total	**2014 / 2015**	29460	6789	14056	7749	58054
	2015 / 2016	29974	6893	14980	9530	61377
	Variation en %	1,7%	1,5%	6,6%	23,0%	5,7%

Source : Inspection d'académie de Dakar, Rufisque, Pikine/Guédiawaye

IV.1.4 Intensité de la préscolarisation

L'intensité de la scolarisation est mesurée par le Taux Brut de Scolarisation (TBPS) qui est le rapport entre les effectifs inscrits et la population en âge scolaire. Cet indicateur mesure la capacité du système éducatif à accueillir les enfants scolarisables au niveau du préscolaire.

Le taux brut de préscolarisation (TBPS) dans la région de Dakar connait des évolutions diverses selon le sexe des enfants ou la circonscription administrative. On constate dans tous les départements, un TBPS plus important chez les filles se traduisant par un indice de parité dépassant 100%. La préscolarisation est plus importante dans le département de Guédiawaye qui se trouve à 33,37% suivi par Rufisque avec un taux de 23,8%.

Des efforts restent à faire dans le département de Pikine où la préscolarisation demeure très faible à savoir moins de 15,31%.
Par ailleurs, on constate que l'indice n'a pas connu de changement au niveau des départements de Guédiawaye et Pikine.

En 2016, l'indice de parité F/G a atteint 1,08 au niveau régional, ce qui s'explique en partie, à l'enrôlement de plus en plus important de filles au niveau des structures de la petite enfance.

Comparativement à l'année dernière le taux brut de préscolarisation au niveau régional a connu une légère hausse de 4,24%.

Tableau 4. 9 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Année	TBPS Garçons	TBPS Filles	TBPS Global	Indice de parité
Département de Dakar	**2014 / 2015**	42,74%	47,30%	44,95%	1,02
	2015 / 2016	21,08%	23,49%	22,25%	1,05
	Variation en %	-50,68%	-50,34%	-50,50%	2,94
Département de Guédiawaye	**2014 / 2015**	28,74%	33,29%	30,94%	1
	2015 / 2016	31,44%	35,47%	33,37%	1
	Variation en %	9,39%	6,55%	7,85%	0
Département de Pikine	**2014 / 2015**	14,80%	17,47%	16,10%	1
	2015 / 2016	15,31%	18,59%	15,31%	1
	Variation en %	3,45%	6,41%	-4,91%	0
Département de Rufisque	**2014 / 2015**	17,87%	20,46%	19,11%	1,14
	2015 / 2016	21,86%	25,92%	23,80%	1 ,19
	Variation en %	22%	27%	25%	4,39
Région de Dakar	**2014 / 2015**	18,72%	21,41%	20,02%	1,07
	2015 / 2016	19,43%	22,41%	20,87%	1,08
	Variation en %	3,79%	4,67%	4,24%	0,93

Source : Inspection d'académie de Dakar, Rufisque, Pikine/Guédiawaye

IV.2 L'ELEMENTAIRE

Introduction

L'enseignement élémentaire est destiné à faire acquérir aux enfants à partir de 6 ans les connaissances de base relatives à la lecture, l'écriture, le calcul, la connaissance du milieu, les savoirs utiles et compétences indispensables pour mieux vivre en communauté et préparer l'accès aux niveaux supérieurs. D'une durée de 6 ans, il est sanctionné par le certificat de fin d'études élémentaires (CFEE) et l'examen d'entrée en sixième.

IV.2.1 Les infrastructures

Le nombre d'écoles fonctionnelles de l'enseignement primaire de la région de Dakar passe de 1370 écoles en 2015 pour s'établir à 1397 écoles en 2016 soit un accroissement global de 1,97%.

La part du public dans le réseau des structures de l'enseignement élémentaire passe de 422 à 428 écoles accusant une légère hausse de 6 nouvelles structures en valeur absolue, cette même tendance s'observe dans le privé qui enregistre un effectif de de 969 écoles en 2016 soit une augmentation de 2,22% par rapport à l'année précédente, aussi il est important de signaler que Le réseau des établissements est dominé par le privé.

Par ailleurs, on constate que le département de Pikine qui abrite la part la plus importante des structures du primaire soit 501 écoles, cela s'explique par l'importance de son poids démographique, il est suivi de près par celui de Dakar qui capitalise 451 écoles primaires, concernant les autres départements ils enregistrent respectivement Rufisque (269 écoles), Guédiawaye (176 écoles).

Tableau 4. 10 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut

Circonscriptions administratives	2014 / 2015			2015 / 2016			Variation en %		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Département de Dakar	148	285	433	147	304	451	-0,68	6,67	4,16
Département de Guédiawaye	42	131	**173**	42	134	176	0	2,29	1,73
Département de Pikine	109	411	**520**	110	391	501	0,92	-4,87	-3,65
Département de Rufisque	123	121	244	129	140	269	5	16	10
Région de Dakar	422	948	1370	428	969	1397	1,42	2,22	1,97

Source : Inspection d'académie de Dakar, Rufisque, Pikine/Guédiawaye

Au niveau de la région, pour faire face à la demande d'éducation, le gouvernement à adopter trois modes d'organisation pédagogique à savoir : les classes de type flux unique, les classes à double flux et les classes de types multigrade.

Pour l'année 2016, la région a enregistré 11542 classes dont 4085 dans le département de Dakar, 2481 à Pikine et ceux de Rufisque et Guédiawaye enregistrent respectivement Rufisque (2050), Guédiawaye (1350).

Toutefois, il convient de souligner que les classes de type flux unique qui est le type pédagogique largement majoritaire représenté à près de 47,4% dans les départements de Rufisque, Pikine et Guédiawaye, viennent après les classes multigrades avec 1041 de l'effectif global.

Ainsi, les résultats affichent la nécessité de construire de nouvelles structures pour répondre à la demande croissante d'éducation dans les zones de forte concentration de populations.

Tableau 4. 11 : Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Statut des établissements	Type de Groupe pédagogique			Total
		Simple	double flux	multigrade	général
Département de Dakar	**Public**	-	-	-	1629
	Privé	-	-	-	2456
	Total	-	-	-	**4085**
Département de Guédiawaye	**Public**	505	-	-	505
	Privé	666	-	179	845
	Total	**1171**	**-**	**179**	**1350**
Département de Pikine	**Public**	783	789	4	1576
	Privé	1832	-	649	2481
	Total	**2615**	**789**	**653**	**4057**
Département de Rufisque	**Public**	1014	140	58	1212
	Privé	680	7	151	838
	Total	**1694**	**147**	**209**	**2050**
Région de Dakar	**Public**	2302	929	62	4922
	Privé	3178	7	979	6620
	Total	5480	936	1041	11542

Source : Inspection d'académie de Dakar, Rufisque, Pikine/Guédiawaye

IV.2.2 Le personnel

Le personnel des établissements d'enseignement élémentaire de la région de Dakar passe de 21 345 enseignants à 15 984 enseignants entre 2015 et 2016 accusant une baisse de 25,1%. Cette baisse est imputable à celle enregistrée dans les départements de Pikine et Guédiawaye. Par contre au niveau des autres départements une augmentation des effectifs du corps enseignant est observé soit 1,7% à Dakar et 9% à Rufisque.

Par ailleurs, on constate que l'effectif des hommes est plus important de celui des femmes dans l'effectif global. De même que le secteur du privé qui regroupe une part importante de l'effectif global du corps enseignant de la région.

Ainsi, c'est dans les départements de Pikine et Dakar qu'on enregistre plus enseignants à cause de la forte demande d'éducation des populations.

Tableau 4. 12 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	2014 / 2015			2015 / 2016			Variation en %		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Département de Dakar	Hommes	1090	2040	3133	1057	2156	3213	-3,0%	5,7%	2,6%
	Femmes	1442	1572	3014	1374	1662	3036	-4,7%	5,7%	0,7%
	Ensemble	2532	3615	6147	2431	3818	6249	-4,0%	5,6%	1,7%
Département de Guédiawaye	Hommes	911	1278	2189	296	593	889	-67,5%	-53,6%	-59,4%
	Femmes	632	911	1543	372	522	894	-41,1%	-42,7%	-42,1%
	Ensemble	1543	2189	3732	668	1115	1783	-56,7%	-49,1%	-52,2%
Département de Pikine	Hommes	1734	3872	5606	783	2228	3011	-54,8%	-42,5%	-46,3%
	Femmes	1211	2194	3405	862	1401	2263	-28,8%	-36,1%	-33,5%
	Ensemble	2945	6066	9011	1645	3629	5274	-44,1%	-40,2%	-41,5%
Département de Rufisque	Hommes	741	519	1260	761	618	1379	2%	19%	9%
	Femmes	715	480	1195	745	554	1299	4%	15%	8%
	Ensemble	1456	999	2455	1506	1172	2678	3%	17%	9%
Région de Dakar	Hommes	4476	7673	12188	2897	5595	8492	-35,3%	-27,1%	-30,3%
	Femmes	4000	5676	9157	3353	4139	7492	-16,2%	-27,1%	-18,2%
	Ensemble	8476	13349	21345	6250	9734	15984	-26,3%	-27,1%	-25,1%

Source : Inspection d'académie de Dakar, Rufisque, Pikine/Guédiawaye

L'effectif du personnel de l'enseignement élémentaire public est composé de 6 250 personnes dont 2 431 dans le département de Dakar, 1 645 dans le département de Pikine. Ceux de Rufisque et Guédiawaye enregistre respectivement Rufisque (1 506), Guédiawaye (668).

Comparativement à l'année dernière l'effectif du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics enregistre un accroissement de 21%.

En ce qui concerne les enseignants du département de Pikine, 8 enseignants sur 10 sont des permanents, les contractuels enregistrent un effectif de 297 personnes et les volontaires sont minoritaires avec un effectif de 9 personnes.

Par ailleurs, on constate que le nombre de permanents augmente dans tous départements par contre, c'est l'inverse qui est observé concernant le personnel contractuels.

Tableau 4. 13 : Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut du personnel	2014 / 2015	2015 / 2016	Variation en %
Département de Dakar	Permanents	1585	-	-
	contractuels	399	-	-
	volontaires	11	-	-
	Ensemble	1995	2431	22
Département de Guédiawaye	Permanents	469	543	16
	contractuels	186	123	-34
	volontaires	4	2	-50
	Ensemble	659	668	1,3
Département de Pikine	Permanents	1174	1339	14
	contractuels	347	297	-14
	volontaires	11	9	-18
	Ensemble	1522	1645	8
Département de Rufisque	Permanents	656	1162	77
	contractuels	333	344	3
	volontaires	1	1	0
	Ensemble	989	1506	52
Région de Dakar	Permanents	3884	-	-
	contractuels	1265	-	-
	volontaires	27	-	-
	Ensemble	5175	6250	21

Source : Inspection d'académie de Dakar, Rufisque, Pikine/Guédiawaye

Les qualifications nécessaires pour être enseignants à l'Elémentaire sont : une formation générale correspondant au niveau d'études du BAC (à partir de 2011) et une formation pédagogique d'un an à l'issue de laquelle le maître – contractuel passe l'examen du Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP).

Cependant, pour l'année 2016 le nombre d'enseignant s'élevait à 1479 personnes. Le personnel enseignant titulaire du BFEM sont majoritaires représentant 45,8% de l'effectif total cela s'explique par le fait que ces enseignants sont recrutés avant 2011. Ils sont suivis de ceux titulaires du BAC avec 36,6% du global, viennent en troisième position ceux dont la modalité est sans diplôme avec 9,3%.

Les autres membres du personnel enregistrent respectivement les diplômes de licence (1,7%), Maîtrise et plus (1,4%), CFEE (1,6%), DEUG (1,1%), autres (2,6%).

Tableau 4. 14 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique

Diplôme académique	Effectif	%
Maîtrise et +	225	1,4
Licence	279	1,7
DEUG	174	1,1
BAC	5832	36,5
BFEM	7328	45,8
CFEE	248	1,6
Autre	419	2,6
Sans diplôme	1479	9,3
Total	15984	100

Source : Inspection d'académie de Dakar, Rufisque, Pikine/Guédiawaye

IV.2.3 Les effectifs

Le nombre d'enfants fréquentant le primaire passe de 421 610 élèves à 438310 élèves, entre 2015 et 2016, l'effectif a augmenté de 4%. Cette hausse est en partie imputable aux stratégies d'élargissement de l'accès à l'éducation menées par le gouvernement dans l'optique de réaliser la scolarisation universelle à terme. Notons aussi une suprématie des filles durant ces dernières années avec un effectif de 224 652 contre 214 258 chez les garçons.

Les effectifs des établissements publics représentent 56,24% des élèves inscrits au primaire dans la région, soit 246532 enfants. Quant à la participation du secteur privé dans l'effort de scolarisation des enfants, elle est importante vu que le privé assure la scolarisation de 43,76% des élèves, soit 191 778 enfants.
Comparativement à l'année dernière, ces effectifs ont connu des progressions dans le privé passent de 176976 à 191 778 enfants entre 2015 et 2016 soit un accroissement de 8,4%. Ceux du public enregistrent une hausse de 0,8%.

Tableau 4. 15 : Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Dakar selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	2014 / 2015			2015 / 2016			Variation en %		
		Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total
Département de Dakar	Public	35372	37244	72616	34148	36042	70190	-3,5%	-3,2%	-3,3%
	Privé	33745	34882	68627	36005	36917	72922	6,7%	5,8%	6,3%
	Total	69117	72126	141243	70153	72959	143112	1,5%	1,2%	1,3%
Département de Guédiawaye	Public	12686	13729	26415	12793	13780	26573	0,8%	0,4%	0,6%
	Privé	11016	11514	22530	11352	11951	23303	3,1%	3,8%	3,4%
	Total	23702	25243	48945	24145	25731	49876	1,9%	1,9%	1,9%
Département de Pikine	Public	40292	43706	83998	41388	44694	86082	2,7%	2,3%	2,5%
	Privé	32988	34474	67462	35845	37498	73343	8,7%	8,8%	8,7%
	Total	73280	78180	151460	77233	82192	159425	5,4%	5,1%	5,3%
Département de Rufisque	Public	30393	31212	61605	31296	32391	63687	3,0%	4,0%	3,0%
	Privé	9287	9070	18357	11131	11079	22210	20,0%	22,0%	21,0%
	Total	39680	40282	79962	42727	43770	85897	8,0%	9,0%	7,0%
Région de Dakar	Public	118743	125891	244634	119625	126907	246532	0,7%	0,8%	0,8%
	Privé	87036	89940	176976	94333	97445	191778	8,4%	8,3%	8,4%
	Total	205779	215831	421610	214258	224652	438310	4,1%	4,1%	4,0%

Source : Inspection d'académie de Dakar, Rufisque, Pikine/Guédiawaye

Le ratio nombre d'élèves sur nombre de classe permet d'appréhender le niveau de peuplement dans les salles de classe. Cependant, dans l'enseignement primaire, on compte 438 310 élèves et 11 542 salles de classe en 2016 soit en moyenne 38 élèves par classe. Cet effectif a connu une baisse de 3% par rapport à l'année précédente.

D'ailleurs, on constate qu'il existe un enseignant pour 34 élèves, comparativement à l'année précédente le nombre d'élèves par enseignant a enregistré une hausse de 21%. Malgré cette situation le déficit d'enseignants par rapport au nombre d'élève persiste.

Cependant, dans le département de Dakar, le nombre d'élève par classe a baissé de 7,81%, le même constat est observé dans le département de Guédiawaye, par contre ce ratio reste stable au niveau des départements de Rufisque et Pikine.

Pour ce qui est du nombre d'élèves moyen par enseignant, une forte augmentation est enregistrée au niveau du département de Dakar qui passe de 23 à 46 élèves entre 2015 et 2016 .une stabilité est constatée dans le département de Pikine.

Tableau 4. 16 : Evolution du nombre d'élèves de l'enseignement élémentaire par classe et du nombre d'élèves par enseignant selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	2014 / 2015		2015 / 2016		Variation en %	
		Nb élèves/ classe	Nb élèves/ enseignant	Nb élèves/ classe	Nb élèves/ enseignant	Nb élèves/ classe	Nb élèves/ enseignant
Département de Dakar	**Masculin**	18	11	35	22	-	-100
	Féminin	19	12		24	-	100
	Ensemble	38	23	35	46	-7,81	100
Département de Guédiawaye	**Masculin**	18	13	18	14	0	7,69
	Féminin	19	14	19	14	0	0
	Ensemble	38	27	36	28	-5,26	3,70
Département de Pikine	**Masculin**	21	15	21	15	0	0
	Féminin	22	16	22	16	0	0
	Ensemble	43	30	43	30	0	0
Département de Rufisque	**Masculin**	-	-	-	-	-	-
	Féminin	-	-	-	-	-	-
	Ensemble	41	33	41	33	0,1	-1,3
Région de Dakar	**Masculin**	57	39		51		
	Féminin	60	42		-	-	-
	Ensemble	117	80	155	137	32,51	71,25

Source : Inspection d'académie de Dakar, Rufisque, Pikine/Guédiawaye

IV.2.4 Intensité de la fréquentation scolaire et Performances dans l'élémentaire

Le Taux brut d'accès (TBA) en première année de l'enseignement primaire est défini comme le nombre total des nouveaux élèves en première année de l'enseignement primaire, sans considération d'âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire.

Dans la région de Dakar pour l'année 2016 le nombre de nouveaux inscrits à la classe du CI se chiffrent à 41 220 pour les garçons et 40 693 pour les filles soit un effectif global de 81913 nouveaux inscrits. Cependant, le taux brut d'accès enregistré est de 107,5% pour les garçons et 113,3% pour les filles soit 110,4% au niveau régional.

En 2016, l'indice de parité au niveau de la région reflète une disparité en faveur des individus de sexe féminin. Par ailleurs, dans les départements de Guédiawaye et Pikine l'indice de parité indique une parfaite parité entre individus de sexe féminin et de sexe masculin. Au niveau du département de Dakar, disparité en faveur des individus de sexe masculin est observé.

Comparativement à l'année dernière au niveau régional, le taux brut d'accès passe de 113% à 110,4% accusant une baisse de 2,6 points. Cette baisse est imputable à la forte baisse du taux brut d'accès dans les départements de Dakar et Guédiawaye. Concernant le département de Rufisque une hausse 2,77points du TBA est observée. Et il reste constant dans le département de Pikine.

Tableau 4. 17 : Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	TBA Garçons	TBA Filles	TBA Global	Indice de parité
Département de Dakar	**2014 / 2015**	111,24	118,34	114,74	1,06
	2015 / 2016	92	95	93	0,98
	Variation en %	-17,3	-19,72	-18,95	-7,55
Département de Guédiawaye	**2014 / 2015**	110%	118%	**114%**	1
	2015 / 2016	108%	119%	113%	1
	Variation en %	-1,8	0,8	-0,9	1
Département de Pikine	**2014 / 2015**	96%	104%	**100%**	1
	2015 / 2016	97%	104%	100%	1
	Variation en %	1	0	0	1
Département de Rufisque	**2014 / 2015**	121,30*%*	122,21*%*	121,75*%*	1
	2015 / 2016	122,01%	127,12%	124,52%	1
	Variation en %	1%	4%	2%	0%
Région de Dakar	**2014 / 2015**	109,64	116	113	1,015
	2015 / 2016	107,5%	113,3%	110,4%	1,05
	Variation en %	-2	-2,3	-2 ,3	3,4

Source : Inspection d'académie de Dakar, Rufisque, Pikine/Guédiawaye

Le taux brut de scolarisation est le total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée. Le taux de scolarisation apporte un éclairage précieux sur l'état de la scolarisation au niveau de la région.

Cependant, au niveau du département de Guédiawaye s'agissant du TBS, il est de 107,23% pour les garçons et 115,01% pour les filles soit 111,11% au niveau départemental ces taux ont dépassé 100%. Cette tendance est visualisée dans le département de Rufisque.

Ainsi, ces fortes valeurs sont dues à la fois aux entrées précoces et tardives dans le système éducatif et surtout à l'importance des redoublants ayant dépassé la tranche d'âge officielle et qui augmente la valeur du taux.

Par ailleurs, dans le département de Pikine ce taux est 88,71% pour les garçons et 95,95% pour les filles.

Au niveau région, le TBS passe de 104 % à 102,6% entre 2015 et 2016 accusant un repli de 1,06%.

L'indice de parité montre une prédominance de l'effectif des filles au niveau de tous les départements excepté de celui de Rufisque dont l'effectif des garçons est plus élevé.

Tableau 4. 18 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global	Indice de parité
Département de Dakar	**2014 / 2015**	110,05	114,24	112,15	1,04
	2015 / 2016	89	94,33	92	1,03
	Variation en %	-19,1%	-17,4%	-18,0%	-1,0
Département de Guédiawaye	**2014 / 2015**	108,22	115,35	111,78	1
	2015 / 2016	107,23	115,01	111,11	1
	Variation en %	-0,91%	-0,29%	-0,60%	0
Département de Pikine	**2014 / 2015**	86,53	92,75	89,64	1
	2015 / 2016	88,71	95,38	92,03	1
	Variation en %	2,5%	2,8%	2,7%	0
Département de Rufisque	**2014 / 2015**	101,99	106,66	104,29	1,05
	2015 / 2016	106,05	112,4	109,17	1,06
	Variation en %	3,98%	5,38%	4,68%	0,95%
Région de Dakar	**2014 / 2015**	102	107	104	1,0225
	2015 / 2016	99,99	105,9	102,9	1,06
	Variation en %	-1,97%	-1,03%	-1,06%	3,67

Source : Inspection d'académie de Dakar, Rufisque, Pikine/Guédiawaye

Les principaux indicateurs qui permettent de décrire les trois situations que peuvent rencontrer les élèves au cours de leur formation : Le passage d'une classe à une autre ; le redoublement c'est-à-dire la possibilité de recommencer la même classe ou une autre classe considérée comme de même niveau, l'abandon qui correspond au fait pour un élève de quitter le système scolaire.

le taux de promotion : qui se calcule en divisant le nombre de nouveaux inscrits dans une année d'études au début de l'année scolaire 2016 par le nombre d'inscrits de la même cohorte dans l'année d'études inférieure au début de l'année scolaire 2015.
Le taux de redoublement : rapport entre le nombre d'élèves qui redoublent une classe au cours d'une année scolaire et le nombre total d'élèves au cours de l'année scolaire précédente.
Le taux d'abandon : Rapport entre le nombre d'élèves inscrits au cours d'une année scolaire et qui quittent le système scolaire durant l'année scolaire pour une raison quelconque et le nombre total d'élèves inscrits au cours de cette année scolaire.

Pour l'année 2016, les taux de promotion sont importants au niveau de tous les cycles plus particulièrement ceux du CP et du CE1 avec respectivement 91,8% et 92%, par contre ils sont plus faibles aux niveaux des classes du CM1. Par ailleurs, les proportions de redoublants les plus élevées s'observent dans les classes du CM2 soit 10,3%, de même que les taux d'abandon (21,1%). Par comparaison, on constate que le taux de promotion des élèves du CM2 est plus élevé dans le département de Dakar avec un taux de 82,53%, vient après le département de Rufisque qui enregistre un taux de 80,65%. Les départements de Pikine et Guédiawaye enregistrent respectivement : Pikine (79,73%), Guédiawaye(79,73).
Pour ce qui est du taux de redoublement, il est plus noté dans le département de Rufisque soit 10,66%.

Tableau 4. 19 : Répartition des flux selon le niveau d'étude, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Indicateur de flux	CI	CP	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2
Département de Dakar	**taux de promotion**		98,63	93,42	88,61	90,13	82,53
	taux de redoublement	2,53	4,29	3,06	4,59	4,41	3,63
	taux d'abandon		-2,92	3,53	6,8	5,46	13,84
Département de Guédiawaye	**taux de promotion**		98,76%	96,74%	88,97%	91,67%	79,27%
	taux de redoublement	1,38%	4,16%	2,75%	4,72%	4,14%	3,24%
	taux d'abandon	-	-2,92%	0,51%	6,31%	4,20%	17,49%
Département de Pikine	**taux de promotion**		94,85%	95,07%	92,10%	93,57%	79,73%
	taux de redoublement	1,19%	5,76%	3,64%	6,31%	3,75%	6,35%
	taux d'abandon	-	-0,61%	1,29%	1,59%	2,69%	13,92%
Département de Rufisque	**taux de promotion**		97,95%	101,93%	94,48%	101,75%	80,65%
	taux de redoublement	1,26%	6,37%	2,40%	6,27%	4,23%	10,66%
	taux d'abandon						
Région de Dakar	**taux de promotion**		91,8%	89,4%	92%	79,8%	86,3%
	taux de redoublement	1%	4,6%	2%	5,3%	2,6%	10,3%
	taux d'abandon	10,8%	3,6%	8,5%	2,6%	17,6%	21,1%

Source : Inspection d'académie de Dakar, Rufisque, Pikine/Guédiawaye

L'achèvement du cycle primaire est apprécié à travers le taux d'achèvement primaire qui est aussi une mesure de l'efficacité du système.IL exprime la proportion des élèves nouvellement admis en dernière année d'un cycle par rapport à l'effectif de la population d'âge théorique au niveau concerné (11ans).
Le taux d'achèvement global est de 75,9% au niveau de la région, il a connu une baisse de 1,66 point par rapport à l'année précédente.
Concernant celui des garçons a connu une baisse de 1,71%, alors que celui des filles a enregistré la même tendance avec un repli de 1,3%.
Le taux d'achèvement du primaire montre que les départements de Guédiawaye (82,76%) et Dakar (73,6) affichent les taux les plus élevés.
Par ailleurs, le département de Pikine enregistre la plus importante déperdition scolaire en 2016 par rapport aux départements de la région avec un taux de 67,12%.

Tableau 4. 20 : Evolution du Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	Dakar	Guédiawaye	Pikine	Rufisque	Région de Dakar
TAP Garçons	2014/2015	83,69%	84,09%	61,82%	67,73%	74,33%
	2015/2016	70,1%	77,43%	63,21%	68,19%	73,06%
	Variation en %	-16,24	-7,92	2,25	0,68	-1,71
TAP Filles	2014 / 2015	90,34%	87,04%	69,58%	75,96%	80,73%
	2015 / 2016	77%	87,79%	70,95%	77,07%	79,9%
	Variation en %	-14,77	0,86	1,97	1,46	-1,03
TAP Global	2014 / 2015	87,05	85,61	65,75	71,81	77,56
	2015 / 2016	73,6	82,76	67,12	72,57	75,9
	Variation en %	-16,24	-16,24	-16,24	-16,24	-16,24

Source : Inspection d'académie de Dakar, Rufisque, Pikine/Guédiawaye

IV.3 LE MOYEN SECONDAIRE GENERAL

Introduction

L'enseignement moyen général reçoit les élèves âgés de 12 à 15 ans pour un cycle de 4 ans au bout duquel ils passent le brevet de fin d'études moyennes(BFEM).
Il est suivi par l'enseignement secondaire qui reçoit la population d'enfants âgés de 16 à 18 ans pour 3 ans d'études de la seconde à la terminale dans les séries littéraires et scientifiques avec leurs options, sanctionnées par le baccalauréat.

IV.3.1 La transition

Le passage du cycle élémentaire au cycle moyen et de ce dernier au cycle secondaire sont des phases très importantes en analyse de population scolaire. A ce niveau, l'indicateur d'appréciation le plus couramment utilisé est le taux de transition. Il permet de déterminer, d'une part, la proportion d'élèves de la classe de CM2 de l'année précédente qui passe en classe de sixième des collèges l'année suivante et, d'autre part, celle des élèves de 3ème qui passent en classe de seconde des lycées l'année suivante.

Pour l'année 2016, le taux de transition au cycle moyen est de 86,58%.Selon le sexe le tableau ci-dessous affiche qu'il est de 86,67% pour les garçons et de 86,5% pour les filles. Par rapport à l'année dernière ce taux a connu un repli de 13,37%, cette tendance baissière est observée dans les départements de Dakar (-10,29%), Pikine

(-10,64%), Rufisque (-27,92%) par contre il a enregistré une hausse dans le département de Guédiawaye soit 100,18%.

En ce qui concerne le secondaire l'accès est évalué par le taux de transition entre la classe de troisième et celle de seconde. Ainsi au niveau de la région un taux de transition de 62,3% est enregistré pour l'année 2016.
Ce taux varie légèrement selon le sexe, les filles contribuent un peu plus à cette transition avec un taux de 62,98% et pour ce qui est des garçons ils ont enregistré un taux de 62,3%.

Il est important de noter que le taux de transition a augmenté au niveau du secondaire dans tous les départements de la région à l'exception du département de Dakar qui enregistre une baisse de 3,32%.
Par ailleurs, on remarque que le taux de transition est plus élevé dans le département de Guédiawaye soit 86,06% mais plus à Pikine avec un taux de 52,66%.

Tableau 4. 21 : Evolution du taux de transition selon le cycle et le sexe, par circonscription administrative

Cycle	scolaire	Sexe	Dakar %	Guédiawaye %	Pikine %	Rufisque %	Région de Dakar %
Moyen	2014 / 2015	Masc.	102	94,64	91,05	102,11	99,36
		Fem.	104	95,1	91,04	102,84	99,85
		Ens.	103	94,89	91,04	102,49	99,62
	2015 / 2016	Masc.	90,2	100,07	82,74	78,1	86,67
		Fem.	94,4	100,28	80,13	74,13	86,5
		Ens.	92,4	100,18	81,35	76,02	86,58
	Variation en %	Masc.	-11,57%	5,74%	-9,13%	-23,51%	-12,77%
		Fem.	-9,23%	5,45%	-11,98%	-27,92%	-13,37%
		Ens.	-10,29%	5,57%	-10,64%	-25,83%	-13,09%
Secondaire	2014 / 2015	Masc.	64,91	84,39	52,03	53,92	72,7
		Fem.	65,19	80,43	49,48	57,2	70,8
		Ens.	65,06	82,3	50,67	55,62	71,31
	2015 / 2016	Masc.	61,87	85,11	53,05	57,86	61,59
		Fem.	63,68	86,89	52,31	61,53	62,98
		Ens.	62,9	86,06	52,66	59,76	62,3
	Variation en %	Masc.	-4,68%	0,85%	1,96%	7,31%	-15,28%
		Fem.	-2,32%	8,03%	5,72%	7,57%	-11,05%
		Ens.	-3,32%	4,57%	3,93%	7,44%	-12,63%

Source : Inspection d'académie de Dakar, Rufisque, Pikine/Guédiawaye

IV.3.2 Les infrastructures

Pour l'année 2016, le nombre d'établissements accueillant l'enseignement du moyen secondaire s'élevait à 435 établissements, sur cet ensemble on en dénombre 312 établissements privés et 1123 écoles publiques.

Le département de Pikine abrite l'effectif le plus élevé soit 176 établissements, il est suivi de près par le département de Dakar qui capitalise un effectif de 99 établissements, les départements de Rufisque et Guédiawaye enregistrent ensemble 160 établissements. Il est important de signaler qu'il existe des établissements qui disposent des deux cycles dans le département de Dakar.

Entre les périodes 2014/2015 et 2015/2016 au niveau régional, le nombre total d'établissements du moyen passe de 358 établissements à 273 établissements accusant une baisse importante de 85 établissements soit 24%. S'agissant des établissements d'enseignement secondaire l'effectif a augmenté de 17 unités. Par ailleurs, on remarque que le nombre de groupe pédagogique est passé de 4169 à 3933 soit une baisse de 6% dans le moyen, et 61% dans le cycle secondaire.

NB : il existe des établissements(77) qui disposent des deux cycles : moyen et secondaire dans le département de Dakar

IV.3.3 Le personnel

Concernant le personnel enseignant du moyen et du secondaire, 11 051 agents ont été dénombrés dans la région de Dakar en 2016, Les hommes représentent près de 81% de l'effectif total soit 8934.

La répartition faite du nombre d'enseignants selon les localités, nous indique que la ville de Dakar arrive en tête avec 4 619 enseignants, correspondant à 41,2% ensuite viennent les localités Pikine, Rufisque et Guédiawaye avec respectivement 3374, 1 823, et 1 235 correspondant à 30,6%, 16,50% et 11,2%.

La distribution des enseignants selon le corps et le département montre des disparités dans la région de Dakar. On constate que dans le département de Dakar 35,2% sont des enseignant permanents, 33,8 contractuels et 31% vacataires. A Guédiawaye 45,3% du personnel enseignant sont des fonctionnaires, 37% des contractuels et 17,8% des vacataires. A Pikine moins d'un enseignant sur quatre est fonctionnaire, 40,5% sont vacataires et 33,5% contractuels. A Rufisque deux enseignants sur quatre sont des contractuels, 21,9% sont vacataires et 22,6% des fonctionnaires. Concernant le statut des établissements plus de la majorité des enseignants (54,8%) sont dans le privé, le reste se trouve dans les écoles publiques.

Le réseau du nombre d'enseignants du moyen secondaire général s'est progressivement densifié entre 2015 et 2016 soit (6620), (11051) dans la région de Dakar.

Selon le statut des établissements, nous constatons une augmentation des établissements publics comme privés entre 2015 et 2016 soit respectivement 4 485 contre 6 685 pour les établissements publics et 1735 contre 4466 pour les établissements privés.

Concernant les départements, on note aussi une inégale répartition entre les enseignants du public et privé en 2016. Dakar enregistre à lui seul plus de la moitié des enseignants du public soit 53,6%, suivis par les enseignants du département de Pikine avec 19,1%, Rufisque et Guédiawaye arrivent respectivement en troisième et quatrième place soit 15,26% et 12,1%.

Tableau 4. 22 : Evolution du nombre d'enseignants du moyen secondaire général selon le statut des établissements, par circonscription administrative

Cycle	Circonscription administrative	2014 / 2015			2015 / 2016			Variation en %		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Moyen	Département de Dakar	965	733	1698	-	-	-	-	-	-
	Département de Guédiawaye	483	118	601	322	248	570			
	Département de Pikine	1198	256	1454	852	715	1567			
	Département de Rufisque	501	126	627	456	254	710	- 8.98%	79.01%	13.23%
	Région de Dakar	3147	1233	4391	-	-	-	-	-	-
Secondaire	Département de Dakar	309	111	420	-	-	-	-	-	-
	Département de Guédiawaye	293	84	377	485	180	665			
	Département de Pikine	212	40	252	425	1382	1807			
	Département de Rufisque	524	267	791	271		271	- 48.28%	0.01%	- 65.73%
	Région de Dakar	1338	502	1840						
Moyen/ Secondaire	Département de Dakar	1274	844	2118	3581	1038	4619	181,1%	23,0%	118,1%
	Département de Guédiawaye	776	202	978	807	428	1235	4,0%	111,9%	26,3%
	Département de Pikine	1410	296	1706	1277	2097	3374	-9,4%	608,4%	97,8%
	Département de Rufisque	1025	393	1418	1020	803	1823	-0,5%	104,3%	28,6%
	Région de Dakar	4485	1735	6220	6685	4366	11051	49,1%	151,6%	77,7%

Source : Inspection d'académie de Dakar, Rufisque, Pikine/Guédiawaye

La répartition des effectifs du corps enseignant du moyen et secondaire général selon le diplôme académique montre que un effectif de 3 445 enseignants ont comme diplôme le baccalauréat soit 31,17% de l'effectif global, ils sont suivis de ceux titulaires d'une maîtrise et plus représentant une proportion de 28,15%.Les licenciés viennent en troisième position avec un effectif de 3021 enseignants, et ceux possédant comme diplôme le DEUG et le BFEM enregistrent respectivement DEUG (8,91%) BFEM (4,42%).

Tableau 4. 23 : Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique et le sexe

Diplôme académique	Moyen/Secondaire			
	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Maîtrise et +	2605	506	3111	28,15
Licence	2445	576	3021	27,34
DEUG	805	180	985	8,91
BAC	2679	766	3445	31,17
BFEM	401	88	489	4,42
Total	8935	2116	11051	100

Source : Inspection d'académie de Dakar, Rufisque, Pikine/Guédiawaye

IV.3.4 Les effectifs

La région de Dakar enregistre un effectif de 191 998 élèves au niveau de l'enseignement moyen. La répartition selon le sexe montre les filles sont plus nombreuses dans ce cycle avec 54% de l'effectif, les garçons ne représentent que 46% du total.

Le département de Dakar concentre à lui seul 36% des élèves suivi par Pikine avec 33,69%, les départements de Guédiawaye et Rufisque accueillent respectivement 17,63% et 12,58% des effectifs.

Entre 2015 et 2016 le nombre d'élèves dans le cycle moyen passe de 194 327 à 191 998 élèves soit une baisse de 1,2%.

Les effectifs du secondaire dans la région de Dakar sont passés de 80799 en 2015 à 84816 en 2016. Le nombre d'élèves a augmenté de 5% entre ces deux périodes. Cela résulte de l'accroissement des effectifs dans tous les départements soit Rufisque (12,51%), Pikine (3,3%), Guédiawaye (6,8%), Dakar (2,2%).

Dans le secondaire, l'effectif des filles est plus important que celui des garçons, les filles représentent 53% des effectifs alors que les garçons enregistrent les 47% de l'effectif global.

On remarque aussi que 53% des lycéens fréquentent l'école publique et 47% sont inscrits dans les écoles privées.

Concernant les filières d'études on remarque très vite une préférence des séries littéraires au dépend des secteurs scientifiques et techniques. C'est ainsi le tableau ci-dessous indique que la part des effectifs des Séries littéraires dans ceux du Secondaire général s'établit à 62,8%, pour ce qui des séries scientifiques elle est de 37,2%.

On note une fréquentation plus importante des séries littéraires par les filles soit 56,4% par contre les garçons ne représentent que les 43,6% de l'effectif total.
Par ailleurs, L'examen de la part des filles dans les effectifs des séries scientifiques, montre qu'elles sont minoritaires dans les effectifs globaux, les garçons enregistrent un effectif de 16 630 élèves et les filles ne totalisent un effectif de 15 433 élèves, soit respectivement 51,9% et 48,1%.
Au niveau des départements dans les séries littéraires, l'effectif le plus élevé est enregistré à Dakar (35,6%), à Pikine (27,9%) Rufisque et Guédiawaye chacun 18%.
S'agissant des séries scientifiques la même tendance est observée avec une proportion de 39,2%à Dakar, à Pikine (25,3%), Guédiawaye (22,6%) Rufisque (12,9%).

IV.3.5 Intensité de fréquentation scolaire et performances du moyen et du secondaire

Le taux brut de scolarisation au moyen : rapport entre le nombre d'enfants (tous âges confondus) fréquentant un établissement moyen et le nombre total d'enfants âgés de 12 à 15ans.

Le taux brut de scolarisation au secondaire : rapport entre le nombre d'enfants (tous âges confondus) fréquentant un établissement secondaire et le nombre total d'enfants âgés de 16 à 18 ans.

Dans la région de Dakar, au niveau du cycle moyen le nombre d'élèves s'élève à 191 998 personnes dont Dakar(69280), Guédiawaye (24154), Pikine (64695) Rufisque (33869).Par ailleurs, le nombre d'enfants âgés de 12 à 15 ans sont respectivement : Dakar(91268), Guédiawaye (26264), Pikine (93 233) Rufisque (39084).

Concernant le niveau secondaire le nombre d'élèves s'élève à 84 816 personnes dont Dakar(31319), Guédiawaye (17019), Pikine (22 847) Rufisque (13641).Par ailleurs, le nombre d'enfants âgés de 16 à 18 ans sont respectivement: Dakar (101 161), Guédiawaye (19 239), Pikine (68 279) Rufisque (28 176).

Le niveau du TBS au cycle moyen passe de 83,37% à 75,4% entre 2015 et 2016 soit une hausse de 7,97 points. Le TBS des filles est plus important de garçons de celui des garçons, avec un TBS de 79,7% pour les filles et de 70,9%chez les garçons

Le plus faibles taux d'intensité scolaire est remarquable dans le département de Pikine soit 63,5%. Par ailleurs au niveau du cycle secondaire le TBS enregistré au niveau régional est de 35,67% moins important de celui de l'année dernière.

D'autant plus, au niveau départemental le taux brut de scolarisation au niveau secondaire le plus élevé est enregistré par le département de Guédiawaye soit 85,7%, par contre les TBS les plus faibles sont remarquables dans les départements de Rufisque et Pikine avec un score de 46,45% et 31,7%.

L'indice de parité (TBS fille/TBS Garçon) a connu une légère augmentation en faveur des filles en passant de 1,03 en 2015 à 1,13 en 2016. Au niveau départemental, cet indice est en faveur des filles.

La promotion : La promotion est le passage d'une classe à une autre à l'intérieur d'un cycle. Elle s'apprécie à travers le taux de promotion qui se calcule en divisant le nombre de nouveaux inscrits dans une année d'études au début de l'année scolaire t+1 par le nombre d'inscrits de la même cohorte à l'année t.

Au niveau régional le taux de promotion varie de 100,53% (Tle) et 62,33% (2nd) pour le total des élèves.
Du point de vue de la circonscription administrative, le département de Dakar a un taux de promotion oscillé entre 92,38% (6ieme) à 62,86% (2^{nd}). Guédiawaye 106,99% (Terminale) à 100,18% (Terminale) ; Pikine 97,71% (Terminale) à 81,35% (6ieme) ; Rufisque 100,53% (Terminale) à 86,58% (6ieme).

Le redoublement : Le redoublement se mesure par le taux de redoublement qui est la proportion de redoublants dans une classe i à une année donnée t par rapport à l'effectif des élèves dans cette même classe i l'année précédente (t-1).

En 2016, le taux de redoublement par niveau dans la région de Dakar s'affiche en dents de scie entre les sous cycles.
On constate que les classes de terminale (30,29%) et sixième (21,48%) enregistrent les plus forts taux de redoublement.

Par ailleurs, il est important de signaler qu'u niveau académique le redoublement et le taux d'abandon sont plus accentués au niveau des classes d'examen (troisième et terminale) cela pourrait s'expliquer par l'exigence de l'obtention du BFEM et du Baccalauréat. Le taux élevait de redoublement enregistré dans la région de Dakar peut s'expliquer par les forts taux enregistrés dans les départements de Guédiawaye (24,49%), Pikine (25,76%), Rufisque (22,22%).

Tableau 4. 24 : Répartition des flux selon le niveau d'étude, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Indicateurs de flux	6ème	5ème	4ème	3ème	2nde	1ère	Tle
Département de Dakar	taux de promotion	92,38	68,4	81	73,37	62 ,86	77,88	91,85
	taux de redoublement	21,12	10,55	15,38	13,82	7,84	9,13	11,70
	taux d'abandon	-	-	-	-	-	-	-
Département de Guédiawaye	taux de promotion	100,18	69 ,8	90,29	80,52	86,06	86,26	106,99
	taux de redoublement	11,64	10,32	10,33	12,98	8,62	8,26	24,49
	taux d'abandon	-11,82	19,87	-0,62	6,50	5,32	5,47	-31,48
Département de Pikine	taux de promotion	81,35	75,55	82,51	78,28	52,66	73,92	97,71
	taux de redoublement	18,79	16,17	17,41	19,68	12,69	13,11	25,76
	taux d'abandon	-0,14	8,28	0,08	2,04	34,65	12,98	-23,47
Département de Rufisque	taux de promotion	76	79,61	91,88	94,51	59,75	85,07	119,85
	taux de redoublement	24	21	23	23	7	6,9	22,22
	taux d'abandon	-	-	-	-	-	-	-
Région de Dakar	taux de promotion	86,58	70,16	82	76,39	62 ,33	79,49	100 ,53
	taux de redoublement	21,48	11,66	16,88	16,13	7,38	8,83	30,29
	taux d'abandon	-	-	-	-	-	-	-

Source : Inspection d'académie de Dakar, Rufisque, Pikine/Guédiawaye

Les résultats du BFEM et du BAC entre 2015 et 2016 montrent une hausse du taux de réussite.

À la session 2016 dans la région de Dakar, 23 610 candidats dont 10 323 garçons et 13 287 filles se sont admis au BFEM et 17 991 dont 8 549 garçons et 9 442 filles au BAC, soit une hausse respective de 2 583 et 8736 candidats de plus qu'à la session précédente. Le nombre de candidats admis au BFEM à la session 2016 varie dans la région. Le département de Pikine/Guédiawaye a un taux de réussite de 45,8 % soit 10 800 admis suivi du département Dakar avec 38,4% et le département de Rufisque arrive en troisième position avec 16,92%.

Le nombre de candidats admis au baccalauréat session 2016 dans la région de Dakar varie selon les départements. L'Académie de Pikine/Guédiawaye a un taux de réussite le plus élevé 44,50%, suivi de Dakar 42,7% et Rufisque 13,7%.

Tableau 4. 25 : Evolution du nombre d'admis au BFEM et au BAC selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	BFEM			BAC		
		2014 / 2015	2015 / 2016	Variation en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Variation en %
Département de Dakar	Garçons	3155	3826	21	3324	3446	4
	Filles	3998	5224	31	3783	4233	12
	Ensemble	7153	9050	27	7107	7680	8
Département de Guédiawaye /Pikine	Garçons	1160	4862	319	DND	3902	-
	Filles	1378	5938	331	DND	3990	-
	Ensemble	2528	10800	327	T : 34,80 %	7892(T : 44,50%)	-
Département de Rufisque	Garçons	1455	1635	12	1091	1201	10
	Filles	1446	2125	47	957	1219	27
	Ensemble	2901	3760	30	2148	2420	13
Région de Dakar	Garçons	9697	10323	6,45	4415	8549	93,6
	Filles	11340	13287	17	4740	9442	99,2
	Ensemble	21027	23610	12	9255	17991	94,4

Source : Inspection d'académie de Dakar, Rufisque, Pikine/Guédiawaye

IV.4 L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

INTRODUCTION

Le sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle est l'un des plus complexes du secteur de l'éducation et de la formation. Les structures de formation professionnelle et technique prises en compte dans cette partie sont celles qui sont sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, celles qui sont reconnues ou ayant un arrêté d'ouverture et de fonctionnement délivré par le ministère de tutelle.

IV.4.1 Les infrastructures

Les structures de la FPT sont composées de lycées d'enseignement technique et de centres de formation qui regroupent les centres de formation professionnelle (CFP), les centres d'enseignement technique féminin (CETF/CRETF), les foyers d'enseignement moyen pratique (FEMP), les centres régionaux de formation professionnelle (CRFP), les centres départementaux de formation professionnelle (CDFP), le centre de formation artisanale (CFA), les centres de perfectionnement des

artisans ruraux (CPAR), les centres sectoriels de formation, les instituts, les écoles et les complexes de formation.

En 2016, le nombre d'établissement d'enseignement technique et de formation professionnelle à Dakar se chiffre à 192 établissements.

Le privé occupe la place la plus importante dans l'effectif des centres de formation avec 89% correspondant à cent soixante-onze (171) établissements contre vingt un (21) pour le public.

Cela s'explique par les absences de grève, la qualité de la formation et le respect des horaires de travail…. Par contre au niveau des centres publics de formation professionnelle et technique, le nombre est très réduit. Il ne représente que 11% dont les 1,6% pour les lycées techniques et 9,4% pour les centres de formation. La région de Dakar regroupe à elle seule 49,48% du réseau des structures de formation professionnelle du Sénégal.

Tableau 4. 26 : Nombre de structures d'ETFP selon le statut

Région	Privé	Public			Total général
	Centre de Formation	Lycée technique	Centre de formation	Total public	
Dakar	171	3	18	21	192

Source : Direction de la formation Professionnelle et technique

IV.4.2 Le personnel

Les résultats révèlent que la région de Dakar compte au total 192 établissements dont 189 constituent les centres de formation professionnelle. Pour ce qui est des établissements privés sur un total d'élèves de 22312, on dénombre seulement 1063 enseignements qui dispensent des cours.

Ceci constitue une entrave dans la formation professionnelle et se traduit par des taux de redoublement important dans les établissements publics (35%) et privés (33%). Il apparait que le taux de redoublement est très fréquent chez les filles. Car dans les structures publiques 91% des redoublants sont des filles. (Voir tableaux)

Tableau 4. 27 : Répartition des effectifs du personnel enseignant de l'ETFP selon le statut, le sexe

DESIGNATION	TYPE	UNITE
Nb établissements	Privé	171
	Public	21
NB GP	Privé	1063
	Public	379
Nb Filles	Privé	12633
	Public	3303
Nb Garçons	Privé	9679
	Public	5886
Total G/F	Privé	22312
	Public	9189
% Filles effectifs	Privé	57%
	Public	36%
Red F	Privé	623
	Public	117
Red G	Privé	1263
	Public	216
Total Redoulants	Privé	1886
	Public	333
% filles redoublants	Privé	33%
	Public	35%

Source : Direction de la formation Professionnelle et technique

IV.4.3 Les effectifs

En 2015, l'effectif total des apprenants inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, est de 31 501 apprenants. La part du privé dans les effectifs est la plus importante avec 22 312 apprenants soit 70,82% contre 9189 apprenants du public. Dans les centres privés de formation professionnelle et technique de Dakar, la parité est en faveur des filles avec 51% de filles et 49% de garçons.

La carte scolaire de la formation professionnelle et technique est marquée par une forte disparité. En effet, la région de Dakar représente à elle seule 58% des effectifs du pays.

Tableau 4. 28 : Répartition et évolution des effectifs d'élèves de l'ETFP selon le statut, le sexe

REGION	Privé			Public			Total F
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	
Dakar	12633	9679	22312	3303	5886	9189	15936

Source : Direction de la formation Professionnelle et technique

IV.4.4 Performances de l'ETFP

L'analyse du tableau ci-dessous montre que l'essentiel des apprenants de la formation technique (83%) sont inscrits dans la série G, suivie des séries T (T1 et T2) avec 8% et des séries S (S3, S4 et S5) avec 6% des effectifs d'apprenants, la série F6 enregistre que 1% de l'effectif total.

Tableau 4. 29 : Evolution des résultats du BAC technique durant les trois dernières années selon la série

Séries	Nombre de candidats			Nombre d'admis			Taux de réussite		
	2012 / 2013	2013 /2014	Variation en %	2012 / 2013	2013 /2014	Variation en %	2012 / 2013	2013 /2014	Variation en %
G	3763	3622	-3,73	1806	1822	0,9	48	50	2,30
T1	243	227	-6,68	90	111	23,3	37	49	11,90
T2	193	192	-0,24	79	79	0,0	41	41	0,10
F6	59	17	-71,38	19	7	-63,2	32	41	9,20
S3	122	102	-16,51	66	70	6,1	54	69	14,60
S4	86	69	-19,54	36	36	0,0	42	52	10,20
S5	64	39	-39,22	25	12	-52,0	39	31	-8,20
Total	4530	4268	-5,77	2121	2137	0,8	47	50	3,24

Source : Direction de la formation Professionnelle et technique

La répartition des nouveaux titulaires de diplômes professionnels montre une prédominance en nombre des diplômés du niveau (CAP qui constituent 40% de cet effectif. En outre, le nombre de diplômés en BTS est plus important que le nombre de diplômés au BT. Ils constituent respectivement 21% et 13% de l'effectif global des admis.

Tableau 4. 30 : Evolution des résultats au concours pour l'obtention de diplômes de l'enseignement professionnel au cours des trois dernières années selon le diplôme

Diplôme	Nombre de candidats			Nombre d'admis			Taux de réussite		
	2012 / 2013	2013 /2014	Variation en %	2012 / 2013	2013 /2014	Variation en %	2012 / 2013	2013 /2014	Variation en %
CAP	4818	3926	-18,51	2462	1971	-20	51	50	-1
BEP	2895	2675	-7,60	1404	888	-37	49	33	-15
BP	538	558	3,72	437	371	-15	81	66	-15
BT	1740	1714	-1,49	840	655	-22	48	38	-10
BTS	2600	2431	-6,52	1255	1014	-19	48	42	-7
Total	12592	11304	-10,22	6398	4899	-23	51	43	-7

Source : Direction de la formation Professionnelle et technique

IV.5 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Introduction

L'enseignement supérieur est organisé par le Ministère de l'enseignement supérieur, il est défini comme le système qui doit répondre à tous les besoins de formation postsecondaire d'un pays et concernant aux étudiants dont les études secondaires ont été sanctionnées par un diplôme de baccalauréat. Grâce à une récente réforme, les études sont organisées sur le modèle LMD : Licence en 3 ans, Master en 5 ans et Doctorat en 8 ans.

L'enseignement supérieur public est très développé à Dakar. Il est composé d'une université qui comporte 6 facultés, des instituts et écoles. Les facultés de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) sont les suivantes :
La faculté des Sciences Economiques et de Gestion, La faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation (ex-Ecole Normale Supérieure), La faculté des Lettres et Sciences Humaines, La faculté de Médecine Pharmacie d'Odontostomatologie, La faculté des Sciences Juridiques et Politiques, La faculté des Sciences et Techniques.
Quant aux Instituts et écoles supérieurs publics, ce sont :
Le Centre d'Etude des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI), L'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD), L'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique et Professionnel (ENSEPT), L'Ecole Supérieure Polytechnique (ESP), L'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (INSEPS), L'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN), L'Institut de Français pour les Etudiants Etrangers (IFEE), L'Institut de Recherches sur l'Enseignement de la Mathématique, de la Physique et de la Technologie (IREMPT),
L'Institut de Pédiatrie Sociale (IPS), L'Institut des Sciences de l'Environnement (ISE), L'Institut de formation et de recherche en Population Développement et Santé de la reproduction (IPDSR), Le Centre de Linguistique Appliquée de Dakar (CLAD), L'Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture (IUPA), L'Institut de Santé et Développement (ISED), Le Centre d'Etudes et de Recherches sur les Energies Renouvelables (CERER).

IV.5.1 Les infrastructures

L'effectif des établissements d'enseignement supérieur de la région de Dakar n'a pas évolué. C'est ainsi qu'en 2016 le nombre d'établissements s'établit à 151 avec

respectivement 6 facultés publiques et 14 universités privés. Pour ce qui est des autres types d'établissements d'enseignement supérieur on note 2 publics et 135 privés.

Tableau 4. 31 : Répartition et évolution du nombre d'établissements d'enseignement supérieur selon le type et le statut

Type établissement	Statut	2014/2015	2015/2016	Variation en %
Universités	**Public**	06	06	0
	Privé	14	14	0
	Total	20	20	0
Autres établissements d'enseignement supérieur	**Public**	02	02	0
	Privé	135	135	0
	Total	151	151	0
Total	**Public**	08	08	0
	Privé	149	149	0
	Total	157	157	0
	Public	06	06	0

Source : Direction générale de l'Enseignement supérieur

IV.5.2 Le personnel enseignant

En 2O16, le nombre d'enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur de Dakar s'élevait à 4 504 enseignants pour 150 367 étudiants, dont 3321 dans le public et 1183 enseignants dans le privé.

C'est ainsi, cet effectif a enregistré une baisse importante au niveau du privé, par contre celui du public a augmenté de 30%.

Toutefois, il convient de signaler au moment où l'effectif des étudiants du privé augmente celui des enseignants diminue. Néanmoins c'est l'inverse qui est observé dans les établissements du public ou le nombre d'étudiant a augmenté de 6% entrainant une hausse du personnel enseignant de 30%.

Tableau 4. 32 : Répartition et évolution du nombre d'enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur selon le type et le statut

Type établissement/Statut	2014/2015			2015/2016			Variation en %		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
EES publics	2291	258	2549	2942	379	3321	28	47	30
EES privés	1869	199	2068	1003	180	1183	-46	-10	-43
Total	4160	457	4617	3945	559	4504	-5	22	-2

Source : Direction générale de l'Enseignement supérieur

IV.5.3 Les effectifs d'étudiants

En 2016, l'ensemble du système éducatif supérieur (public et privé) compte 150 367 étudiants dont 114 428 dans les établissements publics et 35 939 dans le privé.
Les effectifs des étudiants ont augmenté de 13% entre l'année scolaire 2014 -2015 et 2015 – 2016, passant respectivement de 133 577 à 150 367 étudiants. Cette hausse est plus observée dans le privé qui voit son effectif s'accroitre de 41%. Cependant cette augmentation dans le privé est, en partie, imputable à l'action du gouvernement qui, soucieux de donner une formation supérieure aux étudiants, leur a offert la possibilité d'une orientation dans les établissements privés.

Tableau 4. 33 : Répartition et évolution du nombre d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur selon le type et le statut

Type établissement/Statut	2014/2015			2015/2016			Variation en %		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
EES publics	70 143	37 894	108 037	74 464	38 964	114 428	6	3	6
EES privés	13 527	12 013	25 540	18 544	17 395	35 939	37	45	41
Total	83 670	49 907	133 577	93 008	56 359	150 367	11	13	13

Source : Direction générale de l'Enseignement supérieur

L'université de Dakar compte 79 946 étudiants en 2016, cet effectif a connu une baisse entre 2016 et l'année précédente en passant respectivement de 81 305 étudiants à 79 946 étudiants soit un repli de 1359 étudiants en valeur absolue. Par ailleurs, on constate que cette baisse est observée dans l'effectif des garçons et des filles, aussi il est important de signaler que les garçons représente 64,76% de l'effectif total, et les filles capitalise un effectif de 28 168 personnes.

Tableau 4. 34 : Répartition et évolution des effectifs d'étudiants de l'Université de Dakar selon la faculté (ou UFR) et le sexe

UCAD	Statut	2014/2015	2015/2016	Variation en %
EES public	**masculin**	52 927	51 778	-2.17%
	féminin	28 378	28 168	-0.74%
	Total	81 305	79 946	-1.67%

Source : Direction générale de l'Enseignement supérieur

Conclusion

Le secteur de l'éducation est très dynamique dans la région de Dakar. Chaque année on assiste à une augmentation du nombre de structures et des effectifs dans les différents cycles de manière différente entre les départements. Ainsi en 2016, les structures d'accueil de la Petite Enfance ont connu une évolution de 28 structures et l'effectif a augmenté de 5,7%. Au niveau de l'Elémentaire, la majorité des structures sont privés (69,4%) et l'effectif des élevés de primaire a augmenté de 4%. Le nombre des filles dans l'Elémentaire dépasse celui des garçons et ceci dans tous les quatre départements de la région. Ce qui montre une fois de plus que la politique de scolarisation des filles est bien suivi dans la région au niveau de ce cycle. Le nombre de structures du Moyen/Secondaire a évolué de 27 unités soit une augmentation de 5,4% avec une forte concentration dans le 1er cycle. Concernant l'Enseignement Supérieur, les infrastructures restent inchangées. L'Université de Cheikh Anta Diop de Dakar a accueilli 81 305 étudiants en 2015 et 79 946 en 2016 soit une baisse de (0,84%). L'effectif des garçons est de plus important que celui des filles et cette situation se remarque au niveau de tous les établissements de l'Université public comme prive. Il convient de signaler qu'au niveau de la Petite Enfance, de l'Elémentaire et du Moyen, l'effectif des filles dépasse celui des garçons alors que dans l'enseignement secondaire et supérieur, la tendance se renverse. Cette situation peut être imputable à un taux d'abandon élevé des filles à partir du Secondaire dû surtout aux mariages précoces et à un manque d'encadrement. L'enseignement technique et de la formation professionnelle compte 192 établissements en 2015. Le privé occupe la place la plus importante dans l'effectif des centres de formation avec 89% selon le dernier rapport du ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

En somme vu les indicateurs de l'enseignement exposés tout au long de ce chapitre, il apparaît que la région de Dakar accuse un retard par rapport aux objectifs fixés dans la politique de l'éducation. Ainsi, beaucoup d'efforts seront nécessaires durant les prochaines années pour améliorer l'accès à tous les ordres d'enseignements. L'amélioration de la qualité des apprentissages devrait se traduire par le relèvement des taux de réussite aux examens nationaux qui sont jusqu'ici faibles. L'analyse selon le genre montre une progression de l'écart entre les effectifs des garçons et des filles à l'avantage des dernières et une baisse du rapport de masculinité au niveau du moyen secondaire.

CHAPITRE V : SANTE ET HYGIENE

INTRODUCTION

La santé est un pilier important de l'économie de la région, l'Etat accorde une attention particulière au développement de la santé qui a un impact considérable sur le développement humain, économique et social.

La politique de santé trouve son fondement dans la constitution visant un pays où tous les individus, tous les ménages et toutes les collectivités bénéficient d'un accès universel à des services de santé promotionnels, préventifs et curatifs de qualité sans aucune forme d'exclusion.

Le système de santé de la région de Dakar est structuré sous forme pyramidale avec le niveau Central qui regroupe le Cabinet du Ministre, le Secrétariat Général, les Directions et les Services rattachés. Le niveau intermédiaire est constitué par la région médicale qui assure la coordination, la supervision, l'inspection et le contrôle des structures sanitaires publiques et privées de la région, et le niveau périphérique constitué par les 10 districts sanitaires de la région qui sont composés d'un ou de plusieurs centres de santé et englobe un réseau de postes de santé.

Ce chapitre aborde le secteur de la santé au niveau de la région avec une présentation des infrastructures et des différentes activités menées pour le suivi des populations, en suite dans un second temps nous verrons le secteur de l'hygiène au niveau de la région de Dakar.

V.1 SANTE

Introduction

Le système de santé du Sénégal se présente sous forme d'une pyramide de trois niveaux : L'échelon périphérique qui correspond au district sanitaire, l'échelon régional qui correspond de la région médicale et l'échelon central. Le district sanitaire est assimilé à une zone opérationnelle comprenant au minimum un centre de santé et un réseau de postes de santé. Il couvre une zone géographique pouvant épouser un département entier ou une partie d'un département.
Les postes de santé sont implantés dans les communes, les chefs-lieux de communes rurales ou les villages relativement peuplés. Ils s'appuient au niveau rural sur les

infrastructures communautaires de villages (cases de santé et maternités rurales) créées par les populations qui en assurent la gestion par l'intermédiaire des agents de santé communautaires ou des matrones qui ont été choisies. La région médicale est la structure de coordination du niveau régional. Chaque région médicale correspond d'une région administrative. Elle est dirigée par un médecin de santé publique qui est le principal animateur de l'équipe cadre composée de l'ensemble des chefs de services rattachés de la région médicale.

V.1.1 Les infrastructures de santé

La région de Dakar dispose 15 établissements publics de santé répartis comme suit 9 dans le département de Dakar, 2 établissements à Pikine de même qu'à Guédiawaye, le département de Rufisque enregistre lui aussi deux structures, une à Rufisque et une autre à Diamniadio.

S'agissant des centres et postes de santé la région capitalise 22 centres de santé et 130 postes de santé. Dakar est subdivisée en 10 districts dont 4 dans le département de Dakar, 1 dans celui de Guédiawaye, 3 dans celui de Pikine et 2 dans celui de Rufisque. Outre ces districts, la région dispose une pharmacie Régionale d'Approvisionnement, une Brigade régionale d'Hygiène etc.

Par rapport à l'année dernière les effectifs sont restés constant à l'exception des postes de santé qui ont connu une légère augmentation.

Il est important de signaler que la région de Dakar est la mieux dotée en infrastructures sanitaires par rapport aux autres régions du pays.

Tableau 5. 1 : Répartition du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative

Départements	Districts	Population 2016	EPS	Centres de Santé	Postes de Santé
Dakar	Sud	186 536	4	3	5
	Centre	355 888	3	6	9
	Nord	479 367	1	4	13
	Ouest	230 994	1	3	9
Pikine	Pikine	359 283	0	1	13
	Mbao	374 944	2	1	13
	Keur massar	545 603	0	1	17
Guédiawaye	Guédiawaye	360 361	2	1	12
Rufisque	Rufisque	394 226	1	1	25
	Diamniadio	142 170	1	1	14
Région		3 429 370	15	22	130

Source : Région médicale de Dakar

Il existe au niveau de la région des EPS non hospitaliers rattachés à la Direction des Etablissements de Santé qui sont des structures techniques d'appui à l'offre de service hospitalier qui sont listés ci-dessous :

Tableau 5. 2 : Liste des EPSNH rattachés selon les domaines techniques de compétences

EPSNH	Spécialités
Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS)	Produits sanguins et dérivés
Centre National d'Appareillage orthopédique (CNAO)	Kinésithérapie et Appareillage orthopédique
Centre Talibou Dabo (CTD)	Education et Réadaptation enfants handicapés
Service d'Assistance Médicale d'Urgence (SAMU National)	Régulation appels d'urgences et orientations transports sanitaires
Pharmacie Régionale d'Approvisionnement (PRA)	Médicaments et produits essentiels
Centre Anti Poison (CAP)	Surveillance et utilisation des produits toxiques
Centre de traitement des Infections Sexuellement Transmissibles (IST)	

EPSNH	Spécialités
Bureau Régional de l'Education et de l'Information pour la Santé (BREIPS)	IEC, Sensibilisation
Brigade régionale d'Hygiène	Surveillance, contrôle, répression et IEC en matière d'hygiène
Centre de formation en santé	Formation continue en santé

Source : Région médicale de Dakar

La région de Dakar bénéficie d'un certain nombre de partenaires qui l'accompagnent dans la mise en œuvre des différents programmes de santé.

Tableau 5. 3 : Partenaires de la région et les domaines d'interventions

Partenaires	Domaines d'intervention
USAID (ABT, ADEMAS, FHI 360 Consortium PSSC IntraHealth)	- Investissement dans le cadre du tutorat dans les districts de la banlieue - Renforcement du système de santé - Renforcement des prestations de services - Financement de la santé et mutuelles de santé - Santé communautaire - Communication pour un changement de comportement
Fonds Mondial (PNT, PNLP, RSS/DGS)	- Appui à la mise en œuvre des programmes prioritaires (paludisme, tuberculose, VIH) - Renforcement du système de santé de la Région,
UNICEF	- Santé de la mère et de l'enfant - Amélioration offres de service et référence
PRN	- Communication pour un changement de comportement
Plan	- Appui aux programmes - Santé communautaire
Micronutriments Initiative	- Routinisation de la Vit A - Lutte contre les maladies Diarrhéiques
RTI/En vision	- Lutte contre les MTN
CNLS	- Lutte contre le VIH et le Sida
OMS	- Renforcement du système de santé de la Région - Gouvernance sanitaire

Source : Région médicale de Dakar

Dans le secteur privé, on dénombre 33 cliniques privées, 692 Cabinets médicaux spécialisés, 11 centres médicaux et 524 officines de pharmacie.

En ce qui concerne l'effectif des structures d'après les données disponibles on constate une stabilité du nombre, à l'exception des cliniques dont le nombre est passé de 27 en 2015 à 33 structures en 2016 soit 6 cliniques de plus.

Il est important de signaler que l'essentiel des structures de santé privées se trouvent dans le département de Dakar.

La carte sanitaire de la région de Dakar, rapportés à la population régionale qui se chiffre à 3 429 370 en 2016, donnent les indicateurs de couverture qui dépassent de loin les normes requises par l'OMS qui sont d'1 hôpital pour 150 000 habitants, 1 centre de santé pour 50 000 habitants et 1 poste de santé pour 10 000 habitants.

En outre, dans tous les districts de la région, on constate que les indicateurs de couverture enregistrés ont dépassé les normes de l'organisation mondiale de la santé. Concernant les établissements de santé public on dénombre 15 au niveau de la région avec un ratio de un EPS pour 228 625 personnes ce qui dépasse largement la norme. Pour ce qui est des centres de santé la région en dispose 22 structures avec un ratio d'un centre de santé pour 155 880 personnes. Enfin, s'agissant des postes de santé Dakar en capitalise un effectif de 130 structures avec un ratio de 26380 personnes par poste de santé soit le double de la norme.

Comparativement à l'année dernière avec création et/ou la mise en fonction de l'hôpital Dalal Jaam et le centre de santé de Yeumbeul, la couverture sanitaire a connu une nette amélioration.

Tableau 5. 4 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations

DISTRICTS	SUD	CENTRE	NORD	OUEST	PIKINE	MBAO	KEUR MASSAR	GUEDIAWAYE	RUFISQUE	DIAMNIADIO	REGION	Norme OMS
Population	186536	355888	479367	230994	359283	374944	547603	360361	394226	142170	3429370	
Etablissements Publics de Santé	4	3	1	1	0	2	0	2	1	1	15	1/150000 hts
Centres de Santé	3	6	4	3	1	1	1	1	1	1	22	1/50 000 hts
Postes de Santé	5	9	13	9	13	13	17	12	25	14	130	1/10 000 hts
Ratiopop/EPS	46634	118629	479367	230994		187472		180181	394226	142170	228625	
Ratio pop/Poste de Santé	37307	39543	36874	25666	27637	28841	32094	30030	15769	10155	26380	
Ratio pop/Centre de santé	62178	59314	119841	76998	359283	374944	545603	360361	394226	142170	155880	

Source : Région médicale de Dakar

V.1.2 Le personnel de santé

Concernant l'année 2016, le personnel de santé de la région de Dakar toute catégorie socio-professionnelle en service dans les districts et les établissements de santé est estimé à 5482 agents.

Il ressort de l'analyse du tableau que le personnel de soins représente 35,7% de l'effectif global. Par ailleurs, on constate que les autres membres du personnel sont plus présents dans les services de santé, ils sont au nombre de 3520 personnes soit 64,21% de l'effectif.

S'agissant du personnel de soin, les médecins sont plus représentatifs avec un effectif de 562 agents soit 29% de l'effectif total, ils sont suivis du corps des sages-femmes qui enregistrent un effectif de 414 agents, les autres corps enregistrent respectivement des effectifs de 395 personnes pour les infirmiers d'état et 368 agents sont des techniciens supérieur de santé.

Tableau 5. 5 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnel, le type de structure et le statut

Personnel	Effectif	Effectif en %
Assistant infirmier	223	4,07%
Infirmier d'Etat	395	7,21%
Médecin	562	10,25%
Sage-femme d'Etat	414	7,55%
Technicien supérieur de santé	368	6,71%
Sous total personnel offre de soins	1962	35,79%
Sous total autres personnels	3520	64,21%
Ensemble	5482	100,00%

Source : Région médicale de Dakar

Ce tableau ci-dessous, ressort dans l'analyse que les normes de l'organisation mondiale pour la santé est de 1 médecin pour 10 000 personnes, un infirmier ou aide infirmier pour 3 000 habitants et une sage-femme pour 300 femmes.

Cependant, la Région de Dakar continue à être confrontée à un problème de couverture en personnel qualifié, malgré les efforts consentis par l'Etat et les collectivités locales. Elle est loin de respecter les normes établies par l'OMS en termes de ressources humaines.

Étant donné qu'à Dakar, il existe 1 médecin pour 6102 personnes ce qui respecte la norme de l'OMS. Par contre la couverture en infirmier et en sage-femme n'est pas atteinte. C'est ainsi la région dispose un infirmier pour 5549 personnes et une sage-femme pour 2005 femme en âge de reproduction.

En outre les indicateurs de couverture montrent une répartition inégale des effectifs au niveau régional, au détriment de la banlieue. Il en est de même de la disponibilité de certaines spécialités dans les districts. Il convient d'améliorer davantage la région en ressources humaines de qualité. Compte tenu du fait que les hôpitaux accueillent des malades venant de tout le territoire national et même de la sous-région, le calcul du taux de couverture ne s'adapte plus à la réalité.

Tableau 5. 6 : Répartition des effectifs personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture

Personnel	Population Cible	Besoin	Effectif actuel	Ratio	Ecart	Normes OMS
MEDECIN	3 429 370	343	562	6102	219	1 médecin pour 10 000
IDE & AI	3 429 370	1143	618	5549	-525	1 INF/AI pour 3000 habitants
SFE	829 908	2766	414	2005	-2352	1 SF pour 300 FAR

Source : Région médicale de Dakar

V.1.3 Bilan des programmes de santé

V.1.3.1 Santé de la reproduction

Les consultations prénatales (CPN) sont fondamentales pour le suivi de la grossesse et de la santé maternelle, afin de prévenir toute complication éventuelle. Elles sont au nombre de 4. Dans la région, le taux d'utilisation en CPN au niveau de la région de Dakar est à 74,6% par rapport à l'objectif national qui est au moins de 90%. Cependant, pour atteindre la cible, il est indispensable de sensibiliser davantage la communauté pour amener les femmes à utiliser les services de Consultation prénatale (CPN) dès les premiers moments de la grossesse. Par rapport à l'année dernière ce taux a enregistré une nette amélioration. S'agissant du taux d'achèvement des consultations prénatales de la région qui est à 40% par rapport à l'objectif national qui est de 45%. Donc cela peut être expliqué par l'absence de données du privé et d'une insuffisance de communication. En outre, le tableau montre que seulement les districts de Diamniadio, Keur Massar, Guédiawaye, Sud, Centre, ont atteint cet objectif.

Comparativement à l'année précédente, on constate que le nombre de consultations prénatales passe de 38 044 personnes à 68 372 personnes en 2016 soit une augmentation de 79,72%.

Pour ce qui est des consultations post natales, elles passent de 64 085 à 75 285 personnes soit une augmentation de 17,48% par rapport à l'année précédente. Par contre, les consultations postnatales 3 l'effectif a baissé de 11,95%.

Le nombre d'accouchement enregistré dans les structures de santé se chiffre à 82 371 en 2016. En effet, celles qui sont assistées par un personnel qualifié s'élevaient à 79 151 femmes. Cependant, la performance de la région pour les accouchements assistés est à 62% par rapport à l'objectif national fixé à 60%. Sur l'ensemble des districts de la région seuls 04 districts sur 10 n'ont pas atteint l'objectif.

Le partogramme qui est l'enregistrement graphique de l'évolution du travail, de l'accouchement et des données de surveillance maternelle et fœtale qui s'y rapportent. C'est ainsi, au niveau des structures de santé 57 653 femmes ont accouché sous partogramme, le taux d'utilisation est important dans les districts qui tourne autour de 52% à 94% à l'exception du district Sud qui enregistre le taux le plus faible soit 29%. Cela est dû à une rupture de partogramme et l'absence d'utilisation par les prestataires de service par manque de formation. Par contre dans ce même district, le taux de césarienne est élevé ce qui peut être expliqué par le fait que ce district polarise les hôpitaux de Principal, de Abass Ndao et le centre Privé de Yaye Sylvie. Aussi au niveau régional, le taux de césarienne est de 5,8% qui se situe entre 5 et 15% des grossesses attendues.

Concernant les Soins immédiats du nouveau-né, la région a enregistré de bonnes performances (87%) grâce à la formation des prestataires qui a permis une meilleure prise en charge des soins à administrer aux nouveau-nés.

V.1.3.2 Programme Elargi de Vaccination (PEV)

La vaccination est un acte qui vise à conférer à un organisme la capacité de lutter efficacement contre les agents d'une maladie donnée. C'est ainsi l'OMS a mis en œuvre le programme élargi de vaccination pour assurer l'immunisation totale des enfants de moins d'un an dans tous les pays.

Il est important de savoir les couvertures vaccinales fixées par le niveau central doivent être supérieures ou égales à 90% pour chaque antigène. Cependant, dans la région de Dakar le nombre d'enfants vaccinés contre le BCG se chiffre à 103 196 enfants soit un taux de couverture de 84,57% qui est inférieur de l'objectif fixé.

Tableau 5. 7 : Evolution des Taux de couverture vaccinale et d'abandon selon l'antigène le district sanitaire et les objectifs fixés en années 2015 et 2016

DISTRICTS	BCG	HEP B	VPO3	PENTA3	PCV3	RR1	VAA	RR2	ECV
NORD	15 902	12 562	13 904	13 907	13 913	15 508	15 140	11 340	15 140
	93,17%	73,60%	83,10%	83,12%	83,16%	92,69%	90,49%	69,57%	90,49%
SUD	6 518	7 430	4 954	4 967	4 974	5 314	5 183	3 615	5 183
	98,14%	114%	76,09%	76,29%	76,40%	81,62%	79,61%	57,00%	79,61%
CENTRE	9 673	5 180	9 534	9 524	9 521	10 472	10 451	8 454	10 451
	76,34%	40,88%	76,76%	76,68%	76,65%	84,31%	84,14%	69,86%	84,14%
OUEST	6 463	6 840	6 070	6 070	6 070	6 575	6 174	5 185	6 174
	78,59%	83,18%	75,29%	75,29%	75,29%	81,55%	76,58%	66,01%	76,58%
MBAO	10 247	6 284	10 725	10 713	10 713	10 336	9 733	8 738	9 733
	76,76%	47,07%	81,95%	81,86%	81,86%	78,98%	74,37%	68,54%	74,37%
PIKINE	10 466	6 094	10 577	10 577	10 577	10 755	10 754	8 913	10 754
	82,28%	47,91%	84,82%	84,82%	84,82%	86,25%	86,24%	73,37%	86,24%
K MASSAR	14 948	10 266	14 750	14 750	14 750	15 361	1 498	11 440	14 983
	76,96%	52,85%	77,46%	77,46%	77,46%	80,66%	78,68%	61,66%	78,68%
GUEDIAWAYE	12 712	9 150	10 026	10 040	10 047	9 921	9 877	6 755	9 877
	99,08%	71,32%	79,72%	79,83%	79,89%	78,88%	78,53%	55,13%	78,53%
RUFISQUE	12 200	6 509	11 423	11 565	11 542	12 152	11 846	12 877	11 846
	86,92%	46,37%	83,02%	84,05%	83,88%	88,32%	86,09%	96,06%	86,09%
DIAMNIADIO	4 067	2 633	4 216	4 222	4 222	4 192	4 182	3 559	4 182
	80,35%	67,74%	84,96%	85,08%	85,08%	84,48%	84,28%	73,62%	84,28%
REGION MEDICALE 2016	103 196	72 933	96 179	96 335	96 329	100 586	98 323	80 876	98 323
	84,57%	59,77%	80,40%	80,53%	80,53%	84,09%	82,19%	69,40%	82,19%
REGION MEDICALE 2015	104765	-	-	94755		94032	-	-	-
	79%	-	-	72%		71%	-	-	-

Source : Région médicale de Dakar

Ainsi, pour tous les types de vaccins on constate que l'objectif fixé n'est pas atteint notamment sur hépatite B (59,77%), VPO3 (80,4%) ,PENTA3, (80,53%), PCV3 (80,53%) ,RR1 (84,09%)VAA (82,19%) RR2 (69,40%) ECV (82,19%).Cela est imputable par l'absence de maitrise de la population cible par endroit ; la présence

de communautés étrangères réticentes à la vaccination ; le suivi des enfants d'une tranche de la population par les pédiatres privés

Des efforts doivent être renforcés par la Région pour atteindre l'objectif de couverture de 90% par antigène.

V.1.3.3 Programme national de lutte contre le paludisme

La lutte contre le paludisme, a montré ces dernières années des avancées significatives. Le nombre de cas de paludisme est en diminution grâce aux combinaisons de stratégies en cours pour accélérer le pas vers le contrôle de cette maladie. Notamment ceux en rapport avec l'accès universel aux interventions majeures que sont le diagnostic par les tests de diagnostic rapide (TDR) et le traitement par les combinaisons thérapeutiques à base d'Artémisinine (CTA) jusqu'au niveau communautaire. Dans le cadre des interventions à haut impact pour la lutte contre le paludisme, le PNLP met en œuvre dans la région depuis 2 ans une campagne de chimio prévention du paludisme saisonnier à l'endroit des enfants de 3-120 mois conformément aux dernières recommandations de l'OMS.

Au niveau des districts de santé de la région 631 089 cas de paludisme de toutes les infections confondues concernant les enfants de moins de 5 ans sont notifiés et 72 795 cas de paludismes cliniques sont constatés, mais sur les 72 466 tests réalisés, seulement 2 585 cas ont été confirmés.

En ce qui concerne les patients âgés de plus de 5 ans à l'exception des femmes enceintes, sur 146 811 cas qui ont été testés, les 14 700 cas sont exposés.

Enfin, s'agissant des femmes enceintes, sur l'ensemble des consultations, 223 cas de paludisme ont été confirmés.

Tableau 5. 8 : Evolution de la situation des Malades vus en Consultation Externe selon la catégorie de malades, par district

DISTRICT	Enfants de moins de 5 ans				Patients Agés de 5 ans et + (Excluant les FE)				Femmes Enceintes *MALADES*			
	Nb. total de cas vus (toutes affections confondues)	Nb. de cas de paludisme clinique	Nombre de Tests (TDR) réalisés	Nb. de cas de paludisme confirmé	Nb. total de cas vus (toutes affections confondues)	Nb. de cas de paludisme clinique	Nombre de Tests (TDR) réalisés	Nb. de cas de paludisme confirmé	Nb. total de cas vus (toutes affections confondues)	Nb. de cas de paludisme clinique	Nombre de Tests (TDR) réalisés	Nb. de cas de paludisme confirmé
Sud	48 437	6 272	6 272	1 479	114 644	14 624	14 525	3 000	4 342	296	248	96
Centre	51 950	8 279	8 239	334	126 596	19 905	19 904	1 287	20 611	322	322	5
Nord	70 522	9 152	8 863	120	200 761	24 643	23 405	930	3 381	260	248	15
Ouest	54 049	4 268	4 268	73	126 364	13 703	13 703	1 378	11 388	317	317	19
Pikine	99 878	6 100	6 100	100	145 628	12 168	12 168	1 150	10 329	529	529	9
Guédiawaye	52 178	5 158	5 158	43	Σ4 793	8 557	8 557	590	5 773	230	230	14
Mbao	54 744	6 237	6 237	105	102 618	10 253	10 253	1 324	10 936	263	263	10
Keur Massar	78 512	13 850	13 850	140	166 837	25 098	25 098	2 796	7 620	631	631	28
Rufisque	87 283	9 515	9 515	110	99 173	10 280	10 280	1 117	18 588	431	431	13
Diamniadio	33 536	3 964	3 964	81	77 796	8 918	8 918	1 128	5 028	182	182	14
Total	631 089	72 795	72 466	2 585	1 255 210	148 149	146 811	14 700	97 996	3 461	3 401	223

Source : Région médicale de Dakar

Le tableau ci-dessous révèle que le nombre de cas de paludisme enregistré en consultation externe au niveau de la région de Dakar passe de 36 197 cas en 2015 pour s'établir à 17 508 cas en 2016 accusant une baisse de 18 689 cas en valeur absolue soit 51,6% en valeur relative. Le même constat est observé suivant la distribution de l'âge des patients.

Par ailleurs, les enfants de moins de 5 ans un effectif de 2 585 personnes est atteint soit 15 % de l'effectif total, les patients âgés de 5ans et plus excluant les femmes enceintes 84% (14700) et les femmes enceintes 1 % (223). Pour ce qui du nombre de décès en 2016 on a dénombre 10 cas.

En conséquence, ces résultats montrent la nécessité de renforcer la sensibilisation sur les moyens de prévention et de lutte contre le paludisme.

Tableau 5. 9 : Récapitulatif et évolution des efforts de lutte contre le paludisme

Année	Enfants de moins 5 ans	Patients Agés de 5 ans et + (Excluant les FE)	Femmes Enceintes MALADES	Nombre de décès de paludisme	Ensemble
2015	2846	32967	384	-	36197
2016	2 585	14 700	223	10	17 508
Variation en %	-9,2	-55,4	-41,9	-	-51,6

Source : Région médicale de Dakar

V.1.3.4 Programme de lutte contre la tuberculose

La tuberculose est l'une des principales maladies infectieuses responsable de souffrance, d'appauvrissement et de décès. Son ampleur exige une action urgente et efficace. C'est une source de pauvreté et d'inégalité. L'incidence attendue de la TPM+ est de 110/100 000 habitants. Le graphique ci-dessous montre que le taux de dépistage est très important dans le district sud soit 155%, aussi cette tendance est observée dans les districts de Pikine et de Mbao avec respectivement 104% et 99%. Un taux de détection 98% a été atteint ce qui surpassent les objectifs de dépistage. Cette présence de cette maladie s'explique en grande partie par la promiscuité, à la paupérisation des centres urbains et à l'incidence du VIH. En d'autres termes, elle s'explique aussi par l'exposition des enfants de moins de quinze ans vivant au contact de patients atteints de tuberculose/VIH, les populations carcérales, les personnes vivant dans des logements surpeuplés, les populations estudiantines, etc. Pour cette année, 3711 nouveaux cas de tuberculose pulmonaire à frottis positifs pour un total de 5350 cas de tuberculose toutes formes confondues sont enregistrés.

Graphique 5. 1 : Taux de détection de la tuberculose selon le district

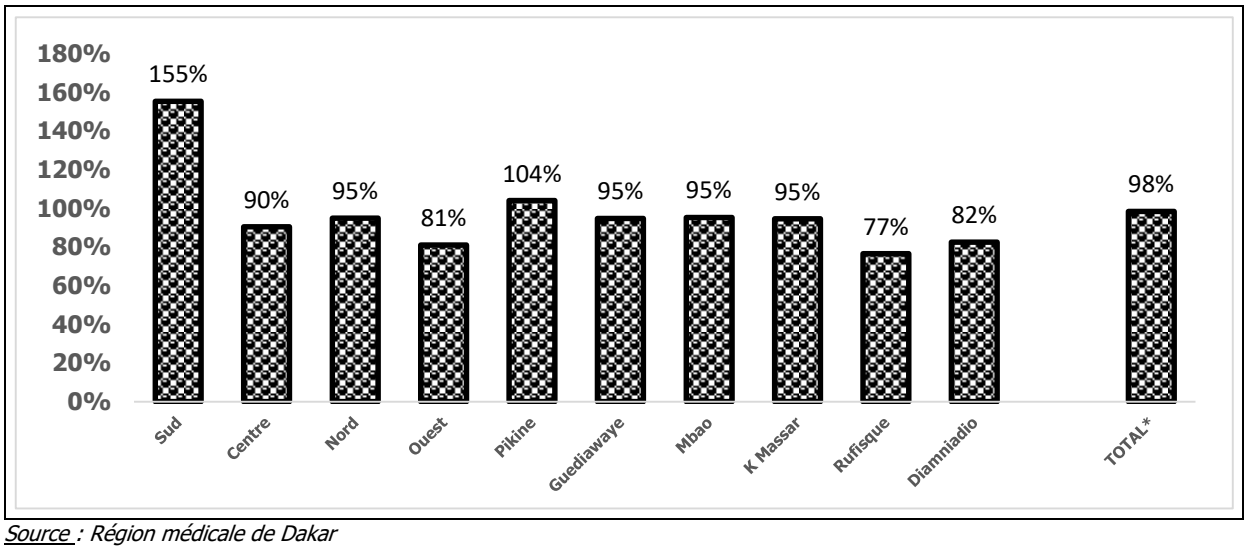

Source : Région médicale de Dakar

V.1.3.5 Programme de lutte contre le VIH/sida

Au niveau de la région de Dakar, la prévalence du VIH est de 0,4% ce qui est relativement faible avec des disparités chez les groupes qui sont fortement touchés comme les professionnelle du sexe, les homosexuels, les consommateurs de drogues injectables. Concernant l'année 2016 le nombre de femmes enceintes ciblées pour le test de dépistage se chiffrait à 101 647 personnes, mais seulement les 52 820 femmes ont finalement passé ce test soit un taux de couverture de 51,96% par rapport à l'objectif attendu. Le nombre de femmes enceintes positives passe de 126 à 162 femmes entre 2015 et 2016 accusant une hausse de 28,57%.

Par ailleurs, le nombre de femmes sous ARV est de 174 femmes, et pour ce qui est des nouveaux nés sous ARV on en dénombre 168. Cependant, on note un nombre de décès de 164 personnes et un nombre important de perdus de vue de 182 personnes.

Enfin, sur les 2158 personnes dépistées positives, 1246 ont été mis sous ARV ; ce qui donne une performance de 57,7%.

Tableau 5. 10 : Evolution des indicateurs VIH/sida

Indicateurs	2015			2016		
	Cibles	Valeurs atteintes	%	Cibles	Valeurs atteintes	%
Taux de réalisation du test de dépistage du VIH chez les femmes enceintes	95 411	40 423	42%	101 647	52 820	51,96
Nombre de femmes enceintes positives	261	126	48%	305	162	53
Nombre de femmes enceintes sous ARV	235	186	79%	206	174	84
Nombre de nouveau-nés sous ARV	212	183	86%	185	168	91
Nombre de cas de perdus de vue					182	
Nombre de nouveaux cas de décès		105			164	
Nombre de personnes dépistées positives					2158(sous ARV 246)	57,7

Source : Région médicale de Dakar

V.1.3.6 Surveillance des maladies à potentiel épidémique

Pour la méningite, 78 cas ont été notifiés au niveau de la région dont 36 cas dans le département de Dakar, 19 à Pikine, et les départements Rufisque et Guédiawaye ont

respectivement 13 cas et 10 cas. Sur l'ensemble 2 cas de décès sont enregistrés au niveau de l'hôpital de Diamniadio.

Concernant la maladie de la rougeole, 287 cas de suspects ont été notifiés et 69 sont confirmés au niveau des districts. Les cas de suspects de cette maladie sont plus observés dans le district de Rufisque avec 84 cas de suspects, mais les 3 cas sont confirmés. Cette maladie est plus observée dans le district Nord du département de Dakar avec 21 cas confirmés. Aucun cas de Choléra n'est constaté dans tous les districts.

S'agissant des morsures de chiens 174 cas sont enregistrés dont 34 cas dans le district de keur Massar.
D'un autre côté, 80 cas de Manifestation Post-Vaccinales Indésirables(MAPI) sont notifiés dans la région et qui sont plus observés dans les districts de Rufisque et celui du Nord de Dakar.

Les paralysies flasques aigues(PFA) on en dénombre 39 cas dont 15 dans le département de Dakar et 13 à Pikine. Pour les autres départements, 6 cas à Guédiawaye et 5 à Rufisque.

Tableau 5. 11 : Les résultats de la surveillance des maladies à potentiel épidémique, des maladies à éradiquer et des MAPI dans la région de Dakar selon le département et le district

Structures	Maladies										
	Méningites	Cas Suspects Rougeole	Cas confirmés Rougeole	PFA	Ictères fébriles	MAPI	TNN	Choléra	Diarrhées sanglantes	Morsures chiens	Autres morsures
NORD	19	38	21	9	3	15	0	0	41	16	2
SUD	2	11	6	2	3	4	0	0	3	0	0
CENTRE	6	16	9	2	6	7	0	0	23	23	0
OUEST	9	10	6	2	3	10	0	0	25	18	0
MBAO	2	28	14	6	5	11	0	0	4	7	2
PIKINE	3	16	2	4	10	1	0	0	9	23	0
K MASSAR	14	26	5	3	4	1	0	0	7	34	5
GUEDIAWAYE	10	53	0	6	4	3	0	0	18	2	0
RUFISQUE	9	84	3	4	5	21	0	0	99	26	5
DIAMNIADIO	4	5	3	1	2	7	0	0	61	25	7
TOTAL	78	287	69	39	45	80	0	0	290	174	21

Source : Région médicale de Dakar

V.1.3.7 Activités de nutrition

Cette année est marquée par une bonne progression de la couverture de la supplémentation en vitamine A grâce à son intégration dans les activités de routine, la disponibilité des outils de gestions et des intrants nécessaires. En effet la région médicale a procédé à l'élaboration et la mise en œuvre des plans de routinisation dans les districts sanitaires qui consistent à intégrer la vitamine A dans les services déjà existants dans les postes et centres de santé. Les enfants de 6 à 59 mois qui ont fait l'objet de supplémentation en vitamine A sont au nombre de 347 231 personnes, soit un taux de couverture de 74% avec une bonne performance au niveau des districts de Diamniadio, Pikine, Dakar Sud et de Rufisque. Par ailleurs, certains districts n'ont pas enregistré de bonnes performances comme les districts Centre (58%), Guédiawaye (46%). Cela s'explique par la non- intégration de la vitamine A dans le circuit habituel de commande des médicaments, la non utilisation de certaines plateformes dans la plupart des districts (écoles, daaras, VAD etc.), l'insuffisance de la communication sur la vitamine A entre acteurs et vers la communauté.

Tableau 5. 12 : Les résultats des campagnes de supplémentations en vitamine A et de déparasitage menées dans la région de Dakar

DISTRICTS	Nombre d'enfants supplémentés en vitamines A			Couvertures			Performances
	6-11 mois	12-59 mois	6-59 mois	6-11 mois	12-59 mois	6-59 mois	
DIAMNIADIO	2 429	14 061	16 490	97%	79%	81%	< 60%
CENTRE	4 783	24 606	29 389	76%	55%	58%	≥60% <80%
PIKINE	6 835	27 109	33 944	107%	60%	66%	≥80%
DAKAR SUD	2 576	20 989	23 565	78%	90%	88%	
KEUR MASSAR	9 772	46 307	56 079	101%	68%	72%	
NORD	7 938	34 874	42 812	94%	58%	62%	
OUEST	3 909	34 591	38 500	96%	119%	116%	
MBAO	12 358	50 122	62 480	186%	106%	116%	
GUEDIAWAYE	4 602	19 041	23 643	72%	42%	46%	
RUFISQUE	6 697	30 122	36 819	96%	61%	65%	
REGION 2016	**59 470**	**287 761**	**347 231**	**102%**	**70%**	**74%**	

Source : Région médicale de Dakar

V.2 HYGIENE PUBLIQUE

Introduction

La Brigade Régionale de l'Hygiène de Dakar est une structure du Service National de l'Hygiène (SNH).Elle est constituée par :

- Une Brigade Centrale qui a pour mission d'assurer la Coordination de l'ensemble des activités des Sous Brigades qui sont des unités opérationnelles. Elle assure également l'administration du personnel et de la gestion du matériel.

- Des Sous Brigades d'hygiène qui sont au nombre de six (06) : Dakar, Pikine, Guédiawaye, et Rufisque et Deux (02) Sous Brigades de Districts : (Mbao et Keur Massar) qui sont des unités Opérationnelles dans le Département de Pikine.

- Les Equipes techniques légères qui sont spécialisées dans les Opérations de Désinfection, Désinsectisation, Dératisation, Destruction des reptiles ainsi que les Opérations de grande envergure.

- Un dispensaire rattaché au District Sud et qui mène des activités de soins et de promotion de la Santé.

- Un bureau de Vaccination spécialisé dans la délivrance de Certificats Internationaux de Vaccination.

La brigade régionale de l'hygiène de Dakar compte 123 agents dont 104 agents tous grades confondus et 19 autres qui sont des chauffeurs, des techniciens de surface, et des secrétaires. Concernant le moyen matériel la brigade capitalise 19 appareils pulvérisateurs moteurs fonctionnels, 64 appareils pulvérisateurs manuels fonctionnels et 5 kits d'analyses.

V.2.1 Les visites domiciliaires

Les visites domiciliaires de la brigade régionale de l'hygiène concernent 47 312 concessions en 2016. Concernant la répartition spatiale du nombre de concessions visitées, le département de Dakar a enregistré le plus de concessions visitées avec 42%, suivi du Département Pikine qui capitalise près de 39%. Les départements de Guédiawaye et Rufisque enregistrent les plus faibles proportions 14% et 6%. Par rapport à l'année précédente le nombre de concessions visitées a baissé de 21% soit

12 206 concessions de moins. Le nombre de visites a baissé dans tous les départements à l'exception de Dakar.

Tableau 5. 13 : Evolution et répartition du nombre de concessions visitées

Circonscription administrative	2015		2016		Variation en %
	Nb	%	Nb	%	
Dakar	17249	0,29	19759	0,42	0,15
Guédiawaye	8994	0,15	6641	0,14	-0,26
Pikine	21344	0,36	18273	0,39	-0,14
Rufisque	11931	0,20	2639	0,06	-0,78
Région de Dakar	59518	1,00	47312	1,00	-0,21

Source : Brigade régionale d'hygiène de Dakar

Concernant les infractions relevées dans les domiciles, elles ont été au nombre de 16 O59 cas, les plus importantes ont pour motif le défaut de poubelle réglementaire soit 9 087 cas, suivies des jets d'eaux usées avec 2007 cas, viennent en troisième position les infractions pour défaut de balayage, les infractions les moins observées sont les dépôts d'ordures (1 278 cas), les défauts de système d'assainissement (1 112 cas), le système d'élimination non conforme des matières usées liquides (822 cas) et celles dont les motifs constituent les dépôts de gravats non conforme et le défaut de désherbage enregistrent respectivement 313 cas et 28 cas.

Graphique 5. 2 : Répartition des infractions commises lors des visites domiciliaires selon le type en 2016

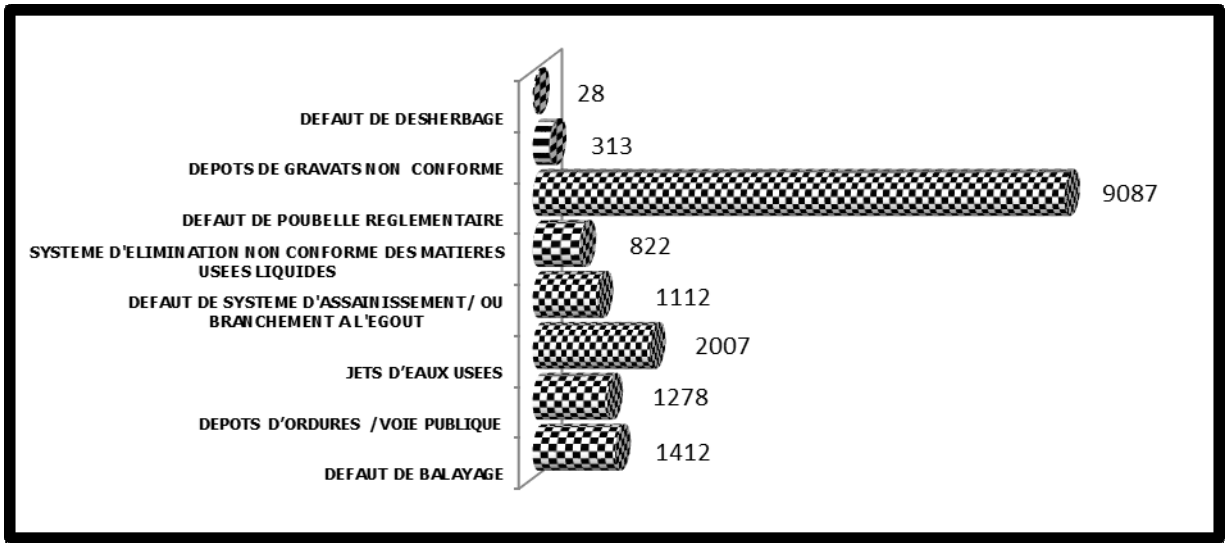

Source : Brigade régionale d'hygiène de Dakar

V.2.2 Les inspections des ERP[1]

Les établissements recevant du public (ERP) sont composés de boutiques, de gargotes, de bars, de cantines, etc. Ils doivent être contrôlés et surveillés pour garantir la qualité des denrées qui y sont vendues.

La brigade régionale de l'hygiène de Dakar a effectué des visites dans ces établissements recevant du public dans tous les départements de la région. C'est ainsi que le département de Dakar enregistre 15 744 visites, celui de Pikine 7 559 visites et ceux de Rufisque et Guédiawaye enregistrent respectivement 4199 et 2193 visites.

En ce qui concerne la nature de ces établissements, on constate que la plupart des inspections s'effectuent dans les boutiques, les restaurants, les cantines, et les gargotes.

Par ailleurs, on observe qu'entre 2015 et 2016 le nombre de visites dans les établissements recevant du public a baissé en passant de 38 430 visites à 29 695 visites soit un repli de 22,7%, tout d'abord, il faut dire que cette baisse est observée dans les départements de Dakar, Pikine et Guédiawaye. Malgré cela, le nombre de visite s'est élargi dans le département de Rufisque.

Lors des visites au niveau des établissements recevant du public de la brigade régionale d'hygiène, 13481 infractions ont été constatées. Les plus fréquentes sont le défaut de visite médicale 34,6%, défaut de poubelles réglementaires avec 14,5%.

Ils sont suivies par la mise en vente de denrées alimentaires avariées (12,9%), aliments non protégés (10,2%), Défaut de balayage 1118 cas, Insalubrité 883 cas Dépôt d'ordures/voie publique 673 infractions, Défaut de revêtement comptoir 3,8%, par contre les infractions comme défaut de cabinet d'aisance, cabinet d'aisance non conforme et de cheminée non conforme sont moins observées.

Graphique 5. 3 : Répartition des infractions commises lors des visites de contrôle de la salubrité des ERP selon le type en 2016

[1] ERP = Etablissement Recevant du Public

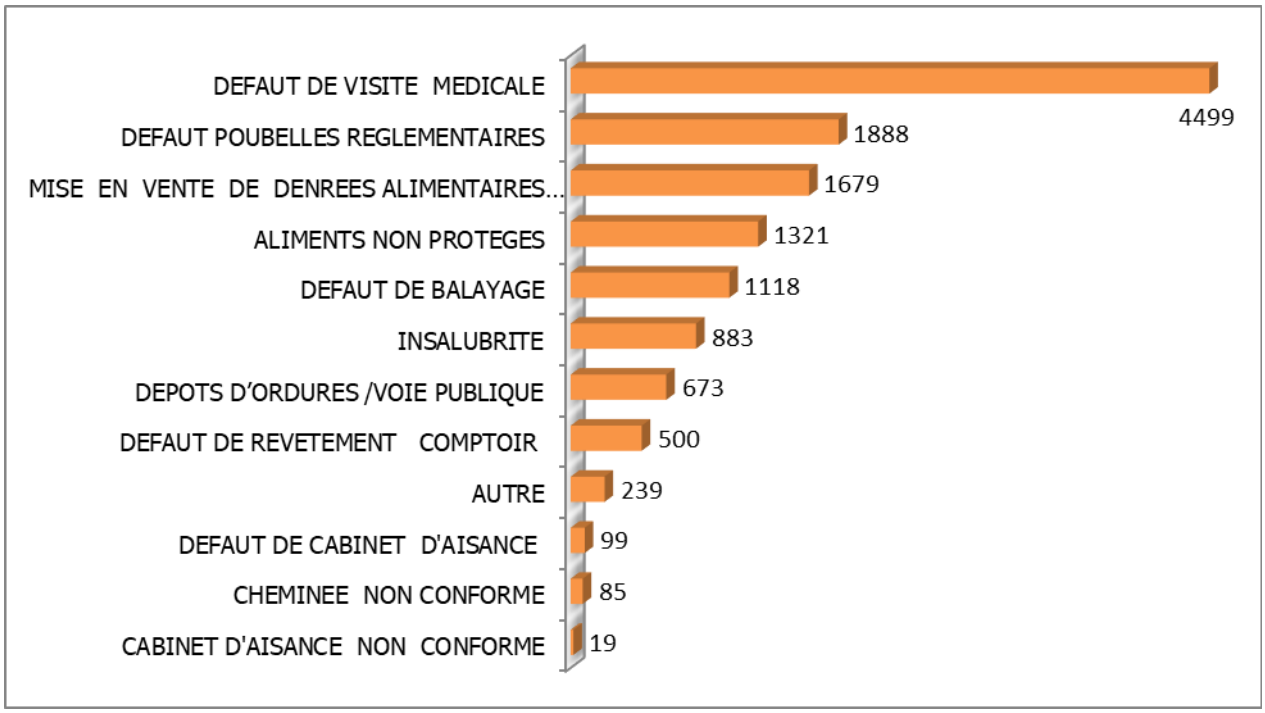

Source : Brigade régionale d'hygiène de Dakar

V.2.3 Les activités d'IEC

L'éducation et la sensibilisation des populations en matière d'hygiène visent à apporter des changements culturels, pour l'observation des règles d'hygiène. Parmi les activités menées en 2016 dans ce domaine par la brigade régionale d'hygiène, on peut citer : Les entretiens individuels, VAD, foras, causeries, réunions, émissions radio. La plupart des activités du service d'hygiène s'effectuent dans les départements de Dakar et Pikine qui enregistrent respectivement 10450 activités et 13706. Le nombre d'entretiens a fortement baissé dans la région, en passant de 133444 à 70 871 entretiens. Néanmoins, les causeries, les radios crochets, les Vad ont connu un repli entre 2015 et 2016.

Tableau 5. 14 : Evolution et répartition des activités d'IEC menées selon la nature, par département

NATURE	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
ENTRETIENS	84912	27	-1,00	7 250	14 247	0,97	34 074	36 512	0,07	7 208	20 085	1,79
CAUSERIES	0	11	-	43	32	-0,26	65	90	0,38	37	38	0,03
PROJECTION DE FILMS	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-
RADIOS CHROCHETS	0	0	-	0	0	-	0	0	-	1	0	-1
REUNIONS	70	68	-0,03	0	0		9	20	1,2	18	9	-1
FORA	18	19	0,06	10	0	-1	8	7	-0,13	0	0	
EMISSION RADIO	44	41	-0,07	0	0	-	7	3	-1	4	2	-1
PLAIDOYER	0	0	-	0	0	-	7	8	0,14	4	0	-1
SPOTS RADIO	0	0	-	0	0	-	0	0		1	2	1
VAD	6 080	10 450	0,72	0	2 393	-	9 938	13 706	0,38	10 545	3 516	-1
CONFERENCE	0	0		0	0	-	0	0	-	3	1	-1

Source : Brigade régionale d'hygiène de Dakar

Conclusion

Une bonne politique sanitaire permettra d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement. La région de Dakar est la mieux dotée en infrastructures sanitaires du pays.

Cependant, elle accuse un retard par rapport aux normes de l'OMS, d'où la nécessité de combler ce déficit. Il en est de même pour le taux de couverture du personnel sanitaire par habitant.

Pour cela, il faut renforcer les moyens pour avoir une bonne couverture vaccinale, une bonne maîtrise de la santé de la reproduction. Ces efforts consistent à construire des structures sanitaires de base bien équipées et à former un personnel qualifié.

Il faut noter que concernant l'hygiène, il y a beaucoup d'insuffisances dans le comportement des populations malgré les efforts déployés par le Service Régional d'Hygiène. Ce qui fait qu'il urge de mettre l'accent sur la sensibilisation et le civisme.

CHAPITRE VI : ASSISTANCE

INTRODUCTION

Aujourd'hui, la protection sociale est devenue une priorité pour les politiques de développement. Cependant, elle devient un instrument privilégié pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement. En outre, l'assistance constitue toutes les actions menées pour venir en aide aux personnes en difficulté afin de favoriser leur bien-être, leur insertion sociale surtout les personnes handicapées, leur autonomie ou pour lutter contre certains risques pouvant porter préjudice à leur intégrité et à leurs biens, aussi œuvrer à l'insertion harmonieuse des personnes du 3e âge. Le présent chapitre va, dans un premier temps, traiter des activités menées par le Service en charge de l'action sociale dans la région et, dans un second, faire la situation des activités du Groupement National des Sapeurs-Pompiers dans la région durant l'année 2016.

VI.1 ACTION SOCIALE

Introduction

En plus des services sociaux logés dans les structures de santé, le service régional de l'action sociale est chargé de traduire en acte, au niveau régional, la politique sociale définie par l'Etat dans sa composante prise en charge des groupes vulnérables. Pour mener à bien ses missions, le service régional s'appuie sur quatre services départementaux et 14 centres de promotion et de réinsertion Sociale (CPRS) dont 6 sont situés dans le département de Dakar, 3 dans celui de Pikine, 3 dans le département de Rufisque. Le département de Guédiawaye n'enregistre que 2 CPRS à Wakhinane Nimzatt et Médina Guounass. Le personnel est composé : d'assistants sociaux, de travailleurs sociaux, d'aides sociaux et de monitrices communautaires.

VI.1.1 L'appui-conseil-orientation

La Réadaptation à Base Communautaire est un programme qui vise à inclure les personnes en situation de handicap et leurs problématiques dans les réalisations communautaires.

Dans le cadre des activités d'appui du service régional de l'action sociale, pour l'année 2016 les cibles étaient au nombre de 1 899 personnes, répartis suivant des axes à savoir les projets économiques, les appuis scolaire, la formation professionnelle, l'appareillage, les subventions, les secours et les cartes d'égalité de chance.

Cependant, la plupart des actions sociales concernées la distribution des cartes d'égalité de chance, ainsi 1 275 cartes ont été distribuées durant cette année.

Aussi, des handicapés et familles ont bénéficié des secours soit un nombre de 80 personnes, 47 appareils pour handicapés ont été reçus, 23 projets économiques sont aussi financés. Concernant l'éducation, 7 jeunes handicapés sont placés en formation professionnelle et 18 élèves handicapés ont bénéficié de kits scolaires.

Pour l'ensemble de ces aides un budget de 13 214 000 F CFA est mis en place dont l'appui scolaire qui absorbe 38% de ce budget, les 22% sont consacrés à l'achat de kits scolaires et enfin le reste du budget est redistribué dans les autres axes d'intervention.

Tableau 6. 1 : Répartition du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS dans la région de Dakar selon le type de demande dans le cadre du programme national de réadaptation à base communautaire

Programmes	Axes d'intervention	Indicateurs	Cibles 2016	Résultats atteints	T. P %	Budget alloué	Budget exécuté	T.E %
PNRBC	Projets Economiques	Nbre de projets économiques financés	40	23	57 ,5	10000000	5000000	50
	Appuis scolaire	Nbre d'élèves handicapés bénéficiant de kits scolaires	80	18	22 ,5	11976000	2994000	25
	Formation professionnelle	Nbre de jeunes handicapés placés en formation professionnelle	12	7	58, 3	3360000	1120000	33, 3
	Appareillage	Nbre d'appareils pour handicapés reçus	47	47	100	DGAS	DGAS	DGAS
	Subventions	Nbre d'OPH bénéficiant de subventions	5	5	100	1000000	600000	60
	Secours	Nbre de handicapés et familles bénéficiant de secours	91	80	87 ,9	2000000	2000000	100
	CEC	Nbre de cartes distribuées	1624	1275	78 ,5	1500000	1500000	100
TOTAL PNRBC			1899	1455	76,5	29836000	13214000	44,28

Source : SRAS

VI.1.2 Les secours aux personnes nécessiteuses

Ce sont des aides ponctuelles en nature ou en espèces accordées aux personnes pauvres souvent accompagnées d'un financement de microprojets dont la finalité est l'autonomisation des bénéficiaires. C'est ainsi le service régional de l'action sociale a mené les activités suivantes concernant les enfants déshérités : S'agissant des daaras 40 talibés sont enrôlés dans les mutuelles de santé, 10 talibés placés en apprentissage et un daara a bénéficié d'appui alimentaire. Pour ce qui est de la formation professionnelle des structures de formation professionnelle ont bénéficié des subventions d'une valeur de 500 000 FCFA, 37 jeunes ont aussi bénéficié de la formation professionnelle, et 7 structures de prise en charge d'enfance déshéritée

sont bénéficiaires de subvention. Une seule association de veuve a reçu une subvention pour un montant de 500 000 FCFA.

Tableau 6. 2 : Programme enfance déshéritée

Programme	Axes	Indicateurs	Cibles 2016	Résultats atteints	T.P.%	Budget alloué	Budget exécuté	T.P.%
PED	**Subvention daaras pilotes**	Nbre de talibés enrôlés dans les mutuelles	30	40	**100**	300 000	300 000	**100**
		Nbre de talibés placés en apprentissage	10	10	**100**	500 000	500 000	**100**
		Nbre de daaras bénéficiaires d'appui alimentaire	1	1	**100**	250 000	250 000	**100**
	Formation professionnelle	Nbre de structures de formation professionnelle bénéficiaires de subvention	09	DGAS	DGAS	4 000 000	DGAS	DGAS
		Nbre de jeunes bénéficiaires de formation professionnelle	43	37	**86 ,04**	500 000	500 000	100
	Subvention Daaras classiques et structures de prise en charge enfance déshéritée	Nbre de daaras et de structures bénéficiaires de subvention	09	7	**77 ,77**	3 450 000	3 111 000	**90 ,17**
	Veuves	Nbre d'association de veuves bénéficiaires de financement	1	1	**100**	1 000 000	500 000	**50**
TOTAL PED			**103**	**96**	**93 ,20**	**6 000 000**	**5 161 000**	**86 ,01**

Source : SRAS

En dehors de ses missions régaliennes, d'autres acteurs mènent des activités comme les organisations non gouvernementales, la Direction générale de l'action sociale, ASCODEF ET la Fondation Sonatel, Rand Gold, les mairies (Dakar, Rufisque,

Guédiawaye, Sam Notaire) etc. C'est dans cette dynamique qu'on note un montant de 4 050 000 FCFA a été alloué au centre d'écoute pour accompagner 59 enfants dont les deux partenaires sont l'Unicef et la Direction général de l'action sociale, le programme de protection de l'enfance a appuyé 12 filles issues de familles défavorisées pour une valeur de 8 069 000 FCFA par l'ASCODEF et la Fondation Sonatel. La mairie de la Médina a enrôlé 111 personnes dans les mutuelles de santé, aussi des journées de consultations médicales ont été organisées par l'ONG NABI

Pour un montant de 2 000 000FCFA. A l'exception des appuis sus mentionnés d'autres ont été fait par d'autres partenaires indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6. 3 : Les initiatives locales pour les personnes nécessiteuses

Projet/Programme	**Axes**	**Nombre**	**Coût (FCFA)**		Partenaires
CENTRE D'ECOUTE	Accompagnement d'enfants	59	4 050 000	1 050 000	DGAS
				3 000 000	UNICEF
PROTECTION DE L'ENFANCE	Appui aux filles issues de familles défavorisées	12		8 069 000	ASCODEF ET FONDATION SONATEL
APPUI MEDICAL	Enrôlement dans les mutuelles de Santé	111		492 500	MAIRIE DE LA MEDINA
APPUI DES COLLECTIVITES LOCALES	Secours aux indigents	3326		83 150 000	MAIRIES (DAKAR, RUFISQUE, GUEDIAWAYE, SAM NOTAIRE)
PRISE EN CHARGE DES PH	insertion socio-économique	08		5 000 000	RAND GOLD
PRISE EN CHARGE DES PH	insertion socio- économique des Sourds	20		2 500 000	AMBASSADE D'ALLEMAGNE
JOURNEE DE CONSULTATION MEDICALE	Consultations médicales	170		2 000 000	ONG NABI
AUTRES APPUIS	Formations, secours etc.				UNESC0 ,MM2M,ROLLIS ,SIF
TOTAL		**3 707**		**105 261 500**	

Source : SRAS

VI.1.3 La promotion sociale des personnes en situation de handicap et des personnes âgées

La promotion sociale des personnes en situation de handicap et des personnes âgées se fait par l'intermédiaire du projet d'appui à la promotion des aînés (PAPA).
Le programme a permis assister 13 personnes, ce qui est loin de la cible de 2016 qui était de 49 personnes.
D'ailleurs, 7 personnes âgées ont bénéficié de secours pour une somme de 375 000 FCFA, aussi 2 projets économiques sont financés pour 5000 000 FCFA et enfin 4 subventions sont accordées aux personnes âgées pour une valeur de 250 000 FCFA

Tableau 6. 4 : Programme d'appui aux personnes âgées (PAPA)

Axes d'intervention	Indicateurs	Cibles 2016	Résultats atteints	T.P.%	Budget alloué	Budget exécuté	T.E.%
Secours	Nbre de personnes âgées bénéficiaires de secours	37	7	18 ,9	1500000	375 000	25
Microprojets	Nbre de projets économiques financés	8	2	25	10000000	5000000	50
Subventions	Nbre de subventions accordées	4	4	100	1000000	250 000	25
TOTAL		49	13	26,5	12500000	5 625 000	100

Source : SRAS

VI.2 SAPEURS POMPIERS

Introduction

La Brigade Nationale des Sapeurs-pompiers de la République du Sénégal est placée sous les ordres d'un officier supérieur ou d'un officier général nommé par décret. Le commandant de la brigade est chargé de l'exécution des instructions du Ministre chargé de l'Intérieur pour tout ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement des services d'incendie et de secours. Le Commandant de la brigade a, dans le cadre de son commandement, les prérogatives et avantages du Chef d'État-Major de l'Armée de Terre.

La Brigade nationale des Sapeurs-pompiers comprend :un État-major de brigade ; les Moyens généraux ; la Division des Personnels ;la Division technique des Matériels ;La Division financière; Le Service social; Le Bureau de Documentation et de Reproduction ; La Division Prévention ;La Division Instruction, Opérations ;La Division Santé ;Le Service social ;Le Service général ; Des sous-groupements régionaux ; un état-major de sous groupement; Des compagnies d'incendie ; Des centres de secours ;Des centres d'instruction et de perfectionnement ;Des unités isolées. Le groupement national des sapeurs-pompiers a pour mission la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés relevant de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres personnes publiques ou privées.

VI.2.1 Les sorties

Les sorties effectuées par le Groupement National des Sapeurs-Pompiers en 2016 s'élèvent à 13 758 soit 2,29% de plus qu'en 2015. Le secours aux victimes est le motif de sortie le plus fréquent avec une proportion de 61%. Les activités diverses viennent en deuxième position avec une part de 26%. Elles sont suivies par Les incendies qui se chiffrent à 944 sorties, soit 7%. L'assistance aux malades est le motif de sortie le moins fréquent avec respectivement 6%.En ce qui concerne les autres activités aucune sortie n'est enregistrée en 2016.

Graphique 6. 1 : Répartition des sorties effectuées par le Groupement National des Sapeurs-Pompiers dans la région de Dakar selon la nature en année 2016

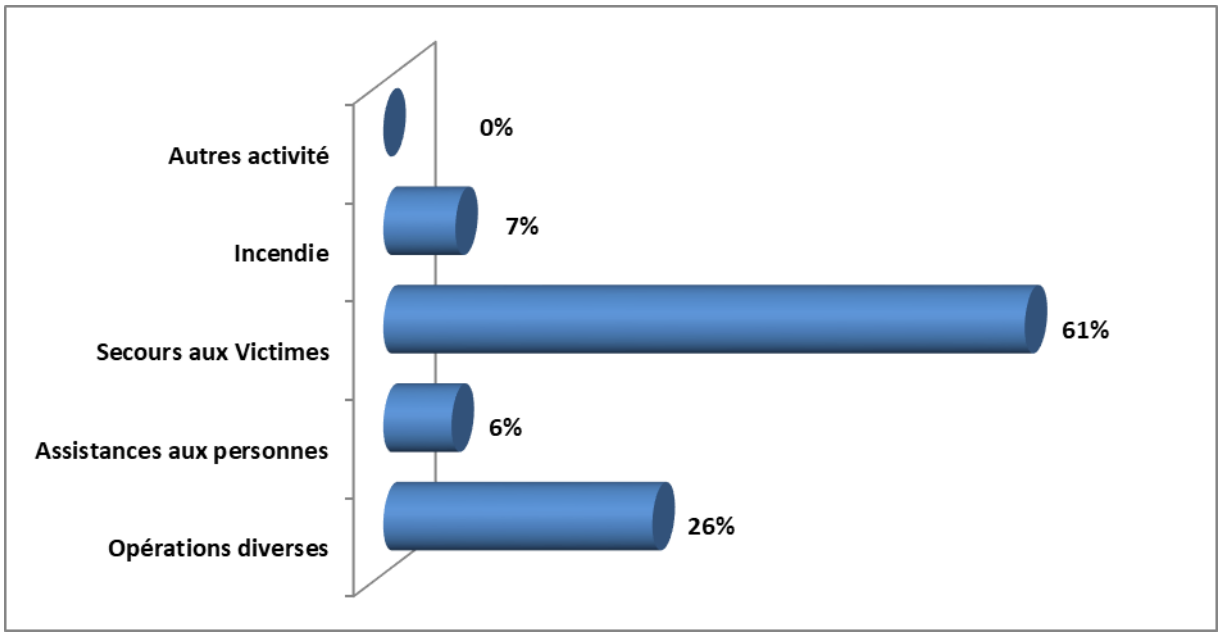

Source :GNSP

VI.2.2 Le secours aux victimes

En 2016, le nombre de sorties effectuées par le groupement national des sapeurs-pompiers relatifs aux secours des victimes se chiffre à 8398 sorties. Les accidents de circulation constituent la quasi-totalité des sorties pour motif de secours aux victimes avec 6477 cas. C'est ainsi il est important de signaler que le manque d'infrastructures routières comme les panneaux de signalisation, et d'autres difficultés liées au port du casque obligatoire et les actes d'incivisme sont à l'origine de ces accidents.

Ensuite, les accidents divers viennent avec 211 sorties. Cependant, on constate que le nombre de sortie concernant les accidents divers ont fortement baissé par rapport à l'année dernière qui s'élevait à 1267 sorties. Avec 91 sorties, les accidents ferroviaires viennent en troisième position. Enfin, les accidents domestiques ont été les plus rares ; durant l'année 2016, il n'y a pas eu de sortie.

VI.2.3 L'assistance aux personnes

En 2016, les sapeurs-pompiers de la région de Dakar ont effectué 2491 sorties, surtout au profit des personnes malades, des victimes de noyade et de personnes en danger. Ce nombre de sortie a connu une légère baisse par rapport à l'année 2015 qui se chiffrait à 2123 sorties.

VI.2.4 Les sorties pour opérations diverses

En 2016, on dénombre 3523 sorties soit 26% de l'ensemble qui occupent la deuxième place dans les différentes interventions du groupement national des sapeurs-pompiers.
Parmi les sorties pour opérations diverses, les services de sécurité sont les motifs les plus observés soit un total 1254 cas viennent après les alertes motivés avec 945 cas, en outre pour ce qui est des opérations d'assainissement, les ravitaillements en eau et les reconnaissances enregistrent respectivement Fausses Alertes (58 cas), Assainissements (112 cas), Ravitaillements en eau (161), Reconnaissances (612 cas).

VI.2.5 La lutte contre les incendies

Concernant la lutte contre les incendies le groupement national des sapeurs-pompiers a enregistré 944 sorties pour l'année 2016. Les sorties concernent principalement les incendies dans les habitations avec 268 cas, les ERP 130cas, les industries 6 cas, et autres avec 540 cas.

Conclusion

Le Pays se caractérise par une forte solidarité. En effet, l'assistance et l'entraide occupent une place importante dans notre société traditionnelle. C'est dans cette lancée que le service régional de l'action sociale et le groupement national des sapeurs-pompiers orientent leurs activités.

Cependant, SRAS participe à la lutte contre la pauvreté à travers des programmes et des projets permettant de secourir des personnes handicapées, des personnes âgées et nécessiteuses. S'agissant des sapeurs-pompiers ils luttent contre les dangers qui peuvent porter préjudice aux personnes.

CHAPITRE VII : JUSTICE

Introduction

La justice est un secteur fondamental dans un pays. Elle représente l'un des piliers pour un bon fonctionnement de la démocratie et constitue un des instruments au service de la liberté et de la sécurité.
Placée sous la tutelle du Ministère de la Justice depuis 1998, l'administration pénitentiaire participe à l'exécution des décisions et sentences pénales et au maintien de la sécurité publique. L'éducation surveillée quant à elle est du ressort de la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) du Ministère de la Justice et concerne les enfants et jeunes de 0 à 21 ans en danger et/ou en conflit avec la loi.
Les affaires observées en justice pénale sont de quatre types :

- **Affaires de simple police** qui sont des contraventions de la police portées auprès des tribunaux.
- **Affaires autres que de simple police** qui sont des crimes et délits dont la justice est saisie pour les juger.
- **Affaires à l'instruction** : c'est le cas où un juge d'instruction est saisi pour mener l'enquête parce qu'à l'issue de l'enquête préliminaire on ne parvient pas à prendre une décision. C'est le cas des affaires complexes.
-

Affaires jugées : c'est le cas où l'ensemble des éléments d'appréciation concernant une affaire sont réunis, le dossier ainsi constitué est transmis à la juridiction compétente qui donne le jugement.

VII.1 SITUATION CARCERALE

Introduction

L'administration pénitentiaire sous le contrôle du ministère de la justice, suite à la décision, de l'Etat de confier au pouvoir judiciaire, gardien des droits et libertés, le contrôle de l'exécution de la peine et de prévoir son intervention dans la mise en œuvre de la sanction pénale tant en détention en milieu ouvert. La mission de l'administration pénitentiaire s'articule essentiellement autour de la sécurité et de la réinsertion sociale des détenus.
La région de Dakar compte, en 2016, huit (8) lieux de détention, dont six (06) sont situés dans le département de Dakar (la Maison Centrale d'Arrêt (MCA) de Dakar, située dans le quartier de Rebeuss, les Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) de

Hann, Cap Manuel et du pavillon spécial de l'hôpital Aristide Le Dantec, le Camp Pénal (CP) de Liberté 6 et la Maison d'Arrêt pour Femmes (MAF) de Liberté 6) et deux (02) dans celui de Rufisque (la MAC de Rufisque et la Maison de Correction (MC) de Sébikhotane).

VII.2.1 La population carcérale

La population pénale (ou population carcérale) est composée de :

- **Ecroué** : personne prise en charge dans le registre de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC). C'est un condamné ou détenu provisoire.
- **Détenu provisoire :** C'est une personne placée sous mandat de dépôt (prévenu) qui n'est pas encore jugée.
- **Condamné :** personne ayant fait l'objet d'une décision de justice l'obligeant à purger une peine.

VII.2.1.1 Les écroués

La population carcérale est l'ensemble des personnes détenues à la suite d'un mandat de dépôt, d'arrêt, d'amener ou d'une réquisition d'incarcération de l'autorité judiciaire, qu'elles soient condamnées, mises en liberté provisoire, acquittées ou relaxées par la suite.

Durant l'année 2016, trois mille trois cent soixante-dix (3370) personnes ont été écrouées dans les établissements pénitentiaires de la région de Dakar à savoir dans les Mac de : M.A.R (de REBEUSS), C.P. de Liberté VI, M.A.C. de Hann , (M.A.C. de Rufisque , M.A.C. du Cap Manuel , M.A.C. du Pavillon Spécial , M.C. de Sébikotane, M.A.F. de Liberté VI. Comparativement à l'année dernière le nombre d'écroués passe de 3 672 personnes à 3 370 personnes entre 2015 et 2016 soit une baisse de 8,22%.

Il est important de noter que la plupart des écroués se trouvent dans les Maison d'arrêt et de correction du département de Dakar à la maison d'arrêt de Rebeuss, au camp pénal de liberté VI et aussi à la MAC de Hann. Par contre le département de Rufisque enregistre 130 détenus en 2016.

Tableau 7. 1 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Homme			Femme			Total		
		Eff.	% ligne	% colonne	Eff.	% ligne	% colonne	Eff.	% ligne	% colonne
Département de Dakar	2015	3431	96,65	98,08	119	3,35	68,4	3550	100	96,68
	2016	3114	96,11	97,37	126	3,89	73,3	3240	100	96,14
	Variation %	-9,24	-0,56	-0,72	5,88	16,12	7,16	-8,73	0	-0,56
Département de Rufisque	2015	67	54,92	1,92	55	45,08	31,6	122	100	3,32
	2016	84	64,62	2,63	46	35,38	26,7	130	100	3,86
	Variation %	25,37	17,66	36,98	-16,36	-21,52	-15,51	6,56	0	16,27
Région	2015	3498	95,26	100	174	4,74	100	3672	100	100
	2016	3198	94,9	100	172	5,1	100	3370	100	100
	Variation %	-8,58	-0,38	0	-1,15	7,59	0	-8,22	0	0

Source : Administration pénitentiaire

VII.2.1.2 Les détenus

Les effectifs carcéraux de la région s'élèvent à 3 370 détenus. Cette population est composée par les détenus provisoires et condamnés dans les huit lieux de détention de la région. Il est important de noter que dans l'ensemble, les détenus provisoires représentent 55,43% de la population carcérale tandis que les condamnés ne sont que 44,65%.

Parmi les détenus provisoires, on compte 1759 hommes contre 109 femmes. En ce qui concerne les condamnés les hommes enregistrent un effectif de 1439 personnes tandis que les femmes sont au nombre de 66 personnes. Cependant, les détenus de sexe masculin qu'on retrouve le plus dans les prisons de la région, soit 94,9% de l'effectif global et les femmes ne sont que 172 détenus.

Par rapport à l'année dernière, le nombre de détenus a connu une baisse de 8,22%.

Par ailleurs, le même constat est observé dans le département de Dakar avec un effectif carcéral qui enregistre un repli de 8,73%. S'agissant du département de Rufisque, la population carcérale passe de 122 détenus à 130 détenus soit une augmentation 6,56% de l'effectif.

Tableau 7. 2 : Répartition des détenus selon le sexe et le département en 2016

Circonscription administrative	Année	Détenus provisoires			Détenus condamnés			Total		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Département de Dakar	2015	2185	102	2287	1246	17	1263	3431	119	3550
	2016	1759	100	1859	1355	26	1381	3114	126	3240
	Variation %	-19,50	-1,96	-18,71	8,75	52,94	9,34	-9,24	5,88	-8,73
Département de Rufisque	2015	-	13	13	67	42	109	67	55	122
	2016	-	9	9	84	40	124	84	46	130
	Variation %	-	-30,77	-30,77	25,37	-4,76	13,76	25,37	-16,36	6,56
Région de Dakar	2015	2185	115	2300	1313	59	1372	3498	174	3672
	2016	1759	109	1868	1439	66	1505	3198	172	3370
	Variation %	-19,50	-5,22	-18,78	9,60	11,86	9,69	-8,58	-1,15	-8,22

Source : Administration pénitentiaire

Au niveau départemental, l'effectif des détenus provisoires sur la population pénale a constamment diminué entre 2015 et 2016 dans le département de Dakar. Il est passé de 2287 à 1859 détenus provisoires soit une baisse de 19% alors qu'on note une augmentation de 5% dans le département de Rufisque. En ce qui concerne les détenus condamnés en 2015 sont 1372 et 1505 en 2016 soit un accroissement de 10% sur cette période. Cette augmentation est notée dans tous les départements de Dakar. Une hausse de 9% dans les départements de Dakar, et 1% dans le département de Rufisque.

VII.2.2 Les conditions de détention

La région de Dakar compte au total 8 prisons dont la plupart sont héritées de la colonisation. D'autres sont des structures transformées pour la cause. Depuis plusieurs décennies le nombre de prisons à Dakar n'a pas beaucoup évolué. Les conditions de détention non plus. Alors que la population carcérale augmente.

A part les travaux de réfection, en 2006, de Rebeuss, les prisons sénégalaises sont, en général, dans un état déplorable. Leur capacité d'accueil est restreinte. « La promiscuité et le manque d'hygiène dans les cellules favorisent la propagation des maladies dermatologiques et le paludisme. Il n'existe pas de médecin dans les prisons. Il n'y a que des infirmeries pour prodiguer les premiers soins. Les malades en état critique sont transférés au pavillon spécial de l'hôpital Aristide Le Dantec »,

la Maison Centrale d'Arrêt de Rebeuss, créée en 1914, est la plus grande du pays. Elle était prévue pour recevoir 475 détenus. Elle accueille actuellement un nombre qui dépasse sa capacité.

Le régime diététique conduit à l'avitaminose et favorise l'émergence de maladies telles que les œdèmes, le Kwashiorkor, l'anémie. Les œdèmes à côté des maladies

infectieuses comme la tuberculose sont les premières causes de décès des personnes en détention.

VII.2 EDUCATION SURVEILLEE

Introduction

La Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) est un service public de protection judiciaire à vocation éducative et sociale. Elle est chargée de la prévention, de la protection, de la stabilisation, de l'accompagnement et de la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi et des enfants en danger.
Elle est composée de services centraux et de services extérieurs. Les services centraux jouent un rôle clé dans le dispositif de fonctionnement. Ils sont chargés de la conception, de l'orientation de la politique éducative, du suivi et de la coordination des différentes activités développées par les services extérieurs.

VII.2.1 Infrastructures et personnels

Les structures de prise en charge de l'éducation surveillée de la région de Dakar sont chargés de la mise en œuvre des politiques et programmes conçus en matière de prise en charge de l'enfance. Ils ont un rôle de protection, de rééducation et de formation des jeunes âgés de moins de 21 ans en danger ou en conflit avec la loi.
Le tableau montre que la région dispose douze (12) structures de prise en charge de l'éducation surveillée soit le tiers des trente-six (36) structures fonctionnelles que compte la DESPS au niveau national.
Ces services extérieurs se répartissent comme suit : quatre(04) sections AEMO, deux (02) centres de sauvegarde, un (01) centre polyvalent, un (01) Centre d'Adaptation sociale, un (01) Centre de Premier Accueil (CPA), deux (2) secteurs AEMO et une coordination AEMO.
Cependant, le tableau ci- dessous révèle une prédominance du département de Dakar qui abrite près de 42% des services extérieurs de l'éducation surveillée, il est suivi du département de Guédiawaye 25% ; les départements de Pikine et Rufisque enregistrent respectivement chacun deux structures de prise en charge.

Tableau 7. 3 : Répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillée dans la région de Dakar en 2016

Circonscription administrative	Coord. AEMO2	Section AEMO	Secteur AEMO	CS3	CP4	CAS5	CAP5[6]	Total
Dépt de Dakar	1	1	2	0	0	0	1	5
Dépt de Guédiawaye	0	1	0	2	0	0	0	3
Dépt de Pikine	0	1	0	0	1	0	0	2
Dépt de Rufisque	0	1	0	0	0	1	0	2
Région de Dakar	1	4	2	2	1	1	1	12

Source : Rapports statistiques de la région de Dakar 2015 et 2016 de la DESPS

L'effectif total du personnel de la DESPS dans la région de Dakar en 2016 se chiffre à 111 agents. C'est ainsi on constate que ce personnel est composé majoritairement de femme soit 69,36% les hommes ne représentent que 31,53%.

Par ailleurs, l'effectif du personnel de la DESPS en 2016 est composé de 37 Educateurs spécialisés et 49 autres personnels qui représentent les 77,47% de l'effectif global, viennent après les maîtres enseignants techniques et professionnels qui enregistrent un effectif de 17 personnes, ensuite, les techniciens et agents horticoles (07), les Maîtresses et Monitrices d'Economie Familiale (01). Comparativement à l'année dernière l'effectif a connu une baisse de 6%.

[2] AEMO = Action Educative en Milieu Ouvert

[3] CS = Centre de Sauvegarde

[4] CP = Centre Polyvalent

[5] CAS = Centre d'Adaptation Sociale

[6] CAP= Centre de premier accueil

Tableau 7. 4 : Evolution des effectifs du personnel de l'éducation surveillée dans la région de Dakar selon la formation et le sexe, par circonscription administrative

Formation	Sexe	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région Dakar		
		2015	2016	Variation en %	2015	2016	Variation en %	2015	2016	Variation en %	2015	2016	Variation en %	2015	2016	Variation en %
Educateur spécialisé	**Masc.**	5	6	0,2	2	0	-1	1	1	0	5	2	-0,6	13	9	-0,31
	Fem.	10	9	-0,1	12	10	-0,17	6	6	0	3	3	0	31	28	-0,1
	Ens.	15	15	0	14	10	-0,29	7	7	0	8	5	-0,38	44	37	-0,16
Maître d'Enseignement Technique et Professionnel	**Masc.**	0	0	0	2	2	0	0	0	0	1	1	0	3	3	0
	Fem.	0	0	0	10	9	-0,1	4	5	0,25	0	0	0	14	14	0
	Ens.	0	0	0	12	11	-0,08	4	5	0,25			0	16	16	0
Technicien et Agent horticole	**Masc.**	0	0	0	0	0	0	1	1	0	3	3	0	4	4	0
	Fem.	0	0	0	3	2	-0,33	1	0	-1	1	1	0	5	3	-0,4
	Ens.	0	0	0	3	2	-0,33	2	1	-0,5	4	4	0	9	7	-0,22
Maîtresse et Monitrice d'Economie Familiale	**Masc.**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fem.	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
	Ens.	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Assistant (e) social (e)	**Masc.**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ens.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres personnels	**Masc.**	10	10	0	5	5	0	2	2	0	2	2	0	19	19	0
	Fem.	8	9	0,13	9	10	0,11	7	7	0	4	4	0	28	30	0,07
	Ens.	18	19	0,06	14		-1	9	9	0	6	6	0	47	34	-0,28
Total	**Masc.**	15	16	0,07	9	7	-0,22	4	4	0	11	8	-0,27	39	35	-0,1
	Fem.	18	18	0	35	32	-0,09	18	18	0	8	8	0	79	76	-0,04
	Ens.	33	34	0,0303	44	39	-0,11	22	22	0	19	16		118	111	-0,06

Source : Rapports statistiques de la région de Dakar 2015 et 2016 de la DESPS

L'effectif du personnel de l'éducation surveillée se chiffre à 111 agents en 2016, sur cet ensemble

Le personnel de l'éducation surveillée compte à 111 agents, sur ce nombre les 36 travaillent dans les centres de sauvegarde, les autres structures comme la Direction général enregistre un effectif de 19 personnes, les centres d'adaptation 16 personnes et le reste des services leurs effectifs sont compris entre 2 et 8 agents.

Il révèle qu'une bonne partie du personnel (35,13 %) se trouve dans le Département de Guédiawaye. Il est suivi respectivement par les départements de Dakar (29,73 %), Pikine (19,82 %) et Rufisque (15, 31%).

Tableau 7. 5 : Evolution des effectifs du personnel de l'éducation surveillée selon la structure, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Direction centrale	Coord. AEMO[7]	Section AEMO	Secteur AEMO	CS[8]	CP[9]	CAS[10]	Centre de Premier accueil	Total
Département de Dakar	2015	20	4	0	4	0	0	0	6	34
	2016	19	2	0	5	0	0	0	7	33
	Variation %	-0,05	-0,5	0	0,25	0	0	0	0,17	-0,03
Département de Guédiawaye	2015	0	0	3	0	41	0	0	0	44
	2016	0	0	3	0	36	0	0	0	39
	Variation %	0	0	0	0	-0,12	0	0	0	-0,11
Département de Pikine	2015	0	0	3	0	0	18	0	0	21
	2016	0	0	3	0	0	19	0	0	22
	Variation %	0	0	0	0	0	0,06	0	0	0,05
Département de Rufisque	2015	0	0	3	0	0	0	16	0	19
	2016	0	0	2	0	0	0	15	0	17
	Variation %	0	0	-0,33	0	0	0	-0,06	0	-0,11
Région de Dakar	2015	20	4	9	4	41	18	16	6	118
	2016	19	2	8	5	36	19	15	7	111
	Variation %	-0,05	-0,5	-0,11	0,25	-0,12	0,06	-0,06	0,17	-0,06

Source : Rapports statistiques de la région de Dakar 2015 et 2016 de la DESPS

VII.2.2 Enfants en conflit avec la loi et enfants en danger

Le mineur en danger moral est celui dont l'éducation, la santé, la moralité et la sécurité sont compromises ou insuffisamment sauvegardées. Ce sont généralement des enfants exposés ou en situation de vulnérabilité avérée. Un enfant est en conflit avec la loi lorsqu'il a commis ou a été accusé d'avoir commis une infraction.

Les centres et services AEMO de la région ont pris en charge un effectif de 2893 mineurs en danger ou en conflit avec la loi en 2016.

Les enfants en danger sont majoritaires parmi ceux qui sont pris en charge soit un effectif de 2753 enfants, par contre ceux qui sont en conflit avec la loi représentent

[7] AEMO = Action Educative en Milieu Ouvert

[8] CS = Centre de Sauvegarde

[9] CP = Centre Polyvalent

[10] CAS = Centre d'Adaptation Sociale

un total de 140 mineurs. Par ailleurs, on constate que la plupart de ces enfants sont abrités au niveau des centres et services du département de Guédiawaye soit 1837 enfants, les autres sont respectivement abrités dans les autres centres.

Suivant la répartition par sexe, on constate que les garçons enregistrent un effectif de 1487 personnes, concernant les filles, elles sont au nombre de 1406 mineures.

Comparativement à l'année précédente, le nombre d'enfants pris en charge passe de 1772 à 2893 entre 2015 et 2016 soit une augmentation de 63%. Cette hausse des effectifs s'explique principalement par une généralisation des Ordonnance de Garde Provisoire(OGP) dont le processus entamé en 2015 a été finalisé en 2016.

Cependant, il est important de signaler que le nombre de fille pris en charge est passé de 730 pour rebondir à 1406 soit une hausse de 676 mineurs.

Tableau 7. 6 : Evolution des effectifs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Enfants en conflits avec la loi			Enfants en dangers			Total		
		G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.
Département De Dakar	2015	44	2	46	143	86	229	187	88	275
	2016	50	7	57	144	98	242	194	105	299
	Variation %	0,14	2,50	0,24	0,01	0,14	0,06	0,04	0,19	0,09
Département De Guédiawaye	2015	16	4	20	579	433	1012	595	437	1032
	2016	14	3	17	961	859	1820	975	862	1837
	Variation %	-0,13	-0,25	-0,15	0,66	0,98	0,80	0,64	0,97	0,78
Département De Pikine	2015	36	8	44	170	189	359	206	197	403
	2016	44	8	52	219	426	645	263	434	697
	Variation %	0,22	0	0,18	0,29	1,25	0,80	0,28	1,20	0,73
Département De Rufisque	2015	11	1	12	43	7	50	54	8	62
	2016	14	0	14	41	5	46	55	5	60
	Variation %	0,27	-1,00	0,17	-0,05	-0,29	-0,08	0,02	-0,38	-0,03
Région de Dakar	2015	107	15	122	935	715	1650	1042	730	1772
	2016	122	18	140	1365	1388	2753	1487	1406	2893
	Variation %	0,14	0,20	0,15	0,46	0,94	0,67	0,43	93	63,26

Source : Rapports statistiques de la région de Dakar 2015 et 2016 de la DESPS

VII.2.3 Effectifs scolaires

L'effectif scolaire des structures de l'Education surveillée se chiffre à 730 élèves dont 398 garçons et 332 filles. Comparé à celui de l'année précédente où il se chiffrait à 813 élèves dont 409 garçons et 404 filles, les effectifs scolaires ont connu une baisse de 10%.

Cependant, on constate que le département de Guédiawaye enregistre l'effectif le plus important 77% de l'effectif des élèves, suivi par le département de Pikine avec 21,64% et Rufisque qui comptabilise le plus faible pourcentage 1,2%.

Cette situation des départements de Pikine et Guédiawaye peut s'expliquer par plusieurs raisons notamment son environnement, parce que se situant au carrefour de banlieues, son approche pédagogique, son organisation entre autres.

Tableau 7. 7 : Répartition et évolution des effectifs scolaires de l'éducation surveillée selon la structure et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	CS[11]			CP[12]			CAS[13]			Total		
		G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.
Département de Dakar	2015	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Variation %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Département de Guédiawaye	2015	346	348	694	0	0	0	0	0	0	346	348	694
	2016	310	253	563	0	0	0	0	0	0	310	253	563
	Variation %	-0,10	-0,27	-0,19	0	0	0	0	0	0	-0,10	-0,27	-0,19
Département de Pikine	2015	0	0	0	57	56	113	0	0	0	57	56	113
	2016	0	0	0	79	79	158	0	0	0	79	79	158
	Variation %	0	0	0	0,39	0,41	0,40	0	0	0	0,39	0,41	0,40
Département de Rufisque	2015	0	0	0	0	0	0	6	0	6	6	0	6
	2016	0	0	0	0	0	0	9	0	9	9	0	9
	Variation %	0	0	0	0	0	0	0,50	0,00	0,50	0,50	0,00	0,50
Région de Dakar	2015	346	348	694	57	56	113	6	0	6	409	404	813
	2016	310	253	563	79	79	158	9	0	9	398	332	730
	Variation %	-0,10	-0,27	-0,19	0,39	0,41	0,40	0,50	0	0,5	-0,03	-0,18	-0,10

Source : Rapports statistiques de la région de Dakar 2015 et 2016 de la DESPS

Conclusion

Dans la région de Dakar, la population carcérale est très importante, essentiellement masculine. Les femmes représentent une minorité.

En effet, la région de Dakar abrite plus de détenus que les autres régions du Sénégal. Le nombre d'écroués a connu une baisse de 8,22% par rapport à 2015 où on dénombrait 3 498 prisonniers.

Cette surpopulation dans les maisons d'arrêt est une situation posée depuis quelques années et elle impacte négativement les conditions de détention. Aussi, du fait de la lenteur des procédures judiciaires, 55,44% des détenus sont en détention provisoire, non encore jugés.

En ce qui concerne l'éducation surveillée, la DESPS développe une politique de veille, de protection, d'accompagnement et de rééducation des jeunes de plus en plus fragilisés et en perte de repères. Cependant, malgré la volonté des intervenants, des

[11] CS = Centre de Sauvegarde

[12] CP = Centre Polyvalent

[13] CAS = Centre d'Adaptation Sociale

écarts sont notés dans la prise en charge des mineurs au Sénégal. Dans la région, le nombre de mineurs en conflits avec la loi a enregistré une augmentation significative de 63% en 2016.

CHAPITRE VIII: EAU ET ASSAINISSEMENT

INTRODUCTION

Selon l'OMS accéder à l'eau signifie bénéficier d'une source située à moins d'un kilomètre de l'endroit de son utilisation et avoir la possibilité d'obtenir régulièrement au moins 20 litres d'eau par habitant et par jour.

Quant à l'assainissement, elle correspond à la technologie permettant l'évacuation hygiénique des excréments et des eaux ménagères et assurant un milieu de vie propre et sain tant à domicile que dans le voisinage des utilisateurs.

Cependant, l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement représente l'une des grandes priorités de l'Etat pour sa politique de développement. L'objectif du gouvernement qui s'inscrit dans l'atteinte des OMD est de réduire, la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et aux services adéquats d'assainissement.

C'est ainsi au Sénégal, l'hydraulique et l'assainissement en milieu urbain sont du ressort du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique urbaine, de l'Hygiène publique et de l'Assainissement auquel sont rattachés la Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES), l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) et la Sénégalaise Des Eaux (SDE). Quant à l'hydraulique et l'assainissement en milieu rural, l'Etat a mis en place le programme eau potable et assainissement pour le millénaire (PEPAM).
Le présent chapitre est articulé autour de deux séquences, dans un premier temps nous allons voir la situation du secteur de l'hydraulique dans la région de Dakar, ensuite celle du secteur de l'assainissement

VIII.1 L'EAU

Introduction

L'approvisionnement des populations en eau est une réelle préoccupation pour les autorités. Face à la demande croissante, l'Etat a mis en place des politiques dans le secteur de l'eau permettant de venir à bout du déficit.
Cependant, le secteur de l'eau est placé sous la tutelle du Ministère de l'hydraulique qui assure la préparation et la mise en œuvre de la politique définit par le gouvernement. Le ministère de l'hydraulique assure à travers la Direction de l'hydraulique, la tutelle de la société des eaux(SDE) et de la société nationale des eaux du Sénégal (SONES)
La gestion courante du secteur est assurée par les deux entités issues de la réforme institutionnelle réalisée par le PSE à savoir : La SDE et la SONES

VIII.1.1 Les services techniques, autres intervenants et infrastructures

VIII.1.1.1 Les services techniques

Dans la région de Dakar, les services techniques qui assurent la gestion de l'eau sont : La SONES qui est responsable de la gestion du patrimoine de l'hydraulique urbaine et de la maitrise d'ouvrage des investissements, du contrôle la qualité de l'exploitation et de la sensibilisation du public.
La Sénégalaise des eaux (SDE) qui est responsable de l'exploitation de l'entretien et du renouvellement de l'infrastructure et du matériel d'exploitation. Ainsi du recouvrement des factures d'eau.

VIII.1.1.2 Les autres intervenants

A l'exception de la SDE et la SONES d'autres acteurs interviennent dans le secteur de l'eau dans la région à savoir l'USUFOR qui assure la gestion du service de l'eau dans le milieu rural. La Direction de l'hydraulique, et la Direction de l'Assainissement assurent la coordination générale des activités du secteur eau et assainissement en lien avec les services déconcentrées au niveau régionale (appui conseil, coordination régionale).
- Les communes et les communautés rurales ne sont pas maîtres d'ouvrage du service de l'eau potable mais sont les acteurs pivots de la programmation communale, à travers l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du Plan local d'hydraulique et d'assainissement (PLHA).
- les agences de développement régionales, organes d'assistance technique aux collectivités en matière de programmation et de concertation régionale.

VIII.1.2 Les ressources en eau

Il existe deux types de ressources en eau dans la région de Dakar : Les eaux souterraines et les eaux de surface.

VIII.1.2.1 Les eaux de surface

L'hydrologie de la région est constituée : D'une série de lacs asséchés n'ayant de l'eau qu'en hivernage (Lac Thiourour, Lac Warouwaye, Lac Mbeubeuss qui est salé et Lac Mbouane, douce) et d'une seule source pérenne, le Lac Retba (Lac rose), qui est salée ; D'un réseau de marigots et ruisseaux souvent asséchés, même en hivernage.
Ce sont ces eaux souterraines qui sont mobilisées pour l'approvisionnement en eau potable de la région. Mais elles n'arrivent pas à satisfaire les besoins de la région. Pour compléter il a été fait recours aux eaux de surface.

VIII.1.2.2 Les eaux souterraines

La région de Dakar ne dispose pas de sources d'eau proches, en quantité et en qualité suffisantes. C'est ainsi les ressources locales sont composées des aquifères de la nappe infra basaltique (Mamelles Point B) contenue dans les sables marins emprisonnés sur les coulées volcaniques des mamelles, les nappes des sables du quaternaire (Thiaroye) contenues dans les formations continentales qui longent le littoral nord et les calcaires de Sébikhotane.
Les sources externes sont composées : Des nappes du Maestrichtien (Pout- Nord, Pout Sud et Pout Kiréne) ; Des aquifères des sables quaternaires de Dakar à kayar ; des aquifères paléocènes à Maestrichtiens du horst de Diass ; des aquifères des sables et de calcaires du littoral Nord.

VIII.1.3 L'accès à l'eau

VIII.1.3.1 En milieu urbain

Le tableau ci-dessous montre que la région de Dakar dispose globalement des ressources en eau suffisantes pour l'alimentation de la population. C'est ainsi que la production passe 110 627 388 m3 à 113 429 508 m3 entre 2015 et 2016 soit une augmentation de 3% en valeur relative. Le même constat est observé s'agissant la consommation qui enregistre une augmentation de 3% par rapport à l'année précédente, cela est imputable de l'accroissement de la population qui a un lien avec le niveau de consommation de la population. Par comparaison, il est important de

signaler que la production d'eau est supérieure à la consommation. Au niveau de la région même si la production est supérieure à la consommation, la population confronte souvent à des pénuries d'eau du fait des pertes sur les réseaux, toute la production n'arrive pas aux consommateurs.

Concernant le nombre de réseaux d'adduction à l'eau Potable, (AEP) la région en dispose un.

Pour ce qui est de la longueur du réseau, elle s'étend sur une longueur de 4 449 049 m. Par rapport à l'évolution, des indicateurs selon la circonscription administrative une hausse générale est observée s'agissant de la longueur du réseau, de la production, et du volume de la consommation.

Tableau 8. 1 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nombre de réseaux d'Adduction à l'Eau Potable (AEP)	Longueur Réseau d'AEP (m)	Production (m3)	Consommation (m3)
Dakar	**2015**		1114964	58650653	43048003
	2016		1150423	60137495	44357345
	Variation %		3%	3%	3%
Guédiawaye/Pikine	**2015**		1758425	31658804	27692657
	2016		1876388	32003630	28136494
	Variation %		7%	1%	2%
Rufisque	**2015**		1412685	20317931	15945983
	2016		1422238	21288383	17162148
	Variation %		1%	5%	8%
Région de Dakar	**2015**	1	4286074	110 627 388	86 686 643
	2016	1	4449049	113 429 508	89 655 987
	Variation %	0	4%	3%	3%

Source : SDE

La société des eaux du Sénégal compte 341 571 abonnés dans la région contre 328 727 pour l'année 2015. Il y a eu un accroissement du nombre d'abonnés de 3,1% en 2016. Les départements de Guédiawaye et Pikine enregistrent ensemble le plus grand nombre de clients, avec 137 275d'abonnés soit 40,19% de l'effectif, il s'ensuit le département de Dakar avec un taux global des abonnés de 40,08% en 2016.

Le département de Rufisque enregistre le plus faible nombre d'abonnés de la SDE soit 67 393 abonnés, avec un pourcentage de 19,73%.

La majeure partie des clients de la SDE est constituée de privés soit 98,5% ensuite viennent les clients de types affaires qui de leur part enregistrent 1,1% de l'effectif, et en dernière position les clients de type officiel qui sont minoritaires avec 0,4%.

Tableau 8. 2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Type d'abonnés						Total	
		Affaires		Officiels		Privés			
		Nb abonnés	Cons. (en m³)	Nb abonnés	Cons. (en m³)	Nb abonnés	Cons. (en m³)	Nb abonnés	Cons. (en m³)
Dakar	2015	1212	5390370	836	5626445	128181	32031188	130229	43048003
	2016	1194	5325958	902	5811850	134807	33219537	136903	44357345
	Variation %	-1%	-1%	8%	3%	5%	4%	5%	3%
Guédiawaye/Pikine	2015	847	2092220	230	1306354	131606	24564083	132683	27962657
	2016	851	2123135	231	987424	136193	25025935	137275	28136494
	Variation %	0,47%	1,48%	0,43%	-24,41%	3,49%	1,88%	3,46%	0,62%
Rufisque	2015	1683	4621690	124	474416	64008	10849877	65815	15945983
	2016	1744	4728201	133	537405	65516	11896542	67393	17162148
	Variation %	3,62%	2,30%	7,26%	13,28%	2,36%	9,65%	2,40%	7,63%
Région de Dakar	2015	3742	12104280	1190	7407215	323795	67445148	328727	86956643
	2016	3789	12177294	1266	7336679	336516	70142014	341571	89655987
	Variation %	1,3%	0,6%	6,4%	-1,0%	3,9%	4,0%	3,9%	3,1%

Source : SDE

VIII.1.3.2 En milieu rural

Dans la région de Dakar, le nombre d'ouvrages hydrauliques dénombré pour l'année 2016 est composé de 19 forages répartis comme suit, 16 dans le département de Dakar, 4 celui de Rufisque. Cet effectif a accusé une augmentation de 3 forages par rapport à l'année précédente. Le même constat est observé s'agissant les bornes fontaines, l'effectif passe de 1329 à 1477 bornes fontaines entre 2015 et 2016 soit une hausse de 11%. Par ailleurs, le tableau nous indique que c'est le département de Rufisque et Guédiawaye/Pikine qui enregistre ensemble 81,2% des bornes fontaines de la région cela s'explique par le fait que Rufisque est le seul département qui abrite un milieu rural, aussi le département de Pikine qui le plus peuplé de la région enregistre une forte demande en eau.

Pour ce qui est des puits hydrauliques la région n'en dispose pas.

Tableau 8. 3 : Répartition et évolution du nombre d'ouvrages hydrauliques selon la circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Forages			
		Forages		Bornes fontaines	
		Nombre	%	Nombre	%
Dakar	2015	12	75,00%	275	20,70%
	2016	16	84,20%	278	18,80%
Guédiawaye/ Pikine	2015	0	0,00%	537	40,40%
	2016	0	0,00%	603	40,80%
Rufisque	2015	4	25,00%	517	38,90%
	2016	3	15,80%	596	40,40%
Région Dakar	2015	16	100%	1329	100,00%
	2016	19	100	1477	100,00%
	Variation %	19%	-	11%	-

Source : SDE

Dans la région de Dakar la population n'est pas confrontée à un problème d'accès théorique à l'eau. Les statistiques révèlent que 99% des ménages ont accès aux branchements privés. Aussi il est important de signaler que le taux d'accès global est de 100% au niveau des zones urbaines de la région.

VIII.1.4 La qualité de l'eau

Malgré les efforts faits, la Banlieue continue toujours à avoir une « perception négative » de la qualité de l'eau distribuée avec une présence de fer qui rend l'eau rougeâtre en certains endroits du réseau de distribution.

Le fer qui dépasse le taux de conformité, influence la turbidité de l'eau

Il est recommandé à la SONES d'entreprendre dans les meilleurs délais les travaux de construction d'une station d'élimination du fer dans l'eau avec l'usine de Thiaroye.

La SDE effectue, dans certaines zones ou l'eau est rougeâtre, des dilutions et des purges pour améliorer la qualité des eaux distribuées.

Il existe également d'autres unités agréées de production d'eau minérale ou de source, conditionnée en bouteille ou en sachets (Kirène, Safy, Fontaine, Si Belle, la casamançaise etc.), qui commercialisent leurs produits dans la région en plus des marques importées (Pierval, Christaline, etc.).

VIII.2 L'ASSAINISSEMENT

Introduction

Le gouvernement a initié l'élaboration d'une stratégie nationale d'assainissement urbain avec la participation de tous les acteurs. Cette stratégie met l'accent sur les approches participatives axées sur la demande pour une meilleure couverture des besoins en assainissement des populations.
L'ONAS est administré par un conseil d'administration comprenant des membres de certains ministères, et des représentants des maires et ceux des usagers et des travailleurs, il est dirigé par un Directeur Général. La Direction s'appuie sur trois directions à savoir l'exploitation, les études et les travaux et enfin la direction administrative et financière.

VIII.2.1 Les services techniques, autres intervenants et infrastructures

VIII.2.1.1 Les services techniques

L'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) est l'opérateur public en charge de la maîtrise d'ouvrage, de l'exploitation, de la maintenance et du développement des installations collectives et individuelles d'assainissement d'eaux usées et pluviales dans les grands centres urbains.

VIII.2.1.2 Les autres intervenants

Dans la région de Dakar l'ONAS est appuyé par les Directions et les structures telle que : La Direction de l'Assainissement – ADM – Ageroute – Municipalités – APIX – PEPAM – UE (Union Européenne) – BEI (Banque Européenne d'investissement) – AFD (Agence française de Développement) – NDF (Fonds de développement nordique) – BAD (Banque africaine de développement) – BID (Banque islamique de développement) – BADEA (Banque arabe pour le développement en Afrique) – BOAD (Banque ouest africaine de développement) – BM(Banque mondiale) – Bill & Melinda Gates – CTB – JICA – WSP etc.

VIII.2.1.3 Les infrastructures

Le patrimoine de l'office national d'assainissement de Dakar compte 35 stations d'eau pluviale dont les 35 stations sont abritées dans le département de Dakar et une à Rufisque. Pour ce qui est des stations d'eau usée se chiffrent à 60 stations dont les 85% se trouvent dans le département de Dakar et 9 stations à Rufisque.

Concernant les stations d'épurement et les stations de boue de vidange la région capitalise 6 stations à Dakar et 2 à Rufisque.
Par ailleurs, on constate que la longueur du réseau des stations d'eau pluviale et usée s'étend sur une distance de 230 083 km à Dakar et 11 000 km à Rufisque.

VIII.2.2 L'accès

Dans la région de Dakar, les progrès rapides sont essentiellement dus aux campagnes de branchements sociaux au tout-à-l'égout et au Programme d'Assainissement des quartiers Péri-Urbains de Dakar (PAQPUD, 2002–2008). Ce dernier partait du constat que l'assainissement collectif n'est pas une solution réaliste ni abordable pour assainir la périphérie de la région de Dakar. En effet cette option technologique est très onéreuse et toute extension du réseau ne fait qu'alourdir les charges d'exploitation de l'ONAS. Le choix de la promotion de l'assainissement autonome et semi-collectif a donc été fait, à travers une campagne de sensibilisation et de subventions pour réduire la participation des ménages aux frais.
Le réseau des eaux usées de la région de Dakar est composé de station de pompage, stations d'épuration, des branchements de réseaux collectifs, Station Traitement Boue de Vidange, des bassins.

VIII.2.2.1 En milieu urbain

Le tableau ci-dessous donne une indication du nombre de réseaux existant dans la région, qui est de 7 réseaux ainsi réparti comme suit 2 dans chaque département à l'exception de celui de Rufisque qui enregistre un seul réseau. Par ailleurs, on constate que le nombre de réseau n'a pas changé entre 2015 et 2016.
La longueur du réseau d'assainissement existant dans la région de Dakar est passée de 1 524 757,78 m à 1 530 345,25 m entre 2015 et 2016, soit une augmentation de 5587,47 m en valeur absolue. Cette extension du réseau s'est observée dans les départements de Dakar, Pikine et Guédiawaye. Mais elle reste la même dans celui de Rufisque.

Pour ce qui est du nombre d'abonnés, on compte 115 406 abonnés dans la région de Dakar dont 110 052 abonnés dans les départements de Dakar, Pikine et Guédiawaye. Cet effectif a connu une augmentation de 645 nouveaux abonnés par rapport à l'année précédente. Le département de Rufisque de sa part enregistre 5354 abonnés en 2016 avec un taux d'accès de 9,98%.

Tableau 8. 4 : Evolution des principaux indicateurs d'assainissement selon la circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nombre de réseaux d'assainissement existants	Longueur réseaux d'assainissement existants (m)	Nb d'abonnés	Taux d'accès	Taux de traitement des eaux usées	Taux de dépollution de l'eau
Dakar	2015	2	1 051 593,89	**2015** 109 407 **2016** 110 052	**2015** 38,9% **2016** 38,04%	6,23	0,34
	2016	2	1 051 608,08			4,36	0,16
Guédiawaye	2015	2	65 032,01			100	64,76
	2016	2	65 056,29			100	66,29
Pikine	2015	2	306 343,84			100	88,18
	2016	2	311 892,84			100	83,91
Rufisque	2015	1	101 788,04	5 315	10,20%	60,79	47,28
	2016	1	101 788,04	5 354	9,98%	58,76	47,40
Région Dakar	2015	7	1 524 757,78	114 722	34,44%	50,21	18,76
	2016	7	1 530 345,25	115 406	33,65%	59,40	24,12

Source : ONAS

Conclusion

A Dakar, malgré les efforts déployés par le gouvernement, la région souffre jusqu'à présent d'une eau de qualité et un manque de système d'évacuation d'assainissement de base.

Cependant, le pays a fixé ses objectifs du millénaire pour le développement(OMD) pour l'accès à l'eau potable en milieu urbain et rural et pour les installations sanitaires. Ainsi, l'Etat du Sénégal a fait des efforts notables pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement de la population et la région de Dakar qui enregistre les meilleurs taux par rapport au reste du pays.

Par ailleurs, l'assainissement par réseaux collectif et semi collectif est encore très peu développé dans la région. Cependant, d'importants efforts ont été réalisés pour l'extension des réseaux, la réhabilitation, l'augmentation de la capacité et la modernisation des stations d'épuration existantes, la construction de nouvelles stations, la réalisation de nombreux ouvrages individuels d'assainissement et de réseaux de drainage des eaux pluviales.

CHAPITRE IX: AGRICULTURE

INTRODUCTION

L'agriculture sénégalaise repose essentiellement sur des cultures de rentes (Coton, arachide, produits horticoles) et des cultures vivrières de subsistance (mil, sorgho, maïs). C'est une agriculture saisonnière et pluviale, pratiquée principalement en période d'hivernage. Les aléas climatiques, la baisse de fertilité des sols et les attaques de ravageurs impactent fortement la production agricole et le niveau de vie de la population rurale.

Par contre, la région de Dakar n'a pas une vocation agricole. La seule partie rurale, située dans le département de Rufisque, permet de cultiver des céréales et des cultures industrielles. Cependant, les surfaces cultivables se réduisent considérablement au profit des habitations. Une partie de la région est constituée par les Niayes, caractérisées par une nappe d'eau souterraine peu profonde de 0,5 à 5 mètres de profondeur et constituées de dunes et de dépressions propices aux cultures maraîchères qui fournissent une part importante des produits maraichers consommés dans la région. C'est une zone à promouvoir pour améliorer la production maraîchère au Sénégal.

Ce chapitre s'articule autour de trois points : (1) les services techniques, (2) la préparation de la campagne agricole et (3) le bilan de la campagne agricole 2015-2016 dans la région de Dakar.

IX.1 LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

IX.1.1 Les services techniques

Les services techniques en charge de l'agriculture régionale sont la Direction régionale du développement rural et la direction de l'horticulture. La Direction régionale du développement rural est une structure déconcentrée au niveau régional, du Ministère de l'Agriculture. Elle a pour mission de :

- définir et de proposer les mesures de politique agricole adaptées aux conditions régionales et locales ;
- assurer le contrôle, le suivi et la coordination de la mise en œuvre des politiques et des activités retenues en vue de la réalisation des objectifs de développement agricole et rural de la région ;

- contribuer à l'appui technique aux producteurs et à leurs organisations ainsi qu'aux collectivités locales, dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes locaux et régionaux de développement agricole.

IX.2 LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

IX.2.1 La mise en place des semences

Pour les besoins de la campagne agricole 2015-2016, le gouvernement a mis en place une distribution des semences comme l'arachide, le maïs local et hybride, sorgho local et hybride, du niébé et du manioc.

Les données du tableau, montrent que le département de Rufisque, la seule zone agricole de la région de Dakar, a reçu 25,5 tonnes d'arachides pour la campagne 2015-2016, soit une augmentation de 70% des quantités reçues par rapport à la campagne précédente. La même quantité est observée pour la variété niébé, avec une augmentation de 25% par rapport à la campagne précédente. Quant aux autres semences, le département de Rufisque a reçu des quantités inférieures par rapport à la campagne précédente, sauf pour le sorgho local dont la quantité reçue est passée de 0 à 20 tonnes.

Concernant la vente, tout a été mis en place et vendus, quel que soit la semence reçue.

Pour une campagne agricole réussie, il faut assurer d'abord aux paysans une disponibilité et une accessibilité des facteurs de production à temps opportun.

IX.2.2 La mise en place des engrais et autres fertilisants

Les engrais sont des substances organiques ou minérales, souvent utilisées en mélanges, destinées à apporter aux plantes des compléments d'élément nutritifs, de façon à améliorer leur croissance, et à augmenter le rendement et la qualité des cultures.

Pour l'année 2016, les engrais que les paysans ont reçus, sont de types Engrais 15.15.15, Engrais 10.10.20 et de l'urée. La quantité d'engrais de type 15.15.15 reçu par les paysans pour la campagne 2015-2016 est estimé à 50 tonnes, soit 9% de moins que l'année précédente. Concernant l'engrais de type 10.10.20, la quantité reçue en 2016 se chiffre à 10 tonnes, alors que les paysans n'avaient rien reçu la campagne précédente. Sur la même période, la quantité d'urée reçue par les paysans s'élève à 76 tonnes, avec une baisse importante de 65%, par rapport à la campagne précédente.

Tableau 9. 1 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Dakar

Engrais et autres fertilisants		Rufisque			Pikine			Guédiawaye			Région		
		Campagne 2013 /2014	Campagne 2015 / 2016	Variation %	Campagne 2013 /2014	Campagne 2015 / 2016	Variation %	Campagne 2013 /2014	Campagne 2015 / 2016	Variation %	Campagne 2013 /2014	Campagne 2015 / 2016	Variation %
Engrais 6.20.10	Reçu (T)	0	0	0	-	-	-	-	-	-	0	0	0
	Vendu (T)	0	0	0	-	-	-	-	-	-	0	0	0
	Reliquat (T)	0	0	0	-	-	-	-	-	-	0	0	0
Engrais 15.10.10	Reçu (T)	0	0	0	-	-	-	-	-	-	0	0	0
	Vendu (T)	0	0	0	-	-	-	-	-	-	0	0	0
	Reliquat (T)	0	0	0	-	-	-	-	-	-	0	0	0
Engrais 15.15.15	Reçu (T)	55	50	-9	-	-	-	-	-	-	55	50	-9
	Vendu (T)	55	37,1	-3 ,3	-	-	-	-	-	-	55	37,1	-3 ,3
	Reliquat (T)	0	12,1	-	-	-	-	-	-	-	0	12,1	-
Engrais 10.10.20	Reçu (T)	0	10	-	-	-	-	-	-	-	0	10	-
	Vendu (T)	0	10	-	-	-	-	-	-	-	0	10	-
	Reliquat (T)	0	0		-	-	-	-	-	-	0	0	
Urée	Reçu (T)	100	76	-24	-	-	-	-	-	-	100	76	-24
	Vendu (T)	100	38,3	-67	-	-	-	-	-	-	100	38,3	-67
	Reliquat (T)	0	37,7	-	-	-	-	-	-	-	0	37,7	-

Source : DRDR - DAKAR

IX.2.3 La mise en place des produits phytosanitaires

Les produits phytosanitaires assurent la protection des végétaux Ils sont destinés à détruire les éléments indésirables à la croissance des plantes comme les insectes, parasites et autres plantes. Ils luttent contre les maladies des cultures.

Ainsi, pour l'année 2016, 500 parcelles ont été traitées dans le département de Rufisque.

Tableau 9. 2 : Répartition et évolution des Périmètres Intégrés Villageois (PIV) et des superficies traités selon la circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre de PIV traités Superficie (ha) traitées					
	Campagne 2013 /2014	Campagne 2015 / 2016	Variation %	Campagne 2013 /2014	Campagne 2015 / 2016	Variation %
Pikine	-	-	-	-	-	-
Guédiawaye	-	-	-	-	-	-
Rufisque	-	-	-	15	500 parcelles et jachère	32 ,33
Dakar	-	-	-	-	-	-
Région	-	-	-	15	500 parcelles et jachère	32 ,33

Source : DRDR – DAKAR

IX.2.4 La mise en place des matériels et équipements agricoles

Pour atténuer la pénibilité de travail des exploitants agricoles et en même temps augmenter leurs rendements à la production, les pouvoirs publics mettent souvent à la disposition des paysans des matériels et des équipements agricoles.

Pour la campagne 2015-2016, les paysans n'ont reçu aucun matériel, ni d'équipements agricoles, alors que pour la campagne 2014-2015, 20 matériels de culture tractée, 13 semoirs grandes cultures 13 rangs, 6 semoirs maraîchages, 25 bineuses, 10 erses à dent, 20 tracteurs et 15 lames niveleuses ont été distribués.

IX.3 BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

IX.3.1 Les cultures vivrières

La superficie des terres emblavées par les cultures céréalières en 2015-2016 est estimée à 1250 hectares, soit une augmentation de près de 3% par rapport à la campagne précédente.

Il est important de noter que, la production ne concerne que le maïs et le sorgho car les données pour le mil ne sont pas disponibles. Pour la campagne 2015-2016, la production céréalière est dominée par celle du maïs, qui représente 81,61% de la production totale et occupe 72% des surfaces cultivées dans la région de Dakar.

Le rendement à l'hectare du Sorgho et du Maïs a augmenté par rapport à la campagne précédente, passant respectivement de 400 kg à 515 kg par hectare et de 798 Kg/ha à 888 Kg/ha. Cette augmentation de productivité est favorable pour un pays qui cherche à atteindre son autosuffisance alimentaire, même si par ailleurs, la

capacité productive de la région est marginale par rapport au reste potentiel du pays.

Tableau 9. 3 : Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative

Spéculations		Rufisque			Région		
		Campagne 2014 /2015	Campagne 2015 / 2016	Variation %	Campagne 2014 /2015	Campagne 2015 / 2016	Variation %
Sorgho	**Sup (Ha)**	300	350	17	300	350	17
	Rdt (Kg/Ha)	400	515	29	400	515	29
	Prod (T)	120	180	50	120	180	50
Maïs	**Sup (Ha)**	918	900	-2	918	900	-2
	Rdt (Kg/Ha)	798	888	11	798	888	11
	Prod (T)	733	799	9	733	799	9

Source : DRDR - DAKAR / DAPSA

IX.3.2 Les cultures industrielles

Les cultures industrielles pratiquées dans la région de Dakar en 2016, sont le Gombo et le niébé. Par rapport à la campagne précédente, la superficie totale réservée pour la culture du gombo et du niébé a considérablement baissé, passant respectivement de 354 ha à 4 ha et de 1441 ha à 858 ha. Et toute chose égale par ailleurs, la production pour ces cultures va suivre la même tendance. En effet, la production du gombo qui s'élevait à 3109 tonnes lors de la campagne précédente, est passé à seulement 32 tonnes, soit un repli de 98,97%. La baisse de la production est moins prononcée pour le niébé, passant de 490 tonnes en 2015 à 397 tonnes en 2016, soit une baisse de 18,98%.

Malgré la baisse des superficies cultivables, les rendements de la culture du niébé ont augmenté de 33,24%, passent de 340 tonnes à 453 tonnes.

Tableau 9. 4 : Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative

Spéculations		Rufisque			Région		
		Campagne 2014 /2015	Campagne 2015 / 2016	Variation %	Campagne 2014 /2015	Campagne 2015 / 2016	Variation %
Gombo	Sup (Ha)	354	4	-98,87	354	4	-98,87
	Rdt (Kg/Ha)	8952	8000	-10,63	8952	8000	-10,63
	Prod(T)	3109	32	-98,97	3109	32	-98,97
Niébé	Sup (Ha)	1441	858	-40,46	1441	858	-40,46
	Rdt (Kg/Ha)	340	453	33,24	340	453	33,24
	Prod(T)	490	397	-18,98	490	397	-18,98

Source : DRDR - DAKAR / DAPSA

IX.3.3 Les cultures maraîchères

L'horticulture est un sous-secteur de l'agriculture comprenant la culture des légumes, des fleurs, des arbres et des d'arbustes fruitiers et d'ornement. Elle occupe une place importante dans l'agriculture et l'économie sénégalaise, de par la valeur générée par les exportations. C'est une filière à promouvoir pour lutter contre la pauvreté et « atteindre l'autosuffisance en produits horticoles de grande consommation »
Les systèmes de production intra et périurbains de Dakar sont très diversifiés en terme de spéculations (légumes, fruits et fleurs), de pression foncière (faible surface, insécurité foncière) et le profil socioéconomique des exploitations.
La campagne 2005-2016 est marquée par une hausse de la production de légumes (6,96%) et fruits (2,76%). La production de légumes passe de 886 930 tonnes en 2015 à 953 310 tonnes en 2016, soit une hausse de 66 380 tonnes en valeur absolue et un taux de variation de 7,5%. Cette hausse de la production de légume résulte de la forte demande de la population.

Durant la campagne 2015-2016, la production de légume est largement dominée par la culture de l'oignon (41,25%), dans la région de Dakar. Elle est suivie de très loin par Tomate cerise (7,34%), Patate douce (7,34%), la pomme de terre (7,08%) et le Chou pommé (6,29%). Les autres légumes représentent 20,47%.

Pour la même campagne, la production de fruits a connu une légère hausse de 2,84%, passant de 246 500 tonnes pour l'année 2015 à 253 500 tonnes en 2016.

Il est important de signaler que, plus de la moitié (51,28%) de la production fruitière de la région de Dakar, est dominée par la mangue. Les agrumes représentent près de 20% de la production totale, la banane 14,6% et les autres fruits 14,4%.

Tableau 9. 5 : Répartition et évolution de la production des cultures maraîchères (Tonnes)

Spéculations	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	Variation 2014/2015 et 2015/2016 (%)
Oignon	230 000	245 000	367 500	393 225	7,0
Pomme de terre	20 000	29 680	52 230	67 485	29,2
Tomate	50 000	97 513	57700	32 000	-44,5
Tomate cerise	110 000	83 000	82 500	70 000	-15,2
Melon	18 000	20 000	19 000	21 500	13,2
Haricot vert	14 000	10 500	15 500	15 000	-3,2
Chou pommé	55 000	51 182	55 500	60 000	8,1
Gombo	15 000	15 000	15 000	15 000	0,0
Patate douce	30 000	28 350	35 000	70 000	100,0
Bissap	-	1 200	1 200	14 000	1066,7
Autres légumes	168 000	160 500	185 800	195 100	5,0
Total/Légumes	710 000	741 925	886 930	953 310	7,5
Mangue (y compris	130 000	131 500	125 000	130 000	4,0
Banane	35 000	35 575	36 500	37 000	1,4
Agrumes	40 000	50 000	50 000	50 000	0,0
Autres produits	35 000	36 000	35 000	36 500	4,3
Total Fruits	240 000	253 075	246 500	253 500	2,8
Total fruits et légumes	932 000	995 000	1 133 430	1 206 810	6,5

Source : Direction de l'horticulture

Les exportations

Pour la région de Dakar, le volume total des exportations est estimé à 95301 tonnes pour la campagne 2015-2016, soit une légère augmentation de 5,15% par rapport à la campagne 2014-2015. Depuis la campagne 2012-2013, le volume total des exportations augmentent d'année en année, passant de 66064 tonnes à 80478 tonnes en 2013-2014 et à 90635 tonnes en 2014-2015.

Pour la campagne 2015-2016, les exportations sont dominées le Maïs doux (17,02%), la mangue (16,07%), le melon (11,99%), le haricot vert (11,97%) et la tomate cerise (11,58%). Les autres spéculations représentent une faible proportion à l'exportation.

Tableau 9. 6 : Répartition et évolution des cultures maraîchères destinées à l'exportation

Spéculations	2013	2014	2015	2016	Variation (%)
Melon	11 079	14 342	11 364	11 427	0,55
Pastèque	11 075	11 838	6 474	7 984	23,32
Tomate cerise	9 934	10 639	10 418	11 035	5,92
Mais doux	8 542	10 124	12 253	16 217	32,35
Haricot vert	8 082	8 854	11 303	11 403	0,88
Courge	2 647	2 034	1918	-	-100,00
Patate douce	-	-	1 803	3 629	101,28
Oignon	208	166	2 000	2 549	27,45
Radis	-	-	1 178	762	-35,31
Piment	-	-	219	345	57,53
Mangue	11 515	15 710	16937	15 311,84	-9,60
Autres	2 982	6 771	14 768	14 638,08	-0,88
Total (tout produit)	**66064**	**80478**	**90635**	**95301**	**5,15**
UE	54 549	62 720	67262	79 989,08	18,92
Sous-région		5192	6 705,23	11 116,48	65,79

Source : Direction de l'horticulture

Les importations

Pour la campagne 2015-2016, le volume des importations se chiffre à 231 142 tonnes, avec une baisse de 1,7% par rapport à l'année précédente. Les importations sont dominées par l'oignon (65,42%), dont la demande intérieure est trop forte en période de fête. Il est suivi de très loin par la pomme de terre (25,83%), la carotte (4,39%) et la banane (4,37%).

Cette baisse des importations, est imputable au repli du volume des importations de la pomme de terre (-19,3%), de la carotte (-26%) et la banane (-38,4%). Par contre, l'oignon a connu une hausse de 15,5% dans la même période.

Tableau 9. 7 : Répartition et évolution des cultures maraîchères destinées à l'importation

Spéculations	2 013	2 014	2 015	2 016	Variation 2015/2016 (%)
Oignon	132 183	101 641	130 958	151 205	15,5
Pomme de terre	54 953	67 643	74 013	59 705	-19,3
Carotte	7 907	11 912	13 707	10 138	-26,0
Banane	17 066	15 137	16 380	10 094	-38,4
Volume total importé	212 109	196 333	235 058	231 142	-1,7

Source : Direction de l'horticulture

CONCLUSION

La région de Dakar n'a pas une vocation agricole. L'agriculture est dominée par l'horticulture et le maraichage.

Les cultures sont diversifiées et destinées à l'approvisionnement des marchés locaux.

La production en culture vivrière obtenue en 2016 a connu une légère augmentation de même que les exportations, par contre le volume des importations a connu un repli de 1,7%.

L'essentiel des produits destinés à l'exportation, vient des autres régions et les produits importés sont destinés à l'approvisionnement de tous les marchés du pays.

Les exportations de mangues vers l'UE sont en plein essor.

A Dakar il y'a un problème foncier, avec l'urbanisation croissante, les terres réservées aux activités agricoles cèdent la place aux programmes immobiliers, ce qui constitue une réelle menace pour le développement de l'agriculture.

CHAPITRE X - ELEVAGE

INTRODUCTION

Le secteur de l'élevage occupe une place importante dans l'économie car son développement impact positivement sur les conditions de vie des populations en leurs assurant une sécurité alimentaire et nutritionnelle, une amélioration des revenus, et la création d'emplois.

La région de Dakar n'a pas une vocation pastorale, mais reste le principal centre de commercialisation et de consommation du bétail. Pour booster le secteur de l'élevage, des objectifs stratégiques définis pour le secteur par le PSE visent, d'une manière générale, à améliorer sa compétitivité durable.

Notamment, des politiques permettant d'accélérer le développement des filières de production sont mises en œuvre pour améliorer la productivité , aussi par la création d'un environnement favorable au développement des systèmes d'élevage, renforcer les infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation des produits animaux avec une meilleure intégration dans la filières industrielles, améliorer la structuration des segments industriels et familiaux des filières prioritaires, dont les filières bétail-viande et aviculture industrielle, qui offrent des opportunités énormes, pratiquement, au niveau de tous les maillons de la chaîne de valeur.

Pour mieux appréhender le secteur de l'élevage dans la région de Dakar, dans un premier temps nous allons décrire la situation de l'élevage durant l'année 2016 en faisant une revue sur les services techniques, le cheptel, la production et les importations et exportations. Ensuite, nous abordons la situation zoo sanitaire et les résultats de la campagne de vaccination.

X.1 LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

X.1.1 Les services techniques

Le personnel des inspections de services vétérinaires de la région de Dakar est composé de 35 personnes, dont 18 hommes et 17 femmes.

Par ailleurs, on constate que cet effectif a connu une baisse par rapport à l'année dernière en passant de 44 personnes pour s'établir à 35 personnes accusant une baisse de 9 personnes en valeur absolue.

Plus de la moitié des membres du personnel sont des agents techniques d'élevage soit 57,14% de l'effectif total, aussi il y'a autant d'hommes et de femmes. Ils sont suivis des autres membres du personnel à savoir le personnel administratif, les chauffeurs, etc. En ce qui concerne les Docteurs vétérinaires, le service de l'élevage ne dispose que de 2 agents, un homme et une femme, et les ingénieurs des travaux de l'élevage on en compte que 4 agents dont 3 hommes et une femme.

Tableau 10. 1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des Inspections de Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection

Inspections de Services Vétérinaires	Année	Docteur vétérinaire			Ingénieur des Travaux d'Elevage			Agents Techniques d'Elevage			Autres			Ensemble		
		H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
IRSV[14]	**2015**	1	1	2	1	1	2	3	1	4	2	7	9	7	10	17
	2016	1	1	2	-	-	-	1	-	1	2	2	4	4	3	7
IDSV [15] de Dakar	**2015**	-	-	-	1	-	1	2	1	3	1	1	2	4	2	6
	2016	-	-	-	1	-	1	2	3	5	1	-	1	4	3	7
IDSV [16] de Pikine	**2015**	-	-	-	1	-	1	4	1	5	1	-	1	6	1	7
	2016	-	-	-	1	-	1	3	2	5	1	-	1	5	2	7
IDSV [17] de Guédiawaye	**2015**	-	-	-	-	1	1	1	-	1	-	2	2	1	3	4
	2016	-	-	-	-	1	1	1	1	2	-	2	2	1	4	5
IDSV de Rufisque	**2015**	-	-	-	2	-	2	5	2	7	-	1	1	7	3	10
	2016	-	-	-	1	-	1	3	4	7	-	1	1	4	5	9
Total	**2015**	1	1	2	5	2	7	15	5	20	4	11	15	25	19	44
	2016	1	1	2	3	1	4	10	10	20	4	5	9	18	17	35
	Variation %	0	1	1	0	0	0	1	1	2	2	0	2	3	4	7

Source : SREL Dakar

X.1.2 Les autres intervenants

En plus des services techniques rattachés au Ministère de l'élevage, il y a des ONG et associations qui interviennent dans le secteur de l'élevage. Ces intervenants sont listés dans le tableau ci- dessous :

[14] IRSV = Inspection Régionale des Services Vétérinaires

[15] IDSV = Inspection Départementale des Services Vétérinaires

[16] IDSV = Inspection Départementale des Services Vétérinaires

[17] IDSV = Inspection Départementale des Services Vétérinaires

Tableau 10. 2 : Liste des autres intervenants

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc..)	Domaine d'intervention	Zone d'intervention
Brooke	ONG	Bien-être des équidés	Rufisque
Fond pour la promotion de la sécurité alimentaire (FPSA)	Programme de développement (coopération sénéglo-koweitienne)	Elevage, agriculture, pêche	Toute la région
Association Rufisquoise pour la Protection des Animaux	Association	Bien être du cheval	Rufisque
Fédération des Acteurs de la Filière Avicole	Fédération	Aviculture	Toute la région
Fédérations des Eleveurs Indépendants et Transformateurs de lait au Sénégal	Association	Transformation du lait	Toute la région
Association professionnelle des Cuirs et Peaux du Sénégal		Transformation des cuirs	Toute la région
Association nationale des Professionnels de la Viande et du Bétail du Sénégal		Commerce du bétail	
Association nationale des Bouchers Détaillants du Sénégal		Commerce viande	
Alliance pour le Développement et l'Amélioration des Races		Sélection et élevage mouton	

Source : SREL Dakar

X.1.3 Les infrastructures et équipements

La région de Dakar compte 35 pharmacies et cliniques vétérinaires dont 16 dans le département de Dakar, 5 dans celui de Rufisque et les départements de Guédiawaye, Pikine enregistrent ensemble 14 pharmacies et cliniques vétérinaires.

En ce qui concerne les infirmeries pour soins vétérinaires, un nombre de 17 a été recensé au niveau de la région, le département de Pikine capitalise 8 infrastructures de ce type et les départements de Rufisque et Guédiawaye enregistrent respectivement 5 et 3 infirmeries. Aussi, il est important de signaler que la région dispose un seul abattoir moderne (SOGAS) et une unité de transformation qui sont abrités dans le département de Pikine.

Comparativement à l'année précédente, on remarque l'effectif des infrastructures n'a pas connu de changement.

Tableau 10. 3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par circonscription administrative

Infrastructures	Dakar		Guédiawaye		Pikine		Rufisque		Région		
	Campagne 2014/ 2015	Campagne 2015/ 2016	Campagne 2014/ 2015		Campagne 2015/ 2016	Campagne 2014/ 2015	Campagne 2015/ 2016	Campagne 2014/ 2015	Campagne 2015/ 2016	Campagne 2014/ 2015	Campagne 2015/ 2016
Forages agropastoraux	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-
Parcs à vaccination	-	-	-		-	-	1	1	1	1	
Centres zootechniques	-	-	-		-	1	-	-	-	-	-
Fermes modernes d'embouche bovine, ovine, caprine, asine, porcine ou équine	ND	-	-		ND		ND			ND	
Fermes avicoles modernes	ND	ND			ND		ND			ND	
Unités de transformation de produits laitiers	ND		ND			1		ND			ND
Abattoirs modernes					1	1			1	1	
Pharmacies et cliniques vétérinaires	16	16	5	5	9	9	5	5	35	35	35
Infirmeries pour soin vétérinaires*			4	4	8	8	5	5	17	17	17

Source : SREL Dakar

X.2 LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE

Vu que les données de 2016 ne sont pas disponibles c'est pourquoi celles de l'année 2015 ont été reconduites.

La région de Dakar compte 251 134 têtes en 2015. Les ovins et caprins représentent 87,40% de l'effectif total et constituent les espèces les plus représentées dans la région. Les bovins avec 8,91% de l'effectif viennent en en suite, les équins 2,71% du cheptel, les porcins et les asins ont la plus faible part avec près de 1% des effectifs. En ce qui concerne la répartition spatiale des effectifs, les statistiques indiquent que le département de Rufisque abrite 135 895 têtes soit 54,11% du cheptel. Cela découle du fait que la seule zone rurale de la région se situe dans ce département. Pikine et Guédiawaye abritent 76 163 têtes soit 30%. Enfin, 15,5% des effectifs soit 39 076 têtes sont localisés dans le département de Dakar.

En outre, il est important de noter que l'élevage des moutons occupe une place de choix dans le secteur de l'élevage. On observe également que la traction hippomobile est importante dans le département de Rufisque avec 55,23% des Equins de la région.

En ce qui concerne la variation, une augmentation de l'effectif est observée entre 2014 et 2015 en passant de 235 973 à 251 134 soit un accroissement de 2,96%. Cette hausse se voit dans toutes les espèces au niveau de la région.

Tableau 10. 4 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative

Espèces	Dakar				Guédiawaye/Pikine				Rufisque				Région			
	2013 / 2014	2014 /2015	2015 /2016	Variation %	2013 / 2014	2014 /2015	2015 /2016	Variation %	2013 / 2014	2014 /2015	2015 /2016	Variation %	2013 / 2014	2014 /2015	2015 /2016	Variation %
Bovins	404	410	-	1,49	2303	2337	-	1,48	19342	19632	-	1,5	22048	22379	-	1,5
Ovins	36050	37240	-	3,3	56650	58519	-	3,3	65817	67989	-	3,3	158517	163748	-	3,3
Caprins	_	_	-	_	12991	13406	-	3,19	41034	42347	-	3,2	54024	55753	-	3,2
Asins	_	_	-	_	111	112	-	0,9	885	891	-	0,68	_	1003	-	_
Equins	1413	1426	-	0,92	1614	1630	-	0,99	3733	3770	-	0,99	_	6826	-	_
Porcins	_	_	-	_	154	159	-	3,25	1229	1266	-	3,01	1384	1425	-	2,96
Total bétail	37867	39076	-	3,19	73823	76163	-	3,17	132040	135895	-	2,92	235973	251134	-	6,42
Volaille	_	_	-	_	_	_	-	_	2183332	2248832	-	3	2183332	2248832	-	3

Source : SREL Dakar

X.3 LES PRODUCTIONS

X.3.1 La production de viande et d'œufs

Le volume global des abattages enregistrés dans la région de Dakar passe de 27 287,96 tonnes à 24 378,848 tonnes entre 2015 et 2016, accusant une baisse de 10,07%. Cette baisse est imputable au repli du nombre de bêtes abattues au niveau des abattoirs de la SOGAS qui passe de 550 546 têtes en 2015 pour s'établir à 491 199 têtes en 2016.

Ces abattages ont été faits au niveau du département de Rufisque ainsi qu'au niveau de la SOGAS (Société de Gestion des Abattoirs du Sénégal) dans le département de Pikine. A Rufisque, 61 401 bovins ont été abattus pour un tonnage en viande de 7 837,718 et 1 147 Ovins pour un poids de 15,771 tonnes.

Au niveau de la SOGAS, le tonnage en viande traité s'élève à 16 517 tonnes toutes espèces confondues, dont 10971,572 tonnes de viande de bovins, 4 172 500 tonnes Ovins, 10971,572 tonnes, 1190,905 tonnes caprins, 218,664 tonnes de porcins. En ce qui concerne les camelins aucun abattage n'est enregistré.

Comparativement à l'année dernière, on constate que le volume global des abattages est en repli dans les abattoirs de la SOGAS et celui de Rufisque, mais malgré cette baisse, le volume des abattages des espèces comme les bovins, et les caprins est en hausse entre 2015 et 2016 dans les abattoirs de la SOGAS.

Tableau 10. 5 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Dakar selon les espèces, par circonscription administrative

Espèces		Dakar			Pikine			Rufisque			Région		
		2014/2015	2015/2016	Variation %	2014/2015	2015/2016	Variation %	2014/2015	2015/2016	Variation %	2014/2015	2015/2016	Variation %
bovins	Nb	_	0	0	70531	69402	-1,6%	59748	61401	2,8%	130279	130803	0,4%
	Poids (T.)	_	0	0	10526,1	10971,572	4,2%	8962,2	7837,718	-12,5%	19488,3	18809,29	-3,5%
Ovins	Nb	_	0	0	362168	296154	-18,2%	1176	1147	-2,5%	363344	297301	-18,2%
	Poids (T.)	_	0	0	4771,35	4136,03	-13,3%	1411,2	15,771	-98,9%	6182,55	4151,801	-32,8%
Caprins	Nb	_	0	0	113023	120902	7,0%	0	71281	_	113023	192183	70,0%
	Poids (T.)	_	0	0	1093,45	1190,905	8,9%	0	8,188	_	1093,451	1199,093	9,7%
Porcins	Nb	_	0	0	4822	4741	-1,7%	0	_	_	4822	4741	-1,7%
	Poids (T.)	_	0	0	225,659	218,664	-3,1%	_	_	_	225,659	218,664	-3,1%
Camélins	Nb	_	0	0	2	_	_	_	_	_	2	_	_
	Poids (T.)	_	0	0	298	_	_	_	_	_	298	_	_
Total	Nb	_	0	0	550546	491199	-10,8%	60924	133829	119,7%	611470	625028	2,2%
	Poids (T.)	_	0	0	16914,6	16517,171	-2,3%	10373,4	7861,677	-24,2%	27287,96	24378,848	-10,7%

Source : SREL Dakar

X.3.2 La production contrôlée de lait

Pour l'année 2016, La production contrôlée de lait réalisée est estimée à 9,26 millions de litres en 2016, elle est passée de 9,068 millions de litres à 9,26 millions de litres soit une légère hausse de 2,12%. La production de lait est imputable aux différents types d'élevage à savoir l'élevage de races pures exotiques, l'élevage de métisse, et l'élevage pastoral qui est le premier fournisseur de lait au niveau régional.

Pour la production de lait, les quantités sont calculées sur la base de la production nationale dont la région de Dakar a 4% des parts de production. PN 2015= 226,7 millions de litres, PN 2016= 231,5 millions de litres.

X.3.3 La production contrôlée des cuirs et peaux

En 2016, un volume de 3160 tonnes a été exporté, dont 58% de peaux d'ovins, 22% de peaux de bovins et 20% de peaux de caprins. Les exportations ont encore baissé (-1612 tonnes par rapport à 2015), poursuivant ainsi la tendance observée depuis 2013) Avec -945 tonnes, les peaux d'ovins ont enregistré la baisse la plus importante. Les principales destinations des exportations restent l'Italie (35%), l'Inde (33%) et le Pakistan (13%).

X.4 LES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

X.4.1 Les importations et exportations de lait

Les importations de lait et produits laitiers, en 2016, portent sur un volume de 29773 tonnes, soit 204 millions de litres, constituées essentiellement (84%) de lait en poudre provenant principalement de l'Irlande (33%), de la Pologne (22%) et de la France (13%). Elles connaissent une augmentation de 6 237 tonnes, soit 26% par rapport à l'année 2015, qui semble avoir été favorisée par la baisse, en 2016, du prix du lait en poudre sur les marchés mondiaux. Il est important de signaler que cette importation est destinée à la consommation nationale.

En ce qui concerne les exportations de lait les données de 2016 ne sont pas disponibles.

X.5 LES MOUVEMENTS DU BETAIL.

X.5.1 Les entrées et sorties

Les statistiques sur le contrôle du mouvement commercial du bétail, confirment le rôle de l'agglomération Dakaroise en tant que centre de consommation par excellence du pays. Au total 915 863 animaux ont été enregistrés au niveau du parc des petits ruminants et du foirail de Diamaguène. Cet effectif a connu une baisse 040% par rapport à l'année.

Par ailleurs, on constate que 69,8% des espèces qui entrent dans la région sont des ovins, suivis par les caprins qui enregistrent de leurs parts 150 678 entrées, pour ce qui est des bovins, un effectif de 125 952 bêtes est entrée dans la région.

Les importations de bovins en provenance du Mali et de la Mauritanie représentent respectivement 26,91 % et 2,53 % du total de l'espèce. Pour les petits ruminants 12,19 % nous viennent des Républiques du Mali et de la Mauritanie et le reste provient des régions du pays.

Tableau 10. 6 : Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par circonscription administrative

Espèces		Pikine			Région		
		Campagne 2015	Campagne 2016	Variation %	Campagne 2015	Campagne 2016	Variation %
Bovins	Entrées	122 084	125952	-11,08	122 084	125952	-11,08
	Sorties	111 609	115153	-4,90	111 609	115153	-4,90
	Solde	10 475	10799	-45,83	10 475	10799	-45,83
Ovins	Entrées	624 616	639233	11,49	624 616	639233	11,49
	Sorties	625 035	581653	20,06	625 035	581653	20,06
	Solde	-419	57580	-101,06	-419	57580	-101,06
Caprins	Entrées	172 874	150678	11,27	172 874	150678	11,27
	Sorties	215 765	141023	49,85	215 765	141023	49,85
	Solde	-43000	9655	-477,92	-43000	9655	-477,92

Source : SREL Dakar

X.6 LA SITUATION ZOOSANITAIRE

X.6.1 Les foyers déclarés

Avec la privatisation de la médecine vétérinaire, les soins vétérinaires sont dévolus aux professionnels privés détenteurs d'un mandat sanitaire accordé par l'Etat.

Mais compte tenu de la faiblesse des moyens tant humains que matériels, les mandataires privés ne sont pas en mesure d'assurer une couverture sanitaire suffisante. Les populations continuent toujours de solliciter les services publics pour des interventions sur des animaux malades.

C'est ainsi un certain nombre d'animaux ont été consultés par les agents du service public pour des affections diverses dont les effectifs ne sont pas disponibles.

X.7 Les résultats des campagnes de vaccination

Dans le cadre de la protection sanitaire du cheptel, le Ministère de l'Elevage et des Productions Animales organise chaque année une campagne nationale de vaccination du bétail contre des maladies jugées prioritaires.

Cependant, dans la région de Dakar le nombre de bêtes vaccinés s'élevait à 255 553 têtes, comparativement à l'année dernière une augmentation en valeur absolue de 74 616 bêtes est observée.

Par ailleurs, il est important de signaler que la majeure partie des animaux vaccinés sont abrités dans le département de Dakar soit 40,37% de l'effectif total cela s'explique le fait que dans ce département la plupart des ménages pratiques l'élevage dans leurs domiciles avec l'avènement des moutons de races. Les autres départements ont enregistré respectivement 74 472 bêtes vaccinées à Guédiawaye et Pikine, et 77 891 bêtes à Rufisque.

Tableau 10. 7 : Evolution des résultats des campagnes de vaccination du bétail par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Effectifs vaccinés		
	année 2015	année 2016	Variation %
Département de Pikine/Guédiawaye	55 851	74 472	33%
Département de Dakar	65 680	103 190	57%
Département de Rufisque	59 406	77 891	31%
TOTAL	180 937	255 553	41%

Source : SREL Dakar

Pour la campagne 2016 certaines maladies sont ciblées en l'occurrence les pasteurelloses de petits ruminants, MNC (I2 volailles), la peste des petits ruminants, Dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNCB), Peste équine, Pasteurellose bovine, Entérotoxémie.

Concernant l'affection de la pasteurellose de petit ruminant, 18 890 sujets ont été vaccinés pour la campagne 2016 au niveau des départements de Pikine Guédiawaye et Rufisque. Cet effectif a connu une forte augmentation par rapport à l'année précédente d'où il a été multiplié par 2.

Cette tendance haussière est observée concernant les autres types de vaccinations à savoir contre la peste de petit ruminant(PPR) qui passe de 148 809 sujets à 175269 sujets soit une augmentation de 18%. De même que la Dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNCB qui enregistre une hausse de 77%.

En termes d'effectifs vaccinés, d'une manière générale au niveau régional, une tendance haussière est observée comparativement à l'année précédente. Mais l'objectif n'est pas atteint qui trouve sa justification dans l'insuffisance de la sensibilisation, le déficit de parcs à vaccination, l'insuffisance des moyens d'intervention du public et du privé.

Tableau 10. 8 : Répartition et évolution des résultats des campagnes de vaccination selon l'affection, par circonscription administrative

Antigènes	Dakar			Pikine/ Guédiawaye			Rufisque			Région		
	Campagne 2015	Campagne 2016	Variation %	Campagne 2015	Campagne 2016	Variation %	Campagne 2015	Campagne 2016	Variation %	Campagne 2015	Campagne 2016	Variation %
Pasteurelloses de petits ruminants	-	-		-	8900		6861	9990	46	6861	18890	175
MNC(I2volailles)	-	37 450		-	-		10000	400	-96	10000	64 801	548
Peste des petits ruminants (PPR)	65430	65 560	0,20	55 632	62 795	13	27747	46 914	69	148 809	175269	18
Dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNCB)	-	403		-	94		12537	19 737	57	12 537	22 219	77
Peste équine	180	1242	590	164	2683	1536	1384	940	-32	1728	4 865	182
Pasteurellose bovine	-	-		-	-	-	1002	-	-	1002	-	-
Entérotoxémie	-	-		-	13 408	-	-	-	-	-	13408	

Source : SREL Dakar

X.8 LES RESULTATS DE LA CAMPAGNE D'INSEMINATION BOVINE

La mise en œuvre du programme spécial d'insémination artificielle pour 2016 concerne 71 vaches au niveau de la région, et elles sont toutes inséminées, mais seulement 43 vaches ont été en gestation soit un taux de gestation de 61,4%.
Cependant, le taux de gestation est plus élevé dans le département de Guédiawaye soit 81% de l'effectif total cela s'explique par le nombre limité de vaches sélectionnées. Les départements de Rufisque et Pikine enregistrent respectivement 64,3% et 38,8%.

Tableau 10. 9 : Evolution des résultats des campagnes d'insémination artificielle (CIA) bovine par circonscription administrative

Désignation		Rufisque			Pikine			Guédiawaye			Région		
		2014/2015	2015/2016	Variation %	2014/2015	2015/2016	Variation %	2014/2015	2015/2016	Variation %	2014/2015	2015/2016	Variation %
Nombre de vaches	recensées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	sélectionnées	47	42		20	18		11	11	-	-	71	-
	synchronisées	47	42		20	18		11	11			71	-
	Inséminées	47	42		20	18		11	11			71	-
	contrôlées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	gestantes	-	27	-	-	7	-	-	9	-	-	43	-
Taux de gestation			64,3	-		38,8	-	-	81	-	-	61,4	

Source : SREL Dakar

Conclusion

Le sous-secteur de l'élevage joue un rôle important sur le plan économique et social. Son développement peut réduire significativement la pauvreté. Il faut noter que cette activité se développe surtout dans les départements de Pikine et Rufisque qui concentre l'essentiel du Cheptel de la région. Cela s'explique par le fait que la seule zone rurale de la région se situe dans le département de Rufisque. En effet, Keur Massar, Yène et Sangalkam sont les principales zones de développement des fermes avicoles, d'élevage laitier et de l'embouche intensive.

En ce qui concerne la lutte contre les maladies animales, qui reste une des priorités pour le secteur, les résultats relatifs à la couverture vaccinale sont encore à améliorer pour trois des cinq maladies prioritaires ciblées, en l'occurrence, la peste des petits ruminants, la dermatose nodulaire contagieuse bovine.

Il est aussi important de noter le délaissement de l'élevage extensif au profit de l'élevage semi-extensif voire intensif.

CHAPITRE XI: PECHE

INTRODUCTION

La pêche est un important levier de l'économie nationale et peut contribuer efficacement à la réduction de la pauvreté. En effet, avec 718 Km de côtes, le secteur de la pêche peut permettre au pays d'assurer une bonne partie de la sécurité alimentaire des populations.

La région de Dakar est la troisième région de pêche du Sénégal notamment grâce à sa façade atlantique qui confère à la Région un microclimat marqué par l'influence de l'alizé maritime. Ce climat est favorable aux remontées d'eaux profondes appelées « upwellings » source d'enrichissement des eaux marines. Au niveau de la région, la pêche artisanale est pratiquée essentiellement par les Lébous et permet d'approvisionner le marché local en assurant presque entièrement la consommation locale.

Dans ce chapitre il convient de voir d'abord les services techniques et infrastructures de la pêche de même que la pêche artisanale dans la région en passant en revue l'armement piroguier, les mises à terre, la ventilation des apports ainsi que les transformations artisanale et industrielle. Ensuite l'aquaculture de la région de Dakar.

XI.1 LES SERVICES TECHNIQUES, LES AUTRES INTERVENANTS ET LES INFRASTRUCTURES

XI.1.1 Les services techniques

L'effectif total du personnel des services techniques de la pêche de Dakar compte 37 personnes. Cet effectif varie d'un département à un autre. Ainsi, le département de Dakar qui accapare la majorité du personnel soit 43,24%, réparti comme suit 6 agents au service régional et 13 agents au service départemental. Par ailleurs, les autres départements se partagent le reste du personnel avec respectivement 9 agents dans chacun des départements de Pikine et Rufisque.

Concernant le diplôme, on constate que le nombre d'ingénieurs de pêche et de Docteurs vétérinaires est très limité au niveau des services de la région, il en n'existe pas au niveau des services départementaux. C'est ainsi, une seule personne porte le statut d'ingénieur des pêches, un docteur vétérinaire n'en existe pas, pour ce qui est

des techniciens supérieurs de pêche le service en dispose 6 agents, les agents techniques et les autres membres du personnel sont majoritaires soit 81,08% du personnel.

Tableau 11. 1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service

Technicien supérieur des pêches	Sexe	18SRP[1]			Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
		2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Ingenieur des pêches	Masc.	1	0	-1	0	0	0	-	-	-	0	0	0	0	0	0	1	0	-1
	Fem.	0	1	-	0	0	0	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0	1	-
	Tot.	1	1	0	0	0	0	-	-	-	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Docteur vétérinaire	Masc.	0	0	0	0	0	0	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	0	0	0	0	0	0	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien supérieur des pêches	Masc.	0	2	-	0	1	-	-	-	-	1	2	1	1	1	0	2	6	2
	Fem.	0	0	0	0	0	0	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	0	2	-	0	1	-	-	-	-	1	2	1	1	1	0	2	6	2
Agent technique des pêches	Masc.	0	0	0	4	5	0,25	-	-	-	2	2	0	1	2	1	7	9	0,29
	Fem.	0	0	0	1	1	0	-	-	-	1	2	1	1	1	0	3	4	0,33
	Tot.	0	0		5	6	0,2	-	-	-	3	4	0,33	2	3	0,5	10	13	0,3
Autres	Masc.	1	2	1	2	3	0,5	-	-	-	1	1	0	3	3	0	7	9	0,29
	Fem.	1	1	0	2	3	0,5	-	-	-	2	2	0	1	2	1	6	8	0,33
	Tot.	2	3	0,5	4	6	0,5	-	-	-	3	3	0	4	5	0,3	13	17	0,31
Ensemble	Masc.	2	4	1	6	9	0,5	-	-	-	4	5	0,3	5	6	0,2	17	24	0,41
	Fem.	1	2	1	3	4	0,33	-	-	-	3	4	0,33	2	3	0,5	9	13	0,44
	Tot.	3	6	1	9	13	0,44	-	-	-	7	9	0,29	7	9	0,29	26	37	0,42

Source : SRPS DAKAR

[18]SRP = Service Régional des Pêches

XI.1.2 Les autres intervenants

Dans la région, il existe d'autres acteurs de la pêche comme USAID COMFISH, ADUPES GOWAMER, FENAGIE PECHE, REFEPAS etc. Leurs domaines d'intervention varient d'un acteur à un autre, certains interviennent dans le domaine de la gouvernance et de la gestion durable des ressources, dans le mareyage et la transformation.

Tableau 11. 2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc.)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
USAID COMFISH	PROGRAMME	Gouvernance et gestion des ressources	Région
ADUPES	PROJET	Gouvernance et gestion durable des ressources	Région
Réseau des femmes transformatrices (REFEPAS)	ASSOCIATION	Transformation	Région
GOWAMER	PROJET	Gouvernance	Région
FENAGIE PECHE	ASSOCIATION	Pêche - transformation	Région

Source : SRPS DAKAR

XI.1.3 Les infrastructures

La région de Dakar dispose des infrastructures de pêche à savoir, 6 quais de pêche, 3 complexes frigorifiques, un marché moderne au poisson et une fabrique de glace.

Par ailleurs, il convient de signaler que la plupart des infrastructures de pêche se trouvent dans le département de Dakar soit plus de la moitié des infrastructures de la pêche de la région, cela s'explique par le fait que le port se trouve dans son territoire géographique et aussi le commerce des produits de la mer est très

développé, vient après le département de Pikine qui capitalise 4 infrastructures, celui de Rufisque en dispose 3 infrastructures, concernant le département de Guédiawaye aucune infrastructure n'est enregistrée.

Cependant, le nombre de quais de pêche est passé de 5 quais à 6 quais entre 2015 et 2016 soit une mise en place d'un nouveau quai, pour ce qui est des complexes frigorifiques, le même constat est observé. Deux marchés modernes au poisson sont enregistrés au niveau de la région et il se trouve dans le département de Pikine et l'autre celui de Pikine.

Tableau 11. 3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative

Infrastructures	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Quais de pêche	2	3	0,5	0	0	0	1	1	0	2	2	0	5	6	0,2
Complexes frigorifiques	1	1	0,5	-	-	-	1	1	0	1	1	0	3	3	0
Fabriques de glace	9	9	0	0	0	0	0	0	0	4	4	0	13	13	0
Marchés modernes aux poissons	0	1		0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0
Usines de transformation de produits halieutiques	-	56	-	0	0	0	16	16	0	-	16	-	-	88	-

Source : SRPS DAKAR

XI.2 LA PECHE ARTISANALE

XI.2.1 Les sites et l'armement de la pêche

La région de Dakar compte en 2016, 21 villages de pêcheurs. La majeure partie de ces villages se trouvent dans le département de Rufisque soit un nombre de 12 sur les 21 villages pêcheurs existant de la région, il est suivi du département de Dakar qui enregistre 6 villages pêcheurs et celui de Pikine abrite que 3 villages.

Concernant, le nombre de pêcheurs, il est passé de 15 256 pêcheurs à 16 426 pêcheurs entre 2015 et 2016 soit une hausse de 8%.

Le parc piroguier de la région est composé de 3977 pirogues en 2016, a enregistré une augmentation de 6,68%, soit 266 pirogues de plus est observé. Cette progression est l'effet d'une augmentation du nombre de pirogue dans tous départements de la région.

Tableau 11. 4 : Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Nombre de villages de pêcheurs			Nombre de pêcheurs			Nombre de pirogues		
		PC[19]	PM[20]	Total	PC	PM	Total	PC	PM	Total
Dakar	2015	0	6	6	0	7672	7672	0	1918	1918
	2016	0	6	6	0	8360	8360	0	2084	2084
Guédiawaye	2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pikine	2015	0	3	3	0	2060	2060	0	412	412
	2016	0	3	3	0	2470	2470	0	494	494
Rufisque	2015	0	12	12	0	5524	5524	0	1381	1381
	2016	0	12	12	0	5596	5596	0	1399	1399
TOTAL	2015	0	21	21	0	15256	15256	0	3711	3711
	2016	0	21	21	0	16426	16426	0	3977	3977
	Variation %	0	0	0	0	8	8	0	6,68	6,68

Source : SRPS DAKAR

La région compte 3977 embarcations dont 3627 embarcations locales et 350 embarcations saisonnières. Le nombre d'embarcations locales passe de 3436 pirogues à 3627 pirogues entre 2015 et 2016 soit une augmentation de 6%.

S'agissant les pirogues à voile, accusent un repli de 14% et celles à moteur ont progressé de 7%.
D'un autre côté, les embarcations saisonnières suivent la même la tendance haussière entre ces deux périodes.

Pour ce qui est des engins de pêche, sont constitués des Palangres, Senne de plage, Senne tournante, Filet maillant dérivant, Filet maillant encerclant, Filet dormant, Filet filtrant à crevette, Epervier, Ligne, Piège, Autres.
Les lignes de pêche sont plus présentes concernant l'effectif des engins de pêche, viennent après les filets dormant et les filets maillant dérivant. Par ailleurs, l'effectif global des engins de pêche passe de 1918 engins en 2015 pour s'établir à 2300 engins en 2016 entrainant une hausse de 20%.

[19] PC = Pêche Continentale

[20] PM = Pêche Maritime

XI.2.2 La production

Les débarquements de la pêche artisanale sont évalués à 58 224 tonnes de poissons en 2016 dans la région de Dakar, ce qui correspond à une production mensuelle moyenne de 4 852 tonnes. Cette quantité de prises équivaut à une valeur marchande totale estimée à 36 148 299 911de francs CFA. La production a connu une augmentation de 31% par rapport à l'année 2015.

S'agissant de la valeur marchande, elle passe de 21 332 710 800 à 36 148 299 911 de francs CFA, accusant une hausse de 69%.
La production est plus importante dans le département de Dakar qui s'établit à 37 405 tonnes soit 64,42% de la production régionale, cette dernière a connu une augmentation de 9730 tonnes par rapport à l'année 2015. Les départements de Rufisque et Pikine enregistrent respectivement 33,99% et 1,76% de la production totale.

Tableau 11. 5 : Evolution de la production de la pêche artisanale selon le type de pêche, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Quantités de poisson (T)			Valeurs (F CFA)		
		PC	PM	Total	PC	PM	Total
Dakar	2015	0	27675	27675	0	15913125000	15913125000
	2016	0	37405	37405	0	29 286 348 416	29 286 348 416
	Variation %	0	35	35	0	84	84
Pikine	2015	0	219	219	0	126 144 000	126 144 000
	2016	0	1028	1028	0	444 157 500	444 157 500
	Variation %	0	369	369	0	252	252
Rufisque	2015		16452	16452	0	5 293 441 800	5 293 441 800
	2016	0	19791	19791	0	6 417 793 995	6 417 793 995
	Variation %	0	20	20	0	21	21
TOTAL	2015	0	44346	44346	0	21 332 710 800	21332710800
	2016	0	58224	58224	0	36148299911	36148299911
	Variation %	0	31	31	0	69	69

Source : SRPS DAKAR

Les captures totales toutes espèces confondues sont estimées à 58 223 tonnes en 2016. Elles sont réalisées en grande partie dans le département de Dakar (64%), celui de Rufisque venant à la deuxième position, le département de Pikine est minoritaire avec (1%).
Le poisson représente la part la plus importante (96,54%) des quantités de captures

réalisées, suivi des mollusques (3%) et des crustacés qui sont pêchés dans une proportion limitée (0,14%).

Tableau 11. 6 : Evolution des quantités produites par la pêche artisanale selon l'espèce, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Poissons		Mollusques		Crustacés	
		Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)	Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)	Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)
Dakar	2015	28369	19858300000	752	1052800000	17	34 000 000
	2016	36390	26382750000	1027	1848600000	58,7	117400000
	Variation %	0,28	0,33	0,37	0,76	2,45	2,45
Guédiawaye	2015	-	-	-	-	-	-
	2016	-	-	-	-	-	-
	Variation %	-	-	-	-	-	-
Pikine	2015	210	105000000	98	176400000	4	8000000
	2016	345,5	181387500	187	336600000	6,5	13000000
	Variation %	0,65	0,73	0,91	0,91	0,63	0,63
Rufisque	2015	14072	5628800000	470	846000000	8	16000000
	2016	19055	-	713	-	21,8	-
	Variation %	0,35	-1	0,52	-1	1,725	-1
TOTAL	2015	42651	25592100000	1320	2075200000	29	58000000
	2016	56209	-	1927	-	87	-
	Variation %	0,32	-	0,46	-	2	-

Source : SRPS DAKAR

XI.2.3 La ventilation de la production

La production artisanale a plusieurs destinations au niveau de la région de Dakar. Elle peut être destinée à la consommation locale, au mareyage ou à la transformation industrielle ou artisanale. Ainsi en 2016, la plus grande partie de la production artisanale de la région (37,69%) est destinée à la transformation industrielle ; 29,15% sont réservées au Mareyage, 18% à la consommation locale et seulement 10,11% à la transformation artisanale.

La ventilation selon le département révèle qu'en 2016, 62% de la production viennent du département de Dakar dont 8365 tonnes sont destinées à la consommation locale, les départements de Rufisque et Pikine enregistrent 32% et 6% de la production globale de la pêche artisanale, pour ce qui est de la part destinée à la consommation des ménages, le département de Rufisque enregistre 25,85% et celui de Pikine la part la plus faible avec 0,34% de la production pour la consommation locale.

Tableau 11. 7 : Ventilation de la production artisanale(Tonnes) selon la destination et l'année, par circonscription administrative

Destinations	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Consommation locale	5238	8365	0,60	-	-	-	18	38	1,1	2510	2928	0,17	7766	11332	0,46
Mareyage	11349	8605	-0,24	-	-	-	219	410	0,87	5265	8746	0,66	16833	17762	0,06
Transformation industrielle	12431	19396	0,56	-	-	-	65	514	6,9	1250	3054	1,44	13746	22965	0,67
Transformation artisanale	120	1036	7,63	-	-	-	10	64	5,4	5525	5062	-0,08	5655	6162	0,09
Total	29138	37475	0,29	-	-	-	312	3653	10,71	14550	19790	0,36	44000	60918	0,38

Source : SRPS DAKAR

Durant l'année 2016, la production de la pêche artisanale concernée les espèces comme, les poissons, les Mollusques, et les crustacés. C'est ainsi, le tableau ci-dessous révèle que 96,54% de la production globale concernée les espèces de type poissons, viennent après la catégorie des mollusques qui enregistrent 1927 tonnes soit 3,31% de la production totale, et les crustacés ont enregistré le poids le plus faible soit 88 tonnes. Une proportion équivalente à 39% tombe entre les mains des mareyeurs qui établissent des circuits de vente intermédiaires entre les pêcheurs et les utilisateurs potentiels. Ces mareyeurs sont également chargés de transporter la production vers d'autres localités du pays où les produits de la pêche sont bien prisés, ensuite viennent les industries de transformation qui capitalisent 34%.

Tableau 11. 8 : Ventilation de la production (tonnes) de la pêche artisanale selon l'espèce, l'année et la destination

Destinations	Poissons			Mollusques			Crustacés		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Consommation locale	7 834	10 116	0,29	0	0	0	1,8	3,6	1
Mareyage	14 873	21 918	0,47	0	0	0	4,7	7,2	0,53
Transformation industrielle	12 434	18 546	0,49	924	1368	0,481	23	77	2,35
Transformation artisanale	7 510	5 629	-0,25	396	559	0,412	0	0	0
Total	42 651	56 209	0,32	1320	1927	0,46	30	88	1,98

Source : SRPS DAKAR

XI.2.4 La transformation des produits de la pêche artisanale

La transformation artisanale stabilise le marché de poisson frais en demeurant un débouché important et sécurisant pour les pêcheurs en période de surproduction.

L'activité de transformation artisanale fournit toute une gamme de produits, dont les plus importants sont : le Kéthiakh (poisson braisé, salé et séché), le Guedj (poisson fermenté et séché), le Salé-séché(poisson salé, fermenté et séché), le Tambadiang(poisson entier salé et séché), le Yet, le Touffa(cymbium fermenté et séché),l'Aileron.
Durant l'année 2016 la production destinée à la transformation s'élève à 2055 tonnes accusant une hausse de 9% par rapport à l'année précedente.Le kéthiak enregistre le poids le plus important avec 56,93 % de la production en 2016. Cette quantité transformée a connu une baisse importante entre 2015 et 2016 en passant de 1365 tonnes en 2015 pour s'établir à 1170 tonnes soit un repli de 14%.

Ainsi après le Kéthiak vient le Guedj qui enregistre 15,37% du poids total des produits transformés soit 352 800 000 F cfa en valeur monétaire, les autres produits enregistrent respectivement Yet (2,19%),Tambadiang (7,39%), le salé-séché (18,1%).

Tableau 11. 9 : Répartition et évolution des quantités (tonne) et valeurs des produits transformés selon le type

Type de Produits	2015		2016		Variation en %	
transformés	Poids (tonne)	Valeur (1000 FCFA)	Poids (tonne)	Valeur (1000 FCFA)	Poids	Valeur
Guédj	291	320 100	316	352 800	0,09	0,10
Kéthiakh	1 365	409 500	1 170	351 000	-0,14	-0,14
Tambadiang	102	40 800	152	68 400	0,49	0,68
Salé Séché	365	438 000	372	446 400	0,02	0,02
Aileron	-	-	-	-	-	-
Yet	28	33 600	45	40 500	0,61	0,21
Total	1 891	-	2 055	-	0,09	-

Source : SRPS DAKAR

Les produits transformés sont essentiellement destinés à la consommation, à l'exportation vers les autres régions et à l'exportation vers les autres pays de la sous-région etc. Les exportations des produits de la pêche artisanale sont principalement orientées vers les pays de la sous-région avec un volume de 1622 tonnes représentant 79% de la production destinée à l'exportation. Alors la part des

exportations vers les pays voisins est passée de 1123 tonnes en 2015 à 1622tonnes en 2016 accusant une hausse de 44%.

Pour ce qui de la part destinée aux exportations vers les autres régions, elle est passée de 430 tonnes à 302 tonnes soit une baisse de 128 tonnes en valeur absolue.

Par ailleurs, on constate que le département de Rufisque qui enregistre la part destinée à l'exportation la plus importante soit 1687 tonnes en 2016 représentant 82,2% du global, il est suivi du département de Dakar qui renferme 17% du total. Par contre c'est le département de Pikine qui enregistre la part la plus faible soit 1%.

XI.3 LA PECHE INDUSTRIELLE

XI.3.1 La flotte

La flotte de la pêche industrielle de la région est constituée de 102 navires en 2015, mais en 2016 cet effectif s'est accru pour s'établir à 113 navires accusant une augmentation de 11 navires.

XI.3.2 Par ailleurs, le tableau révèle que les chalutiers constituent 86% de l'armement de la pêche industrielle, pour ce qui est des autres bateaux de pêche, on retrouve les Thoniers et les sardiniers qui enregistrent respectivement 7,9% et 6,1% de l'armement total.

En ce qui concerne l'évolution, on remarque qu'en 2015 le nombre de thoniers était de 5, mais il est passé de 9 thoniers en 2016, soit une augmentation de 2 nouveaux thoniers, la même tendance s'est observée s'agissant les sardiniers qui passent de 1 à 7 entre 2015 et 2016.

Tableau 11. 10 : Répartition et évolution du nombre de bateaux de pêche industrielle selon le type

Bateaux de pêche	2015	2016	Variation en %
Chalutiers	96	97	1
Thoniers	5	9	80
Sardiniers	1	7	600
Total	102	113	11

Sources : Service Régional des Pêches et de la surveillance de Dakar

XI.3.3 La production

Les débarquements de la pêche industrielle se chiffrent à 89 571 tonnes en 2016.

La plupart des débarquements sont fait par les chalutiers représentant 68% des mises à terre globale, ils sont suivis des thoniers qui enregistrent 25 186 tonnes soit une valeur commerciale de 17 465 000 000 F CFA, pour cette même période les sardiniers ont débarqué 3466 tonnes pour une valeur commerciale de 912 000 000 F CFA. Par ailleurs, force est de constater que le volume des débarquements a accru entre 2015 et 2016 selon tous les types de navires, entrainant aussi une hausse de la valeur commerciale.

Tableau 11. 11 : Répartition et évolution des débarquements de la pêche industrielle selon le type de bateau de pêche

Bateaux de pêche	2015		2016		Variation 2016/2015	
	Poids (tonne)	Valeur (1000 FCFA)	Poids (tonne)	Valeur (1000 FCFA)	Poids %	Valeur %
Chalutiers	35326	38 484 867	60 919	38 689 000	72	1
Thoniers	11 657	4 707 290	25 186	17 465 000	116	271
Sardiniers	461	75 236	3 466	912 000	652	1112
Total	47 445	43 267 394	89 571	57 066 000	89	32

Sources : Service Régional des Pêches et de la surveillance de Dakar

Les débarquements de la pêche industrielle en 2016 sont constitués de poissons, de crustacés, et de mollusques.

Sur un débarquement de 89 571 tonnes de toutes espèces confondues, les poissons représentent la quasi-totalité des prises soit 93% du total de la mise à terre, viennent après les autres espèces qui enregistrent respectivement mollusques 4% et crustacés 3%.

D'ailleurs, la valeur commerciale des crustacés et des mollusques a baissé entre 2015 et 2016. Pour ce qui des crustacés, elle est passée de 12 533 604 000F CFA à 12 495 605 000 F CFA en 2016 soit une baisse de 0,3%, aussi s'agissant des mollusques la valeur commerciale est passée de 4 314 548 000 FCFA pour s'établir à 4 056 027 000 FCFA accusant une baisse de 6%.
Par contre, la valeur commerciale totale s'établit à 57 065 937 000 FCFA en 2016 suivant une hausse de 32%.

Tableau 11. 12 : Répartition et évolution des débarquements de la pêche industrielle selon l'espèce

	2015		2016		Evolution(%)	
	Poids (tonne)	Valeur (1000 FCFA)	Poids (tonne)	Valeur (1000 FCFA)	Poids %	Valeur %
Poissons	41 856	26 419 242	83 205	40 514 306	99	53
Crustacés	3 288	12 533 604	3 102	12 495 605	-6	-0,30
Mollusques	2 301	4 314 548	3 264	4 056 027	42	-6
Total	47 445	43 267 394	89 571	57 065 937	89	32

Sources : Service Régional des Pêches et de la surveillance de Dakar

XI.4 L'AQUACULTURE

XI.4.1 Les infrastructures et producteurs ou promoteurs aquacoles

En 2016, la région de Dakar compte 45 infrastructures de production de poissons dont 36 bassins en béton, 7 bassins en liner, 2 plans d'eau ou bassins de rétention. Pour ce qui est des étangs, des cages flottantes, des enclos, et des happas sont inexistants dans la région.

Le nombre d'infrastructures de production est passé de 20 à 45 soit une forte hausse en multipliant l'effectif de 2015 par 2,25. Cette augmentation est due essentiellement à l'effet d'accroissement de tous les types d'infrastructures, surtout les bassins en béton, le nombre est passé de 13 bassins en béton à 36 bassins en béton soit une augmentation de 23 bassins en valeur absolue, de même que les bassins en liner sont passés de 5 à 7 bassins entre 2015 et 2015.En ce qui concerne les plans d'eau l'effectif reste stable.

Graphique 11. 1 : Evolution du nombre d'infrastructures de production de poissons selon le type

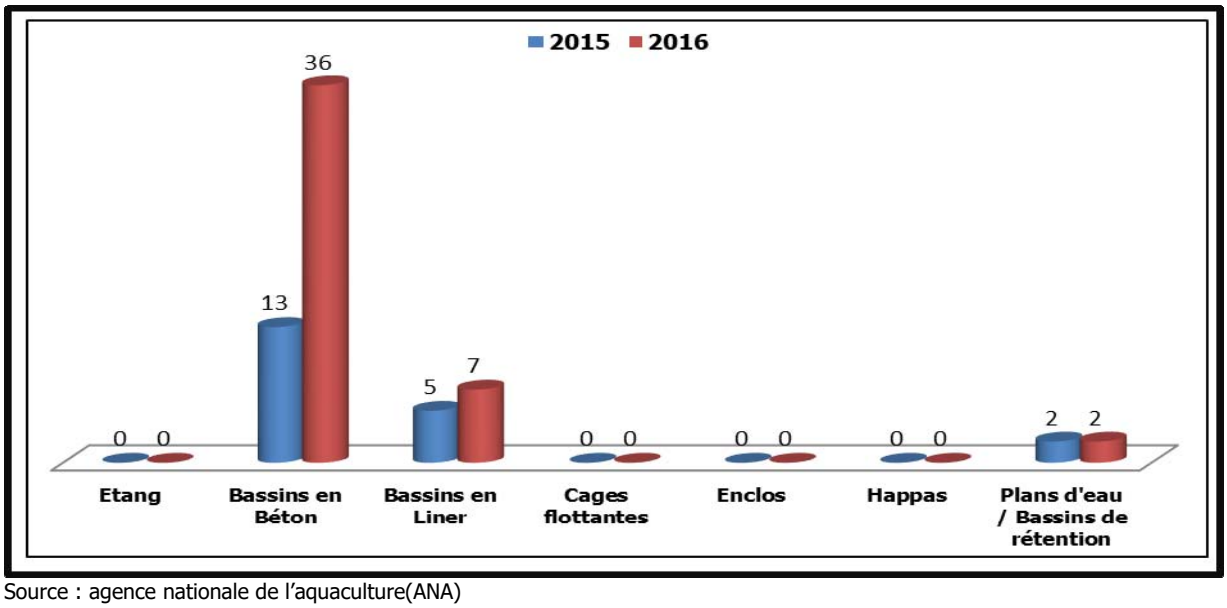

Source : agence nationale de l'aquaculture(ANA)

Le nombre de producteurs ou promoteurs aquacoles dans la région de Dakar se chiffrait à 8 en 2015, mais en 2016 il passe à 14, accusant une hausse de 6 nouveaux promoteurs. Les producteurs privés représentent la totalité des promoteurs. Pour ce qui est des groupements d'intérêt économique, les Groupements de promotion féminine et les Associations communautaires sont inexistant dans la région.

Graphique 11. 2 : Evolution du nombre de producteurs ou promoteurs aquacoles selon le type

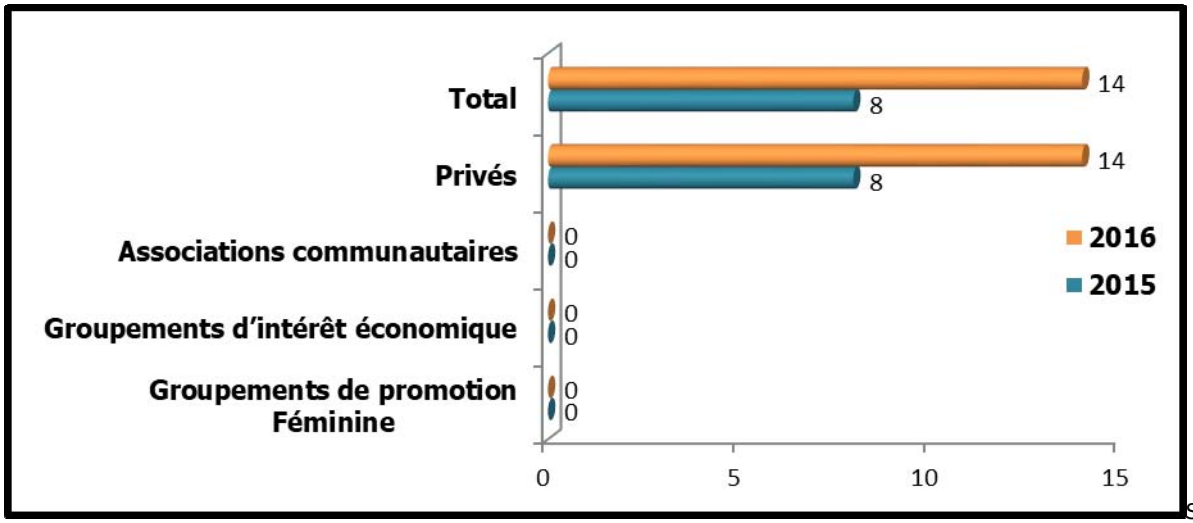

Source : agence nationale de l'aquaculture(ANA)

XI.4.2 La situation de la production aquacole

La production aquacole est évaluée à 806,9 tonnes de poissons en 2016 dans la région de Dakar, ce qui correspond à une production mensuelle moyenne de 67,24 tonnes. Cette quantité récoltée équivaut à une valeur marchande totale estimée à 1500 francs CFA le kilogramme, cette production a connu une forte augmentation par rapport à l'année précédente, ou elle a été multipliée par 8. Malgré l'augmentation de la production, le prix de vente moyen du produit reste stable.

Concernant la quantité empoissonnée, nombre d'alevins, une évolution de 32% est observée en passant de 34 004 en 2015 pour s'établir à 44800 en 2016.De même, une tendance haussière est visualisée s'agissant la superficie aquacole aménagée et celle empoissonnée, d'abord concernant la superficie aquacole elle passe de 3246 hectares en 2015 à 3246 hectares en 2016. Ensuite la superficie totale empoissonnée enregistre une hausse de 31%.

Par ailleurs, la quantité d'aliment destinée, à la nourriture de ces poissons s'accroît de 86% entre 2015 et 2015.

Tableau 11. 13 : Evolution de la situation de la production aquacole dans la région de Dakar

Indicateurs	2015	2016	Variation en %
Superficie aquacole totale aménagés (ha)	3246	3246	32
Superficie totale empoissonnée (ha)	3246	4258	31
Quantité empoissonnée nombre d'alevins (Pm de 15g)	34004	44800	32
Production aquacole(Tonne)	100,8	806,9	700
Prix de vente du poisson (franc/kg)	1500	1500	0,00
Prix de vente de la barquette 1 kg de moules séchés	15000	15000	0,00
Aliment local et importé (Tonne)	13,2	24,53	86

Source : agence nationale de l'aquaculture(ANA)

Conclusion

Le secteur de la pêche caractérisé par une dynamique socio-économique importante, occupe une place primordiale dans les politiques de développement.

C'est ainsi, en 2016 les quantités des poissons débarquées à Dakar ne cessent d'augmenter au fil des années alors que la demande en produits halieutiques s'intensifie du fait de l'augmentation des populations.

Face aux menaces sur la viabilité à long terme des pêches maritimes et devant une pauvreté croissante des populations, le développement et la maîtrise de la pêche artisanale, industrielle et de l'aquaculture constituent un grand défi à relever quant à la satisfaction de la demande en produits halieutiques.

CHAPITRE XII – RESSOURCES NATURELLES

INTRODUCTION

Le domaine forestier est composé d'un domaine protégé et d'un domaine classé. Le domaine protégé comprend les unités forestières vouées à l'exploitation forestière. Le domaine classé qui représente 31,71 % de la superficie du Sénégal, renferme les réserves spéciales, les périmètres de reboisement et de restauration, les parcs nationaux, les forêts classées et les réserves naturelles intégrales. Hormis quelques droits d'usage accordés aux populations riveraines, l'exploitation des forêts classées est formellement interdite.

La politique forestière est définie comme l'option de conservation du potentiel forestier et des équilibres socio-écologiques, de la satisfaction des besoins des populations en produits forestiers et de responsabilisation de ces dernières dans la gestion des ressources forestières. Ainsi, l'Etat a privilégié le reboisement comme acte majeur dans le cadre de la stratégie de lutte contre la désertification et la pauvreté.

Comme dans toutes les régions du Sénégal, la gestion des eaux et forêts de la région de Dakar relève principalement de l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts dont sa mission est de veiller à : (1) la conservation du potentiel forestier et des équilibres écologiques et (2) la satisfaction des besoins des populations en produits forestiers de façon durable. Elle assure aussi une fonction de contrôle de régularité sur les rentrées des produits forestiers depuis le port, l'aéroport et le poste contrôle de Bargny.

Le présent chapitre est présenté en quatre sections : la première s'intéresse aux services techniques, la seconde et la troisième sont axées sur la gestion et à l'exploitation des ressources forestières. La dernière section est axé sur la gestion de la faune et de la chasse.

XII.1 LES SERVICES TECHNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS

XII.1.1 Les services techniques

En 2016, l'effectif du personnel de l'inspection des eaux et forêts de la région de Dakar se chiffre à 36 personnes. Par rapport à l'année précédente, cet effectif augmente de 20%, soit 6 personnes de plus en valeur absolue. Le personnel est composé de près de 89% d'hommes et seulement de 11% de femmes. Cependant par rapport à 2015, cet effectif a connu une augmentation de 3 points en valeur absolue aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

En 2016, l'essentiel du personnel des services des Eaux et forêts de la région de Dakar (36,11%) se trouve dans le département de Rufisque. La moitié du personnel de la région est uniformément réparti entre l'IREF (16,67%), le département de Dakar (16,67%) et celui de Pikine (16,67%). Le département de Guédiawaye se contente des 13,89% des effectifs restants.

Les agents techniques des eaux et forêts représentent plus de la moitié du personnel (52,78%), suivi des Autres corps (30,56%) et des ITEF (13,88%). Les ingénieurs des travaux des eaux et forêt, composé d'un seul homme, constituent une minorité (2,78%).

Tableau 12. 1 : Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service

Diplômes	Sexe	IREF[1]			Dakar			Pikine			Guédiawaye			Rufisque			Région		
		2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Ingénieur des Eaux et Forêts	**M**	1	1	0	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	1	1	0
	F	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-
	Tot	1	1	0	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	1	1	0
ITEF[2]	**M**	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	5	5	0
	F	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-
	Tot	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	5	5	0
ITPN[3]	**M**	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-
	F	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-
	Tot	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-
Agent	**M**	2	2	0	5	4	-20	2	3		1	1	0	10	8	-20	20	18	-10%

technique des Eaux et Forêts	**F**	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	1	-	0	1	-
	Tot	2	2	0	5	4	-20	2	3	50	1	1	0	10	9	-10	20	19	-5
Autres	**M**	1	1	0	0	1	1	1	2	1	1	3	200	0	1	-	3	8	167
	F	0	1	1	0	0	-	1	0	-	0	0	-	0	2	-	1	3	200
	Tot	1	2	100	0	1	1	2	2	0	1	3	200	0	3	-	4	11	175
Ensemble	**M**	5	5	0	6	6	0	4	6	50	3	5	67	11	10	-9	29	32	10
	F	0	1	-	0	0	-	1	0	-	0	0	-	0	3	-	1	4	300
	Tot	5	6	20	6	6	0	5	6	20	3	5	67	11	13	18	30	36	20

Source : Rapports 2015 et 2016 de l'IREF/Dakar

XII.1.2 Les autres intervenants

Il existe souvent d'autres intervenants sur les questions de l'environnement. L'APIX, l'UNCEFS s'occupent de l'aménagement de la forêt classée de Mbao en collaboration avec la commune. La bande de filao de Guédiawaye et Pikine est assurée par les sociétés Hénan Chine et AGEROUTE et PADEN alors que le carré vert intervient au niveau de la pépinière de Mbao. Par ailleurs, la SAB et CICAD prennent en charge respectivement le parc de Hann et Diamniadio.

Tableau 12. 2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc.)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
APIX	Agence	Aménagement de la Forêt classée de Mbao	Forêt classée de Mbao
Henan - Chine	Société	Aménagement Eau pluviale	Bande de Filao Guédiawaye et Pikine
Carré - Vert		Production de plants forestiers et ornementaux	Pépinière de Mbao
AGEROUTE	Entreprise	Reboisement/Aménagement VDN3	Bande de filao Guédiawaye et Pikine
UNCEFS	Union	Production de plants	Forêt classée de Mbao
SAB	Société	Production de plants	Parc de Hann
PADEN	Programme	Aménagement bande filao	Bande de filao Guédiawaye, Pikine et Rufisque
Commune de Mbao	Collectivité locale	Aménagement forêt classée Mbao	Forêt classée de Mbao
Commune de Guédiawaye	Collectivité locale	Aménagement pépinière en régie	Guédiawaye

Source : Rapports 2015 et 2016 de l'IREF/Dakar

XII.2 GESTION DU DOMAINE FORESTIER

XII.2.1 Présentation du domaine forestier régional

Le domaine classé est composé de forêts naturelles ou périmètres de reboisement ayant fait l'objet d'actes de classement durant la période coloniale, sauf le parc national des îles de la madeleine. La région présente cinq types de domaines classés :

- ✓ Les forêts classées (Corniches, Mbao, Dény Youssouph et Sébikotane) ;
- ✓ les périmètres de reboisement (Lac Retba, Malika et Cambèrène) ;
- ✓ la réserve botanique de «Noflaye» ;
- ✓ Le parc national des iles de la Madeleine ;
- ✓ Le parc forestier et zoologique de Hann.

Les superficies classées sont estimées à 3964 ha, soit un taux de classement de 7%. Elles ont été fortement entamées avec les fortes pressions anthropiques dues à l'urbanisation galopante.

Les classements originels ont fait l'objet de déclassements partiels dans le cadre de la réalisation de projets d'intérêt public listés ci-dessous : l'autoroute à péage et Aéroport International Blaise Diagne; VDN3) ou d'empiètements et d'occupations irrégulières (exemples : 100 ha sur la forêt classée de Mbao, 20 ha sur le parc forestier de Hann, 100 ha forêt classée de la corniche, 13 ha dans la forêt de Sébikotane.

Près des deux tiers des superficies classées de la région de Dakar, se trouve dans le département de Rufisque (71%), le département de Pikine s'octroie le quart, alors que les départements de Dakar et de Guédiawaye enregistrent les superficies les plus faibles avec respectivement 3,7% et 0,3% du total.

Tableau 12. 3 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Superficie (km2)	Forêts Classées		Taux de classement (%)
		Nombre	Superficie (Ha)	
Dakar	2 ,05	3	205	3,70
Pikine	13,81	2	1 381 (dont 1 partie déclassée)	25,00
Guédiawaye	0,15	1	15	0,30
Rufisque	39, 33	4	3 933(dont 1	71,00

			partie déclassée)	
Région	55 ,34	10	55 34	100,00

Source : Rapports 2015 et 2016 de l'IREF/Dakar

XII.2.2 La lutte contre les feux de brousse

XII.2.2.1 La lutte préventive

La saison sèche est la période par excellence des feux de brousse. Avec l'assèchement de la végétation et du sol, l'environnement est exposé aux feux de brousse qui causent parfois beaucoup de dégâts humains et matériels. Ainsi, certaines techniques sont utilisées pour faire face ou prévenir ces feux de brousse, comme la mise en place d'un pare feu qui est un espace d'au moins 5 m de large dégarni de végétation, aménagé autour d'une parcelle pour la protéger contre les feux de brousse ou l'utilisation du feu pour lutter contre le feu.

Pour l'année 2016, aucun matériel n'a été remis aux comités de lutte contre les feux de brousse, comme le montre le tableau ci-dessous.

Les séances d'animation consistent à informer et sensibiliser la population sur : les feux de brousse, les bandes de filao, l'importance de la forêt et l'urgence de l'aménager, aussi sur la sauvegarde de périmètre de restauration avec la mise en place du centre d'épuration et de la VDN.

Globalement, 42 séances d'échanges et d'animations ont été réalisées dans la région de Dakar en 2016. Durant la même période, près de la moitié de ces séances, est organisée dans le département de Pikine (47,62%). Les départements de Rufisque et Dakar enregistrent le même nombre de séances (23,81%). Le département de Guédiawaye capitalise le plus faible pourcentage de séances d'animation (4,76%).

Entre 2015 et 2016, le nombre de séances d'animation a augmenté de 10% dans la région de Dakar, passant de 32 à 42 séances. Cette augmentation est plus marquée dans le département de Pikine, dont le nombre des séances passe du simple au double (de 10 à 20 séances). Par contre, le nombre de séances reste stable pour les départements de Dakar, Guédiawaye et Rufisque.

Dans la région de Dakar, le nombre total de personnes touchées par ces séances de sensibilisation en 2016, est estimé à 1230 personnes, avec un accroissement de 32%

par rapport à 2015. Durant la même année, le nombre de personnes touchées passe du simple au double dans le département de Pikine et reste stationnaire dans les autres départements.

Tableau 12. 4 : Evolution du nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Séances d'animation		Personnes touchées	
		Nombre	%	Nombre	%
Dakar	2015	10	31	250	27
	2016	10	24	250	20
	Variation %	0	-24	0	-24
Pikine	2015	10	31	300	32
	2016	20	48	600	49
	Variation %	1	52	100	51
Guédiawaye	2015	2	6	80	9
	2016	2	5	80	7
	Variation %	0	-24	-	-24
Rufisque	2015	10	31	300	32
	2016	10	24	300	24
	Variation %	0	24	-	-24
Région	2015	32	1	930	100
	2016	42	1	1230	100
	Variation %	10	0	32	0

Source : Rapports 2015 et 2016 de l'IREF/Dakar

XII.2.2.2 La lutte active

Durant la période 2015 2016, aucune action de lutte active contre les feux de brousse, n'a été réalisée par le comité, ni dans la région de Dakar, encore moins dans ses départements. Et pourtant, sur la même période, le nombre de cas de feux de brousse a augmenté de même que les surfaces brûlées, dans la région de Dakar. En effet, le nombre de cas passe de 3 à 8 cas et le nombre d'hectares brûlés passe de 50,7 ha en 2015 à 118 ha en 2016.

Le département de Rufisque qui comprend la seule zone rurale de la région de Dakar, comptabilise le plus grand nombre de cas (62,5%) et la plus grande surface brûlées (97,5%), en 2016. Il est suivi de loin par le département de Pikine (25% des cas et 1,3% des surfaces brûlées) et Dakar (12,5% des cas et 1,3% des surfaces

brûlées). Concernant le département de Guédiawaye, aucun cas de feux de brousse et aucune surface brûlée n'est observé.

Les dégâts occasionnés par les feux ont affecté généralement le tapis herbacé, des Acacias, des manguiers, anacardiers etc. Les causes sont inconnues et les auteurs non retrouvés

Tableau 12. 5 : Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative

Circonscription administrative	2015		2016		Variation (%)	
	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées
Dakar	0	0	1	1,5		-
Pikine	1	0,7	2	1,5	100	100
Guédiawaye	0	0	0	0	-	-
Rufisque	2	50	5	115	150	130
Région	3	50,7	8	118	166	132

Source : Rapports 2015 et 2016 de l'IREF/Dakar

XII.2.3 Reboisement et conservation des sols

La campagne de reboisement 2016, a connu un bon démarrage de la phase de production de plants avec la mise en place des gaines et le recrutement d'un personnel temporaire à temps partiel. Il s'agit notamment des plantations d'alignement le long de certains artères, des opérations de reforestation au périmètre de reboisement des Niayes, des plantations d'arbres d'ombrage dans les mosquées et les écoles, des plantations de haies vives et brise-vent et divers appuis en plants forestiers et fruitiers destinés aux planteurs de la zone des Niayes. Ces opérations de plantation ont été réalisées par des individuels, des organisations à la base, des ONG, des projets, des privés… et en régie.

XII.2.3.1 Production de plants

Pour la campagne 2015-2016, la production de plants au niveau de la région de Dakar, se chiffre à 545 300 plants, avec une augmentation de 27% par rapport à la campagne précédente. Cette production est assurée par les pépinières en régie et celles individuelles et privées. Ces dernières sont, surtout constituées de fleuristes qui vendent leurs productions. Les pépinières en régie sont celles de Hann, de Pikine (Mbao et Malika) et de Guédiawaye.

La répartition des plants selon le département montre que l'essentiel des plants de la région de Dakar sont produits par le département de Pikine (61,95%), suivi de loin

par le département de Dakar 32,09%. Les départements de Guédiawaye (4,58%) et Dakar (1,38%) effectuent la plus faible production de plans de la région.

Avec une faible capacité de production, la pépinière de Guédiawaye ne dispose pas de main d'œuvre permanente. Il faut rappeler que les pépinières en régie de Mbao et Hann accueillent des partenaires privés et des individuels qui y sont installés pour leur production personnelle. Le département de Rufisque ne dispose pas de pépinière en régie. Les départements de Guédiawaye et de Rufisque sont approvisionnés en plants à partir des pépinières de Hann et de Mbao. Cette production régionale comprend celle réalisée en régie, celle des privés, celle des villageois, celle de projets/programmes et celle des individuels.

Tableau 12. 6 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative

Type de pépinière		Dakar			Pikine			Guédiawaye			Rufisque			Région		
		2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Régie	pépinières	1	1	0	1	1	0	0	1	-	0	0	-	2	2	0
	plants	91 879	125000	36	196 258	212800	8	0	25000	-	0	0	-	276 995	288 137	4
Villageoises	pépinières	0	0	-	0	0	-	0	0	-	1	0	-	1	0	-
	plants	0	0	-	0	0	-	0	0	-	7500	7500	-	2500	0	-
Communautaires	pépinières	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-
	plants	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-
Privées/ Individuelles	pépinières	13	13	-	32	32	-	0	0	-	0	0	-	36	45	25
	plants	54 370	50000	-8	135 490	125000	-8	0	0	-	0	0	-	150 178	189 860	26
Scolaires	pépinières	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-
	plants	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-
Total	pépinières	14	14	-	33	33	0	0	0	-	1	0	-	39	47	21
	plants	146 249	175000	20	331 748	337 800	2	0	25000	-	7500	7500	-	429 673	545300	27

Source : Rapports 2015 et 2016 de l'IREF/Dakar

La production de plants est dominée par les espèces forestières qui représentent 57% de la production totale, suivies des espèces ornementales avec 26%. Les espèces forestières et fruitières viennent loin derrière, avec respectivement 10% et 2%.

Le département de Pikine, qui abrite la pépinière de Mbao, fournit les 44% de la production. Celui de Dakar, à partir des pépinières de Hann et des privés vient avec 27%. Enfin, celui de Guédiawaye enregistre la plus faible soit 14046 Plants.

Comparé à la campagne précédente, la production d'espèces forestières a connu une augmentation de 29%, le même constat est observé concernant les espèces ornementales et les fruitières avec respectivement 37% et 7%. Par contre, celle des espèces fruitières forestières enregistrent un repli de 68%.

Tableau 12. 7 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par circonscription administrative

Espèces	Dakar			Pikine			Guédiawaye			Rufisque			Région		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Forestières	55776	80275	44	216926	208863	-4	0	11460	-	2000	0	-	239320	308661	29
Fruitières	6210	6210	0	46340	10275	-78	0	1137	-	0	0	-	48897	52550	7
Fruitières forestières	200	7371	3586	12235	3700	-0,7	0	0	-	500	0	-	39269	12435	-68
Ornementales	84063	56182	-33	56247	16002	-0,72	0	1449	-	0	0	-	102187	140310	37
Total	146249	146624	0,26	331748	238840	-28	0	14046	-	2500	0	-	429673	545300	27

Source : Rapports 2015 et 2016 de l'IREF/Dakar

La répartition du nombre du nombre de plants produits en 2017 selon l'espèce, montre 58,80% des plants sont des espèces forestières, 27,27% des plants ornementales et près de 11% sont des plants fruitières.

Concernant les types de plantation, 60% sont gérées par des régies et 40% par des privés ou des individuels. Les villageois et les communautaires ne gèrent rien.

Tableau 12. 8 : Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce, par type de pépinières

Type de plantation	Espèces								Total	
	Forestières		Fruitières		Fruitières forestières		Ornementales			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Régie	231 438	82	1 663	3	10 474	75	44 562	34	288 137	60
Villageois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Communautaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Privé / Individuelle	49 645	18	50 880	97	3 548	25	85 787	66	189 860	40
Scolaire	0	0	0	0	0	0	0	0		0
Total	281 083	100	52 543	100	14 022	100	130 349	100	477 997	100

Source : Rapports 2015 et 2016 de l'IREF/Dakar

XII.2.3.2 Plantation réalisées

Les plantations jouent un rôle important dans les défis de l'environnement. En des plantations massives, la région de Dakar compte des plantations linéaires et des plantations conservatoires et de réhabilitation.

Pour la région de Dakar, les réalisations durant la campagne 2016, sont estimées à 13,3 hectares de plantations massives, 32 km de plantations linéaires, 5 ha de plantations conservatoires et de réhabilitation. Parmi ces plantations massives, 6 hectares ont été réalisés dans la bande de filao dont 3 hectares à Pikine et 1 hectare à Guédiawaye entre la VDN 3 et l'océan.

Par rapport à la campagne précédente, les surfaces de plantations massives augmentent de 80% dans le département de Rufisque, passant de 5 hectares à 9 hectares. Dans les départements de Pikine et Guédiawaye les surfaces de plantations restent stables. La tendance s'inverse dans le département de Dakar, avec un repli de 70%.

Tableau 12. 9 : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative

Type de plantation	Dakar			Pikine			Guédiawaye			Rufisque			Région		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Plantations massives (ha)	1	0,3	-70	3	3	-	1	1	-	5	9	80	10	13,3	33
Plantations linéaires (km)	1	1	-	10	11	10	1	1	-	10	19	-	22	32	45
Plantations conservatoires et de réhabilitation (ha)	1	1	0	1	2	100	0	0	0	2	2	0	4	5	25

Source : Rapports 2015 et 2016 de l'IREF/Dakar

XII.3 EXPLOITATION FORESTIERES

Dakar n'est pas une zone de production de charbon, c'est une région consommatrice de charbon de bois. Le charbon de bois est exclusivement exploité dans les forêts aménagées des régions de Kolda, Tambacounda, Kaffrine et Sédhiou. La région de Dakar est un grand centre de consommation de produits forestiers ligneux et non ligneux. Une bonne partie de la production de charbon de bois est convoyée vers Dakar. Pour l'année 2016, les rentrées de charbon de bois enregistrées au niveau du

poste de contrôle de Bargny s'élèvent à 1.187.548 quintaux contre 1.190.557 quintaux en 2015 et 1.070.043 quintaux en 2014.

XII.4 GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE

XII.4.1 Potentiel faunique

Les ressources fauniques sont quasi-inexistantes dans la région de Dakar, du fait de la dégradation du couvert végétal, à l'accroissement considérable de la population et de l'urbanisation. Les quelques spécimens qui existent, sont localisés dans la zone rurale du Département de Rufisque et dans la forêt de Mbao. Ils sont confinés dans les reliques de végétation et autour des points d'eau existants. La faune répertoriée, se résume à de rares espèces constituées essentiellement de lézards, de gibier à poils tels : les singes, les chacals communs, de gibier à plumes tels : les canards à plumes et de gibier d'eau, les pigeons maillés et verts et les francolins.

La région de Dakar est fermée à la chasse. Aucune zone amodiée n'est ouverte dans la région. Néanmoins il existe des sociétés et individuels (oiseleur) qui s'adonnent à la capture et à l'exportation de certaines espèces non protégées.

XII.4.2 Résultats des campagnes de chasse

La région de Dakar est fermée à la chasse, c'est ainsi le service ne dispose pas des données relatives à la campagne de chasse.

Conclusion

La campagne 2016 est caractérisée par une amélioration des résultats dans le domaine de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Toutefois, le domaine classé de Dakar est menacé par beaucoup de contraintes telles que sa forte urbanisation découlant d'une densité de la population en hausse perpétuelle. Ceci a eu comme conséquence la raréfaction des ressources naturelles, particulièrement les ressources forestières. De plus, les aménagements immobiliers et routiers, qui ont fini d'empiéter sur les formations forestières, s'orientent de plus en plus vers les zones de cultures et les massifs forestiers classés.

CHAPITRE XIII - ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION

Le secteur de l'environnement est devenu une préoccupation majeure du fait qu'il reste confronté à plusieurs contraintes d'ordre physique, institutionnel et économique, en dépit des actions entreprises par les pouvoirs publics. Cependant, il urge de redoubler d'effort pour la protection de l'environnement à travers une bonne politique. Dans la région de Dakar, la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) est chargée de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement, notamment de la protection de la nature et des hommes contre les pollutions et les nuisances.

Ce chapitre aborde la question environnementales dans la région à travers les activités de la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) notamment la préservation et l'amélioration du cadre de vie, la prévention et le contrôle des pollutions et nuisances, la protection de l'environnement ensuite les études d'impact de l'environnement.

XIII.1 PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE

XIII.1.1 La collecte et l'évacuation des déchets

Dans la région de Dakar, le système de collecte des ordures ménagères qui est mis en place est le ramassage par des camions aux niveaux des quartiers de chaque commune, aussi les véhicules à traction animale « charrettes » participent au ramassage des ordures.

En ce qui concerne les quartiers périphériques non desservis par la collecte, les charrettes collectent les déchets de la population pour les acheminer vers un dépôt transitoire qui deviendra rapidement un dépôt sauvage car ces déchets ne sont ensuite pas acheminés vers la décharge finale.

Les municipalités ont la responsabilité de la gestion des déchets solides ménagères et de la salubrité publique. Elles sont aussi interpellées dans la gestion des déchets biomédicaux car leurs services de nettoiement assurent l'enlèvement des bacs à ordures dans la plupart des structures de santé.

En outre, l'unique décharge de la capitale (Mbeubeuss, ouverte en 1968 est implantée sur le lit desséché du lac de Mbeubeuss). Malheureusement aujourd'hui, il se pose un sérieux problème d'accessibilité physique surtout pendant l'hivernage où les eaux stagnantes et les inondations rendent l'accès à la décharge de Mbeubeuss difficile.

En plus de son inaccessibilité, la décharge ne répond pas aux normes environnementales. Elle se trouve dans une zone marécageuse. La nappe phréatique est atteinte. Ce qui pose un sérieux problème environnemental. En ce qui concerne le volume des déchets, les informations ne sont pas disponibles.

XIII.1.2 La gestion de déchets

La gestion des ordures est une chaîne. Elle passe par le ramassage, la collecte, le nettoiement, l'évacuation jusqu'à la décharge.

A Dakar, la gestion des déchets ménagers était sous la responsabilité de l'entente intercommunautaire CADAK –CAR qui regroupe les villes de Dakar, Rufisque, Pikine et Guédiawaye.

Elle était chargée d'assurer la coordination, le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des actions complémentaires de nettoiement, collecte et traitement des déchets, d'assurer la maîtrise d'ouvrage du programme complet de gestion de déchets en s'appuyant sur les opérateurs privés et d'impulser une dynamique participative durable des populations autour de l'assainissement de leur cadre de vie.

Aujourd'hui, la gestion des déchets solides de Dakar est confiée à l'unité de coordination de la gestion des déchets(UCG). Le Ministère de la gouvernance Locale a mis en place un programme d'urgence de propreté (PUP) pour permettre à la capitale, avec des résultats très significatifs de se débarrasser de ses ordures. Ceci, s'est fait pas l'injection de moyens financiers et techniques très importants.

XIII.2 GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES

XIII.3 GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT(ICPE)

On entend par installations classées toute source fixe ou mobile susceptible d'être génératrice d'atteinte à l'environnement, quel que soit son propriétaire ou son affectation. Il y' a : les installations de première classe qui sont susceptibles de

présenter de graves dangers pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement en général ou des inconvénients pour la commodité du voisinage, les installations de deuxième classe qui englobent celles ne présentant pas d'inconvénients graves pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement en général ou des inconvénients pour la commodité du voisinage.

Les premières doivent faire l'objet, avant leur construction ou leur mise en service, d'une autorisation d'exploitation délivrée par arrêté du Ministre chargé de l'environnement dans les conditions fixées par décret selon les articles L9 et L13 du code de l'environnement. Celles de la seconde catégorie sont soumises à déclaration et doivent respecter les prescriptions générales édictées par arrêté du Ministre chargé de l'environnement après avis des Ministres chargés respectivement de la protection civile, des mines et de l'énergie en vue de la protection contre les inconvénients inhérents à leur exploitation (article L9 et L20 du code de l'environnement).

Le nombre d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) passe de 62 à 25 accusant une baisse de 60% par rapport à l'année précédente. Ce qui prouve les efforts entrepris pour la de protection de l'environnement au niveau de la région. Par ailleurs, on constate que la plupart des ICPE sont constatées dans les départements de Dakar et Rufisque avec respectivement 8 cas à Dakar et 7 à Rufisque, pour ce qui est des départements de Guédiawaye et Pikine ils enregistrent ensemble 10 cas.

Tableau 13. 1 : Evolution des ICPE selon la nature et la classe

Nature ICPE	Classe	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
		2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Scieries	**2ième**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Stations-services	**2ième**	5	2	-60	0	0	0	4	3	-25	2	4	100	11	9	-18
Boulangeries	**2ième**	6	4	-33	5	4	-20	7	1	-86	5	1	-80	23	10	-57
Dépôts de gaz butane	**2ième**	2	0	-100	0	0	0	2	2	0	1	1	0	5	3	-40
Dépôts d'hydrocarbures	**2ième**	2	0	-100	0	0	0	1	0	-100	1	0	-100	4	0	-100
Garage pour entretien et air de stationnement		0	1	100	0	0	0	0	0	0	0	1	100	0	2	100
Usines	**1ière**	9	1	-89	1	0	-100	4	0	-100	5	0	-100	19	0	-100
Total		24	8	-67	6	4	-33	18	6	-67	14	7	-50	62	25	-60

Source : Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés et Division des Installations Classées (DREEC)

Par ailleurs, l'installation classée la plus observée concerne les boulangeries avec 10 cas, vient après les stations-services avec 9 cas, pour ce qui des dépôts de gaz, les Garages pour entretien et air de stationnement, les dépôts d'hydrocarbures enregistraient les effectifs les plus faibles avec respectivement dépôts de gaz (3 cas), Dépôts d'hydrocarbures (4cas), les garages pour entretien et air de stationnement (2 cas).

XIII.4 ETUDES D'IMPACT ENVIONNEMENTAL (EIE)

C'est la première et la principale étude visant la protection de l'environnement dans l'exécution d'un projet. Cette étude permet, au moment des études de faisabilité, de prendre en compte les contraintes environnementales, au même titre que les contraintes techniques, économiques et sociales. Ces données environnementales permettent d'améliorer les choix décisionnels. Selon les catégories de projets, la législation exige : soit une étude d'impact légère (AEI), soit une étude d'impact approfondie(EIA). Dans le cas d'une étude d'impact approfondie, une étude de danger est exigée par la règlementation. Cette étude de danger fait l'objet d'un guide méthodologique et a pour finalité d'évaluer les risques que peuvent présenter les installations classées et de proposer des mesures de maitrise correspondantes. Cependant, dans le cadre des activités de la division régionale de l'environnement et des établissements classés pour l'année 2016, 25 études d'impact environnemental ont été menées soit 16 études de plus par rapport à l'année précédente. Cette hausse du nombre d'études est observée dans tous les départements surtout celui de Dakar qui passe de 4 à 11 d'études d'impact, de même le département de Rufisque. Par ailleurs, on constate que la plupart de ces études s'effectuent dans les départements de Dakar et de Rufisque soit 11 études chacun, les autres départements Guédiawaye et Pikine enregistrent le nombre d'études les plus les faibles avec respectivement 2 études à Pikine et une à Guédiawaye.

Tableau 13. 2 : Evolution du nombre d'études d'impact environnemental réalisées par circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre d'études d'impact environnemental		Variation %
	2015	2016	
Dakar	4	11	175
Guédiawaye	0	1	100
Pikine	1	2	100
Rufisque	4	11	175
Région	9	**25**	178

Source : Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés et Division des Installations Classées (DREEC)

XIII.5 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL/MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS

L'accroissement rapide de la population, les migrations vers les côtes, l'expansion rapide du tourisme et de l'industrie ainsi que l'exploitation anarchique du sable marin favorisent un développement rapide des infrastructures qui modifie les caractéristiques physiques des côtes. A ces causes anthropiques, viennent se greffer les effets du changement climatique. En effet, l'élévation du niveau de la mer, consécutive au réchauffement climatique, constitue un grand risque de dégradation pour les côtes africaines.

La couverture progressive des Niayes par le sable des dunes qui avancent du fait de l'action du vent est une illustration des dangers qui menacent les populations. La coupe de la végétation qui y prospère a fragilisé leur fixation malgré les efforts énormes consentis par l'Etat. Par ailleurs, le littoral subit une érosion très poussée au niveau de la Baie de Hann, de la pointe de Bel Air à Diokoul ; les villages de Thiaroye sur mer, Mbao, M'batal, Yoff et toute la zone industrielle étant menacée. Ce processus est accentué par le prélèvement inconsidéré et frauduleux de sable de mer par des charretiers.

Conclusion

Dans le cadre des activités de DREEC de l'année 2016, la campagne a été caractérisée par une amélioration des résultats dans le domaine de la gestion des pollutions et nuisances et des études d'impacts ont été réalisées par des projets qui qui prenaient en compte les contraintes environnementales, au même titre que les contraintes techniques, économiques et sociales.

La gestion des déchets dans la région de Dakar constitue un défi majeur à relever, il nécessite une large gamme de technologies comme, la construction des centres d'enfouissement technique, le recyclage et réutilisation de certains produits etc. Toutefois, il convient de souligner que la gestion des déchets requiert une action à la fois individuelle et collective, implique la prise en compte de dimensions socioculturelles, et nécessite des investissements coûteux en infrastructures.

CHAPITRE XIV- EMPLOI ET TRAVAIL

INTRODUCTION

L'emploi constitue un défi et le taux de chômage reste élevé chez les sénégalais de 15 ans et plus. Le gouvernement conscient de cela a mis en œuvre plusieurs programmes de jeunes pour endiguer cette situation préoccupante et lancinante.
Ce présent chapitre va dresser un état des lieux de la situation de l'emploi et du travail dans la région de Dakar.

XIV.1 LA FORCE DE TRAVAIL

La population en âge de travailler est celle composée d'individus ayant atteint un âge légal pour exercer une activité économique quelconque ou pour s'engager dans la recherche active d'un emploi. Parmi les personnes en âge de travailler, on distinguera les personnes habituellement actives de celles en situation d'inactivité. L'âge minimum légal pour occuper un emploi salarié ou pour être en apprentissage est fixé au Sénégal à 15 ans.
La répartition de la population en âge de travailler montre que 66,1% est potentiellement active soit 2 266 673 individus. Les femmes sont légèrement plus nombreuses représentant 50,3% tandis que les hommes sont à 49,7%.

Tableau 14. 1 : Répartition de la population potentiellement active selon le sexe en 2016

Circonscription administrative	Population en âge de travailler		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Région Dakar	1 126 463	1 140 210	2 266 673

Source : Rapport de projection ANSD

Selon les résultats de l'enquête nationale sur l'emploi au Sénégal de 2015, le taux de chômage dans la région de Dakar est de 16,8% pour la population âgée de 15 ans et plus, dépassant même la moyenne nationale qui se situe à 15,7%. Dakar tient le 6ème rang parmi les régions où le taux de chômage est le plus élevé.

Tableau 14. 2 : Taux de chômage (%) par région et par âge

Régions	Taux de chômage	
	Pour les 10 ans et +	**Pour les 15 ans et +**
Dakar	16,6	16,8
Ziguinchor	8,8	9,3
Diourbel	23,2	23,4
Saint-Louis	16,3	16,4
Tambacounda	10,0	9,7
Kaolack	21,2	21,8
Thiès	16,2	17,0
Louga	7,5	7,9
Fatick	9,5	9,8
Kolda	8,2	7,9
Matam	14,5	14,3
Kaffrine	12,8	13,4
Kédougou	26,3	26,4
Sédhiou	23,1	24,3
Sénégal	**15,3**	**15,7**

Source : ANSD, ENES 2015

XIV.2 L'ACTIVITE ECONOMIQUE

En 2016, le nombre d'établissements ouverts dans la région se chiffre à 647 établissements qui ont créé 3569 emplois. Il faut noter qu'il y a une baisse de 15% du nombre d'établissements ouverts entre 2015 et 2016. En ce qui concerne la dynamique de création d'établissement, c'est le commerce qui vient en première position avec 40,5% de l'effectif total des établissements créés suivi par la branche d'activité de la construction 17,6% établissements ouverts avec 736 emplois créés dans la région.

Tableau 14. 3 : Evolution du nombre d'établissements ouverts dans la région selon l'activité principale

Branches d'activités	2015	2016				Variation en % établissement ouvert
	Etablissement ouvert	Etablissement ouvert		Emplois générés		
	Effectif	Effectif	%	Effectif	%	
Commerce	281	262	40,5	871	24,4	-6,8
Construction (BTP)	146	114	17,6	736	20,6	-21,9
Activités de services administratifs et d'appui	5	51	7,9	123	3,4	920,0
Activités d'hébergement et de restauration	36	41	6,3	221	6,2	13,9
Éducation	17	28	4,3	161	4,5	64,7
Activités de fabrication	28	27	4,2	612	17,1	-3,6
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	2	25	3,9	134	3,8	1150,0
Agriculture, sylviculture et pêche	18	17	2,6	76	2,1	-5,6
Transport et entreposage	19	16	2,5	64	1,8	-15,8
Santé et activités d'action sociale	3	15	2,3	72	2,0	400,0
Information et Journalisme	1	14	2,2	275	7,7	1300,0
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	17	7	1,1	60	1,7	-58,8
Activités financières et d'assurances	149	7	1,1	17	0,5	-95,3
Autres activités de services	28	7	1,1	42	1,2	-75,0
DGM	3	6	0,9	32	0,9	100,0
Electricité, Gaz, de vapeur et climatisation	0	3	0,5	14	0,4	0,0
Activités extractives	3	2	0,3	44	1,2	-33,3
Arts, spectacles et loisirs	1	2	0,3	12	0,3	100,0
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	0	1	0,2	2	0,1	0,0
Eau, Assainissement Gestion des déchets et activités de remise en état	0	1	0,2	0	0,0	0,0
Santé et activités d'action sociale	3	1	0,2	1	0,0	-66,7
Total général	760	647	100	3569	100	-14,9

Source : DSTE 2016

Durant l'année 2016, le Sénégal comptait 1472 établissements ouverts dont 647 qui sont localisés dans la région de Dakar soit 44% des effectifs. La répartition des établissements ouverts selon le statut juridique dans la région de Dakar montre que 41,6% sont des particuliers, 38,5% de SARL, 7,7% de SA, et 4,3% de GIE.
Cependant il faut noter que Dakar regroupe 73% des SARL et 59% des SA ouverts au Sénégal durant l'année 2016.

Tableau 14. 4 : Evolution des établissements ouverts selon le statut juridique, par circonscription administrative en 2016

Statut juridique	Particulier	SARL	GIE	SA	Autre	Association	Etablissement Public	Projet	ONG	SCI	Chantier	Collectivité locale	Total
REGION DAKAR	269	249	28	50	31	9	3	3	0	5	0	0	647
	41,6%	38,5%	4,3%	7,7%	4,8%	1,4%	0,5%	0,5%	0,0%	0,8%	0,0%	0,0%	100,0%
Sénégal	**825**	**341**	**120**	**85**	**43**	**24**	**8**	**8**	**7**	**5**	**3**	**3**	1472
% Dakar	32,6%	73,0%	23,3%	58,8%	72,1%	37,5%	37,5%	37,5%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	44,0%

Source : DSTE 2016

Durant l'année 2016, le nombre établissements fermés s'élevait à 49 unités dont 21 sont localisées dans la branche d'activité du commerce soit 42,59% de l'effectif total. Ensuite vient en seconde position la branche d'activité de la construction qui enregistre 28,52% des établissements fermés.

Par ailleurs, les branches d'activité d'hébergement et de restauration, de services administratifs et d'appui, de fabrication, d'agriculture, de sylviculture et de pêche enregistrent des proportions de fermeture peu élevées.

Tableau 14. 5 : Nombre d'établissements fermés dans la région selon l'activité principale en 2016

Branches d'activité	Etablissements fermés	
	Nombre	**%**
Commerce	21	42,59
Construction (BTP)	14	28,52
Activités d'hébergement et de restauration	4	7,60
Activités de services administratifs et d'appui	2	4,18
Éducation	2	4,18
Activités de fabrication	2	3,04
Agriculture, sylviculture et pêche	2	3,04
Activités des ménages privés employant du personnel domestique	1	1,52
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	1	1,14
Information et Journalisme	1	1,14
Santé et activités d'action sociale	1	1,14
Transport et entreposage	1	1,14
Activités financières et d'assurances	0	0,76
Total général	**49**	**100%**

Source : DSTE 2016

Le tableau ci-dessous montre que durant l'année 2016, les établissements fermés dans la région de Dakar sont essentiellement constitués de particuliers 42,9% et de SARL 40,8%. Par ailleurs, le nombre d'établissements fermés dans la région, représente 18,6% de l'effectif total du pays. Il faut remarquer que 44,4% des SA et 38,5% des SARL fermés au niveau national sont localisées dans la région de Dakar durant cette période.

Tableau 14. 6 : Répartition des établissements fermés de la région de Dakar selon la forme juridique en 2016

Statut juridique	Particulier	SARL	GIE	SA	Autre	Association	Projet	Chantier	Total
REGION DAKAR	21	20	3	4	0	1	0	0	49
	42,9%	40,8%	6,1%	8,2%	0,0%	2,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Sénégal	158	52	35	9	1	4	3	1	263
% Dakar	13,3%	38,5%	8,6%	44,4%	0,0%	25,0%	0,0%	0,0%	18,6%

Source: DSTE 2016

XIV.3 LES CONTRATS DE TRAVAIL

Le contrat de travail peut être défini comme étant une convention par laquelle une personne s'engage à mettre son activité professionnelle, moyennant rémunération, sous la direction et l'autorité d'une autre personne, physique ou morale, publique ou privée. Au Sénégal, on distingue différents types de contrat parmi lesquels : le contrat à durée indéterminée (CDI), le contrat à durée déterminée (CDD), le contrat de travail saisonnier, le contrat de stage (stagiaire), le contrat d'apprentissage, le contrat de travailleur temporaire etc.

S'agissant des contrats, il est important de préciser que ceux qui sont enregistrés auprès des ITSS et ceux enregistrés au niveau de la DGTSS sont concernés.
Cependant, durant l'année 2016 l'inspection du travail de Dakar a enregistré 32 281 contrats de travail tous types confondus contre 34 036 contrats en 2015 accusant une baisse de 5,1%. En plus, l'inspection du travail de Dakar a enregistré plus de la moitié des contrats de travail du pays soit 58,24% de l'effectif total.
Par ailleurs, le type de contrat enregistré au niveau de l'inspections du travail de la région concerne le plus les types de contrat de CDD soit un nombre de 17 373 contrats représentant 53,81% de l'effectif total. Viennent ensuite les contrats de type CDI avec un effectif de 8965 contrats enregistrés. Et les autres types de contrats

enregistrent respectivement : saisonnier (173), Stage(1767), Apprenti(339), Autres(122).

Tableau 14. 7 : Evolution du nombre de contrats de travail selon le type

ITSS	Type De Contrat							Total 2016		Total 2015	
	CDI	CDD	saisonnier	Stage	Apprenti	Temporaire	Autres	effectif	%	effectif	%
Dakar	8965	17373	173	1767	339	3542	122	32281	58,24	34036	63,1
Total général	13881	31723	2776	2070	371	4413	193	55427	100	53929	100

Source : DSTE 2016

XIV.4 LES CONFLITS DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous dresse la situation des travailleurs et employeurs en conflit individuel et collectif au niveau des ITSS en 2016.

L'IRTSS de la région de Dakar a enregistré 984 dossiers de conflits individuels de travail, sur lesquels 613 dossiers ont abouti à une conciliation totale. Concernant les dossiers non concilier sont au nombre de 357.
En outre, s'agissant des conciliations partielles, 14 dossiers étaient concernés, et enfin aucun dossier de travailleur classé sans suite n'est enregistré.

S'agissant des conflits collectifs, l'IRTSS de Dakar a enregistré 14 cas. Parmi ces conflits 4 cas ont été conciliés dont les 3 cas dans la zone franche et 1 dans le département de Dakar. Par ailleurs, on note une prédominance des conflits partiellement conciliés avec 6 cas à Dakar, 2 dans la zone franche et un à Rufisque.

Enfin la répartition des conflits collectifs pour cette année montre une solution a été apportée à tous les dossiers enregistrés soit une conciliation totale ou partielle, seulement un seul cas de non conciliation est observé.

Tableau 14. 8 : Evolution de la situation du nombre de conflits de travail

ITSS	Conciliation	Conciliation partielle	Non conciliation	Sans Suite	Total Travailleurs 2016	Total Travailleurs 2015
conflits individuels						
Dakar	613	14	357	0	984	1253
conflits collectifs						
Dakar	1	6	-	-	7	-
Zone franche	3	2	-	-	5	
Rufisque		1	1	-	2	-
Total Sénégal	21	19	3	6	49	-

Source : DSTE 2016

L'IRTSS de Dakar, enregistre, 627 travailleurs en conflits individuels (613 travailleurs avec une conciliation totale et 14 travailleurs avec une conciliation partielle).
La répartition du nombre de conflits individuels selon le secteur d'activité, montre une prédominance du secteur du commerce avec 207 conflits qui sont totalement conciliés et 5 conflits partiellement conciliés, suivis du secteur du BTP qui enregistre 100 conflits avec conciliation totale et une conciliation partielle. Les « domestiques et gens de maison » occupe la troisième position avec 80 travailleurs ayant eu une conciliation totale.
Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration viennent en quatrième position avec 71 conflits qui est talonné par le secteur de la boulangerie concernant 56 travailleurs.
Les autres secteurs d'activités ont respectivement enregistré des cas qui tournent entre 1 et 9 conflits.

Le Tableau ci- dessous nous révèle que la plupart des conflits de travail ont comme motif le salaire ou les accessoires du salaire soit 49% du total. Le « dialogue social « vient comme deuxième motif de conflit de travail. A l'exception deux cas de conflits cités, les conditions de travail, les contrats et classification et autres sont également des cas fréquents soit 9% de l'ensemble des cas enregistrés par l'IRTSS.

Tableau 14. 9 : Situation du nombre de conflits individuels de travail selon le secteur d'activité de l'établissement

Secteur d'activité	Conflits individuels	
	Conciliation Totale	Conciliation partielle
Commerce	207	5
BTP	100	1
DGM(domestiques et gens de maison)	86	0
Hôtellerie et restauration	71	1
Boulangeries	56	0
Enseignement privé	25	0
Convention indéterminée	9	0
Industries extractives, chimiques et minières	8	1
Professions agricoles et assimilées	7	0
Mécanique générale	7	0
Industries alimentaires	6	3
Confection	5	0
Transport public et routier	5	0
Journalistes et techniciens de la communication	4	0
Auxiliaires de transport	4	0
Industries polygraphiques	3	0
Pêche	2	0
Industries des corps gras	2	0
Systèmes financiers décentralisés	2	0
Sociétés d'assurances	1	0
Nettoiement	0	0
Pétrole et gaz	0	0
Transport aérien	0	0
Production et Distribution d'énergie électrique	0	0
Total général	613	14

Source : DSTE 2016

Graphique 14. 1 : Répartition des conflits collectifs selon le motif

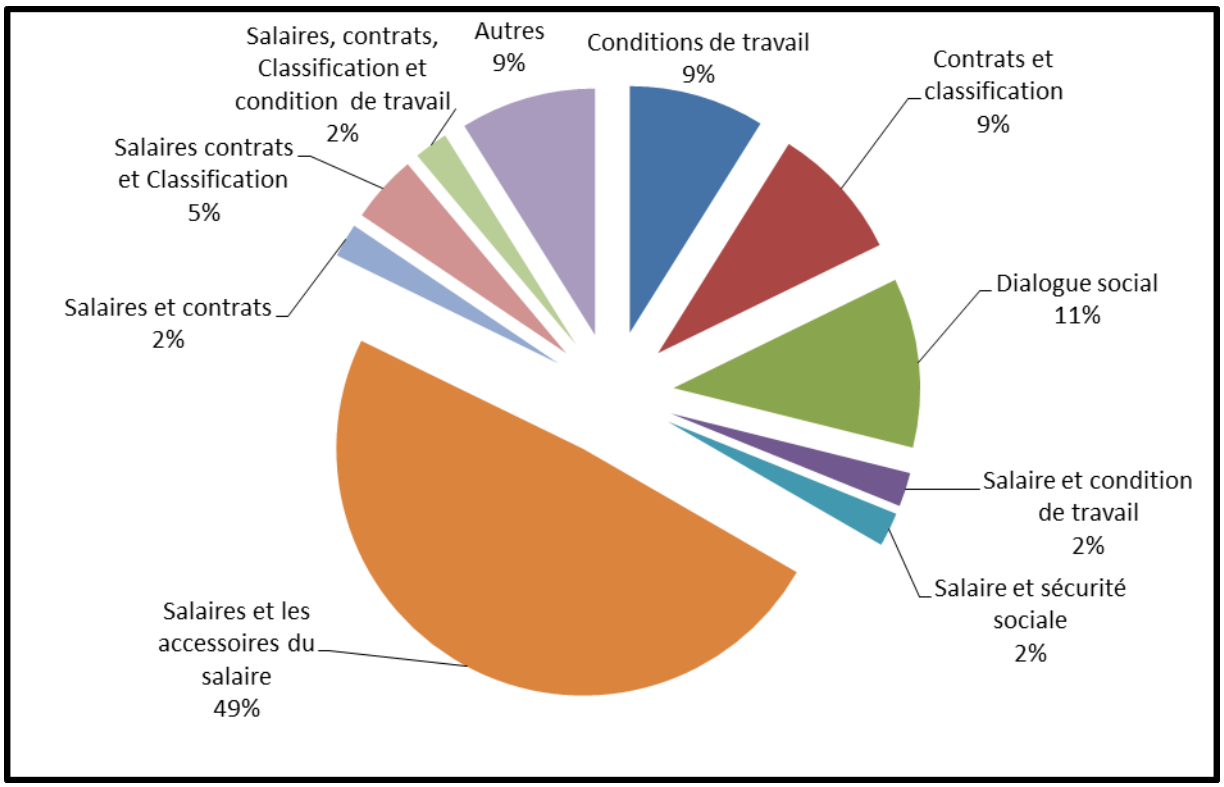

Source : DSTE 2016

Toujours concernant les motifs de conflit d'autres cas sont rencontrés à savoir le salaire et contrats de classification (5%), salaire et contrat (2%), salaire et condition de travail (2%).

Conclusion

En somme, la dynamique de création d'emploi, c'est le commerce qui vient en première position avec 40,49% de l'effectif total des établissements créés, avec toujours un choix beaucoup plus porté sur les unités de type « Particulier ».
Aussi, la région de Dakar qui abrite la plupart de ces entités.

Ces ouvertures d'établissements ont engendré plus d'emplois qu'en 2015. Cette dynamique est beaucoup plus portée par les branches d'activités « commerce », « Construction », « Activités de services administratifs et d'appui », « Activités d'hébergement et de restauration » qui ont à elles seules enregistrés 54,66% des emplois nouveaux.

Toutefois, il faut préciser que ces mêmes branches d'activités ont également été beaucoup plus touchées par les fermetures d'établissement.

Plus de la moitié des relations de travail ont été matérialisés par des contrats à durer déterminé soit un nombre de 17 373 contrats représentant 53,81% de l'effectif total. Par ailleurs, il est important de souligner que la plupart des conflits de travail ont comme motif le salaire ou les accessoires du salaire soit 49% du total.

CHAPITRE XV – TRANSPORT

INTRODUCTION

Le secteur du transport occupe une place importante dans le développement économique et social de la région de Dakar, en assurant la mobilité des personnes, des biens et la création de richesses.

L'Etat conscient de l'importance du transport a mis en œuvre plusieurs politiques sectorielles de transport à savoir le programme d'ajustement sectoriel des transports, les projets sectoriels des transports, la réalisation de grands travaux et de projets structurants qui vont notamment permettre le développement et la modernisation des infrastructures de transport.

Cependant, dans ce chapitre nous allons passer en revue des différents types de transport que sont : Les transports terrestres et maritime ensuite le transport aérien.

XV.1 LES TRANSPORTS TERRESTRES

XV.1.1 Le transport routier

XV.1.1.1 Le réseau routier

Le classement du réseau routier de la région de Dakar comporte, le réseau routier classé du réseau routier non-classé. Le réseau routier classé est structuré sur la base de la géographie administrative du pays. Le réseau routier non-classé comprend la voirie urbaine secondaire et des routes rurales non revêtues. L'absence de statistiques ne permettant pas d'en apprécier l'importance. Pour ce qui concerne le réseau classé, il se divise en : routes nationales, qui assurent la liaison entre régions administratives ou avec les Etats limitrophes, routes régionales qui relient les chefs-lieux de département d'une même région, routes départementales, qui assurent la liaison entre chefs-lieux commune d'un même département, -voiries urbaines qui assurent les liaisons à l'intérieur des centres urbains.

Les projets en cours dans la région se résument dans le tableau ci- dessous selon la circonscription administrative.

Tableau 15. 1 : Projets en cours dans la région

Nature	Linéaire (km)	MONTANT	Etat d'avancement	Département
Construction de routes de connectivite de l'autoroute à péage et d'aménagement de la rn1 entre Rufisque et Diamniadio y/c les voiries connexes de Rufisque en 2x2 voies	18	32	_	Rufisque
Réhabilitation du tronçon Rufisque-Bayakh	17	6,5	_	Rufisque
Réhabilitation de la route Rufisque-Bargny en 2x2 voies	4	3,6	_	Rufisque
autoponts aux carrefours de Thiaroye et Keur Massar	0,4	7	_	Pikine
Travaux de construction de la vdn : section 3 : golf club-Tivaouane peulh y compris bretelle d'accès au village de Tivaouane peulh en 2x2 voies : réception provisoire prévue en mars 2016	17	32	_	Guédiawaye/ Pikine
Total	56,4	81,1		
Travaux de construction de l'échangeur de l'émergence	5	7,3	Travaux en Cours. Fin des travaux prévue en principal en 2x3 voies	Dakar
Travaux de construction de la vdn : section 2 : cices-golf club	8,5	38	Travaux en cours- Fin prévue en Avril 2017 - Le projet prévoit également la construction d'un VIADUC de 970 m et d'un ouvrage en BOWSTRING de 350 m	Dakar/ Guédiawaye
travaux de construction de voiries autour de l'institut islamique cheikh Ahmadou Bamba a Colobane	6	6	Travaux en Cours - Fin prévue en Septembre 2016	Dakar
travaux pluriannuels d'entretien des routes revêtues	140	8,572	- Travaux en cours - Travaux vont se poursuivre jusqu'en 2017. Coût total pour les 03 ans : 20 479 363 193 FCFA pour un linéaire total de 291 Km	Dakar (région)

Source : AGEROUTE

XV.1.1.2 Le parc automobile

Le parc automobile de la région de Dakar est estimé en 2016 à 360 079 véhicules contre 336 854 en 2015 soit une progression de 6,89%. Ils sont en majorité localisés dans le département de Dakar avec 77 % du parc de la région, ensuite vient le

département de Pikine avec 13% de l'effectif total. Les autres départements enregistrent respectivement Guédiawaye (6%), Rufisque (4%).

Dans le parc automobile de la région de Dakar, les véhicules des particuliers sont majoritaires soit 57% de l'effectif total, ensuite viennent les camionnettes qui sont au nombre de 42 597 soit 11,83%, en troisième position viennent les taxis urbains représentant 8,17 %. Quant aux autres types de véhicule enregistrent respectivement les deux roues (motos) 6,16% ; Camions 4,6% ; Semi-remorques 3,13% ; Autocars (+ de 8 places) 2,77% etc. Comparativement à l'année précédente, on constate que l'effectif des taxis interurbains a connu un repli de 17,06%, cela s'explique par l'arrêt de l'octroi des licences. Par contre concernant les autres types une augmentation de leurs effectifs est observée en 2016.

Tableau 15. 2 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture, par circonscription administrative

Type de véhicule	DAKAR			GUEDIAWAYE			PIKINE			RUFISQUE			Région		
	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %
Voitures particulières	145410	156584	7,7	12468	14045	12,6	23176	25886	11,7	7773	8565	10,2	188827	205080	8,6
Taxis interurbains	403	330	-18,1	89	76	-14,6	232	191	-17,7	44	40	-9,1	768	637	-17,1
Taxis urbains	19845	20161	1,6	3216	3283	2,1	5465	5589	2,3	363	371	2,2	28889	29404	1,8
Autocars (+ de 8 places)	5639	5609	-0,5	1045	1085	3,8	2832	2842	0,4	439	438	-0,2	9955	9974	0,2
Camionnettes	32036	34163	6,6	1710	1821	6,5	4583	4827	5,3	1668	1786	7,1	39997	42597	6,5
Camions	10400	10530	1,3	758	737	-2,8	2555	2488	-2,6	867	855	-1,4	14580	14610	0,2
Tracteurs routiers	6998	7779	11,2	375	399	6,4	1416	1407	-0,6	689	694	0,7	9478	10279	8,5
Sémi-remorques	8431	8588	1,9	374	406	8,6	1539	1556	1,1	725	735	1,4	11069	11285	2,0
Deux roues (motos)	18128	20766	14,6	287	368	28,2	640	762	19,1	247	276	11,7	19302	22172	14,9
Tricycles	712	851	19,5	9	16	77,8	43	70	62,8	41	52	26,8	805	989	22,9
Autres	9788	10147	3,7	790	208	-73,7	1504	747	-50,3	554	131	-76,4	12636	11233	-11,1
Total	257790	275508	6,9	21121	22444	6,3	43985	46365	5,4	13410	13943	4,0	336306	358260	6,5

Source : Service Régional des Transports Terrestres de Dakar

Dans la région de Dakar la plus part des véhicules soit (53,27%) ont un âge supérieur à 10 ans.

Les véhicules âgés de 6 à 10 ans sont au nombre de 95118 soit 26,42% de l'effectif par contre ceux dont les âges sont compris entre 0 et 5 ans ne représentent que

16,31% du parc. La plupart des voitures âgées de 10 ans et plus concerne les voitures particulières et les taxis urbains, suivis des camionnettes. Concernant les taxis urbains la majeure partie de ces derniers sont des véhiculés dont les âges sont supérieur à 10 ans. Par ailleurs, il est important de signaler en 2016 il n'existait pas de taxis interurbains dont l'âge est inférieur à 5 ans.

Tableau 15. 3 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture et l'âge des véhicules

Type de véhicule	Age des véhicules								
	De 0 à 5 ans			De 6 à 10 ans			Plus de 10 ans		
	2015	2016	Variation	2015	2016	Variation	2015	2016	Variation
Voitures particulières	31663	27012	-14,69	62172	63584	2,27	95261	113892	19,56
Taxis interurbains	5	0	-	0	5	-	762	635	-16,67
Taxis urbains	1663	705	-57,61	3018	3836	27,1	24184	24793	2,52
Autocars (+ de 8 places)	1761	1751	-0,57	1175	1153	-1,87	6922	7071	2,15
Camionnettes	13850	11980	-13,5	11071	12445	12,41	15346	18081	17,82
Camions	2081	1887	-9,32	1735	1564	-9,86	10808	11091	2,62
Tracteurs routiers	786	772	-1,78	1737	1199	-30,97	6842	7621	11,39
Semi-remorques	827	799	-3,39	723	673	-6,92	9377	9677	3,2
Deux roues (motos)	11448	10206	-10,85	4266	6288	47,4	3989	6104	53,02
Tricycles	600	530	-11,67	181	393	117,13	25	32	28
Autres	3205	3090	-3,59	3903	3978	1,92	5468	7232	32,26
Total	67889	58732	-13,49	89981	95118	5,71	178984	206229	15,22

Source : Service Régional des Transports Terrestres de Dakar

XV.1.1.3 Les nouvelles immatriculations et autres opérations sur les véhicules

Le nombre de véhicules nouvellement immatriculés se chiffrait à 28 519 véhicules en 2016, entrainant une hausse de 1750 véhicules par rapport à l'année précédente. Pour l'ensemble des voitures nouvellement immatriculées, la plupart (63,26%) de l'effectif concerne des voitures particulières, les 11,46% sont des camionnettes et les Motos représentent 7,98% de l'effectif.

Par ailleurs, le nombre de taxis urbains nouvellement immatriculés a connu une forte baisse en passant de 1143 véhicules à 363 véhicules, le même constat est observé sur les véhicules de types Camions, Tracteurs. Concernant les autres types comme les autocars, les camionnettes enregistrent une augmentation des effectifs nouvellement immatriculés.

Tableau 15. 4 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon le type

Types des véhicules immatriculés	2014	2015	2016	Variation (2016)/(2015)	
				Nb	%
Voitures particulières	14187	16119	18042	**1923**	11,93
Taxis interurbains	0	0	0	**0**	-
Taxis urbains	518	1143	363	**-780**	-68,24
Autocars (+ de 8 places)	197	150	411	**261**	174,00
Camionnettes	3166	3067	3269	**202**	6,59
Camions	562	1044	645	**-399**	-38,22
Tracteurs routiers	582	821	714	**-107**	-13,03
Sémi-remorques	622	793	818	**25**	3,15
Deux roues (motos)	1555	1717	2276	**559**	32,56
Tricycles	56	84	145	**61**	72,62
Autres	1136	1831	1836	**5**	0,27
Total	22581	26769	28519	**1750**	6,54

Source : Service Régional des Transports Terrestres de Dakar

En 2016, le nombre de véhicules immatriculés est passé de 26 769 à 28 518 soit une augmentation de 6,53%.

Par ailleurs, on dénombre 9057 véhicules acquis neufs, soit 31,75% contre 68,24 % étant des voitures d'occasion, soit 19 461 véhicules. En 2015, la même tendance était observée. Cette situation résulte d'un renouvellement peu progressif du parc avec une hausse de 5,19% pour les véhicules neufs et 7,17% pour ceux d'état anciens.

Tableau 15. 5 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon l'état

Etat des véhicules immatriculés	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Variation (2016)/(2015)	
				Nb	%
Véhicules neufs	8573	8610	9057	**447**	5,19
Véhicules d'occasion	14008	18159	19461	**1302**	7,17
Total	22581	26769	28518	**1749**	6,53

Source : Service Régional des Transports Terrestres de Dakar

Pour l'année 2016, la Division régionale des transports terrestres a effectué 13 330 Mutations, 1 349 Duplicata et 3 994 renouvellements mais sans attribution de nouveau numéro.

En plus, il faut noter que les opérations sans attribution de nouveau numéro ont connu une baisse de 7,51% par rapport à l'année dernière. Cette tendance baissière est observée concernant les opérations de type mutation. Par contre celles de types Duplicata et de renouvellement sans attribution, enregistrent une hausse de 8,53% pour les duplicatas et 4,36% pour les renouvellements.

Tableau 15. 6 : Evolution des opérations sans attribution de nouveau numéro

Opérations	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Variation (2015)/(2016)	
				Nb	%
Mutations	14386	15120	13330	**-1790**	-11,84
Duplicata	896	1243	1349	**106**	8,53
Renouvellement	2475	3827	3994	**167**	4,36
Total	17757	20190	18673	**-1517**	-7,51

Source : Service Régional des Transports Terrestres de Dakar

XV.1.1.4 Les permis de conduire

Le nombre d'inscrits aux examens du code de la route s'élevait à 74 766 personnes, parmi ces inscrits 32 632 personnes sont admises à l'examen soit 44% de l'effectif. Concernant l'examen de la conduite, le nombre d'inscrits est estimé à 54 420 participants, sur lequel 29 469 sont admis soit 54%.

Il est important de noter que le nombre d'inscrits a connu une augmentation suivant tous les types de permis, c'est ainsi qu'on observe que le nombre d'inscrit aux examens de passage du code de la route est passé de 60 809 personnes en 2015 à 74 766 personnes en 2016, soit un accroissement de 23%. Le même constat est observé concernant l'examen de la conduite le nombre de candidat est passé de 44 852 à 54 420 candidats soit une progression de 21%.

Tableau 15. 7 : Evolution du nombre d'inscrits et d'admis aux examens du code de la route et de la conduite selon le type de permis

TYPE DE PERMIS	Année	Code de La Route			Conduite		
		Inscrits	Admis	%Admis/inscrits	Inscrits	Admis	%Admis/inscrits
Deux Roues	2015	522	276	53	344	129	38
	2016	637	268	42	348	176	51
	Variation	**0,22**	**-0,03**	**-0,20**	**0,01**	**0,36**	34,21
Véhicules Légers	2015	38216	21076	55	29196	17748	61
	2016	44895	22698	51	35784	19342	54
	Variation	17	8	-8	23	9	40
Véhicules Lourds	2015	16940	7962	47	12233	7335	60
	2016	23018	7319	32	14478	7778	54
	Variation	36	-8	-32	18	6	33
Transport en Commun	2015	5131	2395	47	3423	2142	63
	2016	6216	2347	38	3810	2173	57
	Variation	21	-2	-19	11	1	13
Ensemble	2015	60809	31709	52	44852	27225	61
	2016	74766	32632	44	54420	29469	54
	Variation	23	3	-16	21	8	39

Source : Service Régional des Transports Terrestres de Dakar

XV.1.1.5 Les types de transport routier

XV.1.1.5.1 Les transports voyageurs : urbain et interurbain

Le transport urbain

Les « cars rapides », les taxis, les scooters et quelques autres véhicules particuliers assurent une partie des déplacements des Dakarois. Le reste est couvert par les minicars Ndiaga Ndiaye, les bus Tata, par les bus de la compagnie nationale Dakar Dem Dikk. On enregistre aussi des taxis dits « clandos » et la marche à pied.
Les cars rapides et les Ndiaga Ndiaye assurent des dessertes urbaines ou des liaisons interurbaines selon le type de leur licence.
A la périphérie de Dakar, s'est instaurée une catégorie de taxis dits clandos qui n'ont pas de licence mais dont l'existence s'est imposée. Ils pratiquent dans la plupart des cas le covoiturage (répartition du prix de la course entre les occupants du taxi).

Le transport interurbain

Dans la région de Dakar, le transport interurbain est assuré par les bus Dakar Dem Dikk, les bus Tata, les Taxis, et les Mercedes Ndiaga Ndiaye. On peut noter que le transport collectif assure la majeure partie des déplacements de population en milieu urbain, ce phénomène est aussi observé pour les déplacements interurbains. Aussi il est important de signaler que le petit train bleu intervient aussi dans le transport en commun sur la ligne Dakar – Rufisque.

XV.1.1.5.2 Le transport de marchandises

La ligne ferroviaire Dakar-Bamako utilisée est longue de 1 287 Km. Transrail est devenu Dakar-Bamako ferroviaire. Le changement a été effectif depuis mars 2016. Il ne s'agit pas d'une nouvelle société, il s'agit d'un organe de gestion de l'activité ferroviaire Dakar-Bamako après la résiliation de la concession. Faute de données statistiques, ce point n'est pas traité au détail.

XV.1.2 Le transport ferroviaire

XV.1.2.1 Réseau et parc

La ligne ferroviaire Dakar-Bamako utilisée par Dakar-Bamako ferroviaire est longue de 1 228 Km.
La gare est en cours de réhabilitation en vue de l'arrivée prochaine du train express régional qui reliera cette gare au nouvel aéroport blaise Diagne en passant par Diamnadio et en reprenant le parcours du PTB.

XV.2 LE TRASPORT FLUVIAL ET / OU MARITIME

XV.2.1 Les infrastructures portuaires

Le transport maritime est largement dominé par les activités du Port de Dakar. Ce dernier, situé dans le département de Dakar, occupe une superficie de 237 hectares et constitue la principale infrastructure de la région et du pays pour ce qui est des échanges maritimes commerciaux.
Avec un plan d'eau de 177 hectares, le port dispose d'infrastructures terrestres réparties sur deux zones distinctes séparées par un port de pêche, des ateliers de réparation navale et une zone militaire.
La Zone Sud est composée de trois môles et est dédiée aux marchandises diverses, au trafic conteneurisé, au transit malien et au trafic passagers. Elle dispose de 15 postes à quais avec 22,9 ha de terre-pleins.
La Zone Nord est composée de 4 môles, du terminal à conteneurs et du wharf pétrolier. Ses installations sont dédiées aux marchandises diverses, aux vracs solides et liquides. Elles sont composées de 23 postes à quais avec 75,8 ha de terre – pleins dont 14 ha pour le terminal à conteneurs qui sera porté à 20 ha après extension.
Le Port de Pêche dispose de 9 postes avec une superficie de 10 ha.
Elle abrite des unités industrielles de transformation et de conservation de poissons, de congélation de produits halieutiques, de fabrique de glace et d'entrepôts frigorifiques.

XV.2.2 Les mouvements de navires et/ ou d'autres embarcations

Le nombre de navires accueilli par le port de Dakar est passé de 2705 navires à 2749 navires 2016, soit une hausse de 44 navires en valeur absolues.
La hausse des escales de navires de pêche, de porte-conteneurs et de Tankers avec respectivement 14% 8% et 2% qui justifient cette tendance.

XV.2.3 Le transport de personnes

Données non disponibles

XV.2.4 Le transport de marchandises

Le trafic global de marchandises, tous sens confondus enregistre 16 416 566 tonnes en 2016 soit une hausse de 8% par rapport l'année 2015. Cette augmentation est imputable de la hausse des débarquements qui sont passés de 11 273 083 tonnes à 12 565 082 tonnes en 2016 soit une hausse de 11%. Pour ce qui est des embarquements une baisse de 2% est observée.

XV.2.4.1 Structure du trafic global par type de conditionnement

Le type de conditionnement le plus utilisé en 2016 est le trafic conteneurisé avec 31% du trafic global, ce type de conditionnement est passé de 4 280 244 tonnes à 4 891 607 tonnes entre 2015 et 2016 soit une augmentation de 14%. Ensuite il est talonné par le conditionnement en « vracs solides » représente 30% du trafic global soit 4 732 140 tonnes. En ce qui concerne, le trafic par conditionnement en vrac liquide et le conditionnement de type « Divers » enregistrent respectivement 26% et 13%.

Graphique 15. 1 : Structure du trafic global de marchandises du port de Dakar par type de conditionnement

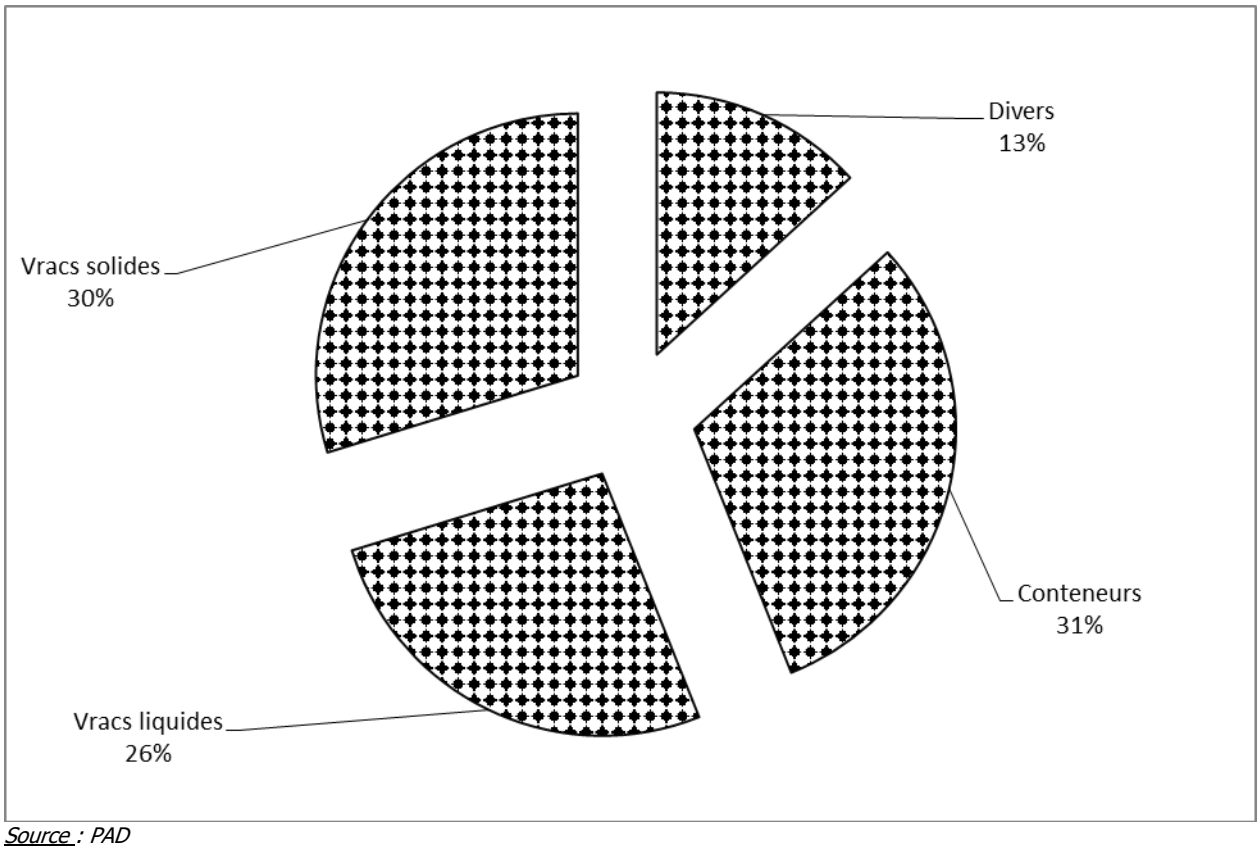

Source : PAD

XV.2.4.2 Structure du trafic global par sens

Les débarquements

Le volume des marchandises débarqué au port de Dakar se chiffrait à 11 273 083 tonnes en 2015, mais il est passé de 12 565 082 tonnes en 2016 soit une augmentation de 1 291 999 tonnes en valeur absolue.
La structure des débarquements est constituée des importations avec un volume de 9 603 038 tonnes représentant 76,42% du volume global, du transit Mali en entrée avec un volume de 2 277 448 tonnes, et le transit autre entrée(TAE), le transit mali sortie(TMS), le transbordement entrée et sortie(TRE, TRS.)

Les embarquements

Les embarquements de l'année 2016 ont enregistré une baisse de 2% par rapport à l'année précédente, cela s'explique par le repli de la demande extérieur de 3% suite au fléchissement des exportations de ciment de 65%, de phosphates 32%, de sel 18% et d'attapulgite 4%.
En outre, une nette augmentation d'acide phosphorique de 60% d'arachides de 59% et des produits de la pêche de 10% est notée durant cette même période.

Le transit

Le transit global de marchandises au niveau du port de Dakar passe de 2 266 524 tonnes en 2015 pour s'établir à 2 513 150 tonnes en 2016 accusant une hausse de 11%. Cette hausse est imputable à l'évolution du trafic à destination du Mali qui a connu une légère augmentation de 0,1%, de même que le « transit autres » qui représente 3% du trafic. Par contre le transit en destination de la Mauritanie et du Niger enregistre des baisses de 3% et 90% par rapport à l'année précédente.

XV.3 LE TRANSPORT AERIEN

XV.3.1 Les infrastructures aéroportuaires

La région de Dakar abrite le plus grand aéroport du pays, dénommé Léopold Sédar Senghor qui est de classe internationale. Elle dispose aussi d'un aérodrome militaire à la base aérienne de « Ouokam ».
Un nouvel aéroport moderne (aéroport international Blaise Diagne de « Diass », à une cinquantaine de kilomètres de Dakar), est en cours de construction dans la région de Thiès.

Le secteur du transport aérien a connu une évolution significative dans le cadre Institutionnel avec la création de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile du Sénégal. (ANACS), de la Haute Autorité de l'Aéroport Léopold Sédar Senghor (HAALSS) et de l'Agence des Aéroports du Sénégal (ADS).

ANACS : Elle est chargée de la gestion, du contrôle et de la réglementation des activités de l'aviation civile sénégalaise.

HAALSS : Elle a pour mission d'assurer la sûreté des personnes, des biens et des aéronefs dans l'enceinte de la zone aéroportuaire.

ADS : chargée de la gestion technique et commerciale des aérodromes
Nationaux et internationaux du Sénégal.

XV.3.2 Le trafic intérieur

Concernant le trafic intérieur, vu que les données de 2016 ne sont pas disponibles, nous avons reconduit celles de 2015.

Les passagers

En 2015 les entrées globales de passagers à l'aéroport LSS se chiffrent à 78 441 personnes réparties comme suit : 36 610 personnes soit 46,67% débarquées, 38629 personnes embarquées soit 49,24% ensuite 3202passagers en transit soit 4,08%.

Le transport aérien international est dynamique, mais les transports intérieurs souffrent de la faiblesse des revenus des populations.

Les départs d'avion enregistrés au niveau national en 2015 sont au nombre de 1379 de même que les arrivées. Une baisse des mouvements des avions entre 2014 et 2015 est observée. En ce qui concerne les départs sont passés de 1491 à 1379 soit un repli de 7,88%, le même constat est observé sur les arrivées se sont baissées de 7,51%.

S'agissant des passagers, le nombre de voyageur s'est accru entre ces deux périodes, en enregistrant 63 545 voyageurs en 2014 pour s'établir à 78896 passagers en 2015 soit une augmentation de 23,44%.

Tableau 15. 8 : Evolution du trafic intérieur de passagers

Désignation	2013	2014	2015	2016	Variation 2015/2014	
					Nb	%
Arrivée avions	1389	1491	1379	ND	-112	-7,51
Départ avions	1388	1497	1379	ND	-118	-7,88
Passagers embarqués	30281	30814	38629	ND	7815	25,36
Passagers débarqués	29016	29962	36610	ND	6648	22,19
Passagers en transit	2417	2769	3202	ND	433	15,64
Total passagers transportés	61714	63545	78441	ND	14896	23,44

Source : ASECNA

Les marchandises

Le fret global en 2015, a enregistré une augmentation importante de 98 tonnes cela est dû à l'accroissement de la quantité des marchandises embarquées et débarquées en passant de 282,8 à 305,1 soit une augmentation de 22,30%, du côté des marchandises débarquées une progression de 76,40% est observée.

Tableau 15. 9 : Evolution du trafic intérieur de marchandises

Désignation	2013	2014	2015	2016	Variation 2015/2014	
					Quantité	%
Marchandises embarquées (tonnes)	403,1	282,8	305,1	ND	22,30	7,89
Marchandises débarquées (tonnes)	227,8	258,9	335,3	ND	76,40	29,51
Marchandises en transit (tonnes)	_	_	_	ND	_	_
Total marchandises transportées (tonnes)	631	542	640	ND	98,00	18,08

Source : ASECNA

XV.3.3 Le trafic international

Les passagers

Le trafic international relatif aux passagers, au niveau de l'aéroport Léopold Sédar Senghor de Dakar a connu une hausse importante du trafic par rapport à l'année 2015. Ainsi la demande de voyager enregistre une croissance de 4,43% au regard de 2015.

Cette tendance à la hausse est constatée sur les arrivées et les départs d'avions de même que sur l'effectif des passagers embarqués et débarqués. Par contre, le nombre de passagers en transit au niveau de l'aéroport de Dakar passe de 1 850 334 à 1 932 305 passagers entre 2015 et 2016 accusant une baisse de 81971 passagers.

Tableau 15. 10 : Evolution du trafic international de passagers

Désignation	2014	2015	2016	Variation 2015/2014	
				Nb	%
Arrivée avions	11545	11133	12116	983	8,83%
Départ avions	11584	11050	12319	1269	11,48%
Passagers embarqués	840445	850647	899618	48971	5,76%
Passagers débarqués	795252	832168	897264	65096	7,82%
Passagers en transit	193500	167519	135423	-32096	-19,16%
Total passagers transportés	1829197	1850334	1932305	81971	4,43%

Source : ASECNA

Les marchandises

Le tonnage de marchandises transportées au niveau de l'aéroport de Dakar affiche un accroissement de 3,24% soit 32 144 tonnes de marchandises en 2015 contre 33186 tonnes de marchandises en 2016.
Cette tendance à la hausse est imputable au volume des marchandises débarquées qui passe de 16 052,2 tonnes à 17 805,7 par rapport à l'année précédente.
Par ailleurs, malgré la hausse des frets les marchandises embarquées ont connu un repli de 4,42%.

Tableau 15. 11 : Evolution du trafic intérieur de marchandises

Désignation	2014	2015	2016	Variation 2016/2015	
				Quantité	%
Marchandises débarquées (tonnes)	13058,2	16052,2	17805,7	1753,5	10,92%
Marchandises embarquées (tonnes)	12546,3	16092	15380,4	-711,6	-4,42%
Total marchandises transportées (en tonnes)	25605	32144	33186	1042	3,24%

Source : ASECNA

Conclusion

D'une manière générale, dans la région de Dakar, des investissements conséquents ont été faits dans le secteur du transport notamment pour la réalisation des infrastructures comme l'autoroute à péage, la construction de routes de connectivite de l'autoroute à péage et d'aménagement de la RN1, la VDN section 3, la construction de l'échangeur de l'émergence etc. Le parc des bus et minibus s'étoffe et les véhicules desservent des zones très reculées. Le Petit train bleu, malgré les difficultés, déplace encore beaucoup de passagers. Les transports maritimes et aériens sont très développés à Dakar avec l'aéroport LSS qui est une référence dans la sous-région. Toutefois des efforts restent à faire pour résoudre les problèmes que connait le secteur et réussir le pari du désenclavement des zones de la banlieue.

CHAPITRE XVI : MINES ET ENERGIE

INTRODUCTION

Le développement économique et social d'un pays dépend largement de sa politique énergétique. Au Sénégal, la production énergétique est dominée par les produits pétroliers importés, d'où la dépendance envers l'extérieur et la cherté de l'énergie surtout électrique qui est influencée par les cours mondiaux. En outre, la croissance démographique très rapide et la modernisation des équipements de consommation entrainent une hausse de la demande en énergie alors que l'offre ne suit pas la demande.

Concernant les mines, cette augmentation de la population avec ses conséquences font que la région de Dakar offre de grandes opportunités pour le développement minier. Toutefois, l'occupation des zones de production par les projets immobiliers et l'extraction excessive du sable entrainent quelques difficultés.

Ce chapitre fait une analyse de la situation minière ensuite celle de l'énergie de la région de Dakar

XVI.1 MINES

Les activités du Service régional des mines portent essentiellement sur le contrôle administratif et technique de l'exploitation minière, la délivrance d'autorisations d'achat, d'importation et de transport de substances explosives à usage civil et le contrôle des bijoux en or.

XVI.1.1 Situation des carrières et des mines

La région de Dakar compte 24 carrières en 2016, la plupart de ces carrières se trouvent dans le département de Rufisque plus particulièrement dans les communes de Bambilor,Tivaouane Peulh, Sangalkam, etc. Pour ce qui est du département de Guédiawaye, il enregistre une seule carrière. Par contre dans les départements de Pikine et Dakar elles sont inexistantes.

Sur les 24 carrières, les 21 s'activent dans l'extraction de sable et le reste concernent le calcaire soit un effectif de 3 carrières.

Tableau 16. 1 : Situation des carrières

Type	NOM DE LA CARRIÈRE	Nombre	Localisation
Sable	ETDK	1	Bambilor
Sable	Assane BEYE	1	Bambilor
Sable	Souleymane NDOYE	1	Bambilor
Sable	SCI INVEST	1	Bambilor
Sable	CCTG	1	Déni Birame Ndao (Bambilor)
Sable	Cheikh DIENG	1	Déni Birame Ndao (Bambilor)
Sable	Abdoulaye SOW	1	Déni Birame Ndao (Bambilor)
Sable	Alassane DIENG	1	Déni Birame Ndao (Bambilor)
Sable	Palléne sable dune	1	Déni Birame Ndao (Bambilor)
Sable	2SBI 1	1	Déni Birame Ndao (Bambilor)
Sable	Ets FALL ET Fréres	1	Déni Birame Ndao (Bambilor)
Sable	Moustapha DIAGNE	1	Mbeut (Bambilor)
Sable	Abdoulaye FALL	1	Kaniack (Bambilor)
Sable	Oumar DIOP	1	Tivaoune Peulh (Tivaoune Peulh)
Sable	SOBAMO	1	Niaga (Tivaoune Peulh)
Sable	Ali sala KANE	1	Niakhourab (Tivaouane Peulh)
Sable	Cheikh M. DIAGNE	1	Niakhirate
Sable	Cheikh Massamba DIAGNE	1	Niakhirate
Sable	Mbargou DIA	1	Sébikotane
Sable	Teylium	1	Sébikotane (Rufisque)
Sable	2SBI 2	1	Wakhiname nimzatt (Guédiawaye)
Calcaire	SECAMI	1	Bargny
Calcaire	SYPROM	1	Bargny
Calcaire	HUSSEIN KOCHMAN	1	Bargny

Source : Service régional des mines et de la géologie

XVI.1.2 Production des mines et carrières

Le Tableau ci-dessous montre que les recettes de l'exploitation des ressources minérales s'élèvent à 79 932 500 FCFA en 2016. Les proportions les plus élevées sont celles liées à l'extraction de sable dunaire qui s'élève à 777 737 m3 pour une valeur commerciale de 67 292 000 FCFA et l'extraction de calcaire dont la production s'élève 12 640 500 FCFA pour une quantité de 63202,5 m3.

L'exploitation de sable est passée de 777 737 m3 à 672 920 m3 entre 2015 et 2016 entrainant une baisse relative de 13,48%, cela s'explique par l'interdiction d'extraire du sable marin dans certaines carrières publiques.

Par ailleurs, le même constat est observé, s'agissant du calcaire un repli du volume de 15 209 m3 entrainant simultanément la baisse de la valeur commerciale de 19,4%.

Tableau 16. 2 : Evolution de la production des carrières selon le volume et la valeur

Type	2015		2016		Variation en %	
	Volume (en m^3)	Valeur (en 1000 FCFA)	Volume (en m^3)	Valeur (en 1000 FCFA)	Volume	Valeur
Sable	777 737	77773700	672 920	67292000	-13,48	-13,48
Calcaire	78 411	15682200	63 202,5	12640500	-19,4	-19,4
Total	856148	93455900	736122,5	79932500	-32,88	-32,88

Source : Service régional des mines et de la géologie

XVI.2 ENERGIE

XVI.2.1 Energie électrique

L'alimentation en électricité de la région de Dakar est assurée par la Société Nationale d'Electricité du Sénégal (SENELEC). Sa mission se résume à la production, au transport et à la distribution de l'énergie électrique à des coûts accessibles à la clientèle.

XVI.2.1.1 Les abonnés

Le nombre d'abonnés à la SENELEC dans la région de Dakar en 2016 se chiffre à 557 554, soit 46,50% des abonnés au Sénégal.
La plupart des clients de la SENELEC sont dans le département de Dakar soit un effectif de 275 870 abonnés, vient après le département de Pikine avec un effectif de 141 550 abonnés, les départements de Rufisque et Guédiawaye enregistrent respectivement 76 333 abonnés et 62 991 abonnés. Par ailleurs, on constate que le nombre de clients abonnés au forfait est passé de 67 211 clients à 131 789 accusant une augmentation importante de 64 578 nouveaux par rapport à l'année dernière.

De même, entre 2015 et 2016, le nombre d'abonnés est passé de 525 086 à 557 554 abonnés accusant une hausse de 32 468 abonnés en valeur absolue, soit 6,18% en valeur relative.
La quasi-totalité des clients de la SENELEC au niveau de la région sont abonnés à l'électricité basse tension. Cependant, ils sont 555 931 abonnés contre seulement

810 abonnés en moyenne tension. Les abonnés basse tension sont répartis selon le type d'abonnement.

Tableau 16. 3 : Evolution du nombre d'abonnés selon le type d'abonnement, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	BT (basse tension)	MT (Moyenne tension)	HT (Haute tension)	Total
Dakar	2015	259934		-	259934
	2016	275870		-	275870
	Variation %	5 ,82		-	5 ,82
Pikine	2015	133752	-	-	133752
	2016	141550	-	-	141550
	Variation %	5,83	-	-	5,83
Guédiawaye	2015	60689	-	-	60689
	2016	62991	-	-	62991
	Variation %	3,79	-	-	3,79
Rufisque	2015	69933	-	3	69936
	2016	76330	-	3	76333
	Variation %	9,15	-	0	9,15
Région	2015	524308	775	3	525086
	2016	555931	810	3	557554
	Variation %	6,03	4,52	0	6,18
Sénégal	2015	1120294	1662	6	1121962
	2016	1197226	1924	5	1199155
	Variation %	6,87	15,76	-16,67	6,88

Source : SENELEC

Les statistiques indiquent que les abonnements domestiques représentent 61,39% soit 342 295 abonnés. Parmi ces abonnés à l'électricité à usage domestique, 337 797, soit 98,68% ont de l'électricité petite puissance, 3933 abonnés soit 1,14 % ont de l'électricité moyenne puissance et seulement 0,14% soit 565 abonnés ont opté pour l'électricité grande puissance. Les clients abonnés à l'électricité à usage professionnel se chiffrent à 81 828 soit 14,67% des abonnés. Les abonnés à l'électricité à usage professionnel petite puissance représentent la plus grande partie soit 72 676 abonnés. Les clients abonnés au forfait Woyofal quant à eux sont au nombre de 131 789 soit 23,63% des abonnés de la région de Dakar.

XVI.2.1.2 La consommation

La consommation totale de la région de Dakar en électricité se chiffre à 1 673 632 536 KWh en 2016 représentant de 62% de la consommation nationale qui s'élevait à

2 719 211 382 KWh. Par rapport à l'année précédente, la consommation en électricité a connu une hausse de 113 168 994 KWh soit 7,25% en valeur relative. Cependant, la consommation des abonnés basse tension s'élève à 63% de la consommation régionale et celle des abonnés moyenne tension est de 550 493 744 KWh soit 32,8%.

Les abonnés à l'électricité destinée à l'usage domestique ont consommé 377 485 101 KWh dont 326 737 924 KWh usage domestique petite puissance, 36 657 055 KWh domestique moyenne puissance, 14 090 122 KWh domestique grande puissance. Alors que ceux du forfait « WOYOFAL » ont acheté seulement 55 702 438 KWh. La consommation des clients abonnés à l'électricité à usage professionnel s'établit à 256 458 249 KWh dont 65 396 430 KWh pour l'électricité petite puissance, 46 777 185 KWh pour l'électricité moyenne puissance et 144 284 634 KWh pour l'électricité grande puissance. L'électricité utilisée pour l'éclairage public est minime et ne correspond que 30 112 408 KWh de la consommation régionale en 2016.

A propos de la répartition par circonscription administrative des ventes, les statistiques indiquent que le département de Dakar est le plus grand consommateur d'électricité de la région avec 1270251940 KWh consommés en 2016 soit 75,89%.

Tableau 16. 4 : Evolution de la consommation d'énergie électrique selon le type d'abonnement, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	BT (en kw/h)	MT (en kw/h)	HT (en kw/h)	Total (en kw/h)
Dakar	**2015**	683001179,9	534194626	-	1217195806
	2016	719758196	550493744	-	1270251940
	Variation %	5,38	3	-	4,36
Pikine	**2015**	163059854,2	-	-	163059854,2
	2016	199957498	-	-	199957498
	Variation %	22,6	-	-	22,6
Guédiawaye	**2015**	75201779,6	-	-	75201779,6
	2016	45781205	-	-	45781205
	Variation %	-39	-	-	-39
Rufisque	**2015**	86925902	-	18080200	105006102
	2016	92590413	-	65051480	157641893
	Variation %	6,5	-	260	50
Région	**2015**	1008188716	-	18080200	1560463542
	2016	1058087312	-	65051480	1673632536
	Variation %	4,95		260	7,25
Sénégal	**2015**	1626568502	760800522	175727828	2387369024
	2016	1731090524	811247075	176873783	2719211382
	Variation %	6,8	4,89	2,95	5,98

Source : SENELEC

Cette forte consommation s'explique certainement par le fait que Dakar est le département qui concentre la quasi-totalité des administrations, des entreprises et usines et aussi par son poids démographique important. Il est suivi par le département de Pikine qui consomme 11,95% de l'électricité vendue dans la région, cette position par rapport aux départements s'explique par le fait que Pikine est le département le peuplé de la région. Les départements de Guédiawaye et Rufisque arrivent après, avec respectivement 3% et 9% de la consommation régionale.

Conclusion

Concernant le secteur minier, le sable et le calcaire sont les ressources minières qu'on exploite le plus dans la région. S'agissant du calcaire pour la production de granulat, de pierre de taille, du ciment et de chaux. Il est important de noter que l'urbanisation galopante de la région, la construction d'infrastructures, notamment routières et portuaires, constituent un grand marché pour les ressources minières et sont favorables au développement du secteur.

La région de Dakar a un poids démographique important, aussi elle concentre la quasi-totalité des administrations, des entreprises et usines, ce qui explique sa consommation élevée d'électricité de 1 673 632 536 KWh en 2016 représentant de 62% de la consommation nationale.

Cependant, la Société nationale d'électricité du Sénégal (SENELEC) a amélioré sa capacité de production dans la région de Dakar ce qui a conduit à des avancées significatives par rapport à l'année dernière avec la réduction des coupures d'électricité pour la satisfaction de la clientèle.

CHAPITRE XVII – COMMERCE ET ARTISANAT

INTRODUCTION

La région de Dakar qui occupe l'essentiel des activités commerciales du pays, c'est ainsi, la politique de l'Etat repose essentiellement sur l'exécution des missions de la direction du Commerce Intérieur, qui sous l'autorité du ministre du commerce, de l'entreprenariat et du secteur informel est chargée de l'application de la politique commerciale de l'Etat au niveau interne, notamment la surveillance des marchés, le respect des règles relatives à la concurrence, aux prix, à l'approvisionnement, à la qualité des produits, à la justesse des mesures, à la loyauté des transactions et à la protection des consommateurs.

L'artisanat joue un rôle important dans l'activité économique et sociale de la région de Dakar. Ainsi, sur le plan de l'insertion professionnelle des jeunes, le secteur artisanal offre de la formation, et de la qualification.

Ce chapitre traite le commerce intérieur qui regroupe toutes les entreprises ou personnes dont l'activité principale est la revente (sans transformation) de biens neufs ou d'occasion destinés à être utilisés par les particuliers ou les ménages dans la région de Dakar. Il passera revue les équipements marchands, les prix à la consommation ainsi que la vérification des instruments de mesures et le contrôle de la qualité des produits, Ensuite nous abordons le secteur de l'artisanat.

XVII.1 COMMERCE

XVII.1.1 Les marchés

La répartition géographique des équipements marchands dans l'espace régional est déséquilibrée.
Cependant, les départements de Pikine et Dakar disposent de l'essentiel de ces équipements marchands, qui enregistrent respectivement 39% et 30% des marchés permanents et hebdomadaires. Cela s'explique par le fait que ces deux départements sont les plus peuplés de la région.
Le département de Rufisque dispose 17% de l'effectif des marchés de la région, celui de Guédiawaye enregistre 14% du total.

Le marché Sandaga, lieu de prédilection des articles manufacturés divers (produits cosmétiques, appareils électronique, tissus chaussures etc.), représente un pôle commercial de tout premier plan dans le dispositif régional. De par sa renommée internationale, il joue le rôle de pilier dans l'activité commerciale régionale et même nationale.

A côté, il existe des marchés spécialisés pour des catégories de produits bien déterminés, en vue de couvrir les besoins de la région.

C'est le cas du marché aux poissons, qui assure le ravitaillement en produits halieutiques, (poissons), en direction des différentes localités de la région. Il joue le rôle de principal fournisseur dans ce domaine. Le ravitaillement de la région en légumes est assuré essentiellement par les marchés de Castors et de Thiaroye.

Le marché Kermel, vitrine des équipements marchands dans l'espace régional, est spécialisé dans la vente de fleurs, de fruits et légumes et de produits divers. D'autres équipements marchands avec des pôles d'influence non moins importants complètent le dispositif régional de par leur multi fonctionnalité et leur caractère spécialisé.

Par rapport à l'année précédente, on constate que le nombre de marchés permanents n'a pas connu de changement, il reste stable dans chaque département de la région. S'agissant des marchés hebdomadaires l'effectif est passé de 20 marchés à 24 marchés entre 2015 et 2016 accusant une augmentation de 4 nouveaux marchés. Cette hausse de l'effectif des marchés s'observe dans tous les départements à l'exception du département de Guédiawaye d'où l'effectif est stable. Mais dans le département de Dakar et Rufisque, l'effectif des marchés passe de 5 à 6 marchés, Pikine enregistre 2 nouveaux marchés entre 2015 et 2016.

Tableau 17. 1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Marchés permanents	Marchés hebdomadaires	Total
Dakar	**2015**	16	5	**21**
	2016	16	6	**22**
Pikine	**2015**	21	7	**28**
	2016	21	9	**30**
Guédiawaye	**2015**	7	3	**10**
	2016	7	3	**10**
Rufisque	**2015**	7	5	**12**
	2016	7	6	**13**
Région de Dakar	**2015**	**51**	**20**	**71**
	2016	**51**	**24**	**75**
	Variation %	**0**	**20**	**6**

Source : Service régional du commerce intérieur

XVII.1.2 Les commerçants

La région de Dakar compte 25 534 commerçants en 2016. Parmi ces commerçants il existe 180 grossistes, 371 demi-grossistes, et 24991 détaillants.

Donc, on constate que les détaillants sont plus présents dans l'activité commerciale de la région soit 97,87% de l'effectif global, ils sont suivis des demi- grossistes, et les grossistes viennent en dernière position cela s'explique par le fait que le commerce en gros nécessite de gros moyens.

C'est le département de Dakar qui enregistre le plus de commerçants soit 80% de l'effectif de la région. Il est suivi par le département de Pikine homologue 3 837 de l'effectif de la région, par contre les départements de Guédiawaye et Rufisque renferme le plus bas effectif avec respectivement 632 commerçants et 718 commerçants.

Enfin, une nette hausse des effectifs est observée dans les départements de Pikine, Guédiawaye, par contre, ceux de Dakar et Rufisque l'effectif des commerçants a connu une légère baisse par rapport à l'année précédente.

Tableau 17. 2 : Evolution du nombre de commerçants selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Grossistes	½ Grossistes	Détaillants	Total
Dakar	2015	162	294	19900	20356
	2016	165	307	19875	20347
Pikine	2015	12	28	3780	3820
	2016	12	28	3805	3837
Guédiawaye	2015	2	18	584	604
	2016	2	21	609	632
Rufisque	2015	1	14	706	721
	2016	1	15	702	718
Région de Dakar	2015	177	354	24970	25501
	2016	180	371	24991	25534
	Variation %	1,69	4,80	0,08	0,13

Source : Service régional du commerce intérieur

XVII.1.3 Le commerce des principales denrées consommées

XVII.1.3.1 Les stocks

La baisse de la production en Asie due à une période de sécheresse découlant des conséquences climatiques a profondément affecté le marché du sucre avec une production mondiale inférieure à la demande en sucre. Cette crise a eu impact sur l'importation de sucre au Sénégal. Avec la hausse des prix, il est devenu difficile pour les commerçants d'importer du sucre et entrainant ainsi un déficit de stock.

Malgré tout, l'approvisionnement a été plutôt correct pour l'année 2016 et la pénurie

de sucre a pu être évitée grâce au concours de la CSS qui a accru le rythme d'enlèvement du sucre pour faciliter une meilleure distribution.

Durant l'année 2016, les stocks de riz étaient satisfaisants et l'approvisionnement régulier. Par contre, le marché du riz a connu un flottement durant le dernier trimestre de l'année dû à une faiblesse de l'offre causée par le fait que le l'Inde se trouvait en période de récolte. Or le riz indien représente 80% du riz utilisé au Sénégal. Cette situation a entrainé une hausse du prix du riz ordinaire au niveau régional. Concernant les autres produits les stocks assurés la couverture régionale.

XVII.1.3.2 Les prix

Concernant l'année 2016, dans le cadre général on assiste une stabilité des prix dans la région de Dakar. Aussi, il est important de souligner que le niveau des prix est le même dans tous les départements de la région.

C'est ainsi, une analyse détaillée des prix sera portée sur certains produits comme le riz. De ce fait, la population Dakaroise consomme des brisures parfumés et non parfumés importés d'Asie. Le riz demeure l'aliment de base de la population malgré ça l'essentiel de la demande est couvert par l'importation même si le gouvernement s'est engagé dans une politique d'autosuffisance en riz. En effet, le prix du riz brisé parfumé s'élevait à 450 FCFA le kilogramme en 2015 mais il reste stable en 2016. Le même constat est observé s'agissant du riz brisé non parfumé et du riz local qui coûtent respectivement le kilogramme à 260 F CFA et 275 FCFA.

Au niveau des circuits de distribution les prix de l'huile se présentent comme suit : Pour ce qui est de l'huile en fût le prix est fixé à 900 FCFA et il reste stable entre les deux périodes. 5000 F CFA pour les bouteilles de 5 litres, 1200 FCFA pour 1 litre, 290 pour la dosette et 16500 pour les bidons de 20 litres.

Tableau 17. 3 : Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative

Produits	Dakar			Pikine			Guédiawaye			Rufisque			Région de Dakar		
	2015 (en F CFA)	2016 (en F CFA)	Variation %	2015 (en F CFA)	2016 (en F CFA)	Variation %	2015 (en F CFA)	2016 (en F CFA)	Variation %	2015 (en F CFA)	2016 (en F CFA)	Variation %	2015 (en F CFA)	2016 (en F CFA)	Variation %
Riz brisé parfumé / kg	450	450	0	450	450	0	450	450	0	450	450	0	450	450	0
Riz brisé non parfumé / kg	260	260	0	260	260	0	260	260	0	260	260	0	260	260	0
Riz local / kg	275	275	0	275	275	0	275	275	0	275	275	0	275	275	0
Sucre en morceaux / kg	750	750	0	750	750	0	750	750	0	750	750	0	750	750	0
Sucre Cristallisé / kg	575	575	0	575	575	0	575	575	0	575	575	0	575	575	0
Lait en Poudre / kg	3000	3000	0	3000	3000	0	3000	3000	0	3000	3000	0	3000	3000	0
Huile en fût / litre	900	900	0	900	900	0	900	900	0	900	900	0	900	900	0
Ciment / tonne	58000	60000	3,45 %	58000	60000	3,45 %	58000	60000	3,45 %	58000	60000	3,45 %	58000	58000	3,45 %
Gaz Butane de 6 kg / bonbonne	3230	2885	-10,68	3230	2885	-10,68	3230	2885	-10,68	3230	2885	-10,68	3230	2885	-10,68
Gaz Butane de 2,7 kg / bonbonne	1460	1305	-10,62	1460	1305	-10,62	1460	1305	-10,62	1460	1305	-10,62	1460	1460	-10,62

Source : Service régional du commerce intérieur

Concernant le sucre, même si le pays est un producteur de sucre des tonnes sont importées pour assurer une couverture de la demande régionale. Malgré tout, l'approvisionnement a été plutôt correct pour l'année 2016 et les prix ont été maitrisés s'agissant du sucre en morceau et du sucre cristallisé coutant 750 F CFA et 575 F CFA le kg.

En cette même période le prix de la tonne de ciment est passé de 58 000 F CFA à 60 000 FCFA entre 2015 et 2016 soit une hausse de 2000 F CFA en valeur absolue.

Par contre, une tendance baissière est observée concernant le prix du gaz butane de 6 kg qui passe de 3 230 FCFA à 2 885 FCFA par rapport à l'année précédente, aussi celui du gaz butane de 2,7 kg le prix passe de 1460 F CFA à 1305 F CFA.

XVII.1.4 La vérification des instruments de mesure et de la qualité des produits

XVII.1.4.1 La vérification des instruments de mesure

Les balances, les Bascules, Poids, les distributeurs d'huile comestible, les distributeurs de lubrifiants, et les distributeurs de carburant constituent les instruments de mesure ou de pesée. Tous ces appareils ou outils de mesure, de pesée doivent répondre à des normes très strictes de qualité, de fiabilité et, surtout, de précision car la moindre défaillance peut avoir des conséquences économiques. C'est pourquoi, la loi sénégalaise exige un contrôle strict et une surveillance sévère. En 2015 sur les 25700 appareils présentés, les 24629 sont admis et les 1091 sont refusés. Par rapport à l'année dernière ce nombre a enregistré une baisse importante en Passant de 11 629 à 1091 appareils hors norme. Par ailleurs, on constate la plupart des contrôles concernent les balances soit 17 103 de l'effectif.

Tableau 17. 4 : Evolution des résultats de la vérification des instruments de mesure

Instruments de mesure	2014			2015			Variation (en %)		
	Présentés	admis	Refusés	Présentés	admis	Refusés	Présentés	admis	Refusés
Balances	14930	13598	1332	17103	16337	766	12,7	16,7	-73
Bascules	204	188	16	254	231	23	19,6	18,6	-79,7
Poids	5400	5230	170	4402	4323	89	-22,6	-20,9	-91
Distributeurs d'huile comestible	3340	3234	106	3312	3110	212	-0,8	-3,9	50
Distributeurs de lubrifiants	32	28	4	31	31	0	-3,2	9,6	0
Distributeurs de carburant	587	582	05	598	597	1	1,8	2,5	-400
Total	**24461**	**22832**	**11629**	**25700**	**24629**	**1091**	**4,8**	**7,2**	**-493**

Source : Service régional du commerce intérieur

XVII.1.4.2 Le contrôle de la qualité des produits et infractions à la législation

Le service régional du commerce intérieur constitue le bras armé de la Direction du commerce intérieur en matière de répression des infractions à la législation et la règlementation économiques. De manière continue et quotidienne, le SRC investit les quartiers de Dakar et sa banlieue en vue contrôler l'effectivité des dispositions

édictées dans le domaine de la distribution des biens et services. Par ce système, au-delà de la répression stricte en cas de manquements à la réglementation,

Cependant, les recettes collectées par le service régional du commerce s'élevaient à 189 517 500 F CFA en 2016 accusant une augmentation de 25,10% par rapport à l'année précédente. Le même constat est observé au niveau des départements, le montant des recettes a connu une hausse avec respectivement Dakar (19,20%), Pikine (44%), Guédiawaye (30,29%), Rufisque (7,35%).

Tableau 17. 5 : Evolution des recettes des résultats du contrôle

Département	Montant en FCFA 2015	Montant en FCFA 2016	Augmentation des recettes entre 2015 et 2016 en FCFA	Variation 2015/2016 en %
Dakar	92110000	109797000	17687000	19,20
Pikine	38299000	55150000	16851000	44
Rufisque	12710000	13645000	935000	7,35
Guédiawaye	8385000	10925500	2540500	30,29
Région Dakar	151504000	189517500	38013500	25,10

Source : Service régional du commerce intérieur

XVII.2 ARTISANAT

XVII.2.1 Les infrastructures

En 2016 la région de Dakar enregistre 3 villages artisanaux dont un village dans chaque département à l'exception du département de Pikine. Par rapport à l'année 2015, l'effectif des villages artisanaux n'a pas connu une évolution.

Le village artisanal de Soumbédioune, créé en 1961, est situé au quartier de la Médina de Dakar sur la corniche ouest. Vitrine de l'artisanat Dakarois, il s'est fait un nom au fil du temps.

Tableau 17. 6 : Evolution du nombre de villages artisanaux par circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre de villages artisanaux		Variation %
	Année 2015	Année 2016	
Département Dakar	1	1	-
Département Pikine	0	0	-
Département Guédiawaye	1	1	-
Département Rufisque	**1**	**1**	-
Région Dakar	**3**	**3**	-

Source : Chambre de métiers de Dakar

XVII.2.2 Les artisans inscrits à la chambre de métier

Toute entreprise exerçant une activité artisanale est dans l'obligation d'être immatriculée au Répertoire des métiers. Ce répertoire est tenu par les Chambres de métiers et de l'artisanat et constitue le répertoire des entreprises artisanales.
Le nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique varie d'une zone à une autre.

C'est ainsi, en 2016 l'effectif des entreprises individuelles évoluant dans le secteur de la production se chiffre à 28 entreprises, celles menant leurs activités dans le secteur des services sont au nombre de 15 et celles évoluant dans le secteur de l'Art enregistrent un effectif de 4 entreprises.

Concernant les entreprises évoluant dans le secteur de la production, sont en majorité dans le département de Dakar soit 19 entreprises sur 28.Les autres sont abritées dans les autres départements avec respectivement 4 entreprises à Pikine, de même que Rufisque, et Une seule à Guédiawaye. S'agissant des autres secteurs la même tendance est observée.

Comparativement à l'année 2015,il est important de signaler une forte baisse du nombre d'artisans inscrits à la chambre des métiers est observée, en passant de 292 entreprises à 28 entreprises soit un repli de 90,41%.Cette tendance baissière est constatée dans les autres sections telles que la section service et Artistique.

En effet, cette forte baisse s'explique par le fait que l'année 2015 est coïncidée par les élections de la chambre, d'où la possession d'une carte était obligatoire pour voter, de même durant cette année une ligne de crédit a été ouverte est le critère d'éligibilité c'est d'avoir une carte, en plus la soumission d'un marché, démarche pour l'obtention d'un visa, les offres de formation qui poussent les personnes à s'inscrire à la chambre des métiers.

Tableau 17. 7 : Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Section	Entreprise individuelle			G.I.E.			Total		
		Année 2015	Année n2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année n2016	Variation %
Département Dakar	Production	99	19	-80,81	-	-	-	99	19	-80,81
	Service	51	11	-78,43	-	-	-	51	11	-78,43
	Art	76	4	-94,74	-	-	-	76	4	-94,74
Département Pikine	Production	109	4	-96,33	-	-	-	109	4	-96,33
	Service	50	4	-92,00	-	-	-	50	4	-92,00
	Art	77	0	-100	-	-	-	77	0	-100
Département Guédiawaye	Production	23	1	-95,65	-	-	-	23	1	-95,65
	Service	59	0	-100	-	-	-	59	0	-100
	Art	22	0	-100	-	-	-	22	0	-100
Département Rufisque	Production	61	4	-93,44	-	-	-	61	4	-93,44
	Service	22	0	-100	-	-	-	22	0	-100
	Art	54	0	-100	-	-	-	54	0	-100
Total	Production	292	28	-90,41	-	-	-	292	28	-90,41
	Service	160	15	-90,63	-	-	-	160	15	-90,63
	Art	207	4	-98,07	-	-	-	207	4	-98,07

Source : Chambre de métiers de Dakar

Conclusion

La région de Dakar est le siège de l'essentiel des activités commerciales du pays. Le sous-secteur du commerce s'est relativement bien comporté en 2015. Il faut noter que le secteur a connu une stabilisation des prix de la plupart des produits de base, mais un contrôle régulier est nécessaire pour éviter une flambée des prix.

L'artisanat joue un rôle social important car il absorbe la main-d'œuvre, jeune en particulier. Il est le second employeur des jeunes sénégalais après l'agriculture. Mais il est confronté au problème de la formation.
Cependant, le développement de l'artisanat visant à améliorer le revenu des artisans s'inscrit en parfaite harmonie avec les stratégies de la lutte contre la pauvreté.

CHAPITRE XVIII – JEUNESSE ET SPORT

INTRODUCTION

Aujourd'hui, La jeunesse est constituée de la catégorie sociale qui a un poids démographique important et elle est observée dans toutes sphères de la vie économique et sociale. Cependant le gouvernement conscient de cela a mis en place une politique de jeunesse permettant d'assurer à la jeunesse un plein épanouissement moral, économique et social.

Quant au sport, il est devenu un phénomène social de premier ordre de par l'intérêt et l'engouement qu'il suscite auprès des jeunes et des moins jeunes, des sportifs et des non sportifs. Par la force de la convoitise qu'il suscite, il est devenu également une activité génératrice de revenus.

Ce chapitre traite dans un premier temps la situation des infrastructures de jeunesse de même que les associations et dans un deuxième temps celles du sport.

XVIII.1 JEUNESSE

XVIII.1.1 Les infrastructures de jeunesse

Les infrastructures en vue de la promotion de la jeunesse se chiffrent à 46 éléments en 2016. Les CSE sont les plus représentées détenant une part de 60,86% des structures. Les FJ sont également très nombreux représentant à eux seuls 23,91% du total. Les CDEPS, EJ et CCA sont également représentés respectivement à hauteur de 8,69%, 6,52% et 6,52%.

Ces infrastructures sont essentiellement concentrées dans le département de Dakar qui capitalise 54,34% suivi de loin par Pikine avec 30,43%. Les restes situés à environ 20% sont partagés entre Rufisque et Guédiawaye.

Il est important de noter à Guédiawaye vu l'état de délabrement du CDEPS et du CCA, ces deux structures sont transférées à l'espace jeune. De même, à Pikine le CDEPS logé à l'espace jeune de Mbao.

Par rapport à l'année dernière aucune installation d'infrastructures de jeunesse n'est observée.

Tableau 18. 1 : Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	CDEPS[21]	CSE[22]	EJ[23]	FJ[24]	CCA[25]	Total
Dakar	**2015**	01	19	0	4	1	25
	2016	01	19	0	4	01	25
Guédiawaye	**2015**	01	01	01	02	01	05
	2016	01	01	01	02	01	05
Pikine	**2015**	01	08	02	03		14
	2016	01	08	02	03		14
Rufisque	**2015**	01	0	0	02	01	04
	2016	01	0	0	2	1	04
Région	**2015**	04	28	03	11	03	46
	2016	04	28	03	11	03	46
	Variation %	0	0	0	0	0	0

Source : Service régional de la jeunesse

XVIII.1.2 Les associations de jeunes

En 2014 le nombre de mouvements de jeunes à caractère national se chiffre à 34, dont les départements de Guédiawaye et de Pikine enregistrent respectivement chacun 14 mouvements, celui de Dakar ne capitalise que 6 mouvements de jeunes à caractère national. Par ailleurs, les associations affiliées au mouvement navétane s'élevaient à 169 associations, pour ce qui est des autres associations déclarées on note un effectif de 1168 associations.

[21] CDEPS = Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive

[22] CSE = Centre Socio-Educatif

[23] EJ = Espace Jeunes

[24] FJ = Foyer de Jeunes

[25] CCA = Centre Conseil Adolescents

Tableau 18. 2 : Evolution du nombre d'associations de jeunes selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Mouvements de jeunes à caractère national	Associations affiliées au mouvement « navétane [26]»	Autres associations déclarées	Total
Dakar	2014	06	200	130	336
	2016	ND	ND	ND	ND
Guédiawaye	2014	14	52	209	275
	2016	ND	ND	221	-
Pikine	2014	14	172	1168	1354
	2016	ND	ND	ND	ND
Rufisque	2014		169	529	
	2016	ND	ND	ND	ND
Région	2014	ND	ND	ND	ND
	2016	ND	ND	1238	

Source : Service régional de la jeunesse

XVIII.1.3 Service régional de la jeunesse de Dakar

Le Service régional de la Jeunesse et les services départementaux élaborent des plans de travail sectoriel en articulant leurs actions autour des grands domaines d'interventions définis par le Département et qui sont : La promotion sociale des jeunes et de leurs groupements ; la promotion économique des jeunes et de leurs groupements ; l'éducation à la citoyenneté, à la Paix et aux Droits humains / responsabilisation et participation citoyenne; La mission du service régional de la jeunesse est: Appliquer les décisions du Ministère de la Jeunesse ; Coordonner l'action des services départementaux de la Jeunesse et des CCA ; Exerce sa tutelle et son contrôle sur les activités des associations régionales de Jeunesse ; Evaluer les formations de moniteurs de C.E et contrôler les C.E ; Participer à la lutte contre le VIH/SIDA ; Organiser l'examen écrit d'encadreurs de collectivités éducatives.

XVIII.2 SPORT

XVIII.2.1 Les disciplines sportives pratiquées

Pour l'année 2016, au niveau de la région de Dakar 1 548 clubs sont recensés toutes disciplines confondues auxquels 122 009 individus sont licenciés.

Cependant, on constate que les clubs de sports de vacance sont plus présents dans la région soit 584 clubs représentant 37,6% de l'effectif total. Ils sont suivis des clubs de sport scolaire qui enregistre un effectif de 174 clubs, la lutte qui est un sport traditionnel vient en troisième position avec 138 clubs, mais le sport le plus populaire

de la région demeure le Foot Ball qui enregistre de sa part 107 licenciés au niveau de la ligue régionale.

Les autres disciplines enregistrent respectivement une proportion qui est égale ou inférieure à 8%.

Par ailleurs dans les différents clubs de la région le nombre de licencié homme est plus important que celui des filles, ils représentent 88,51% par contre les filles ne sont que 4 943 licenciés.

Tableau 18. 3 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région

Disciplines sportives	Structures de gestion	Nb de clubs	Nb de licenciés		Total
			Hommes	Femmes	
Athlétisme	**Ligue régionale**	14	-	-	960
Football	**Ligue régionale**	107	-	-	
Basketball	**Ligue régionale**	39	1194	721	1915
Cyclisme	**Ligue régionale**	4	18	0	18
Volleyball	**Ligue régionale**	11			650
Karaté	**Ligue régionale**	129	3200	800	4000
Taekwondo	**Ligue régionale**	121	1631	374	2005
Jeux de Dames	**Ligue régionale**	22	-	-	264
Natation	**Ligue régionale**	11	-	-	600
Randonnée pédestre	**Comité d'exception**	42	-	-	2053
Sport Boules	**Ligue régionale**	17	200	0	200
Sport travailliste	**Ligue régionale**	12	439	6	445
Tennis de table	**Ligue régionale**	10	300	150	450
Handisport	**CRP**	6	103	12	115
Canoë-Kayak	**Ligue régionale**	5			22
Rugby	**Ligue régionale**	13	5752	2205	7957
Sport Auto Moto	**Ligue régionale**	1	-	-	55
Tir et Chasse	**Ligue régionale**	9	-	-	250
Lutte	**CRG**	138	-	-	510
kung- fu		64	-	-	3501
Sport de gliss (skate roller)	**Ligue régionale**	13	300	50	350
Golf	**Ligue régionale**	2	-	-	200
Sports de vacances	**ORCAV[2]**	584	91000	0	91000
Sport scolaire	**UASSU[3]**	174	3864	625	4489
Total	**///**	1548	108001	4943	122009

Source : Service Régional des Sports

XVIII.2.2 Les infrastructures sportives

Elles sont inégalement réparties sur le territoire régional. Le département de Dakar abrite, pour l'essentiel, les infrastructures qui présentent les meilleures conditions de

la pratique sportive. Cependant, un vaste programme de réhabilitation et de rénovation de certaines infrastructures sportives d'excellence et de réceptifs adaptés.
Il existe à Dakar 26 stades répartis dans les quatre départements selon le type d'infrastructure. En ce qui concerne les stades nationaux la région n'en dispose que 3, et ils se trouvent dans le département de Dakar, s'agissant les stades municipaux, elle enregistre un nombre de 20 dont 9 à Dakar, Rufisque (6), Pikine (4) et Guédiawaye (1).
Par ailleurs, le nombre d'infrastructures n'a pas connu de variation entre 2015 et 2016.
Pour avoir un développement harmonieux du sport dans la région et dans le pays d'une manière plus générale, il faut des infrastructures de qualité et en nombre suffisant.

Tableau 18. 4 : Evolution du nombre de stades selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Stades nationaux	Stades régionaux	Stades départementaux	Stades municipaux	Total
Dakar	2015	3	-	-	9	12
	2016	3		-	9	12
Guédiawaye	2015	-	-	1	1	2
	2016	-	-	1	1	2
Pikine	2015	-	-	1	4	5
	2016	-	-	1	4	5
Rufisque	2015	-	-	1	6	7
	2016	-	-	1	6	7
REGION	2015	3	-	3	20	26
	2016	3	-	3	20	26
	Variation %	0	0	0	0	0

Source **:** Service Régional des Sports

XVIII.2.3 Les associations et centres de formation sportive

Le nombre d'association et de centre de formation de la région de Dakar passe de trois cent soixante-trois (363) à 1544 associations entre 2015 et 2016, entrainant forte augmentation soit multipliée par 4.
Cette tendance haussière s'est observée dans les disciplines comme le karaté, le Taekwondo, la natation, et le sport travailliste. Par contre, s'agissant des disciplines du basket ball, et le tennis de table un repli du nombre d'associations et centres est enregistré par rapport à l'année dernière avec respectivement 22,2% et 50%.

En ce qui concerne la comparaison selon la circonscription administrative n'est pas possible du fait certaines informations sont disponibles au niveau régional.

Tableau 18. 5 : Evolution du nombre d'associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative

Type	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
ASC[4]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	584	-
Equipe de football	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	107	-
Equipe de basketball	31	26	-16,12	6	5	-16	4	2	-50	4	6	50	45	35	-22
Equipe de handball	7			3			3			1			14		-
Equipe de volleyball	5	5	-	-	-	-	-	-	-	6	6		11	11	-
Ecurie de lutte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	138	-
Sport de Glisse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13	-
Sport Scolaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	174	-
Club de judo	31			1	-	-	-	-	-	1	-	-	35		-
Club de karaté	16			27	-	-	33	-	-	31	-	-	107	129	20,6
Club de Taekwondo	63	-	-	-	-	-	2	-	-	15	-	-	80	121	51
Sport Auto Moto	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
Tir et Chasse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9	-
Athlétisme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14	-
Rugby	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13	-
Cyclisme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-
Club de Viet vodao	13	-	-	1			1	-	-	1			16		-
Club de Natation	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9	11	22,2
Randonnée Pédestre		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	42	-
Sport de Boule	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17	-
Handisport	3	3		1	1		1	1	-	1	1		6	6	-
Golf	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-
Canéo-Kayak	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-
Jeux de Dames	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22	-
Kung-fu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	64	-
Sports travaillistes	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	12	9,09
Tennis de Table	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15	10	-50

Source **:** Service Régional des Sports

XVIII.2.4 Les pratiquants

Les licenciés de la région de Dakar sont au nombre de 122 009 selon le service régional des sports en 2016. Ils se répartissent selon le sport pratiqué et le sexe.
En effet, le sport de vacances qui détient le plus grand nombre de licenciés avec un pourcentage de 74,6%.
Entre 2015 et le 2016, le nombre de licenciés a augmenté suivant les données disponibles, c'est ainsi, le nombre de pratiquants licenciés des sports pratiqués dans la région passe de 119 698 licenciés à 122 009 licenciés accusant une augmentation de 16 501 licenciés en valeur absolue.
Par ailleurs, le nombre de licenciés concernant la discipline randonnée pédestre a fortement baissé soit 90,3% au regard de l'année précédente, de même que le nombre de licenciés des sports travaillistes (-20,8%), le tennis de table (-40%).
D'autres parts certaines disciplines ont accusé un accroissement de leurs effectifs de licenciés comme l'athlétisme (49,53%), le Karaté (19,24%), le Taekwondo (58,49%), le Handisport (23,65%), et le Volley Ball dont l'effectif de 2015 a été multiplié par 2.

Tableau 18. 6 : Evolution du nombre de licenciés selon la discipline et le sexe

Disciplines sportives	2015			2016			Variation en %		
	Licenciés hommes	Licenciées femmes	Total licenciés	Licenciés hommes	Licenciées femmes	Total licenciés	Licenciés hommes	Licenciées femmes	Total licenciés
Athlétisme	-	-	642			960	-	-	49,53
Basketball	-	-		1194	721	1915	-	-	-
Handball	354	383	737	-	-	-	-	-	-
Volleyball	105	145	250	-	-	650	-	-	160
Karaté	3011	335	3346	3200	800	4000	6,27	138	19,24
Taekwondo	-	-	1265	1631	374	2005			58,49
Viet Vo Dao	553	107	660	-	-	-	-	-	-
Jeux de Dames	-	-	-	-	-	264	-	-	-
Natation	-	150	128	-	-	600	-	-	-
Randonnée pédestre	13198	7867	21065	-	-	2053	-	-	-90,3
Sport Boules	200	-	200	-	-	200	-	-	-
Sport travailliste	562	-	562	-	-	445	-	-	-20,8
Sports de vacances	90000	-	90000	91000		91000	1,11		1,11
Sport Scolaire	-	-	-	-	-	4505	-	-	-
Auto Moto	-	-	-	-	-	55	-	-	-
Tir et Chasse	-	-	-	-	-	250	-	-	-
Tennis de table	550	200	750	300	150	450	-45,5	-25	-40
Golf	-	-	-	-	-	200	-	-	-
Kung-Fu	-	-	-	2310	1191	3501	-	-	-
Canoë Kayak	-	-	-			22	-	-	-
Cyclisme	-	-	-	18	0	18	-	-	-
Rugby	-	-	-	5752	2205	7957	-	-	-
Sport de glisse (skate roller)	-	-	-	-	-	350	-	-	-
Lutte	-	-	-	-	-	510	-	-	-
Handisport	90	3	93	103	12	115	14	300	23,65
Total	108623	9190	119698	105508	5453	122009	-24,1	413	161

Source **:** Service Régional des Sports

Conclusion

En résumé, l'émergence de la région est dépendante de l'implication des jeunes dans les divers secteurs de l'économie et de la croissance. Par conséquent leur accompagnement est primordial. C'est ainsi les activités du service régional sont orientées dans ce sens. Mais encore faudrait-il que ces jeunes reçoivent une bonne formation citoyenne indispensable à l'accomplissement d'acte patriotique et la prise de décision politique favorable au développement socio-économique de la région.

En ce qui concerne le sport dans la région, on voit qu'il est très bien pratiqué bien que les statistiques reçues ne couvrent pas l'ensemble des activités sportives du fait, d'une part, qu'il y en a beaucoup qui ne sont pas officielles ou n'ont pas ce caractère qui leur permet d'être suivi et d'autre part du fait du manque de personnel et de moyens du service régional des sports. Concernant les infrastructures, c'est le département de Dakar abrite, pour l'essentiel, les infrastructures qui présentent les meilleures conditions de la pratique sportive.

CHAPITRE XIX–TOURISME, CULTURE ET LOISIRS

INTRODUCTION

La région de Dakar, du fait de sa situation géo-climatique, occupe une place centrale dans les activités du secteur du tourisme et de l'hôtellerie. Elle accueille des touristes de toutes les gammes. Dakar relie l'Europe, l'Afrique et l'Amérique, ce qui lui consacre une place de choix dans le tourisme d'affaires dans la sous-région.

A travers le projet phare du PSE dénommé Hub aérien, l'ambition de l'Etat est de faire de la région une plateforme aérienne de référence avec un objectif de 6 millions de passagers à l'horizon 2018 et 10 millions en 2035.

Pour traiter du tourisme et des activités culturelles dans la région, nous allons voir dans un premier temps, la situation du tourisme régional, dans un second temps les types de tourisme, et enfin les activités culturelles.

XIX.1 TOURISME

XIX.1.1 Situation des réceptifs

La région de Dakar dispose d'une gamme variée de produits touristiques. En termes de capacité d'hébergement, en 2015, elle compte 89 hôtels, 29 résidences, 15 campements et 55 auberges, soit un total de 188 réceptifs dont 133 autorisés, 78 classés (41%) et 55 en cours d'instruction contre 183 établissements d'hébergement touristiques en 2014. Le pôle compte 5420 chambres et 10840 lits dont 388 suites en 2015 contre 5083 chambres et 10759 lits en 2014. Dakar compte en outre 231 restaurants, 287 agences de voyages et 248 guides.

Tableau 19. 1 : Evolution du nombre de réceptifs par circonscription administrative

Types	Nombre			Etoiles Etablissements					Non classés
	2014	2015	2016	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles	5 étoiles	
Hôtels	87	89	ND	16	11	20	07	04	29
Auberges	52	55	ND	01	00	00	00	00	51
Appartements hôtels	29	29	ND	07	05	02	00	00	15
Campements	15	15	ND	03	01	00	00	00	11
Total Général	**183**	**188**	ND	**27**	**17**	**22**	**07**	**04**	**106**

Source : Service régional du tourisme

XIX.1.2 Les entrées de touristes

En 2015, le flux des entrées des visiteurs a connu une baisse de 25% par rapport à 2014 selon le Ministère du Tourisme.

On note dans la région une forte présence du marché français 47% contre 25% africain et 5% Américain.

Cette situation avait poussé les autorités étatiques à travers le ministère du tourisme à s'investir d'avantage dans la promotion du tourisme local pour pallier à la sensibilité liée aux chocs exogènes.

C'est ainsi que L'agence sénégalaise de promotion touristique avait mis en œuvre une campagne de promotion du tourisme interne pour inciter les Sénégalais à fréquenter davantage les réceptifs.

XIX.1.3 Les performances

Le taux d'occupation lits qui constitue le meilleur indicateur de performance, au niveau de l'exploitation des hôtels, a fortement évolué ces dernières années. Entre 2015 et 2016 le taux devrait s'approche de 40%, après avoir varié entre 2006 et 2010 à environ 3,5%.

Concernant la durée moyenne de séjour, depuis 1980, elle varie autour de 3,5 à 4 jours.

XIX.1.4 Circuits Touristique

Le développement du tourisme dans la région de Dakar crée de nombreux circuits touristiques grâce aux programmes d'excursions organisées par les agences et les hôtels de la place, mais aussi du bon état des infrastructures routières.

Cependant, l'état de la route d'intérêt touristique de Keur Massar – Ndiakhirat pour aller au Lac Rose est totalement dégradé et crée chez les touristes un danger permanent et un découragement.

Les circuits touristiques sont : Gorée, le Lac Rose et environs, le Palais Présidentiel, le Musée de l'Ifan, le marché Kermel, le Monument de la Renaissance Africaine et le tour de ville.

XIX.1.5 Les types de tourisme

XIX.2.5.1 Le balnéaire

Avec plus de 70 km, la Région de Dakar dispose de nombreux sites balnéaires.

Avec ses magnifiques plages dont certaines sont mises en valeur par les complexes hôteliers, ces sites offrent diverses possibilités d'activités balnéaires et de sports nautiques. A cela, s'ajoutent les belles plages de Yenne et de Toubab Dialaw qui par

leurs magnifiques falaises rouges et leurs petites criques, offrent d'agréables moments de détente aux baigneurs.

XIX.2.5.2 Le tourisme d'affaires

La position géographique du Sénégal, proche de l'Europe et faisant face à l'Amérique, la stabilité politique du pays, les infrastructures de qualité combinées à la douceur du climat et à la légendaire Téranga, font du Pays une destination idéale pour le tourisme d'affaires.

La capitale sénégalaise est une grande métropole moderne de l'Afrique de l'Ouest. Elle accueille chaque année de nombreux congrès, salons professionnels, colloques universitaires et rencontres panafricaines ou internationales, sans oublier la Biennale de Dakar dédiée à l'art contemporain.

Ce tourisme d'affaires bénéficie d'infrastructures significatives, tel que le Centre International du Commerce Extérieur du Sénégal (CICES), situé à proximité de l'Aéroport international de Dakar Léopold Sédar Senghor ou l'hôtel King Fahd Palace sur la Pointe des Almadies qui est doté d'un palais des congrès et tout récemment d'hôtels de grands standings comme le « Terroubi » et le « Radisson Blue ».

L'équipement des salles de congrès est ultra moderne et comprend des installations pour la traduction simultanée.

La capitale sénégalaise dispose de services de communications internationales (réseau téléphonique international par câble et satellite, réseau télex international, télécopie, internet à haut débit).

XIX.2.5.3 Le tourisme de découverte

Dakar est le point de départ du tourisme de découverte au Sénégal : capitale du Sénégal et porte de l'Afrique et surtout ancienne capitale de l'AOF avec ses immeubles, ses marchés typiques et ses musées.

XIX.2.5.4 La pêche sportive

La forte concentration de poissons à rostre dans les eaux sénégalaises et particulièrement les espadons voiliers et marlins bleus mais également la présence d'une dizaine d'espèces, font de Dakar un haut lieu de la pêche sportive où des records mondiaux homologués ont été réalisés.

La pêche sportive, organisée à partir de certains hôtels, clubs, centres de pêche est coordonnée par une fédération bien structurée. Elle est pratiquée toute l'année.

XIX2.5.5 Le tourisme culturel

La vie culturelle de Dakar est rythmée par une série de manifestations riches et variées dont la mise en valeur peut nous aider à renforcer le produit. Ces manifestations sont d'ordres traditionnels ou modernes. À celles-ci s'ajoutent les rendez-vous de la Biennale des arts etc.

XIX.2 CULTURE ET LOISIRS

XIX.2.1 Infrastructures culturelles

La région de Dakar s'est doté un certain nombre d'infrastructures culturelles importantes. C'est ainsi en 2016 la région enregistre 44 centres de documentation et bibliothèques dont les 29 sont logés dans le département de Dakar, 8 à Pikine, 6 à Rufisque et 1 à Guédiawaye. En ce qui concerne les cinémas les effectifs diminuent à cause de certains d'entre eux sont devenus des lieux de culte. Pour ce qui est des galeries d'art et musée sont tous concentrés dans le département Dakar avec 13 galeries d'art et 8 musées. Par ailleurs on constate que les effectifs n'ont pas évolué entre 2015 et 2016

Tableau 19. 2 : Evolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative

INFRASTRUCTURES CULTURELLES	DAKAR			PIKINE			GUEDIAWAYE			RUFISQUE			REGION		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Bibliothèque et centre de documentation	**29**	**29**	**0**	**8**	**8**		**1**	**1**	_	**6**	**6**		**44**	**44**	_
Centre de lecture et d'animation culturelle (clac)	0	0	**0**	0	0		0	0	_	0	0		0	0	_
Cinéma	4		_	1			0		_	0			5	5	_
Théâtre, salle et aire de spectacle	_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Centre culturel	_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_			_
Manufacture	_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_			_
Galerie d'art	13	13	**0**	_	_	_	_	_	_	_	_	_	13	13	_
Musée	8	8	**0**	_	_	_	_	_	_	_	_	_	8	8	_
Studio d'enregistrement	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
TOTAL	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_

Source : Ministère de la Culture et de la Communication

XIX.2.2 Patrimoine culturel

XIX.2.2.1 Patrimoine matériel

Au niveau de la région de Dakar, il existe plusieurs sites pouvant attirer des touristes. C'est ainsi que le Ministère du tourisme a établi une liste des sites et Monuments Historiques Classés.

Tableau 19. 3 : Liste des sites historiques de la région, par département

Département	Sites historiques
Rufisque	Centre historique ou « Vieux Rufisque », compris entre le Canal Est, le Canal Ouest, la ligne de chemin de fer et le front de mer, Imprimerie nationale
Rufisque	Ex-Ecole Normale William Ponty de Sébikotane, Dunes ogoliennes de Kounoune, site néolithique, Le lac rose,Cap Manuel, site préhistorique et géologique, Île de Gorée ,Île de Ngor
Dakar	Secteur nord de la Pointe des Almadies, site préhistorique et protohistorique,Les Mamelles, site géologique, Musée d'Art africain, Place Soweto,Lieux de culte des Layènes (Mausolée, Mosquées à Yoff et Cambérène, Grotte à Ngor),Pavillon A, Campus universitaire,
Dakar	Falaise de Toundeup Riya à Yoff, site géologique,Falaise de Toundeup Riya à Yoff, site géologique,Île des Madeleines, site préhistorique et réserve ornithologique,Assemblée nationale, Place Soweto
Dakar	Villa n°1 et 2 Place Soweto,Villa n°10, 30, 33, 35/37, 39 à 57, 60 Avenue Nelson Mandela,Casino du Port, 19, Bd de la Libération x Avenue Abdoulaye Fadiga,Villa n°22, Rue Calmette,Villa n°23 et 25, Avenue Carde
Dakar	Ecole Nationale des Douanes, Avenue Carde x Rue René Ndiaye
Dakar	Villa n°61/63, 65 Rue J. Bugnicourt (ex. Rue Kléber),Lycée Lamine Guèye,
Dakar	Bâtiment abritant le C.E.M. Abbé Fridoil et l'Ecole élémentaire
Dakar	Villa n° 3, 12, 14, 16/18, 21 à 28, 30, Avenue Amadou Cissé Dia (ex. Brière de l'Isle),Immeuble de l'Isle, Avenue Amadou Cissé Dia (ex. Brière de l'Isle)
Dakar	Bâtiment de l'Etat-major général des Armées, Cercle Mess des Officiers,
Dakar	Villa n° 30, 32/34, 36, 38, 40, Avenue des Jambaar,Villa n° 54 et 55, Avenue Franklin Roosevelt,Bâtiment abritant la Médiature, Avenue Franklin Roosevelt
Dakar	Ancien bâtiment abritant le Bureau régional de Dakar de la Croix Rouge, 3, Avenue Franklin Roosevelt,Palais de Justice, Cap Manuel,Institut Pasteur
Dakar	Bâtiment la Maternité de l'Hôpital Aristide Le Dantec, Petit Palais
Dakar	Villa n° 4, Avenue Pasteur « la Pechardière »,Villa n° 4 (bis), Avenue Maunory,IFAN,Bâtiment abritant l'Ambassade de la Grande Bretagne,IFAN
Dakar	Villa n° 4 (bis), Avenue Maunory,Hôpital Principal,Primature, Chambre de Commerce, Palais de la République et bâtiments annexes,Square Van Vollenhoven,Ministère des Affaires étrangères,Bâtiment abritant la Gouvernance, Bâtiment abritant la Préfecture, Maison des élus locaux,
Dakar	Immeuble abritant l'UNICEF, Place du Tirailleur sénégalais, Gare ferroviaire
Dakar	Ensemble logements et Direction de l'Océanographie, Boulevard Djily Mbaye
Dakar	Bâtiment abritant ENDA Tiers-Monde, Rue Kléber x Rue Joseph Gomis

Dakar	Marché et Place Kermel, Ecole Hôtelière Amala Sy, Bâtiment abritant AGF - Sénégal assurances, Ecole Berthe Maubert, Ecole Amadou Assane Ndoye I et II, Ecole Mame Yacine Diagne, Villa n° 13/15, Rue Wagane Diouf, Villa n° 3, Rue Ngalandou Diouf,Hôtel de Ville de Dakar,
Dakar	Bâtiment abritant les Etablissements Eiffage, Bâtiment abritant ENDA - Tiers – Monde, Maison des Avocats, Office national des anciens combattants, Villa n° 15, Avenue Emile Zola x Rue Joseph Gomis ,Cathédrale du Souvenir Africain, Building Maginot,
Dakar	Immeuble abritant le Ministère de l'Economie et des Finances, Villa n°165, Avenue du Président Lamine Guèye, Tribunal Régional
Dakar	Théâtre National Daniel Sorano, Hôtel des Députés,Musée de l'Armée
Dakar	Ministère de la Communication, Boulevard de la République x Avenue Jean. Jaurès,Bâtiment abritant la Cour de Cassation, Cimetière musulman, Corniche Ouest,Cimetière catholique Bel Air, Ex-Camp Lat Dior et logements,
Dakar	Bâtiment abritant le Marché Sandaga,Grande mosquée du Plateau,
Dakar	Mosquée des Khadres, Avenue du Président Lamine Guèye x Rue Félix Faure
Dakar	Hôtel Saint-Louis Sun, Temple du Protestant, Centre culturel Français,
Dakar	Bâtiment du Service régional d'Hygiène, Groupe Scolaire de Médina, Institut d'Hygiène social (Polyclinique), Maison de la Culture Douta Seck,
Dakar	Ensemble Grande Mosquée / Institut Islamique de Dakar,Stèle dédiée à Jean Mermoz, Ecole El Hadji Malick Sy,Place de la Nation et Monument de l'Indépendance (Obélisque), Penc de Santhiaba, Mosquée de Thieurigne,Hôpital Abass Ndao, Ancienne tour de contrôle de l'Aéropostale,
Dakar	Hangars de l'Aéropostale, au Garage dépôt des bus « DemDik », Bâtiment abritant l'OCLALAV à Hann Maristes
Pikine	Cimetière militaire de Thiaroye.

Source : ARRETE MINISTERIEL n° 1941 MCC/DPC en date du 27 mars 2003 portant Publication de la liste des sites et Monuments Historiques Classés

XIX.2.2.2 Patrimoine immatériel

Le patrimoine culturel immatériel de Dakar est très diversifié. On peut noter entre autres les structures mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Tuur de DEUK DAOUR (ou LEUK DAOUR) : Génie de Dakar Communément organisé à la Gueule tapée, à Soumbédioune précisément, en rappel du Génie de Dakar.

Tuur îles Sarpen (îles aux serpents) :Tuur Mame NDiaré (Yoff), le Génie de Yoff La Prêtresse est Penda Diène, le rituel est organisé sous la tutelle des Soumbar

Tuur Mame Coumba Lamb : Organisé par la prêtresse Maimouna Faye,aujourd'hui conservé par sa descendance, en honneur au génie de Rufisque.

Tuur de Bargny et alentours (Sébikhotane, Bambylor, Sendou, Yène, Toubab Dialaw, Déni Birame Ndaw, Déni Malick Guèye, Keur Samba Guèye, etc.) Organisé par feu Daouda Seck, pérennisé par sa descendance Maguette Diop.

Tuur Coumba Castel :de Gorée et Cap Manuel.

Badji Guéweul ou Tambour Major : Griot traditionnel qui véhiculait les messages au son du Tam Tam. En quelque sorte c'était l'annonceur des événements de la communauté léboue.

Tableau 19. 4 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région de Dakar

EXPRESSIONS CULTURELLES ET RITES
Tuur de **DEUK DAOUR** (ou LEUK DAOUR) Génie de Dakar
Tuur îles Sarpen (îles aux serpents)
Tuur Mame NDiaré (Yoff), le Génie de Yoff
Tuur Mame Coumba Lamb
Tuur de Bargny et alentours (Sébikhotane, Bambylor, Sendou, Yène, Toubab Dialaw, Déni Birame Ndaw, Déni Malick Guèye, Keur Samba Guèye, etc.)
Tuur Coumba Castel de Gorée et Cap Manuel
Badji Guéweul ou Tambour Major
Goumbé (Siko)
Ndawrabine
Warale
Labane
Beukeuteu
Leul
Panal
Lo lambé

Source : Service régional du tourisme

Goumbé (Siko) : Cette expression culturelle appelée Goumbé et sa musique sont très importantes dans le développement de la culture africaine. D'abord, la danse du Goumbé provient d'un instrument mythique qui fait partie de la répartition des tambours et instruments à percussion particulièrement fabriqués sur cadre quadrangulaire avec fond ouvert, très important dans l'héritage du patrimoine lébou.

Ndawrabine le « Ndawrabine » :dont le rythme traditionnel est le support par excellence de sa danse. Il a le pouvoir de moduler les pas d'une centaine de danseuses en colonne de deux rangées égales. Chacune de ces danseuses porte trois ou quatre différentes sortes de pagnes tissés, superposées.

Warale : Cérémonie nuptiale

Labane : Cérémonie de lune de miel

Beukeuteu : Baptême traditionnel des lébous. Une semaine après sa naissance, le nouveau-né est baptisé selon un rituel sacré. Le pagne, en rabal appelé « Ndior » dont on avait enveloppé sa maman; à son arrivée au foyer, lors de sa cérémonie nuptiale, est enroulé sous forme de « teigne » et porté par la « badjène » qui super-pose là-dessus un petit canaris et un « layou » sur lequel est porté le bébé et transporté sur 7 portails de maison pour chercher de l'eau de puits. De retour à la maison une poignée de millet est prise avec les mains de sa mère dont toute la famille va moudre dans un mortier à tour de rôle. Humecté d'eau de puits, en faisant une ronde de 7 tours, autour du mortier, en compagnie de la maman du nourrisson rappant tenant à sa bouche une tige de millet enrobé de fil de coton traditionnel (pokhé) dont la badjène tient l'autre bout. Il va s'en suivre un échange du bébé entre la badjiguène et d'autres membres de la famille 7 fois ! A la suite, le millet moulu est transformé en « nakke » mélangé à du lait caillé et « craché » sur la maman du bébé, etc.

Leul : Cérémonie d'initiation

Panal :Carnaval lébou

Lo lambé : Une expression ludique qui évoque les souvenirs d'enfance en passant par les jeux, nos amis, les parents etc.

XIX.2.3 Activités culturelles

BANLIEUERYTHME : Cet événement se positionne comme un véritable moyen de communication sociale et d'épanouissement pour les habitants du Sénégal, plus particulièrement la banlieue de Dakar. Une programmation variée des musiques du monde. Banlieue Rythme : un festival intégré dans son milieu.

FESTIVAL AFRICA FETE :Implanté depuis 2001 au Sénégal, le Festival Africa Fête est devenue un rendez-vous incontournable international des musiques africaines. Un événement monté par le Label Africa Fête, de feu Mamadou Konté, qui a produit dans les années 80 de nombreux artistes africains.

BARGNY RYTHMES-SUR-MER : Déterminée à militer pour la décentralisation et la démocratisation de l'action culturelle, l'association sportive et culturelle Juure, initiatrice de l'événement

COMMEMORATION DE L'ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE BOB MARLEY :. Le Sénégal à l'instar des autres communautés célèbre l'anniversaire de son décès.

DAKAR –GOREE JAZZ FESTIVAL :Un désir né après constat que la capitale sénégalaise est absente de la liste des grands festivals, comme si elle renonçait un peu à cette partie de son important patrimoine historique et culturel. C'est de ce constat que l'idée de réparer cette anomalie a germé. Et Dakar aura désormais un

festival de haut niveau «afin de recentrer la culture au cœur de la stratégie de la promotion touristique».

FETE DE LA MUSIQUE : La journée du 21 juin qui marque la fête de la musique. C'est le ministère de la culture en collaboration avec d'autre structure qui ont offert un cadre aux artistes pour qu'ils puissent exprimer leur passion et faire découvrir leur talent.

Tableau 19. 5 : Répertoire des activités culturelles de la région en année 2016

ACTIVITES	LOCALITE OU LIEUX
BANLIEUE RYTHME	Guédiawaye
FESTIVAL AFRICA FETE, BARGNY RYTHMES-SUR-MER	Dakar
COMMEMORATION DE L'ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE BOB MARLEY	Dakar
DAKAR –GOREE JAZZ FESTIVAL	Dakar
FETE DE LA MUSIQUE	Dakar
JOURNEE MONDIALE DE LA DANSE	Dakar
BATTLE NATIONAL	Dakar Maison de la culture Douta SECK
FESTIVAL KAAY FECC	Dakar
FESTIVAL INTERNATIONAL DUO SOLO DANSE	Dakar
URBANATION BOYS	Dakar
NUIT DE LA DANSE	Dakar
DALIFORT DANCE FESTIVAL	Dakar
JOURNEE MONDIALE DU THEATRE	Dakar
FESTIVAL THEATRE-FORUM KADDU YARAAX	Lieu : Yarakh
FESTIVAL INTERNATIONAL DE THEATRE	Dakar
FESTIVAL INTERNATIONAL DES ARTS DE LA SCENE	Dakar
LES JOURNEES NATIONALES DU PATRIMOINE	Dakar
LE FESTIVAL INTERNATIONAL DES PEUPLES DE L'EAU - ECO-ARTS	Dakar-Yoff
TUUR DE « MAAM NDJARE »	Dakar
CONVERGENCES CULTURELLES DES COMMUNAUTES	MC Douta Seck
FESTIVAL CULTUREL ET TOURISTIQUE DU LAC ROSE-(FCUTLAR	Dakar
JOURNEE DE LA COIFFURE TRADITIONNELLE	Dakar
JOURNEES CULTURELLES SERERES	Dakar
LE SIMB OU FAUX LION	Dakar
FESMIR	Dakar
GOREE DIASPORA FESTIVAL	Gorée
FESTIVAL JOKO	Dakar
GROUPE THIAROYE 44	Dakar
Festival du sahel	Sahel
Festival ribidion	Dakar
Festival Xeex	
Festival culturel des niayes	Arrondissement des Niayes de Pikine
Festival lumières des sicap	Les Sicap et les autres Communes de l'Arrondissement de Grand-Dakar
Handi Festival international	Maison de la Culture Douta Seck

Centre Aéré : enfance-culture	Les Sicap et les autres Communes de l'Arrondissement de Grand-Dakar
Festival Yaakar ex hip-hop Awards	Dakar
Festa 2h	Maison de la Culture Douta Seck
Knl4 productions	Dakar
Mémorial Bourba Joloff	Dakar
Festigraff	Date : 29mars / Lieu : Dakar
72 heures de hip-hop	Dakar
Street Battle	Dakar
FILDAK (foire du livre et du matériel didactique)	Dakar
Journée de la poésie	CEM Ndiawar Diagne / Thiaroye
Journée Mondiale du livre et du droit d'Auteur	Dakar
Journée internationale de l'écrivain africain	Dakar
Journée internationale de la Francophonie	Dakar
la cérémonie de commémoration de la naissance de Léopold Sédar Senghor	Dakar
célébration de la disparition de cheikh Anta Diop	Dakar
célébration de l'anniversaire de la disparition de Léopold Sédar Senghor	Dakar
les rencontres cinématographiques de Dakar (RECIDAK)	Dakar
Festival de cinéma image et vie	Dakar
Festival du film de quartier	Dakar
Festival Moussa invite	Dakar
Sira Vision	Date : mars / Lieu : Dakar
la semaine internationale de la mode de Dakar (SIMOD)	Dakar
Dakar Fashion Week	Dakar
soirée de gala des couturiers et créateurs associés du Sénégal (CCAS)	Dakar
nuit du conte	Dakar
Festival international de conte « Mampuya »	Dakar
Biennale de l'Art Africain contemporain (DAK'ART)	Dakar
Gorée regards sur cours	Gorée

Source : Service régional du Tourisme

JOURNEE MONDIALE DE LA DANSE : Lancée en 1982 par le Comité international de la danse de l'Institut international de théâtre de l'UNESCO, la date de la Journée internationale de la danse est le 29 avril, soulignant ainsi l'anniversaire de naissance de Jean-Georges Noverre, un éminent chorégraphe à l'origine d'importantes réformes dans la production de ballets.

BATTLE NATIONAL : Danse Hip Hop Compétition de danse hip hop (break dance, debout, krump). Désignation champion du Sénégal. 14 régions du Sénégal.

FESTIVAL KAAY FECC : tous les deux ans, le rendez-vous de toutes les danses. Chorégraphes et danseurs contemporains, d'ici et d'ailleurs, sont les acteurs de spectacles très attendus, par les passionnés de danse.
FESTIVAL INTERNATIONAL DUO SOLO DANSE :Initié par la compagnie Diagn'Art, le Festival international Duo solo danse propose du mouvement, du rythme, des spectacles en duo et solo venant de tous les horizons, mais aussi une exposition, des performances et des formations pour des jeunes danseurs
URBANATION BOYS :Monté en 2008, le Battle Urbanation a pour objectif principal de promouvoir la danse Hiphop en Afrique mais surtout d'arriver à professionnaliser cette activité.
DALIFORT DANSE FESTIVAL est une plateforme d'expression, de promotion et diffusion artistiques autour de la Danse.
LA JOURNEE MONDIALE DU THEATRE a été créée par l'Institut international du théâtre (ITI) en 1961. Elle est célébrée le 27 mars par les Centres ITI et la communauté théâtrale dans le monde entier.

Conclusion

L'accès et la position de Dakar comme plateforme incontournable dans le transport aérien et sa position géographique privilégiée est favorable au développement du secteur du Tourisme. Cependant c'est un secteur marqué par un contexte mondial très concurrentiel. Toutefois, le souhait affiché par les autorités et qui consiste à de faire la destination Sénégalaise, à l'horizon des cinq à dix prochaines années l'une des premières destinations en Afrique, laisse croire un espoir pour la relance du tourisme.

CHAPITRE XX – POSTE, SDF ET BANQUES

INTRODUCTION

Les secteurs de la poste de la banque et du SDF occupent une place importante dans le secteur des services et financiers de l'économie nationale.
Cependant, la poste a pour rôle de transmettre des informations ou des objets sous forme physique aussi elle assure le transport et la distribution du courrier dans la région.
Concernant les banques, elles jouent le rôle d'intermédiaires entre les agents économiques. En principe, les agents disposant d'une capacité à financer prêtent des capitaux à la banque qui fournit à leur tour des crédits aux agents se trouvant dans une situation de déficit économique. Les agents économiques auprès desquels elle prête de l'argent peuvent être des particuliers ou des entreprises. Ce genre d'opération garantit le bon fonctionnement du mouvement des capitaux qui est très favorable à l'économie.
La micro finance est considérée comme étant un instrument puissant pour mener à bien la lutte contre la pauvreté et atteindre les Objectifs de Développement pour le Millénaire (OMD).
Dans un premier temps nous allons voir d'abord le secteur de la poste ensuite celui des systèmes financiers décentralisés de la région et en dernier lieu les banques.

XX.1 POSTES ET AUTRES SOCIETES DE TRANSFERT D'ARGENT

XX.1.1 Couverture

En 2016, la région de Dakar compte 35 bureaux de poste, la majorité se trouve dans le département de Dakar soit 66% de l'effectif, et en même temps il regroupe 41 111 boites postales dont 17 257 sont attribuées. Les autres bureaux de poste se répartissent dans les départements dont 5 bureaux à Pikine de même que Rufisque et 2 bureaux à Guédiawaye. Par rapport à l'année dernière, cet effectif passe de 31 bureaux à 35 bureaux soit une augmentation 4 nouveaux bureaux en valeur absolue.
En ce qui concerne le nombre de boites postales installées, la région totalise 46 186 boites dont l'effectif a connu un accroissement de 6% par rapport à l'année 2015.

Tableau 20. 1 : Evolution du nombre de bureaux de poste et de boites postales par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nb bureaux de poste	Nb boîtes postales installées	Nb boîtes postales attribuées
Dakar	2015	21	39111	15928
	2016	23	41111	17257
Guédiawaye	2015	02	1555	367
	2016	02	1755	411
Pikine	2015	03	1640	295
	2016	05	1840	326
Rufisque	2015	05	1280	428
	2016	05	1480	525
Région	2015	31	43586	16388
	2016	35	46186	18519
	Variation%	**13**	**6**	**13**

Source : Direction Régionale des Postes de Dakar(DRP) et la Direction du Courrier et la Production(DCP).

Vu qu'on ne dispose pas de données sur les autres bureaux de transfert d'argent, donc nous allons travailler sur les structures de transfert du domaine privé de la poste. Ainsi, la région dispose 1 154 structures de transfert d'argent en 2016 dont 627 poste one et 527 postes cash.

En effet, le nombre de poste one passe de 1 025 à 627 soit une baisse de 39% entre 2015 et 2016. Par contre s'agissant des postes cash on constate une forte augmentation de l'effectif qui a été multiplié presque par 4.

Par ailleurs, la plupart des structures de transfert d'argent se trouve dans le département de Dakar soit 60% de l'ensemble.

Tableau 20. 2 : Evolution du nombre de bureaux de transferts d'argent autres que la poste selon la structure, par circonscription administrative

Structure de transfert d'argent	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
	2015	2016	variation%	2015	2016	variation%	2015	2016	variation%	2015	2016	variation%	2015	2016	variation%
POSTE ONE	437	**242**	-45	146	**95**	-35	253	**188**	-26	189	**102**	-46	1025	**627**	-39
POSTECASH	78	450	309	8	21	162	15	38	153	9	18	100	110	527	379
Total	**515**	**692**	**34**	**154**	**116**	**-24**	**268**	**226**	**-16**	**198**	**120**	**-39**	**1135**	**1154**	**2**

Source : Direction Régionale des Postes de Dakar(DRP) et la Direction du Courrier et la Production(DCP).

XX.1.2 Mandats émis

Une fois émis par voie informatique au bureau de poste, il est remis à l'expéditeur qui doit se charger de le remettre au bénéficiaire. Ce dernier pourra se le faire payer en liquide dans n'importe quel bureau de poste.

S'agissant du montant des mandats émis par la poste suivant les structures de transferts s'élevaient à 24 898 200 000 millions en 2015, mais ils sont passés à 27 241 500 000 millions en 2016 soit une hausse de 9%.

Par ailleurs, on constate que 28,46% de ces opérations sont faites par les structures de la caisse nationale d'épargne, suivi par Western union qui capitalise 26,80% des opérations, viennent après les comptes courants postaux avec 20,38%.

Il est important de signaler que plus de 80% des opérations ont été réalisées dans le département de Dakar.

Tableau 20. 3 : Evolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative

Structures de transfert d'argent	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
	2015 (en million de FCFA)	2016 (en million de FCFA)	Variation %	2015 (en million de FCFA)	2016 (en million de FCFA)	Variation %	2015 (en million de FCFA)	2016 (en million de FCFA)	Variation %	2015 (en million de FCFA)	2016 (en million de FCFA)	Variation %	2015 (en million de FCFA)	2016 (en million de FCFA)	Variation %
CCP émis	3926	4252	8,3	40	77	92,5	383	510	33,1	608	714	17,5	4957	5553	11,9
CNE émis	4658	5154	10,6	311	343	10,2	887	1064	19,9	990	1197	20,9	6846	7758	13,3
WESTERN	5303	6821	29	13	18	38	179	203	13	226	258	14	5721	7300	28
MONEY GRAM	0	122	-	0	22	-	0	33	-	0	21	-	0	198	-
MONEY EXPRESS	250	168	-33	2	1	-50	11	5	-54	1	0,5	-50	264	219,5	-17
RIA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CMT (Small World)	320	524	64	4	5	25	3	4	25	13	15	15	340,2	548	61
BRED	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0
IFS/IMO	422	496	17	2	3	50	13	17	31	4	5	25	441	521	18
POSTE ONE	4717	3023	-36	162	101	-38	542	403	-26	176	136	23	5597	3663	-34
POSTECASH	587	1269	117	17	32	88	63	98	55	65	102	57	732	1501	105
Total	20183	21829	8	551	602	9	2081	2337	12	2083	2448,5	17	24898,2	27241,5	9

Source : Direction Régionale des Postes de Dakar(DRP) et la Direction du Courrier et la Production(DCP).

Les structures de transfert d'argent autres que la poste comme Poste One et Poste cash ont émis des mandats d'une valeur de 367 millions au cours de l'année 2015, et 359 millions au cours de l'année 2016 soit une baisse de 2% par rapport à l'année précédente. Le même constat est observé avec la structure Poste One qui enregistre

une forte baisse de 64%. Contrairement à la structure Poste Cash dont le volume des mandats émis a été multiplié par 10.
En dernière analyse, il urge de signaler que plus de la moitié des transactions se fait dans le département de Dakar.

Tableau 20. 4 : Evolution du montant des mandats émis par les structures de transfert d'argent autres que la poste selon la structure, par circonscription administrative

Structures de transfert d'argent	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
	2015 (en millions de FCFA)	2016 (en millions de FCFA)	variation%	2015 (en millions de FCFA)	2016 (en millions de FCFA)	variation%	2015 (en millions de FCFA)	2016 (en millions de FCFA)	variation%	2015 (en millions de FCFA)	2016 (en millions de FCFA)	variation%	2015 (en millions de FCFA)	2016 (en millions de FCFA)	variation%
POSTE ONE	175	58	-67	43	12	-72	68	29	-57	59	26	-56	345	125	-64
POSTECASH	11	125	1036	2	25	1150	5	38	6600	4	46	1050	22	234	964
Total	**186**	**183**	**-2**	**45**	**37**	**-18**	**73**	**67**	**-8**	**63**	**72**	**14**	**367**	**359**	**-2**

Source : Direction Régionale des Postes de Dakar(DRP) et la Direction du Courrier et la Production(DCP).

XX.1.3 Mandats payés

Le volume des mandats payés par la poste, est passé de 50 421 000 000 FCFA à 57 335 000 000 FCFA entre 2015 et 2016 soit une hausse de 14%. Le même constat est observé concernant les structures comme le CCP qui voit son volume des mandats payés passé de 6 421 000 000 F CFA à 6 788 000 000 F CFA accusant une augmentation de 6% de même que, Western (10%), CMT (Small World) (19%), BRED (6%), IFS/IMO(15%). Par contre les structures suivantes ont enregistré une baisse du volume des mandats payés, comme MONEY EXPRESS (27%), POSTE ONE (35%).

Tableau 20. 5 : Evolution du montant des mandats payés par la Poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative de 2015 à 2016

Structures de transfert d'argent	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
	2015 (en millions de FCFA)	2016 (en millions de FCFA)	variation%	2015 (en millions de FCFA)	2016 (en millions de FCFA)	variation%	2015 (en millions de FCFA)	2016 (en millions de FCFA)	variation%	2015 (en millions de FCFA)	2016 (en millions de FCFA)	variation%	2015 (en millions de FCFA)	2016 (en millions de FCFA)	variation%
CCP payé	4814	4923	2	292	325	11	526	617	17	789	923	17	6421	6788	6
Remboursement CNE	3792	3802	0,2	180	191	6	701	715	2	691	712	3	5364	5420	1
WESTERN	6.403	7025	10	40	46	15	637	698	9	1118	1275	14	8190	9044	10
MONEY GRAM	0	1645	-	0	21	-	0	275	-	0	621	-	0	2562	-
MONEY EXPRESS	1981	1530	-23	192	125	-35	487	295	-39	252	187	-26	2912	2137	-27
RIA	5142	6029	17	383	401	5	1260	1865	48	1356	1730	27	8141	10025	23
CMT (Small World)	9673	11256	16	707	809	14	2244	2854	27	637	823	29	13261	15742	19
BRED	218	225	3	60	71	18	72	75	4	13	15	15	363	386	6
IFS/IMO	1503	1723	15	78	96	23	160	186	16	78	93	19	1819	2098	15
POSTE ONE	2680	1652	-38	144	88	-39	540	421	-22	272	203	-25	3636	2364	-35
POSTECASH	247	563	128	12	25	108	28	96	243	27	85	215	314	769	145
Total	30050	40376	34	2088	2198	5	6655	8097	22	5233	6667	27	50421	57335	14

Source : Direction des Mandats et Transferts de la Poste(DMT).

En ce qui concerne les mandats payés par les structures de transferts autres que la poste leur montant total est passé de 492 millions en 2015 à 564 millions en 2016 accusant une augmentation de 15%. D'autre part, le même constat est observé concernant les structures de transferts d'argent comme la poste cash accusant une augmentation significative presque multiplié par 7. Par contre, pour ce qui de la poste one une baisse de 30% des montants payés est enregistrée en 2016.

Tableau 20. 6 : Evolution du montant des mandats payés par les structures de transfert d'argent autres que la Poste selon la structure, par circonscription administrative.

Structures de transfert d'argent	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
	2015 (en millions de FCFA)	2016 (en millions de FCFA)	variation%	2015 (en millions de FCFA)	2016 (en millions de FCFA)	variation%	2015 (en millions de FCFA)	2016 (en millions de FCFA)	variation%	2015 (en millions de FCFA)	2016 (en millions de FCFA)	variation%	2015 (en millions de FCFA)	2016 (en millions de FCFA)	variation%
POSTE ONE	201	156	-22	89	53	-40	96	69	-28	78	48	-38	464	326	-30
POSTECASH	16	130	900	3	31	933	5	41	720	4	36	800	28	238	750
Total	**217**	**286**	**32**	**92**	**84**	**-9**	**101**	**110**	**9**	**82**	**84**	**2**	**492**	**564**	**15**

Source : Direction des Mandats et Transferts de la Poste(DMT).

XX.1.4 Origine et destination des mandats

La somme totale des mandats émis et payés par les services postaux de la région de Dakar en provenance du Sénégal et du reste du monde se chiffre à 50 913 000 000 FCFA en 2015, ce montant est passé à 57 899 000 000 FCFA en 2016 accusant une hausse de 14% soit 6 986 000 000 FCFA en valeur absolue.

Par ailleurs, on constate que les mandats émis et payés provenant hors du pays enregistrent une forte proportion soit 99, O2% du total. Cette Valeur a connu une augmentation par rapport à l'année dernière, où elle était à 50 421 000 000 FCFA en 2015 pour s'établir à 57 899 000 000 FCFA en 2016. Aussi, ceux qui provenaient à l'intérieur du pays ont augmenté de 15% entre 2015 et 2016.

D'autre part, il convient de constater que le montant global des mandats émis et payés par les services postaux en destination du Sénégal et du reste du monde a enregistré une augmentation de 9% par rapport à l'année précédente. Par contre, le montant des mandats émis et payés à destiner à l'intérieur du Sénégal accuse un repli de 2% entre 2015 et 2016.

Tableau 20. 7 : Evolution du montant des mandats émis et payés par la Poste selon la provenance et la destination, par circonscription administrative.

Désignation		Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
		2015 (en millions de FCFA)	2016 (en millions de FCFA)	variation%	2015 (en millions de FCFA)	2016 (en millions de FCFA)	variation%	2015 (en millions de FCFA)	2016 (en millions de FCFA)	variation%	2015 (en millions de FCFA)	2016 (en millions de FCFA)	variation%	2015 (en millions de FCFA)	2016 (en millions de FCFA)	variation%
Provenance	Sénégal	217	286	32	92	84	-9	101	110	9	82	84	2	492	564	15
	Reste du monde	30050	40376	34	2088	2198	5	6655	8097	22	5233	6667	27	50421	57335	14
	Total	30267	40662	34	2180	2282	5	6756	8197	23	5315	6751	27	50913	57899	14
Destination	Sénégal	186	183	-2	45	37	-18	73	67	-8	63	72	14	367	359	-2
	Reste du monde	20183	21829	8	551	602	9	2081	2337	12	2083	2448,5	17	24898,2	27241,5	9
	Total	20369	22012	8	596	639	9	2154	2404	12	2146	2520,5	17	25265,2	27600,5	9

Source : Direction des Mandats et Transferts de la Poste(DMT).

XX.1.5 Trafic postal

Le trafic postal est très important dans la région de Dakar. C'est ainsi que la poste offre une large gamme de services adaptés à tous types d'envois, Notamment la lettre qui est définie comme tout envoi de document n'excédant pas 500 grammes, à découvert ou sous enveloppe close ou non close, ayant le caractère de correspondance ou pouvant en tenir lieu. La carte postale : C'est une feuille de carton mince, suffisamment résistante dont au moins la moitié droite du recto est réservée à l'adresse du destinataire. Les cartes postales illustrées sont un moyen unique de rester en contact avec ses proches même en voyage et de leur faire découvrir d'autres horizons et d'autres cultures. Et les envois de marchandises: sous forme de paquet pouvant peser jusqu'à trois kilos selon la destination.

Les activités postales sont prédominées par les lettres recommandées expédiées qui constituent 62% de l'effectif total au niveau national. C'est ainsi en 2015 les lettres recommandées expédiées sont passées de 63 622 à 68 459 en 2016 entrainant une hausse de 7,6%. S'agissant les lettres recommandées reçues la même tendance haussière est observée soit 21,3% par rapport à l'année précédente.

Pour ce qui est des colis postaux, le nombre de colis expédiés et reçus a connu une hausse par rapport à l'année dernière. D'abord les colis expédiés passent de 3 783 à 4 050 colis entre 2015 et 2016 soit une augmentation de 267 colis en valeur absolue, ensuite, à propos des colis reçus un accroissement de 8,4% est observé.

Tableau 20. 8 : Evolution du trafic postal selon la nature, par circonscription administrative.

Lettres et Cartes postales.		La Poste du Sénégal			Région Dakar			Les autres Régions		
Types de produits	Désignation	Nombre en 2015	Nombre en 2016	Variation %	Nombre en 2015	Nombre en 2016	Variation %	Nombre en 2015	Nombre en 2016	Variation %
LCAO	Dépêches Expédiées	5317	5322	0,1	-		-		-	
	Dépêches Reçues	11479	12197	6,2	-		-		-	
	Lettres Recommandées Expédiées	111618	108666	-2,6	63622	68459	7,6	47996	40207	-16,2
	Lettres Recommandées reçues	37630	39022	3,7	22201	26925	21,3	15429	12097	-21,6
	V.D. Expédiés	37	24	-35,1	31	19	-38,7	6	5	-20,0%
	V.D. Reçues	79	87	10,1	65	63	-3,7	14	24	71,4
Colis Postaux	Dépêches Expédiées	2113	2356	11,5	-		-		-	
	Dépêches Reçues	6511	7326	12,5	-		-		-	
	Colis Expédiés	5819	6864	17,9	3783	4050	7	2036	2814	38,2
	Colis Reçus	14951	16758	12,1	10091	10942	8,4	4860	5816	19,7
EMS	EMS Expédiés	765	1120	46,4						
	EMS Reçus	2881	6420	122,8						

Source : Direction des Mandats et Transferts de la Poste(DMT).

XX.2 SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES (SFD)

La micro finance est considérée comme étant un instrument puissant pour mener à bien la lutte contre la pauvreté et atteindre les Objectifs de Développement pour le Millénaire (OMD). Elle offre une gamme variée de services financiers aux pauvres qui sont exclus des systèmes financiers classiques et facilite leur «empowerment».
La micro finance au Sénégal a connu une nette croissance et un développement rapide ces dernières années. Le réseau est très dense et les encours de crédits dépassent largement les encours de l'épargne, ce qui démontre l'intérêt des populations pour ce mode de financement moins rigide que celui des banques.

XX.2.1 Couverture en SFD de la région

Le secteur de la microfinance est dominé par la région de Dakar qui capitalise 54,4% du sociétariat national, aussi elle abrite cent vingt- cinq (125 SFD inscrits) en 2015.
Cependant, le nombre de SFD reste stable entre 2015 et 2016. En outre, le nombre SFD recensés en 2016, est resté contant.
Les IMEC isolées représentent 51% des SDF de la région de Dakar, ensuite viennent en deuxième position les SDF affiliés avec 40%, en ce qui concerne les filières, et les sociétés commerciales ont enregistré respectivement 4% chacune de l'effectif total des SDF en 2016.

Tableau 20. 9 : Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature, par circonscription administrative

Nature SFD	Nombre SFD inscrits		
	2015	2016	Variation %
Faitière	5	5	0
SFD affiliés	50	50	0
IMCEC isolées	64	64	0
Sociétés commerciales	5	5	0
Total	124	124	0

Source : DRS-SDF

A défaut de non disponibilité de données par circonscription administrative, l'analyse va porter sur la région. On constate que le nombre de sociétaires est passé de 1099457 unités en 2015 à 1212895 en 2016 soit un accroissement de 10,3%.

XX.2.2 Epargne et crédits

Au niveau des institutions financières décentralisées de la région, le nombre d'épargnants se chiffre à 893 484 personnes en 2016. Entre 2015 et 2016 cet effectif a baissé légèrement de 0,54% soit 4 894 de moins d'épargnants. Il est important de signaler que 49% des épargnants sont des hommes, 43% des femmes et 8% des personnes morales.

En ce qui concerne le nombre de crédits en cours, une baisse est constatée suivant le sexe, le milieu de résidence. Pour les personnes morales l'effectif a connu une augmentation de 0,7%. Par ailleurs, il est noté que le nombre de crédits accordés aux clients a enregistré un repli de 11% entre 2015 et 2016. Cette baisse s'observe dans le milieu urbain comme celui du rural. Par contre le nombre de crédits accordés aux personnes morales a augmenté de 49%.

Tableau 20. 10 : Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire

Désignation	Sexe/Nature sociétaire	2015			2016			Variation en %		
		Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Nombre d'épargnants	Hommes	436079	4537	440616	435729	4533	440262	-0,1	-0,	-0,
	Femmes	385463	3433	388896	379654	3382	383036	-1,5	-1,5	-1,5
	Personnes morales	68180	666	68846	69507	679	70186	1,9	2	1,9
Nombre de crédits en cours	Hommes	89300	828	90128	86115	798	86913	-3,6	-3,6	-3,6
	Femmes	96366	720	97086	94274	704	94978	-2,2	-2,2	-2,2
	Personnes morales	44390	410	44800	44691	413	45104	0,7	0,7	0,7
Nombres de crédits accordés	Hommes	68701	684	69384	47802	476	48278	-30,4	-30,4	-30,4
	Femmes	88448	789	89237	84396	752	85148	-4,6	-4,7	-4,6
	Personnes morales	11346	74	11420	16956	111	17067	49,4	50	49

Source : DRS-SDF

L'épargne collectée au niveau des institutions financières décentralisées de la région de Dakar s'élevait à 125 320 387 945 FCFA en 2015, mais s'établit à 144 107 68 340 FCFA en 2016 accusant une hausse de 15%.Par ailleurs, on constate que la moitié de l'argent épargné provient des hommes soit 50,1% du total. Les montant total épargné par les femmes ne représente que 31,3% du global, concernant les personnes morales, elles ont épargnée un montant de 26 710 814 015 FCFA en 2016 Soit 18% du global. Comparer à l'année précédente, on constate que l'argent épargné par les hommes et les femmes a augmenté. Par contre celui déposé par les personnes morales a connu une baisse de 15%.

S'agissant l'encours de crédit a connu une augmentation en 2016, s'établit à 140 570 613 696 FCFA. Suivant la nature du sociétaire cette tendance haussière est observée.

Pour ce qui est des crédits accordés, une tendance haussière est observée de 20%, pour les hommes et 9% pour les femmes. Néanmoins ceux accordés aux personnes morales ont baissé, essentiellement imputable au durcissement des conditions d'octroi de crédit exercé par les sociétés de la micro finance.

Tableau 20. 11 : Evolution des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence

Désignation	Sexe/ Nature sociétaire	2015 (en millions de FCFA)			2016 (en millions de FCFA)			Variation en %		
		Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Epargne collectée	Hommes	61415262879	332220482	61747483361	71845265099	388640665	72233905764	17	17	17
	Femmes	32129272721	198168631	32327441352	44885700160	276848401	45162548561	40	40	0,4
	Personnes morales	31144992497	100470735	31245463232	26624924582	85889433	26710814015	-15	-15	-15
Encours de crédit	Hommes	79451832588	460379867	79912212455	86777114951	502825867	87279940818	9	9	9
	Femmes	29881779983	171816364	30053596347	35905817339	206453798	36112271137	20	20	20
	Personnes morales	14120209298	199840120	14320049418	16938672550	239729191	17178401741	20	20	20
Montant de crédits accordés	Hommes	84317867798	582273611	84900141409	90287256183	623496396	90910752579	7	7	7
	Femmes	26547598448	183173987	26730772435	35249081921	243212767	35492294688	33	33	33
	Personnes morales	18623885182	128265644	18752150826	7627600697	52532493	7680133190	-59	-59	-59

Source : DRS-SDF

En observant le tableau ci-dessous, on constate que le montant de L'encours d'épargne s'élevait à 125 320 387 944 F CFA en 2015, il passe à 147 863 672 969 F CFA en 2016 accusant une hausse de 18%. Cette tendance haussière est observée concernant les dépôts à vue (13,30%), les dépôts à terme (11,82%) et les autres types de dépôt avec une progression de 20,67%.

S'agissant l'encours de crédit, le montant global passe de 124 285 858 219 FCFA à 142 831 211 617 FCFA entre 2015 et 2016 soit une augmentation de 18 545 353 398 F CFA en valeurs absolue. Pour ce qui est des crédits à moyen terme, long terme et les crédits en souffrances leurs valeurs ont progressé respectivement de 41,4%, 20,4%, 16,4% par rapport à l'année précédente. Par contre, une baisse de 18,70% de l'encours de crédit à court terme est observée.

Tableau 20. 12 : Evolution du montant de l'encours d'épargne et de l'encours de crédits (en millions de FCFA)

Désignation	2 015	2016			Variation en %
Encours d'épargne	**Urbain/ Rural**	**Urbain**	**Rural**	**Ensemble**	
Encours d'épargne	125320387944	147114939371	748733599	147863672969	18
Dépôts à vue	55397202725	65594159688	495641351	66089801039	13,3
Dépôts à terme	29410610900	32801538188	86437584	32887975772	11,82
Autres dépôts	40512574319	48719241496	166654663	48885896159	20,67
Encours de crédit	124285858219	141805977877	1025233740	142831211617	14,92
Court terme	41932882764	33955102135	135813242	34090915377	-18,7
Moyen terme	44600253741	62472657354	590674317	63063331670	41,4
Long terme	32125367686	38304259107	259893547	38564152654	20,04
Crédits en souffrances	5627354028	7073959282	38852634	7112811916	16,4

Source : DRS-SDF

XX.2.3 Secteurs d'activités bénéficiaires des crédits accordés

La production de crédit au niveau de la région de Dakar en 2016 se chiffre à 134 083 180 458 FCFA. Les crédits accordés sont en majorité orientés dans les crédits de trésorerie soit un montant de 122 141 887 545 FCFA, ensuite les crédits d'équipement viennent en deuxième position avec un montant de 8 783 107 211 FCFA. Cependant les crédits immobiliers, à la consommation, enregistrent les parts les plus faibles.

En ce qui concerne le secteur d'activité, on constate que les activités liées au commerce, à la restauration et à l'hôtellerie détiennent la part la plus importante des crédits accordés. S'agissant l'agriculture, la sylviculture et la pêche enregistrent de leurs parts un montant important de crédits. Comparativement à l'année 2016, force est de constater que les crédits accordés selon l'objet immobiliers, d'équipement, à la consommation à la trésorerie ont progressé de 2,85%.

Tableau 20. 13 : Evolution de la production de crédits selon l'objet, le secteur d'activités et le milieu de résidence

Désignation	2015			2016			Variation En %		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Objet des crédits accordés									
Crédits immobiliers	696447721	5225028	701672749	716212076	5373308	721585384	2,8	2,8	2,8
Crédits d'équipement	8482360519	58370926	8540731445	8723079788	60027423	8783107211	2,8	2,8	2,8
Crédits à la consommation	1939425962	13354763	1952780725	1994464556	13733755	2008198311	2,8	2,8	2,8
Crédits de trésorerie	117957209819	814089968	118771299787	121304694675	837192870	122141887545	2,8	2,8	2,8
Autres	413907406	2672558	416579964	425653604	2748402	428402006	2,8	2,8	2,8
Secteur d'activités bénéficiaires des crédits accordés									
Agriculture, sylviculture et pêche	8785005930	60819124	8845825054	9034313915	62545098	9096859013	2,8	2,8	2,8
Industries extractives	4768695	32866	4801561	4904025	33799	4937824	2,8	2,8	2,8
Industries manufacturées	3585961995	24679916	3610641911	3687727317	25380302	3713107619	2,8	2,8	2,8
Bâtiment et travaux publics	2113644002	14712666	2128356668	2173626696	15130194	2188756890	2,8	2,8	2,8
Commerce, restaurants, hôtels	100601515310	694434987	101295950297	103456466267	714142223	104170608490	2,8	2,8	2,8
Électricité, gaz, eau	10800854	61749	10862603	11107369	63502	11170871	2,8	2,8	2,8
Transports, entrepôts et communications	3175303347	21854046	3197157393	3265414667	22474237	3287888904	2,8	2,8	2,8
Assurances, services aux entreprises	6331592813	43678271	6375271084	6511275861	44917808	6556193669	2,8	2,8	2,8
Immobilier	1287635470	8881813	1296517283	1324177028	9133868	1333310896	2,8	2,8	2,8
Services divers	3593123012	24557804	3617680816	3695091555	25254726	3720346281	2,8	2,8	2,8

Source : DRS-SDF

XX.3 BANQUES

XX.3.1 Couverture bancaire de la région

Le secteur bancaire du pays se montre dynamique depuis quelques années surtout dans la région de Dakar qui concentre la majeure partie des banques. C'est ainsi, le paysage bancaire de la région Dakaroise est dominé par les groupes bancaires étrangers, notamment les groupes français (BICIS, SGBS, groupes Marocains (CBAO, BOA etc.) autres Africains (ECOBABK, DIAMOND BANK, UBA, BSIC etc.)

Le nombre d'agences de banque passe de 283 à 284 agences entre 2015 et 2016 accusant une hausse de 0,35% soit une banque de plus.

Cependant, on constate que le groupe WAFACASH WEST AFRICA-SENEGAL qui capitalise 17,6% des agences bancaires de la région, il est suivi du groupe CBAO qui enregistre une part de 15,5% de l'effectif total, en troisième position vient le groupe BAO avec 28 agences soit 9,9% du global.

Par ailleurs, les groupes de banques enregistrent respectivement, SGBS (8,8%), EcoBank (8,1%), BIS (6,3%).Les autres banques enregistrent un effectif qui tourne entre 2 et 5% qui sont les groupes BICIS(5,3%),Banque Atlantique(3,9%), BSIC(3,2),Crédit du Sénégal(2,8%), CNCAS (2,5%), BHS (2,5%), DIAMOND BANK(2,1%). A l'exception des banques citées ci-dessus, les autres groupes sont minoritaires avec un nombre d'agences inférieur ou égal à 5.

Comparativement à l'année précédente, on constate que le nombre d'agence de la BHS passe de 6 à 7 agences entre 2015 et 2016. Pour ce qui est des autres banques aucune variation n'est constatée.

Tableau 20. 14 : Evolution du nombre d'agences bancaires selon la structure mère, par circonscription administrative

Banques	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
BCEAO	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0
BICIS	13	13	0	0	0	0	1	1	0	1	1	0	15	15	0
SGBS	21	21	0	2	2	0	4	4	0	1	1	0	25	25	0
CBAO	35	35	0	2	2	0	6	6	0	1	1	0	44	44	0
CNCAS	7	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	7	0
BHS	5	6	20	0	0		0	0	0	1	1	0	6	7	17
UBA	8	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	8	0
BOA	21	21	0	1	1	0	4	4	0	2	2	0	28	28	0
ECOBANK	18	18	0	1	1		4	4	0	0	0	0	23	23	0
DIAMOND BANK	6	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	6	0
BRS	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	4	0
BANQUE ATLANTIQUE	7	7	0	0	0	0	4	4	0	0	0	0	11	11	0
BIS	15	15	0	0	0	0	2	2	0	1	1	0	18	18	0
ORABANK	4	4	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	5	5	0
BIMAO	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
BNDE	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0
BRM	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
BSIC	9	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	9	0
CITIBANK SENEGAL	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
ALIOS FINANCE	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
CREDIT INTERNATIONAL	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
CREDIT DU SENEGAL	8	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	8	0
COMPAGNIE OUEST AFRICAINE DE CREDIT-BAIL	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
BANQUE DE DAKAR	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
SENEGAL BGFI BANK BGFI BANK SENEGAL	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0

Banques	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU MALI (BCI MALI), SUCCURSALE DU SENEGAL	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
FBNBANK SA	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	0
WAFACASH WEST AFRICA-SENEGAL	35	35		4	4		10	10	0	0	1	1	50	50	0
Total	232	233	0,43	10	10	0	36	36	9	6	7	17	283	284	0,35

Source : Annuaire des banques et établissements financiers de l'UMOA (BCEAO)

Conclusion

Le secteur postal détient une place importante dans l'économie du pays vu qu'il est un grand pourvoyeur d'emplois directs et indirects et demeure un moyen important de transfert d'argent, d'objet sous forme physique et un moyen de communication. Cependant, l'utilité du secteur explique une augmentation du nombre de bureaux de poste, de boites postales installées, de même que le volume des mandats émis et payés par rapport à l'année précédente.

Le nombre de sociétaires augmente de manière très importante depuis l'émergence de la micro finance dans le pays. Cependant, le secteur de la microfinance est dominé par la région de Dakar qui capitalise 54,4% du sociétariat national. Mais les SFD recensés en 2016 sont restés constants par rapport à l'année 2015.
Par ailleurs, le nombre de crédits accordés aux clients a enregistré un repli de 11%.
Par conséquent, il est important de signaler, pour qu'il ait un impact fort sur le développement l'accès à l'offre de service doit être pérennisé avec accompagnement des cibles.
Le paysage bancaire de la région est dominé par les groupes bancaires étrangers, ainsi le groupe WAFACASH WEST AFRICA-SENEGAL, CBAO et BOA qui capitalisent 43% des agences bancaires

de la région.

Le secteur de la banque affiche une forte croissance. En outre, les mesures régionales prises par la BCEAO ont favorisé la bancarisation qui a contribué fortement à l'essor du marché Dakarois.

CHAPITRE XXI -TELECOMMUNICATIONS ET MEDIA

INTRODUCTION

On entend par télécommunications toute transmission, émission et réception à distance, de signes, de signaux, d'écrits, d'image, de sons ou de renseignements de toutes natures, par fil électrique, radioélectricité, liaison optique, ou autres systèmes électromagnétiques. Le Sénégal est en pointe dans le secteur des télécommunications, transmissions et internet. En effet, la hausse du taux de pénétration du téléphone mobile puis de l'accès à internet ont dynamisé ce secteur. De grands acteurs mondiaux sont implantés dans le domaine des infrastructures et des services. Le terme media désigne tout moyen de diffusion ou direct comme le langage, l'écriture, l'affiche ou par un dispositif technique. La diversification des media au Sénégal est l'une des conditions de l'essor de la démocratie, mais ce pluralisme est lui-même lié à la politique du pays. Ce chapitre va traiter la part de chaque opérateur des réseaux de télécoms puis l'accès de la population aux différentes chaines de télévision, de radios et de journaux dans la région de Dakar.

XXI.1 TELECOMMUNICATION

Le marché des télécommunications dans la région est dominé par les 3 grands opérateurs que sont Orange, Tigo, et Expresso. Grâce aux nouvelles technologies, des petits villages n'ayant pas encore de l'électricité peuvent accéder au téléphone.

XXI.1.1 La desserte des localités de la région

La demande d'abonnement à l'ADSL a augmenté de façon fulgurante sur l'ensemble de la région.

Cependant, toutes les localités de la région sont couvertes par internet bas débit, Internet 3G, internet haut débit. L'opérateur Orange continue de dominer le marché, surtout en ce qui concerne le téléphone fixe et le téléphone mobile, Expresso et Tigo ont en train de rogner doucement des parts de marché. Déjà, leur offre en internet était plus attractive que celle d'Orange dans les différents départements de Dakar en 2015 mais avec l'arrive du 4G en 2016 la situation s'est renversée au profit de l'opérateur Orange.

Tableau 21. 1 : Evolution du nombre de localités (communes) desservies par les 3 opérateurs de télécom selon le type de service, par circonscription administrative

Opérateurs	Types de service	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
		2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
SONATE – « ORANGE »	Internet Haut débit	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
	Internet Bas débit	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
	Internet 3 G+	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
	Internet 4 G	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Téléphonie fixe	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
	Téléphonie mobile	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
SUDATEL- « EXPRESSO »	Internet 3 G+	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
	Internet 4 G	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Téléphonie fixe	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
	Téléphonie mobile	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
SENTEL- « TIGO »	Internet 3 G+	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
	Internet 4 G	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Téléphonie mobile	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0

Source ARTP

XXI.1.2 La clientèle

Au niveau de la région de Dakar, trois Opérateurs interviennent sur le réseau mobile à savoir SONATEL, SUDATEL et TIGO.

Pour cette année, plus de la moitié de la clientèle soit 52,26% sont des clients de l'opérateur SONATEL, il est suivi par l'opérateur Tigo qui enregistre 25,87% de part de marché concernant la téléphonie mobile, et vient en dernière position l'opérateur Expresso qui capitalise 21,86% de part.

Entre 2015 et 2016, la part de marché de l'opérateur Orange sur la téléphonie mobile accuse une baisse de 4 points. Par contre, les opérateurs Expresso et Tigo ont enregistré une augmentation du nombre de la téléphonie mobile. Avec respectivement de 0,55 points pour Expresso et 3,44 points pour Tigo.

Graphique 21. 1 : Evolution et Part de marché des opérateurs sur la téléphonie Mobile

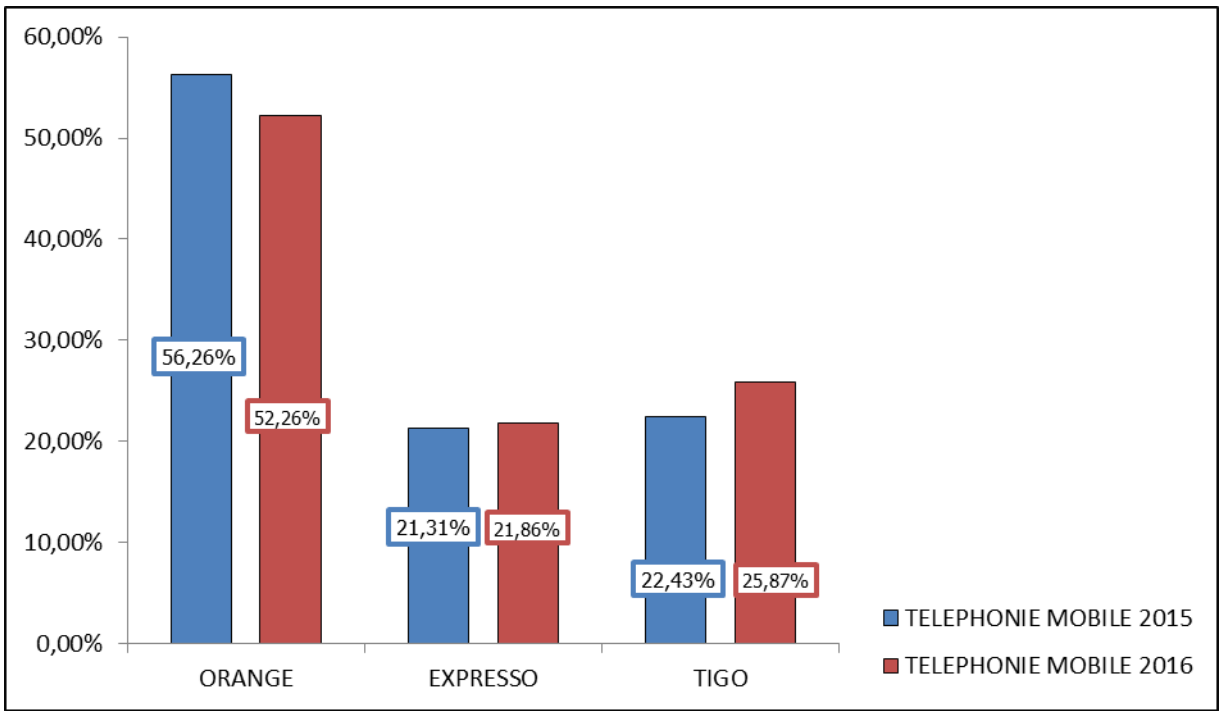

Source : ARTP

En 2016, la Société Nationale de Télécommunication (SONATEL) et la SUDATEL sont les seuls opérateurs de téléphonie fixe.

Cependant, la Société Nationale de Télécommunication détient 97,2% de la part de marché, tandis que l'opérateur SUDATEL ne capitalise que 2,80% de l'effectif de la clientèle de la téléphonie fixe.

Comparativement à l'année dernière pour l'opérateur SONATEL la part de marché passe de 94,30% à 97,2% accusant une hausse de 2,9 points.

En ce qui concerne l'Opérateur SUDATEL sa part de marché a chuté de 2,9 points entre 2015 et 2016.

Graphique 21. 2 : Evolution et part de marche des opérateurs sur la téléphonie fixe

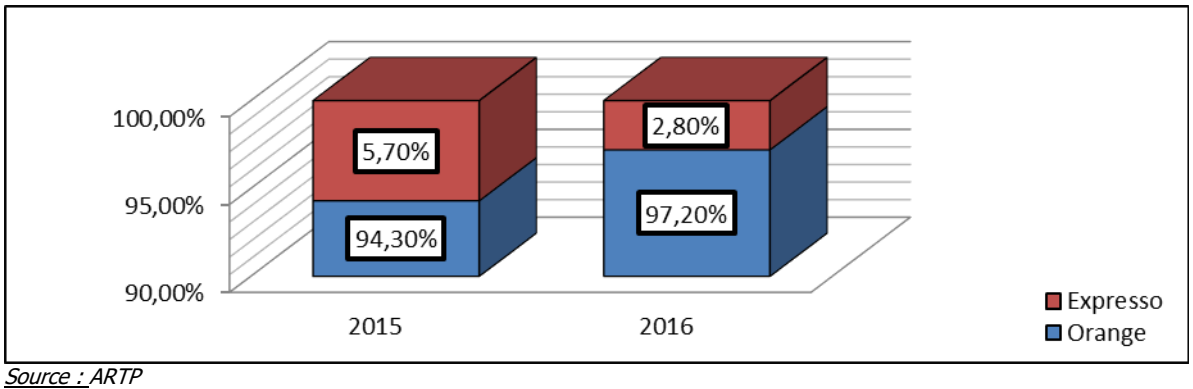

Source : ARTP

S'agissant de l'internet global, c'est toujours l'opérateur Orange qui accapare la part de la clientèle la plus importante, soit plus de 6 clients sur 10. L'opérateur Tigo vient

en deuxième position avec 25,75%, et l'opérateur Expresso a, à son actif que 8,86% de part.

La part de marché de l'opérateur Orange sur l'internet global est constante, celle d' Tigo accuse une hausse importante entre 2015 et 2016. Quant à Expresso, sa part de marche a chutée.

Graphique 21. 3 : part de marche des opérateurs sur l'internet global

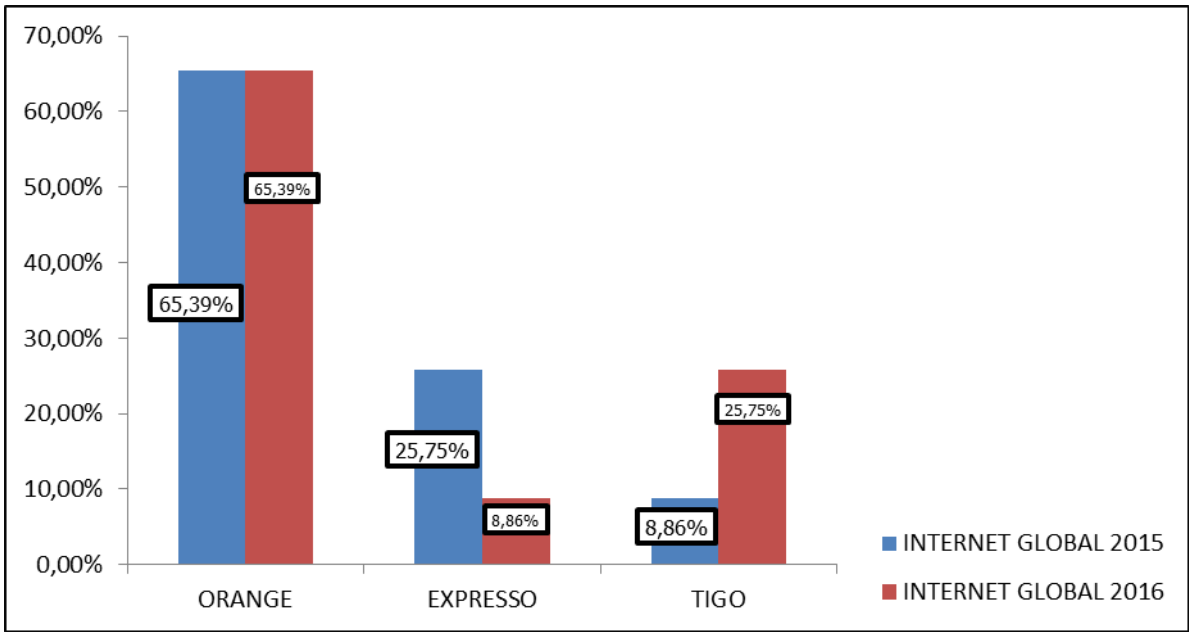

Source : ARTP

La part de marché concernant la clé internet, Orange détient 65,66% de la part de marché suivi par Expresso avec une part de 21,85%, et Tigo détient la part la plus faible soit 12,49%.

Par rapport à l'année dernière, la part de marché de l'opérateur Orange a enregistré une légère baisse en passant de 66,60% à 65,66%. Le même constat est observé pour la part de marché de l'opérateur expresso. Par contre, l'opérateur tigo sa part de marché passe de 6,57% à 12,49% accusant une hausse de 5,92 points.

Graphique 21. 4 : part de marché des opérateurs sur clé internet

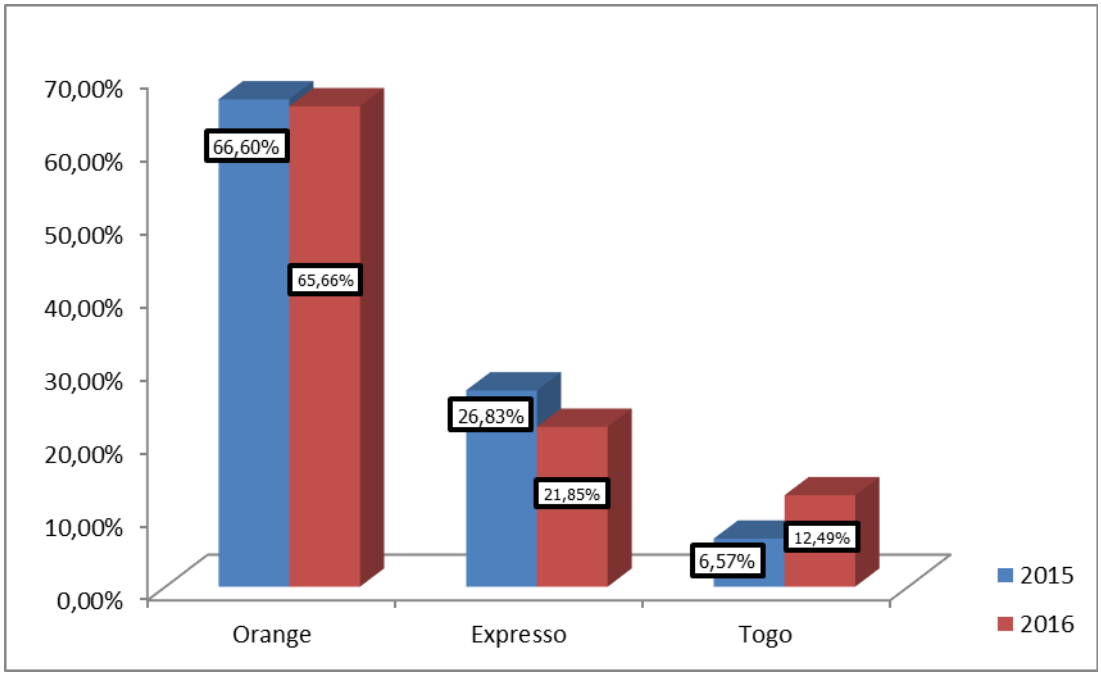

Source : ARTP

La part de marché de l'opérateur Orange est peu importante en 2015 de même qu'en 2016, celle de Expresso sur la clé internet est faible de 2015 à 2016, pour Tigo sa part est très élevée en 2015 mais a chuté en 2016.

XXI.2 MEDIA

XXI.2.1 La télévision

Il n'existe qu'une chaîne nationale qui est la RTS. Mais depuis la libéralisation progressive du secteur de la télévision a permis à des groupes de communication privés de se positionner sur le marché. Profitant des évolutions technologiques rapides, ils ont connu une forte croissance durant ces 10 dernières années. Etant donné que la radio et la télévision sont disponibles sur Internet, et même sur les téléphones portables, ce qui induit nécessairement une couverture sur l'ensemble des communes de la région.

XXI.2.2 L'accès aux chaînes de télévision nationales et locales

Notamment, dans les communes d'arrondissement du département de Guédiawaye que sont : Golf Sud, Sam notaire, N'diaréme limaloulaye, Wakhinane nimzatt, Médina

gounass. Et du département de Pikine dans les communes d'arrondissement de yeumbeul nord, yeumbeul sud, Malika, Keur massar, Pikine ouest, Pikine est, Pikine sud nord, Daliford, Djidah thiaroye kao, Guinaw rail nord, Guinaw rail sud, Thiaroye /mer, Diack sao, Diamaguene/Sicap m'bao, Thiaroye gare,M'bao sont toutes couvertes par les chaines de télévision nationales et locales.

Aussi, dans les départements de Dakar et Rufisque. Entre autres les communes, de Rufisque centre, Rufisque est, Rufisque ouest, Bambylor, Yenne, Tivaouane peulh niaga et celles de Dakar le même constat est observé.
Enfin, un téléspectateur se trouvant dans la zone de couverture d'Intelsat 801, disposant d'une antenne parabolique d'au moins 3.5 mètres de diamètre, munie d'un récepteur satellite numérique, pourra recevoir tous les programmes de la Télévision.

Tableau 21. 2 : Evolution du nombre de localités (commune) couvertes par les chaines de télévision nationales et locales

Chaînes de télévision	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
RTS 1	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
RTS 2	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
TFM	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
WALF TV	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
2STV	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
RDV	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
SENTV	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
AFRICA 7	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
LCS	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
MOURCHID TV	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
TOUBA TV	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
DTV	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
2S RACINES	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
AL MOURIDYYA TV	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
LAMP FALL TV	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0

Source : ARTP

XXI.2.3 L'accès aux chaînes radios nationales et locales

S'agissant de l'accès aux chaînes radios nationales et locales la couverture est totale au niveau du territoire régional. En revanche, les radios communautaires, par définition, produisent et diffusent dans les langues locales, sur des problématiques propres aux groupes sociaux, culturels, religieux ou socioprofessionnels pour lesquels elles ont été créées. De même, elles permettent à certaines communautés d'avoir

accès à l'information. Cependant, le tableau ci-dessous nous montre que toutes les localités de la région ont accès aux chaines de radios nationales et locales. Comparativement à l'année dernière aucun changement n'est observé en ce qui concerne la couverture régionale.

Tableau 21. 3 : Evolution du nombre de localités (commune) couvertes par les chaines de radio nationales et locales

Chaînes de télévision	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Dakar FM	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Diamono FM	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
LampFall FM	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Nostalgie Dakar	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Océan FM	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Origine FM	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Radio Futur-Média (RFM)	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Radio Nostalgie	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Radio Municipale de Dakar ou RMD	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Radio Dunya FM	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Radio-Télévision sénégalaise ou RTS1 nationale	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Radio-Télévision Sénégalaise Internationale ou RSI	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Sept FM	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Soknna FM	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Sud FM	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Témoin FM	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Terenga FM	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Top FM	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
WalfFadjiri FM	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Walf FM 2	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Walf FM 3	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Zik FM	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
NdefLeng	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Jokko	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Afia	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Oxy-jeunes	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Fem FM	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0

Source : ARTP

XXI.2.4 Accès aux journaux nationaux et locaux

Dans la région de Dakar, parmi les quotidiens on peut citer : Le Soleil qui est le premier quotidien national, Sud quotidien, Walfadjri, L'Observateur, le Populaire, Le Quotidien, L'As, L'Enquête, La Gazette, Ferloo, Rewmi, Leral, Sunu Lamb, Xalima
En ce qui concerne ces journaux, du fait de l'accessibilité des communes permet de servir toutes les localités en journaux.

Tableau 21. 4 : Evolution du nombre de localités (commune) servies en journaux nationaux et locaux

Journaux	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Le Soleil	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Sud quotidien	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Walfadjri	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
L'Observateur	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Le Populaire	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Le Quotidien	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
L'As	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
L'Enquête	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
La Gazette	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Ferloo	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Rewmi	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Leral	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Sunu Lamb	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
Xalima	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0

Source : ARTP

Conclusion :

Dans la région de Dakar, le marché de la télécommunication est occupé par les opérateurs Sonatel, Sudatel, et Sentel. La part de marché de l'opérateur Orange est pratiquement plus importante que celle des autres opérateurs. Toutes les localités de la région sont couvertes par les types de services internet à l'exception du service Internet 4G entre 2015 et 2016.

En ce qui concerne les medias, le pays a opéré des réformes démocratiques majeures au fil des années. Le développement des médias pendant les 10 dernières années a vu naitre des médias de tous genres. La radio reste le véritable média de masse avec la prolifération de radios à travers la région. La RTS qui a longtemps bénéficié d'un monopole, doit aujourd'hui compter avec des chaines de télévision privées de plus en plus concurrentielles, telles que 2STV, RDV, Walf TV, TFM, LCS, Sen TV etc. Les télés, les radios et journaux couvrent l'ensemble des localités de la région de Dakar.

CONCLUSION GENERALE

Dakar est la région la plus peuplée du Sénégal avec une densité très forte de 5 879 hbts/km2, du fait des effets combinés de l'accroissement naturel de la population et de la migration. Elle a une population jeune et qui vit dans sa quasi-totalité en milieu urbain. La population dakaroise est aussi inégalement répartie avec plus des trois quarts des habitants qui vivent dans les départements de Dakar et Pikine. Cependant, il est important de noter l'augmentation de la population de Rufisque qui est en partie influencée entre autres par la disponibilité de réserves foncières, l'existence de l'autoroute à péage et du projet du Pôle Urbain de Diamniadio.

Le Sénégal s'est résolument engagé dans la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE) pour l'amélioration des conditions de vie des populations et pour devenir un pays émergent en 2035. C'est dans ce cadre que d'importants investissements ont été réalisés dans la région de Dakar.

Cette dernière possède des atouts naturels notamment l'existence d'une large frange côtière, d'une zone des Niayes favorable à l'horticulture et d'un climat relativement doux. Ancienne capitale de l'AOF, Dakar a hérité d'un capital industriel et d'infrastructures qui ont permis le développement de l'activité économique.

Les politiques mises en œuvre ont eu des effets positifs mais plusieurs contraintes en ont limité l'ampleur. Dans le domaine de la transformation structurelle, des progrès sont en cours avec l'augmentation des productions céréalières, animales, halieutiques et aquacoles. Le secteur de l'élevage, connaît de plus en plus une certaine intensification grâce aux efforts entrepris par les pouvoirs publics. Pour ce qui est du transport, la mobilité urbaine a été améliorée grâce au renouvellement du parc automobile et la réalisation d'infrastructures routières. Enfin, la puissance électrique installée a cru, ce qui a permis la réduction des coupures. Toutefois, des contraintes subsistent, on peut en citer : un accès difficile à la ressource eau qui entrave la pratique maraîchère, des pratiques de pêche néfastes pour la survie de la diversité l'occupation anarchique des voies publiques et la faible praticabilité des voies secondaires qui rendent parfois difficile la mobilité.

Par rapport au capital humain, la protection sociale et le développement durable, les importants investissements de l'État et l'accroissement de l'offre du secteur privé surtout dans les secteurs de l'éducation et de la santé ont permis un meilleur accès des populations à ces services. Malgré cette offre intéressante, les taux de réussite

aux examens sont en baisse et la déperdition scolaire est forte alors que dans le secteur sanitaire, les indicateurs de santé maternelle ont progressé (comment ?). L'accès à l'assainissement s'est amélioré mais l'accroissement rapide de la population et l'étalement urbain constituent un défi récurrent. L'urbanisation rapide qui s'opère dans la région à laquelle s'ajoute parfois la faible prise en compte des besoins communautaires constitue une menace réelle pour l'accès aux services sociaux.

Dans le domaine de la justice, la surpopulation carcérale consécutive aux longs délais de détention préventive et la dégradation des lieux de détention rendent les conditions de vie très difficiles.

En définitive, la région de Dakar devra retenir six secteurs sur lesquels elle devra faire le focus pour ne pas hypothéquer son développement. Il s'agit de sa démographie galopante, l'hydraulique, l'assainissement, la santé, l'éducation et le transport.

ANNEXES

Tableau 3. 2: Répartition de la population de la région de Dakar selon le département, le milieu de résidence et le sexe

Localités	2 016		
	Homme	Femme	Ensemble
Région de Dakar	1 726 078	1 703 292	3 429 370
ZONE URBAINE	1 665 015	1 643 148	3 308 164
ZONE RURALE	61 062	60 144	121 206
DEPARTEMENT DE DAKAR	631 827	620 959	1 252 786
ARRONDISSEMENT DAKAR-PLATEAU	109 801	97 331	207 132
CA. GOREE	861	975	1 836
CA. PLATEAU	19 605	18 341	37 946
CA. MEDINA	48 981	40 636	89 617
CA. COLOBANE/FASS/GUEULE TAPEE	30 136	27 001	57 137
CA. FANN/POINT E/ AMITIE	10 187	10 349	20 536
ARRONDISSEMENT GRAND DAKAR	169 123	166 169	335 292
CA. GRAND DAKAR	27 220	24 170	51 390
CA. BISCUITERIE	40 183	34 748	74 931
CA. HLM	20 648	22 121	42 770
CA. HANN/ BEL AIR	37 163	37 127	74 290
CA. SICAP LIBERTE	24 371	27 185	51 556
CA. DIEUPPEUL DERKLE	19 538	20 817	40 335
ARRONDISSEMENT ALMADIES	112 134	118 861	230 994
CA. OUAKAM	40 687	40 961	81 648
CA. N'GOR	9 547	9 454	19 002
CA. YOFF	46 610	51 162	97 772
CA.MERMOZ/ SACRE -COEUR	15 290	17 283	32 573
ARRONDISSEMENT PARCELLES ASSAINIES	240 770	238 598	479 368
CA. GRAND YOFF	101 719	101 060	202 779
CA. PATTE D'OIE	22 000	22 934	44 934
CA. PARCELLES ASSAINIES	88 316	86 036	174 352
CA. CAMBERENE	28 735	28 567	57 302
DEPARTEMENT DE GUEDIAWAYE	178 618	181 742	360 360
ARRONDISSEMENT GUEDIAWAYE	178 618	181 742	360 360
CA. GOLF SUD	49 311	51 635	100 945
CA. SAM NOTAIRE	42 648	43 338	85 986
CA. N'DIAREME LIMAMOULAYE	19 205	19 241	38 447
CA. WAKHINANE NIMZATT	48 625	49 452	98 077
CA. MEDINA GOUNASS	18 829	18 077	36 906

DEPARTEMENT DE PIKINE	646 945	632 884	1 279 829
ARRONDISSEMENT NIAYES	274 904	270 698	545 602
CA. YEUMBEUL NORD	93 041	91 019	184 061
CA. YEUMBEUL SUD	53 982	52 004	105 986
CA. MALIKA	17 528	17 595	35 122
CA. KEUR MASSAR	110 353	110 081	220 433
ARRONDISSEMENT PIKINE DAGOUDANE	182 168	177 116	359 283
CA. PIKINE OUEST	28 308	28 703	57 011
CA. PIKINE EST	17 887	17 587	35 474
CA. PIKINE SUD	25 478	25 660	51 137
CA. DALIFORD	17 222	16 029	33 251
CA. DJIDAH THIAROYE KAO	53 749	52 231	105 981
CA. GUINAW RAIL NORD	16 902	15 955	32 857
CA. GUINAW RAIL SUD	22 621	20 951	43 571
ARRONDISSEMENT THIAROYE	189 873	185 070	374 944
CA. THIAROYE /MER	28 633	29 055	57 688
CA. DIACK SAO	22 763	21 575	44 339
CA. DIAMAGUENE/SICAP M'BAO	72 222	68 259	140 481
CA. THIAROYE GARE	13 802	13 345	27 147
CA. M'BAO	52 454	52 836	105 290
DEPARTEMENT DE RUFISQUE	268 688	267 707	536 395
ARRONDISSEMENT BAMBYLOR	61 062	60 145	121 207
CR. YENE	13 450	13 654	27 104
CR. BAMBYLOR	24 849	24 301	49 149
CR. TIVAOUANE PEULH-NIAGHA	22 763	22 190	44 953
ARRONDISSEMENT RUFISQUE	207 625	207 562	415 187
CA. RUFISQUE CENTRE (NORD)	50 616	50 008	100 624
CA. RUFISQUE EST	38 375	38 281	76 656
CA. RUFISQUE OUEST	31 486	32 889	64 375
COM. BARGNY	28 045	27 911	55 955
COM. SEBIKOTANE	14 947	15 007	29 954
COM. DIAMNIADIO	13 108	12 632	25 740
COM. JAXAAY PARCELLE NIAKOUL RAP	22 615	22 827	45 442
COM. SANGALKAM	6 661	6 365	13 026
COM. SENDOU	1 773	1 643	3 416

Source : Rapport projection ANSD

Tableau 3. 3 : Evolution des lotissements et attribution de parcelles

Circonscription administrative	Année	Nb de parcelles loties	Nb de parcelles attribuées	Variation %	Nombre de localités concernées
Dakar	**2014**	202	202	0	-
	2015	186	186	0	-
	2016	_	96	-	
	Variation %	_	-48%	-	-
Guédiawaye	**2014**	170	170	0	-
	2015	-	77	-	-
	2016	-	0		
	Variation %	-	-1	-	-
Pikine	**2014**	77	77	-	-
	2015	106	106	-	-
	2016	-	88	-	
	Variation %	37,66	-17%	-	-
Rufisque	**2014**	3205	3205	0	-
	2015	316	316	0	-
	2016	-	3028	-	-
	Variation %	-	858%	-	-
Région	**2014**	3654	3683	-0,79%	-
	2015	608	608	0	-
	2016	-	3212	-	-
	Variation %	-	428%	-	-

Source : Service régional de l'urbanisme

Tableau 4. 35 : Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et du nombre de Groupes Pédagogiques (GP) selon le cycle, le statut, par circonscription administrative

Cycle	scolaire	Statut	Dakar	Guédiawaye	Pikine	Rufisque	Région de Dakar
Moyen	**2014 / 2015**	**Public**	36	12	29	22	99
		Privé	52	61	123	23	259
		Total	88	**73**	**152**	45	358
		Nb. GP	1564	503	1186	916	4169
	2015 / 2016	**Public**	36	10	29	22	97
		Privé	52	34	71	19	176
		Total	88	**44**	100	41	273
		Nb. GP	1551	494	843	1045	3933
	Variation en %	**Public**	0%	-17%	0%	0%	-2%
		Privé	0%	-44%	-42%	-17%	-32%
		Total	0%	-40%	-34%	-8%	-24%
		Nb. GP	-1%	-2%	-29%	14%	-6%

Secondaire	2014 / 2015	Public	3	5	6	12	26
		Privé	5	29	56	22	112
		Total	8	**34**	**62**	34	138
		Nb. GP	886	373	500	417	2176
	2015 / 2016	Public	3	5	6	12	26
		Privé	8	27	70	31	136
		Total	11	**32**	**76**	43	162
		Nb. GP[1]	1337	585	1098	492	3512
	Variation en %	Public	0%	0	0	0%	0%
		Privé	60%	-7%	25%	41%	21%
		Total	38%	-6%	23%	26%	17%
		Nb. GP	51%	57%	120%	18%	61%

Source : Inspection d'académie de Dakar, Rufisque, Pikine/Guédiawaye

Tableau 4. 36 : Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	Cycle moyen				Cycle secondaire			
		Filles	Garçons	total	%	Filles	Garçons	total	%
Département de Dakar									
2014 / 2015	Public	23018	18425	41443	57,69	8425	6262	14687	47,94
	Privé	15425	14968	30393	42,31	8195	7753	15948	52,06
	Total	38443	33393	71836	100	16620	14015	30635	100
2015 / 2016	Public	21102	16310	37412	54	8565	6164	14729	47
	Privé	16523	15345	31868	46	8777	7813	16590	53
	Total	37625	31655	69280	100	17342	13977	31319	100
Variation en %	Public	-8,3%	-11,5%	-9,7%	-	1,7	-1,6	0,3	-
	Privé	7,1%	2,5%	4,9%	-	7,1	0,8%	4	-
	Total	-2,1%	-5,2%	-3,6%	-	4,3	-0,3	2,2	-
Département de Guédiawaye									
2014 / 2015	Public	8948	7270	16218	64,26%	5434	5418	10852	68,08
	Privé	4618	4402	9020	35,74	2568	2520	5088	31,92
	Total	13566	11672	25238	100	8002	7938	15940	100
2015 / 2016	Public	8387	6437	14824	61,37	5750	5247	10997	64,62
	Privé	4767	4563	9330	38,63	3030	2992	6022	35,38
	Total	13154	11000	24154	100	8780	8239	17019	100
Variation en %	Public	-6,3	-11,5	-8,6	-	5,8	-3,2	1,3	-
	Privé	3,2	3,7	3,4	-	18,0	18,7	18,4	-
	Total	-3	-5,8	-4,3	-	9,7	3,8	6,8	-
Département de Pikine									
2014 / 2015	Public	23022	20167	43189	68,33	5412	5487	10899	49,30

	Privé	10565	9449	20014	31,67	5954	5256	11210	50,7
	Total	33587	29616	63203	100	11366	10743	22109	100
2015 / 2016	**Public**	23178	19068	42246	65,3	5509	5175	10684	46,76
	Privé	11874	10575	22449	34,7	6354	5809	12163	53,24
	Total	35052	29643	64695	100	11863	10984	22847	100
Variation en %	**Public**	0,7	-5,4	-2,2	-	1,8	-5,7	-2,0	-
	Privé	12,4	11,9	12,2	-	6,7	10,5	8,5	-
	Total	4,4	0,1	2,4	-	4,4%	2,2	3,3	-
Département de Rufisque									
2014 / 2015	**Public**	14720	13498	28218	82,87	4353	4118	8471	69,92
	Privé	2845	2987	5832	17,13	1995	1649	3644	30,08
	Total	17565	16485	34050	100	6348	5767	12115	100
2015 / 2016	**Public**	14154	12389	26543	78,3	4790	4163	8953	65,68
	Privé	3694	3632	7326	21,63	2403	2275	4678	34,31
	Total	17848	16021	33869	100	7193	6438	13631	100
Variation en %	**Public**	-3.84%	-8.21%	-5.93%	-5,4	10.03%	1,09	5,69	-6,06
	Privé	29.84%	21.59%	25.61%	26,26	20.45%	37,96	28,37	14,06
	Total	1.61%	-2.81%	-0.53%	0	13,31	11,63	12,51	0
Région de Dakar									
2014 / 2015	**Public**	69708	59360	129068	66,42	23624	21285	44909	56
	Privé	33453	31806	65259	33,58	18712	17178	35890	44
	Total	103161	91166	194327	100	42336	38463	80799	100
2015 / 2016	**Public**	66821	54204	121025	63	24614	20749	45363	53
	Privé	36858	34115	70973	37	20564	18889	39453	47
	Total	103679	88319	191998	100	45178	39638	84816	100
Variation en %	**Public**	-4,1	-8,7	-6,2	-	4,2	-2,5	1,0	-
	Privé	10,2	7,3	8,8	-	9,9	10	9,9	-
	Total	0,5	-3,1	-1,2	-	6,7	3,1	5,0	-

Source : Inspection d'académie de Dakar, Rufisque, Pikine/Guédiawaye

Tableau 4. 37 : Répartition du personnel enseignant du moyen/secondaire général selon le corps, le statut des établissements et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	**Corps**	**Public**			**Privé**			**Total**		
		H	**F**	**Ens.**	**H**	**F**	**Ens.**	**H**	**F**	**Ens.**
Département de Dakar	**Permanents**	966	579	1545	67	13	**80**	**1033**	**592**	**1625**
	Contractuels	174	138	312	1098	152	**1250**	**1272**	**290**	**1562**
	Vacataires	19	8	27	1257	148	**1405**	**1276**	**156**	**1432**
	Total	**1159**	**725**	**1884**	**2422**	**313**	**2735**	**3581**	**1038**	**4619**
Département de Guédiawaye	**Permanents**	411	148	559				411	148	559
	Contractuels	171	60	231	220	6	226	391	66	457
	Vacataires	9	8	17	177	25	202	186	33	219
	Total	591	216	807	397	31	428	988	247	1235
Département	**Permanents**	674	200	874				674	200	874

Circonscription administrative	Corps	Public			Privé			Total		
		H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
de Pikine	Contractuels	292	91	383	692	55	747	984	146	1130
	Vacataires	14	6	20	1227	122	1349	1241	128	1369
	Total	980	297	1277	1919	177	2097	2899	474	3374
Département de Rufisque	Permanents	500	177	840	23	4	142	523	181	982
	Contractuels	237	88	180	354	41	232	591	129	412
	Vacataires	16	2	18	336	45	381	352	47	399
	Total	753	267	1020	713	90	803	1466	357	1823
Région de Dakar	Permanents	2551	1104	3818	90	17	222	2641	1121	4040
	Contractuels	874	377	1106	2364	254	2455	3238	631	3561
	Vacataires	58	24	82	2997	340	3337	3055	364	3419
	Total	3483	1505	4988	5451	611	6063	8934	2116	11051

Source : Inspection d'académie de Dakar, Rufisque, Pikine/Guédiawaye

Tableau 4. 38 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Niveau	Public			Privé			Total		
		Filles	Garçons	total	Filles	Garçons	total	Filles	Garçons	total
Département de Dakar										
Séries littéraires	Seconde	1991	1152	3143	1620	1397	3017	3611	2549	6160
	Première	1335	1062	2397	1550	1147	2697	2885	2209	5094
	Terminale	2004	1189	3193	2364	1943	4307	4368	3132	7500
Séries scientifiques	Seconde	1208	1200	2408	1177	1180	2357	2385	2380	4765
	Première	1229	722	1951	958	957	1915	2187	1679	3866
	Terminale	798	839	1637	1106	1189	2295	1904	2028	3932
Département de Guédiawaye										
Séries littéraires	Seconde	1180	753	1933	649	615	1264	1829	1368	3197
	Première	994	721	1715	578	542	1120	1572	1263	2835
	Terminale	978	858	1836	1040	863	1903	2018	1721	3739
Séries scientifiques	Seconde	1037	1041	2078	177	208	385	1214	1249	2463
	Première	723	917	1640	222	238	460	945	1155	2100
	Terminale	838	957	1795	364	526	890	1202	1483	2685
Département de Pikine										
Séries littéraires	Seconde	1408	1044	2452	1364	1127	2491	2772	2171	4943
	Première	1074	813	1887	1247	1052	2299	2321	1865	4186
	Terminale	1128	835	1963	1955	1673	3628	3083	2508	5591
Séries scientifiques	Seconde	892	1008	1900	678	720	1398	1570	1728	3298
	Première	516	678	1194	510	556	1066	1026	1234	2260
	Terminale	491	797	1288	600	681	1281	1091	1478	2569
Département de Rufisque										

Séries littéraires	**Seconde**	1192	842	2034	584	534	1118	1776	1376	3152
	Première	955	734	1689	517	466	983	1472	1200	2672
	Terminale	1113	867	1980	923	779	1702	2036	1646	3682
Séries scientifiques	**Seconde**	622	666	1288	107	126	233	729	792	1521
	Première	455	534	989	90	112	202	545	646	1191
	Terminale	453	520	973	182	258	440	635	778	1413
Région de Dakar										
Séries littéraires	**Seconde**	5771	3791	9562	4217	3673	7890	9988	7464	17452
	Première	4358	3330	7688	3892	3207	7099	8250	6537	14787
	Terminale	5223	3749	8972	6282	5258	11540	11505	9007	20512
Séries scientifiques	**Seconde**	3759	3915	7674	2139	2234	4373	5898	6149	12047
	Première	2923	2851	5774	1780	1863	3643	4703	4714	9417
	Terminale	2580	3113	5693	2252	2654	4906	4832	5767	10599

Source : Inspection d'académie de Dakar, Rufisque, Pikine/Guédiawaye

Tableau 4. 39 : Evolution des TBS et de l'Indice de parité du moyen et du secondaire selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Cycle	Années	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global	Indice de parité
Département de Dakar	**Moyen**	**2015**	89,2	93,6	91,5	1,05
		2016	70,58	81,06	75,91	1,18
		Variation en %	-21%	-13%	-17%	12%
	Secondaire	**2015**	48,19	49,66	48,97	1,03
		2016	40,75	25,94	30,95	1,2
		Variation en %	-15,44%	-47,76%	-36,8	16,50%
Département de Guédiawaye	**Moyen**	**2015**	88,6	98,5	93,7	1
		2016	81,7	93,9	87,9	1
		Variation en %	-7,79%	-4,67%	-6,19%	0
	Secondaire	**2015**	83,8	78,1	80,9	1
		2016	86,8	84,8	85,7	1
		Variation en %	3,58%	8,58%	5,93%	0
Département de Pikine	**Moyen**	**2015**	60,4	65,8	63,2	1
		2016	59,2	67,6	63,5	1
		Variation en %	-1,99%	2,74%	0,47%	0
	Secondaire	**2015**	30,5	31,2	30,9	1
		2016	31,1	32,2	31,7	1
		Variation en %	1,97%	3,21%	2,59%	0

Département de Rufisque	**Moyen**	**2015**	82,22	87,95	85,08	1,07
		2016	70,35	79,25	74,77	1,13
		Variation en %	-14,44%	-9,89%	-12,12%	5,61%
	Secondaire	**2015**	39,41	43,76	41,58	1,11
		2016	43,86	49,04	46,45	1,12
		Variation en %	11%	12%	12%	1%
Région de Dakar	**Moyen**	**2015**	80,11	86,46	83,37	1,03
		2016	70,9	79,7	75,4	1,12
		Variation en %	-11,50%	-7,82%	-9,56%	8,74%
	Secondaire	**2015**	50,48	50,68	50,59	1,04
		2016	43,94	35,67	35,67	1,13
		Variation en %	-12,96%	-29,62%	-29,49%	8,65%

Source : Inspection d'académie de Dakar, Rufisque, Pikine/Guédiawaye

Tableau 4. 40 : Liste des structures publiques de formation professionnelle

CENTRE DE FORMATION ET DE PROMOTION DES JEUNES/YMCA
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE COMMERCIAL
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE SENEGAL-JAPON
CENTRE D'ENTREPREUNARIAT ET DE DEVELOPPEMENT TECHNIQUE- CEDT-G15
CENTRE NATIONAL DE QUALIFICATION PROFESSIONNEL (CNQP)
CENTRE NATIONAL DES COURS PROFESSIONNELS INDUSTRIELS DELAFOSSE (CNCPI)
CETF DE PIKINE
CETF RUFISQUE
CETF GUEULE TAPEE
CEFT OUAKAM
CEFT THIAROYE/MER
CFP DE SEBIKKHOTANE
CRETF DE DAKAR
FOYER ENSEIGNEMENT MOYEN PRATIQUE BARGNY
INSTITUT DE COUP COUTURE ET DE MODE (ICCM)
CSFPLAA DE DAKAR
CFMPL DE DAKAR
CFBTP DE DIAMNIADIO
LYCEE SEYDINA LIMAMOULAYE
LYCEE TECHNIQUE D'INDUCTRIE DELAFOOSSE
LYCEE TECHNIQUE COMMERCIAL DELAFOOSE

Source : Direction de la formation Professionnelle et technique

Tableau 5. 15 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts.

DISTRICTS	Année	CPN4	CPN1	Taux d'achèvement	Contact	Taux d'utilisation CPN	CPON1	CPON3	TAUX d'achèvement CPON
SUD	2015	3 217	4 740	-	6907	-	6 435	874	-
	2016	3 056	5 119	59 ,6%	7 496	108%	9 324	838	8,90%
	Variation en %	-5%	8%		8,53%	-	44,90%	-4,12%	-
CENTRE	2015	3 739	6 439		8 945	-	5 643	501	-
	2016	3 090	6 839	45%	8 954	67,60%	6 702	1 167	17,00%
	Variation en %	-17,36%	6,21%		0,10%	-	18,77%	132,93%	-
NORD	2015	5 106	6 841		10 129	-	6 400	2 167	-
	2016	3 204	7 483	42,80%	11 462	64%	9 245	1 632	17,60%
	Variation en %	-37,25%	9,38%		13%	-	44,45%	-24,69%	-
OUEST	2015	2 468	3 225		5 075	-	5 307	1 608	-
	2016	1 642	3 262	50%	5 008	58%	6 479	834	12,80%
	Variation en %	-33%	1,15%		-1,32%	-	22,08%	-48,13%	-
PIKINE	2015	5 248	6 477		9 275	-	4 961	2 477	-
	2016	1 576	9 982	15,70%	9 982	74,60%	5 518	2 211	40,00%
	Variation en %	-69,97%	54,11%		7,62%	-	11,23%	-10,74%	-
GUEDIAWAYE	2015				9 643	-	9 257	2 134	
	2016	4 918	7 920	62%	11 104	82,80%	9 119	1 550	16,90%
	Variation en %				15,15%	-	-1,49%	-27,37%	-
MBAO	2015	5672	7953	42%	10 378	74%	5 990	2 381	-
	2016	5 460	7 294	42%	10 845	67,00%	6 365	2 051	32,00%
	Variation en %			-	4,50%		6,26%	-13,86%	-
KEUR MASSAR	2015			-	11 710	-	9 618	3 438	-
	2016	5 863	9 953	58,90%	13 717	67,70%	9 862	3 406	34,50%
	Variation en %			-	17,14%	-	2,54%	-0,93%	-
DIAMNIADIO	2015	3 208	2369	59%	4 138	85%	7 378	2 209	-
	2016	3 852	2833	60%	4 341	83%	2 905	852	29,00%
	Variation en %			-	4,91%	-	-60,63%	-61,43%	-
RUFISQUE	2015			-	10 262	-	3 096	980	-
	2016	1 382	7 687	17,90%	12 333	84%	9 766	1 985	20,00%
	Variation en %			-	20,18%	-	215,44%	102,55%	-
REGION	2015	28 658	38 044	-	86462	67%	64 085	18 769	-
	2016	34 043	68 372	40,50%	95 242	74,60%	75 285	16 526	21,50%
	Variation en %	18,79%	79,72%	-	10,15%	7,60%	17,48%	-11,95%	-

Source : Région médicale de Dakar

Tableau 5. 16 : Evolution du nombre d'accouchements suivant le type et le district

Désignation	SUD	CENTRE	NORD	OUEST	PIKINE	GUEDIAWAYE	MBAO	KEUR MASSAR	RUFISQUE	DIAMNIADIO	REGION
	2 015										
Accouchements à la maternité	8 918	8 235	11 920	5 685	4 872	-	-	-	-	-	39 630
Accouchements à domicile vus	215	266	539	149	228	-	-	-	-	-	1 397
Total accouchements	9 133	8 501	12 459	5 834	5 100	-	-	-	-	-	41 027
Accouchements Assistés par un personnel qualifié	122 ,7%	1	1	64 ,7%	0	1	0	0	1	0	-
Accouchements réalisés avec partogramme	2 911	5 507	8 570	3 916	3 917	-	-	-	-	-	24 821
Accouchement réalisés avec GATPA	3 939	6 367	9 798	4 136	3 917	-	-	-	-	-	28 157
Césarienne	1 058	1 788	928	1 489	0	0			974		6 827
	2 016										
Accouchements à la maternité	9 468	8 037	13 049	6 882	5 045	9 735	6 610	9 989	10 708	2 848	82 371
%	136%	60%	73%	80%	37,70%	72,60%	47%	49%	74%	53,80%	64,50%
Accouchements Assistés par un personnel qualifié	9 468	8 037	13 049	6 882	4 228	9 131	6 174	9 889	9 872	2 421	79 151
%	136%	60%	73%	80%	31,60%	68%	44%	48%	68%	47,70%	62%
Accouchements réalisés avec partogramme	2 773	5 493	9 060	4 838	4 142	8 233	5 501	9 481	6 180	1 942	57 643
%	29%	68%	69%	70%	82%	85%	83%	94,90%	57,70%	52%	69,90%
Césarienne	2 027	1 573	1 578	1 330	NA	1 099	23	NA	1 124	-	8 754
%	29%	11,80%	8,80%	15%		8%	0,16%		7,60%		5,80%
Soins Immédiats	7 710	7 841	11 620	6 146	4 396	6 830	6 149	8 606	9 987	2 745	72 030
%	81,50%	97%	87,6	89,90%	84,80%	70,60%	93,20%	85,80%	92%	94%	87%

Source : Région médicale de Dakar

Tableau 5. 17 : Evolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le département.

Nature ERP / Année	DAKAR			Guédiawaye			PIKINE			RUFISQUE		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
BOUTIQUES	9229	6307	-0,32	1526	825	-0,46	6813	3479	-0,49	2716	2989	0,10
RESTAURANTS/ CANTINES/GARGOTES/ REFECTOIRES	1294	1507	0,16	702	622	-0,11	1629	1231	-0,24	224	548	1,45
CAFETARIATS/ BARS/BUVETTES/ BISTROTS/CAFE/TANGANA	4543	1802	-0,60	205	278	0,36	1086	777	-0,28	178	75	-0,58
DIBITERIES	1244	772	-0,38	59	53	-0,10	520	476	-0,08	46	133	1,89
BOULANGERIES	742	974	0,31	132	68	-0,48	485	486	0,00	25	166	5,64
KIOSQUES PAIN	0	0		86	69	-0,20	239	120	-0,50	0	0	
KIOSQUES A LAIT	504	705	0,40	80	99	0,24	489	261	-0,47	35	105	2,00
BOUCHERIES, CHARCUTERIES	76	336	3,42	64	36	-0,44	293	211	-0,28	57	103	0,81
ETABLISSEMENTS PRODUCTION EAU DE TABLE	0	24		0	23		46	56	0,22	2	19	8,50
AUBERGES	0	0		6	6	0,00	47	46	-0,02	0	0	
HOTELS	186	176	-0,05	12	17	0,42	50	0	-1,00	0	0	
ATELERS MEUNIERS	388	164	-0,58	64	68	0,06	266	175	-0,34	4	12	2,00
FAST FOOD	0	226		15	14	-0,07	246	161	-0,35	9	26	1,89
EPICERIE	290	564	0,94	14	13	-0,07	48	28	-0,42	1	1	0,00
POISSONNERIE	0	0		0	0		1	3	2,00	1	0	-1,00
USINES DE GLACES	0	0		0	0		6	0	-1,00	3	5	0,67
USINES DE TRANSFORMATION PRODUITS ALIMENTAIRES	161	91	-0,43	3	2	-0,33	1	2	1,00	2	0	-1,00
AUTRES	1155	2096	0,81	5	0	-1,00	57	47	-0,18	20	17	-0,15
TOTAL	19812	15744	-0,21	2973	2193	-0,26	12322	7559	-0,39	3323	4199	0,26

Source : Brigade régionale d'hygiène de Dakar

Tableau 9. 8 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Dakar

Semences		Rufisque			Pikine			Guédiawaye			Région		
		Campagne 2013 /2014	Campagne 2015 / 2016	Variation %	Campagne 2013 /2014	Campagne 2015 / 2016	Variation %	Campagne 2013 /2014	Campagne 2015 / 2016	Variation %	Campagne 2013 /2014	Campagne 2015 / 2016	Variation %
Arachide	Reçu (T)	15	25,5	70	-	-	-	-	-	-	15	25,5	70
	Vendu (T)	15	25,5	70	-	-	-	-	-	-	15	25,5	70
	Reliquat (T)	0	0		-	-	-	-	-	-	0	0	
Mais local	Reçu (T)	40	20	-50	-	-	-	-	-	-	40	20	-50
	Vendu (T)	40	20	-50	-	-	-	-	-	-	40	20	-50
	Reliquat (T)	0	0		-	-	-	-	-	-	0	0	
Mais hybride	Reçu (T)	10	0	-100	-	-	-	-	-	-	10	0	-100
	Vendu (T)	6,98	0	-100	-	-	-	-	-	-	6,98	0	-100
	Reliquat (T)	3,02	0	-100	-	-	-	-	-	-	3,02	0	-100
Sorgho local	Reçu (T)	0	20	-	-	-	-	-	-	-	0	20	-
	Vendu (T)	0	20	-	-	-	-	-	-	-	0	20	-
	Reliquat (T)	0	0	0	-	-	-	-	-	-	0	0	0
Sorgho hybride	Reçu (T)	6	0	-100	-	-	-	-	-	-	6	0	-100
	Vendu (T)	1,1	0	-100	-	-	-	-	-	-	1,1	0	-100
	Reliquat (T)	4,9	0	-100	-	-	-	-	-	-	4,9	0	-100
Niébé	Reçu (T)	20	15	-25	-	-	-	-	-	-	20	15	-25
	Vendu (T)	20	15	- 25	-	-	-	-	-	-	20	15	- 25
	Reliquat (T)	0	0		-	-	-	-	-	-	0	0	
Manioc	Reçu (T)	0	450ha		-	-	-	-	-	-	0	450ha	
	Vendu (T)				-	-	-	-	-	-			
	Reliquat (T)				-	-	-	-	-	-			

Source : DRDR - DAKAR / DAPSA

Tableau 9. 9 : Répartition et évolution des matériels et équipements agricoles mis en place dans la région

Matériels et équipements agricoles	Rufisque			Pikine			Guédiawaye			Région		
	Campagne 2013/2014	Campagne 2015/2016	Variation (%)	Campagne 2013/2014	Campagne 2015/2016	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2015/2016	Variation	Campagne 2013/2014	Campagne 2015/2016	Variation %
Matériels de culture Tractée (offset)	20	0	-100	-	-	-	-	-	-	20	0	-100
Semoir grandes cultures 13 rangs	13	0	-100	-	-	-	-	-	-	13	0	-100
Semois maraîchage (oignon et carotte) 4 à 6 lignes	6	0	-100	-	-	-	-	-	-	6	0	-100
Bineuses-fertiliseurs 6 lignes	25	0	-100	-	-	-	-	-	-	25	0	-100
Herses à dents	10	0	-100	-	-	-	-	-	-	10	0	-100
Tracteur	20	0	-100	-	-	-	-	-	-	20	0	-100
Lames niveleuses	15	0	-100	-	-	-	-	-	-	15	0	-100
Total	109	0	-100	-	-	-	-	-	-	109	0	-100

Source : DRDR- DAKAR

Tableau 11. 14 : Evolution de l'armement de la pêche artisanale selon le type, par circonscription administrative

Armement		Dakar			Pikine			Rufisque			Région		
		2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation%	2015	2016	Variation %
Embarcation locale	Pirogues à moteur	1730	1905	0,10	308	365	0,19	1200	1187	-0,01	3238	3457	7
	Pirogues à voile	72	55	-0,24	32	27	-0,16	94	88	-0,06	198	170	-14
	Total embarcations	1802	1960	0,09	340	392	0,15	1294	1275	-0,01	3436	3627	0,06
Embarcation saisonnière	Pirogues à moteur	116	124	0,07	72	102	0,42	87	124	0,43	275	350	0,27
	Pirogues à voile	0	0	0,00	0	0	0	0	0	0,00	0	0	0,00
	Total embarcations	116	124	0,07	72	102	0,42	87	124	0,43	275	350	0,27
Ensemble embarcations	Pirogues à moteur	1846	2029	0,10	380	467	0,23	1287	1311	0,02	3513	3807	0,08
	Pirogues à voile	72	55	-0,24	32	27	-0,16	94	88	-0,06	198	170	-0,14
	Total embarcations	1918	2084	0,09	412	494	0,20	1381	1399	0,01	3711	3977	0,07
Engin de pêche	Palangre			-									
	Senne de plage	12	8	-0,33	7	4	-0,43	12	9	-0,25	31	21	-0,32
	Senne tournante	152	165	0,09	64	76	0,19	126	147	0,17	342	388	0,13
	Filet maillant dérivant	118	216	0,83	36	42	0,17	188	127	-0,32	342	385	0,13
	Filet maillant encerclant	0	0	-	0	0		0	0	0,00	0	0	0,00
	Filet dormant	312	352	0,13	45	62	0,38	412	521	0,26	769	935	0,22
	Filet filtrant à crevette	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0	0	0,00
	Epervier	16	75	3,69	7	12	0,71	6	8	0,33	29	95	2,28
	Ligne	1242	1397	0,12	227	258	0,14	497	439	-0,12	1966	2094	0,07
	Piège	25	32	0,28	16	24	0,50	128	141	0,10	169	197	0,17

	Autres	41	55	0,34	10	16	0,60	15	7	-0,53	66	78	0,18
	Total engins de pêche	1918	2300	0,20	412	494	0,20	1384	1399	0,01	3714	4193	0,13

Source : SRPS DAKAR

Tableau 11. 15 : Répartition et évolution des produits de la pêche artisanale selon la destination finale, par circonscription administrative

Destinations		Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
		2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Consommation locale	**Qté (tonne)**	5	25	4	-	-	-	2	7	250	267	97	-64	274	129	-53
	Valeur (1000 FCFA)	4000	10000	150	-	-	-	1200	2800	133	80100	14900	-81	-	-	-
Exportation vers les autres régions	**Qté (tonne)**	12	172	1333	-	-	-	6	12	100	412	118	-71	430	302	-30
	Valeur (1000 FCFA)	10800	77400	617	-	-	-	4800	9600	100	168920	35400	-79	-	-	-
Exportation vers les autres pays de la sous-région	**Qté (tonne)**	23	148	543	-	-	-	2	2	0,00	1098	1472	34	1123	1622	44
	Valeur (1000 FCFA)	27600	81400	195	-	-	-	2850	1800	-37	329400	588800	79	-	-	-
Exportation vers d'autres pays	**Qté (tonne)**	-	-	-	-	-	-	-	-	-	64	-	-	64		-1
	Valeur (1000 FCFA)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25600	-	-	-	-	-
Autres	**Qté (tonne)**	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-
	Valeur (1000 FCFA)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**Qté (tonne)**	40	345	763	-	-	-	10	21		1777	1687	5,06	1827	2053	12
	Valeur (1000 FCFA)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : SRPS DAKAR